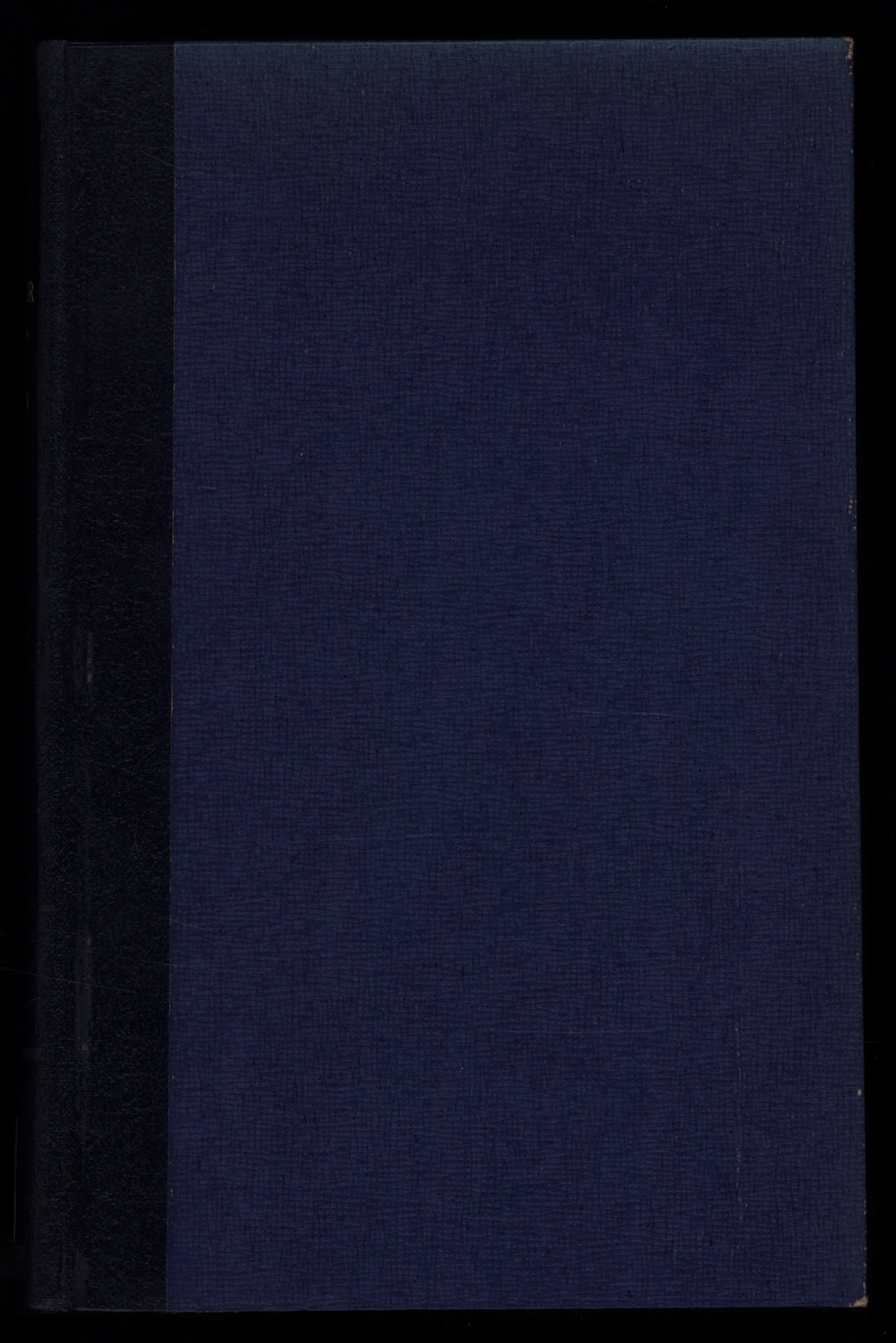
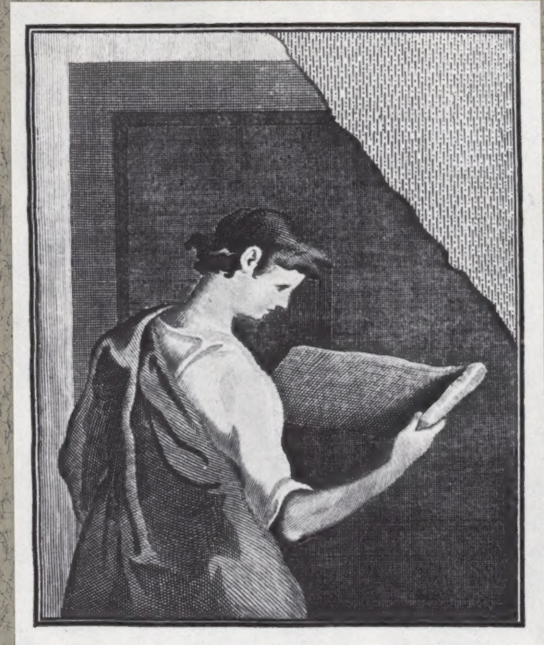


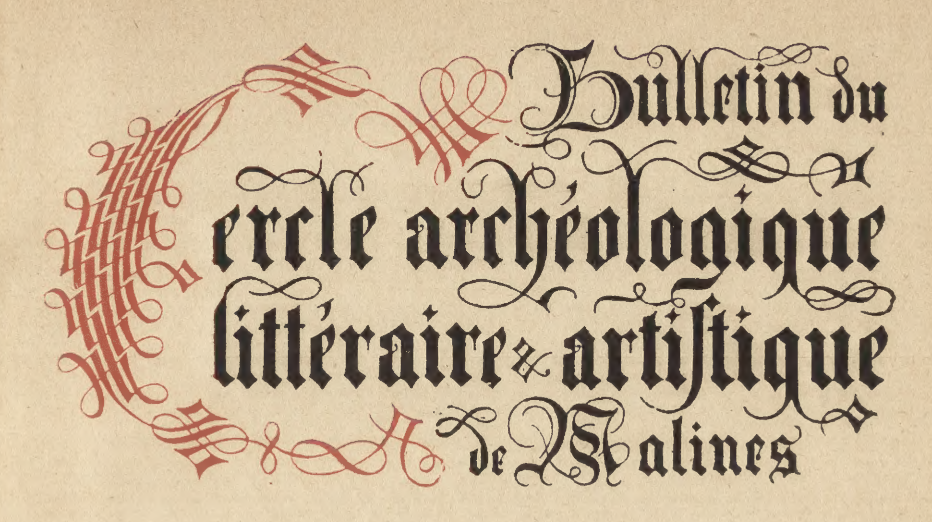


BULLETIN

DU

Cercle Archéologique, Littéraire & Artistique

DE MALINES



TOME HUITIÈME

1898

(1er FASCICULE)



MALINES

L. & A. GODENNE, Imprimeurs - Editeurs

28, Grand' Place, 28

1898

Le Cercle n'est pas responsable des opinions émises par ses Membres



LISTE DES MEMBRES

DU

Cercle Archéologique de Malines

Commission Administrative pour 1898

PRÉSIDENT

M. Jos. Willems, Statuaire, avenue Van Beneden, 59, Malines.

Attributions : Direction générale de la Société.

VICE-PRÉSIDENT

M. J. Kempeneer, Avocat, Juge suppléant au Tribunal de 1re Instance, rue des Vaches, 74, Malines.

Attributions : Suppléant au Président.

CONSEILLERS

M. Edm. Magnus, Négociant, rue de la Station, 42, Malines.

M. G. Van Doorslaer, Docteur en Médecine, marché au Bétail, 52, Malines.

Attributions : Suppléants aux Président et Vice-Président.

SECRÉTAIRE

M. H. Coninckx, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, rue du Ruisseau, 23, Malines.

Attributions : Direction générale du Secrétariat; correspondance de la Société; rédaction des procès-verbaux des séances et du rapport annuel; organisation des séances, convocation aux séances, conférences, excursions, etc.

TRÉSORIER

M. Léop. Van den Bergh, attaché à l'Administration des Chemins de fer de l'Etat, longue rue des Chevaliers, 32, Malines.

Attributions : Recouvrement des sommes dues à la Société, comptabilité générale et paiement des dépenses effectuées.

BIBLIOTHÉCAIRE

M. Ad. Reydams, Géomètre du Cadastre, rue des Tanneurs, 27, Malines.

Attributions : Classement et garde des livres et des objets appartenant à la Société.

Commission des Publications

MM. G. van Caster, Chanoine, rue Notre-Dame, 123, Malines.
H. Coninckx, Secrétaire, rue du Ruisseau, 23, Malines.
H. Cordemans, Libraire, rue du Gentilhomme, 10, Bruxelles.
Ad. Reydams, Bibliothécaire, rue des Tanneurs, 27, Malines.
V. Hermans, Archiviste communal, rue des Vaches, 29, Malines.
Edg. de Marneffe, attaché aux Archives générales du Royaume, rue des Augustins, 20, Malines.
G. Van Doorslaer, Docteur en Médecine, marché au Bétail, 52, Malines.

Membres titulaires (1)

Messieurs

Bernaerts, Florimond, Abbé, Professeur à l'Institut St-Louis, Bruxelles.

Boey-Ceulemans, Industriel, marché aux Grains, 7, Malines.

Broers, Fr., Banquier, vieille rue de Bruxelles, 16, Malines.

Bruylant, Général, rue des Vaches, 95, Malines.

Bruylant, Jean, rue des Vaches, 95, Malines.

Cluytens-Suetens, Alph., Peintre-décorateur, rue de la Chaussée, 54, Malines.

Coene, Ern., Employé, chaussée d'Hombeek, 16, Malines.

Coninckx, Hyac., Dessinateur, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, Secrétaire du Cercle Archéologique de Malines, rue du Ruisseau, 23, Malines.

Coppens, Abbé, Professeur à l'Athénée Royal, rue de la Blanchisserie, 4, Malines.

---

(1) Extrait du Règlement
Art. 4. — Les *Membres titulaires* sont choisis parmi les personnes qui s'intéressent aux travaux du Cercle. Ils ont seuls le droit de vote, paient une cotisation annuelle de douze francs et reçoivent les publications.

Cordemans, H., Libraire, Secrétaire honoraire du Cercle Archéologique de Malines, rue du Gentilhomme, 10. Bruxelles.

Cron, Julien, Greffier du Tribunal de 1re Instance de Malines, rue de la Chaussée, 52, Malines.

De Blauw, Fr., Directeur de ventes, Bailles de Fer, 19, Malines.

De Bruyne, Professeur à l'Athénée Royal de Malines, à Malines.

de Cannart d'Hamale, Léon, Lt Colonel pensionné, boulevard Dolez, 21, Mons.

de Ghellinck d'Elseghem (comte Amaury), rue de l'Industrie, 13, Bruxelles, et château d'Elseghem (par Peteghem).

Delvaulx, Charles, Etudiant, rue Louise, 31, Malines.

de Marneffe, Edg., attaché aux Archives générales du Royaume, rue des Augustins, 20, Malines.

de Meester de Betzenbroek, Sénateur, Muysen.

Dessain, Ch., Editeur, rue de la Blanchisserie, Malines.

Dewalque, Préfet des études à l'Athénée Royal de Malines, rue du Bruel, 119, Malines.

De Vriese, Abbé, Professeur au Petit-Séminaire, Malines.

de Wargny (chevalier Auguste), Juge d'instruction, place Ragheno, 33, Malines.

de Wargny (chevalier Gaspard), rue du Bruel, 49, Malines.

de Wouters de Bouchout (chevalier), Candidat en Droit, avenue Van Beneden, 28, Malines.

Dierickx-Beke, Jos., Libraire, Bailles de Fer, 72, Malines.

Dieudonné, Médecin, rue Notre-Dame, 79, Malines.

du Trieu de Terdonck (chevalier), Propriétaire, rue du Poivre, à Malines, et château de Muysenhuis, à Muysen.

Festraets, P., Orfèvre, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, rue du Bruel, 87, Malines.

Frans, Capitaine Ct d'Artillerie, rue des Vaches, 68, Malines.

Fris, Hubert, Etudiant, rue des Vaches, 51, Malines.

Fris, P., Notaire, rue des Vaches, 52, Malines.

Geens, Chef de bureau aux Chemins de fer de l'Etat, boulevard des Capucins, 198, Malines.

Godenne, Léop., Editeur, Grand' place, 28, Malines.

Haubrechts de Lombeek, Propriétaire, château de Lombeek-Notre-Dame.

Herremans, Directeur de l'Ecole Moyenne, rue du Bruel, 117, Malines.

Hertsens, Alphonse, Entrepreneur, Tuileries, 7, Malines.

Hoebanckx, Abbé, Professeur au Collège Saint-Rombaut, Malines.

Iserentant, P.. Professeur à l'Athénée Royal de Malines, rue du Bruel, 84, Malines.

Janssens, Abbé, Professeur de Rhétorique au Collège Saint-Rombaut, Malines.

KEMPENEER, A., Abbé, Professeur au Collège Saint-Jean Berchmans, Anvers.

KEMPENEER, J., Avocat, Juge suppléant au Tribunal de 1re Instance, Vice-Président du Cercle Archéologique de Malines, rue des Vaches, 74, Malines.

LE BLUS, Hector, Médecin, Conseiller provincial, longue rue des Bateaux, 78, Malines.

LEEMANS, Louis, Juge de paix, rue du Bruel, 55, Malines.

LE MAIRE, Commandant d'Artillerie, rue des Vaches, 33, Malines.

MAGNUS, Edmond, Vice-Président de la Société Royale « La Réunion Lyrique », Conseiller du Cercle Archéologique de Malines, rue de la Station, 42, Malines.

MERTENS, Dés., Juge, rue d'Hanswyck, 42, Malines.

MEYNS, H., Architecte, longue rue des Bateaux, 59, Malines.

NOBELS, Albert, Avocat, marché aux Grains, 45, Malines.

OP DE BEECK, H., Conseiller communal, rue Notre-Dame, 43, Malines.

ORTEGAT, Jules, Conseiller provincial, rue des Vaches, 78, Malines.

PEETERS, Aug., Docteur en Médecine, long fossé aux Poils, Malines.

PLUYS, Léop., Artiste-Peintre-verrier, rue de Beffer, 35, Malines.

REUSENS, Constant, rue du Bruel, 33, Malines.

REYDAMS, Ad., Géomètre du cadastre, Bibliothécaire du Cercle Archéologique de Malines, rue des Tanneurs, 27, Malines.

ROSIER, J.-G., Artiste-Peintre, Directeur de l'Académie des Beaux-Arts, rue Léopold, 40, Malines.

RYCKMANS, Paul, Conseiller provincial, rue de la Chaussée, 58, Malines.

SCHIPPERS, Ed., Orfèvre, place Ragheno, 25, Malines.

SCHIPPERS, Fr., Orfèvre, place Ragheno, 25, Malines.

STROOBANT, Louis, Directeur-adjoint de la prison de Gand, Coupure 229, Gand.

THÉODOR, J., Conducteur des Ponts et Chaussées, boulevard des Capucins, 153, Malines.

VAN BALLAER, J., Chanoine, Curé de Notre-Dame du Sablon, rue Bodenbroeck, 6, Bruxelles.

VAN BOXMEER, Phil., Architecte communal, rue Léopold, 80, Malines.

VAN CASTER, Guill., Chanoine, rue Notre-Dame, 123, Malines.

VAN DEN BERGH, Fr., Professeur à l'Athénée Royal de Malines, rue de la Montagne, 28, Malines.

VAN DEN BERGH, Léop., attaché à l'Administration des Chemins de fer de l'Etat, Trésorier du Cercle Archéologique de Malines, longue rue des Chevaliers, 32, Malines.

VAN DEN BRANDEN DE REETH (Mgr le baron), Archevêque de Tyr, rue du Bruel, 82, Malines.

VAN DER STAPPEN (Mgr), Evêque de Jaffa, marché aux Laines, 3, Malines.

Van de Walle, Victor, Notaire, Echevin, avenue Van Beneden, 69, Malines.

Van Doorslaer, Georges, Docteur en Médecine, Conseiller du Cercle Archéologique de Malines, marché au Bétail, 52, Malines.

Van Horenbeeck, Vicaire à l'église Sainte-Gertrude, Louvain.

Van Reusel, Ch., Professeur à l'Ecole Moyenne, rue du Bruel, 48, Malines.

Van Santen, L., Employé, rue Léopold, Malines.

van Velsen, Raym., Libraire, Bailles de Fer, 2, Malines.

Willems, Jos., Statuaire, Professeur à l'Académie des Beaux-Arts, Président du Cercle Archéologique de Malines, avenue Van Beneden, 59, Malines.

Willems, Ingénieur provincial, place d'Egmond, 4, Malines.

Wittmann, Jules, Docteur en Médecine, Sénateur, rue du Sac, 3, Malines.

Wittmann, Jules, Docteur en Droit, rue d'A-B, 20, Malines.

Zaman, F., Commissaire d'arrondissement, rue Conscience, 44, Malines.

Zech, Maurice, Abbé, pré aux Oies, Malines.

Membres correspondants (1)

PAYS-BAS

Messieurs

Van Epen, D.-E., Docteur à La Haye.

Vorsterman-Van Oyen, A.-A., à Oisterwyk (Brabant septentrional).

BELGIQUE

Messieurs

Becquet, Alfred, Vice-Président de la Société Archéologique de Namur, rue Grandgagnage, 8, Namur.

Béthune (Mgr le baron Félix), Archéologue, Bruges.

Cumont, Georges, Avocat, rue de l'Aqueduc, 19, St-Gilles (Bruxelles).

de Behault de Dornon, Armand, attaché à la direction du Commerce et des Consulats au Ministère des Affaires Etrangères, rue de Turquie, 56, St-Gilles (Bruxelles).

De Bray, Architecte, Anvers.

De Bruyn, Hyac., Archéologue, Vlesenbeek.

---

(1) Extrait du Règlement :
Art. 5. — Les *Membres correspondants* sont nommés parmi les personnes qui ont rendu des services au Cercle, ou dont le concours peut lui être utile. Ils ne sont astreints à aucune cotisation.

DELVIGNE, Adolphe, Chanoine, Archéologue, St-Josse-ten-Noode.

DE MUNTER, Victor, Numismate, Audenarde.

DE RAADT, J.-Th., avenue Ducpétiaux, 53, Bruxelles.

DE VILLERS, Léop., Archiviste de l'Etat, Mons.

GAILLARD, Archiviste de l'Etat, membre de l'Académie Royale Flamande, rue du Jardin, Anvers.

GILKIN, Iwan, Homme de lettres, Bruxelles.

GILLE, Valère, Directeur de la « Jeune Belgique », Bruxelles.

GOOVAERTS, Alph., Archiviste-adjoint du Royaume, rue Juste-Lipse, Bruxelles.

HACHEZ, Félix, Archéologue, Bruxelles.

HERMANS, Victor, Archiviste communal, rue des Vaches, 29, Malines.

MAHY, Hipp., Bibliothécaire de la Société Archéologique de Bruxelles, rue de Bodeghem, Bruxelles.

OUVERLEAUX, Em., Conservateur honoraire à la Bibliothèque Royale de Belgique, rue Cortembert, 13, Paris.

PLISNIER, P., Trésorier de la Société Archéologique de Bruxelles, à Bruxelles.

VAN CROMPHOUT, Bourgmestre de Gaesbeek.

VAN EVEN, Edw., Archiviste communal, Louvain.

VERHAEGEN, Paul, Juge au Tribunal de 1re Instance, rue de Toulouse, Bruxelles.

VERVLIET, J.-B., Directeur de « Ons Volksleven », Anvers.

WAUWERMANS, Lt Général, rue St-Thomas, 36, Anvers.

ZECH-DUBIEZ, Editeur, Braine-le-Comte.





Sociétés, Commissions & Publications

AVEC LESQUELLES

notre Cercle fait l'échange de ses Bulletins

BELGIQUE

Anvers. *Académie Royale d'Archéologie de Belgique.*

M. F. Donnet, Bibliothécaire, longue rue Lozanne, 22, Anvers.

Ons Volksleven.

M. J.-B. Vervliet, Homme de lettres, rue du Bien-Être, 61, Anvers.

Société Royale de Géographie d'Anvers.

M. Edm. Lombaerts, Conseiller-bibliothécaire, avenue des Arts, 146, Anvers.

Bruges. *Société d'Emulation pour l'étude de l'histoire et des antiquités de la Flandre.*

M. L. De Foere, Secrétaire, rue des Jacobins, 7, Bruges.

Bruxelles. *Académie Royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts.*

M. Marchal, Secrétaire perpétuel, Palais des Académies, Bruxelles.

Bulletin des Commissions Royales d'Art et d'Archéologie.

M. Massaux, Secrétaire, rue Montoyer, 22, Bruxelles.

Bulletin de la Commission Royale d'Histoire.

M. le Secrétaire, rue de Spa, 22, Bruxelles.

Société Royale de Numismatique de Belgique.

M. A. De Witte, Bibliothécaire, rue du Trône, 49, Bruxelles.

Société Royale Belge de Géographie.

M. Dufief, Secrétaire, rue de la Limite, 116, Bruxelles.

Société d'Archéologie de Bruxelles.

M. Mahy, rue de Bodeghem, 50, Bruxelles.

Charleroi. *Société Paléontologique et Archéologique de Charleroi.*

M. le Dr Wauthy, Secrétaire général, au Musée archéologique, boulevard de l'Ouest, Charleroi.

Enghien. *Cercle Archéologique d'Enghien.*

M. Em. Matthieu, Avocat, Secrétaire, à Enghien.

Gand. *Cercle Historique et Archéologique de Gand.*

M. A. Van Werveke, Secrétaire, avenue d'Ekkergem, 48, Gand.

Hasselt. *Les Melophiles.*

M. Geeraerts, Président, à Hasselt.

Huy. *Cercle hutois des Sciences et Beaux-Arts.*

M. Emile Wigny, Secrétaire, Huy.

Liège. *Société d'Art et d'Histoire du diocèse de Liège.*

M. Jos. Brassine, rue du Pont d'Avroy, 35, Liège.

Louvain. *Analectes pour servir à l'Histoire ecclésiastique de la Belgique.*

M. le Chanoine E. Reusens, rue Neuve, 22, Louvain.

Maredsous. *Revue Bénédictine.*

Abbaye de Maredsous, par Maredret, Namur.

Namur. *Société Archéologique de Namur.*

M. Adrien Oger, Conservateur du Musée Archéologique de Namur.

Nivelles. *Société Archéologique de l'arrondissement de Nivelles.*

M. Buisseret, Secrétaire, à Nivelles

Saint-Nicolas. *Pays de Waes.*

M. le Secrétaire, à Saint-Nicolas.

Soignies. *Cercle Archéologique de l'arrondissement de Soignies.*

M. Demeuldre, Président, à Soignies.

Termonde. *Cercle Archéologique de la ville et de l'ancien pays de Termonde.*

M. Broeckaert, Secrétaire, à Termonde.

Tournai. *Société Littéraire et Historique de Tournai.*

M. E. Soil, Secrétaire, rue Royale, 45, Tournai.

Revue de l'Art Chrétien.

M. L. Cloquet, rue St-Pierre, 2, Gand.

Verviers. *Caveau Verviétois.*

M. Weber, Président, Verviers.

Société Verviétoise d'Archéologie et d'Histoire.

M. P. Dechesne, Avocat, Secrétaire, rue des Ecoles, 9, Verviers.

FRANCE

Compiègne. *Société française d'Archéologie.*

M. le Comte A. de Marsy, Directeur, rue de la Sous-préfecture, 6, Compiègne (Oise).

Paris. *Mélusine.*

M. H. Gaidoz, Directeur, à la librairie E. Rolland, rue des Chantiers, 2, Paris.

Société Saint-Jean, de Paris.

M. Léop. Delbeke, Artiste-Peintre, rue de Grenelle, Paris.

LUXEMBOURG (GRAND-DUCHÉ)

Luxembourg. *Institut Grand-Ducal de Luxembourg.*

M. le Dr Van Werveke, Secrétaire de l'Institut, à Luxembourg.

PAYS-BAS

Amsterdam. *Société Royale d'Archéologie (De Noord-Hollandsche oudheden).*

M. R. W. P. de Vries, Secrétaire, Warmoestraat, 102, Amsterdam.

La Haye. *De Wapenherhaut. Algemeen Nederlandsch familieblad.*

M. D. G. Van Epen, Directeur, Westeinde, 11a, La Haye.

Ruremonde. *Limburg. Provinciaal Genootschap voor Geschiedkundige Wetenschappen, Taal en Kunst.*

M. Van Beurden, Secrétaire, à Ruremonde.

Utrecht. *Historisch Genootschap.*

M. Grothe, Secrétaire, Utrecht.

SUÈDE ET NORVÈGE

Stockholm. *Kongl. Vitterhets historie och antiquiteds Akademien.*

M. le Dr A. Blomberg, Bibliothécaire de l'Académie, Stockholm.





RAPPORT

SUR LA

Situation du Cercle à la fin de l'exercice 1897

présenté en Assemblée générale du 21 janvier 1898

par M. le Secrétaire

Messieurs,

Le Congrès Archéologique a occupé une place importante parmi les travaux de l'année 1897. Il est donc juste que j'en rappelle le souvenir au début de mon rapport sur la situation du Cercle à la fin de l'année qui n'est plus, et sur le bilan des opérations de la Société au cours de cette période.

Ne vous attendez pas, cependant, à ce qu'il vous soit fait un exposé complet de ce que fut le Congrès. Les comptes rendus sont à l'impression, et bien largement ils suppléeront à cette évocation sommaire de travaux et de festivités, qui furent couronnés d'un rare succès.

Il est incontestable que ce Congrès a contribué à affirmer la vitalité de notre Société; mais ne l'oublions pas,

Messieurs, si nous avons été heureux dans l'organisation d'assises aussi importantes, nous le devons aux pionniers de la première heure, à ceux qui, toujours sur la brèche, ont contribué, à un titre quelconque, à la prospérité actuelle du Cercle. Nous avons recueilli le fruit de leur incessant labeur, à eux la première expression de notre gratitude.

Quant au Congrès et à ses organisateurs, à quoi bon vous citer des noms. Chacun, dans la limite de ses attributions, tous en un mot, se sont dévoués et tous ont droit à des éloges et à des félicitations.

Mais, dans ce concert de témoignages reconnaissants, nous ne pouvons oublier les Administrations publiques qui nous ont prêté leur appui : le Gouvernement, la Province et la Ville nous ont gratifié de subsides généreux; l'Armée, grâce à l'entremise de notre sympathique Confrère, M. le Général Bruylant, vice-président du Congrès, a contribué également à rehausser l'éclat des festivités.

L'organisation de celles-ci fut singulièrement facilitée par les bons offices de l'Administration communale. Non contente de recevoir officiellement les Congressistes à l'hôtel de ville, elle se prêta de bonne grâce à lever tout obstacle à l'exécution des différentes parties du programme. Celui-ci comprenait : le banquet à la Salle des Géants, aux Halles, honoré de la présence de M. le Ministre d'Etat et Président de la Chambre des Représentants, Beernaert, et M. Schollaert, Ministre de l'Intérieur et de l'Instruction publique; les concerts à la grand' place, par le *Cercle Mozart* et la musique du 2me Régiment d'Artillerie; le feu d'artifice et l'illumination des Halles; la magnifique audition de musique ancienne, sous la direction de M. C. Verelst, régal artistique justement apprécié par le nombreux et très sélect public qui se pressa, ce soir, à la Salle des fêtes de la rue des

Vaches; enfin, le concert de carillon, exécuté avec son talent habituel par notre artiste carillonneur, M. Jos. Denyn.

Voilà pour les festivités.

Les séances du Congrès ont été extraordinairement bien suivies. Les questions qui y furent discutées intéressèrent bien vivement un nombreux public, qui écouta avec une sympathique attention les développements présentés par de talentueux orateurs.

Les visites aux monuments de la ville, ainsi qu'aux collections d'art, constituèrent un dérivatif heureux aux séances. Elles furent le prétexte à maint commentaire intéressant et fournirent matière à des discussions instructives.

Enfin, pour terminer, une excursion se fit à la coquette petite ville de Lierre. Les autorités communales reçurent les Congressistes à l'hôtel de ville. Cette réception, dont nous gardons le meilleur souvenir, fut suivie d'une promenade archéologique, au cours de laquelle on visita successivement l'église St-Gommaire, d'autres églises, le Béguinage et, enfin, un musée bien installé et riche de quelques œuvres de maîtres, don généreux d'un enfant de Lierre.

Il importait, Messieurs, que le Congrès de Malines trouvât mention dans les actes de notre Société. Ce court aperçu suffira, croyons-nous, à transmettre parmi nos Confrères, le souvenir d'une entreprise qui nous fit honneur et que, peut-être bien, nous pourrons ranger parmi les plus importantes dont nous avons pris ou prendront encore l'initiative.

Nonobstant ce surcroît de labeur, nous avons encore pu réaliser une somme de travail supérieure à celle qui forme le bilan des années antérieures.

Vous en jugerez par la nomenclature des conférences et des propositions discutées, qui va suivre :

M. Coninckx. *Notes sur les fondeurs d'artillerie malinois;*
Quelques signatures de notaires malinois des XIVe, XVe et XVIe siècles;
Een woord over het graf der Berthouders in Sint Rombouts-kerk;
Choses d'antan;
Une chasuble brodée du XVe siècle, à l'église SS. Pierre et Paul, à Malines;
Les sculptures des poutres de la salle du rez-de-chaussée de l'ancienne maison échevinale à Malines;
Les lais d'Aristote, d'Hippocrate et de Virgile, leur origine, leur reproduction plastique au moyen âge (à propos des sculptures ci-dessus);
Fayd'herbe et les religieux d'Hanswyck pendant la construction de leur église;
Etude sur la stabilité de la rotonde d'Hanswyck;
La Saint-Nicolas (Etude de traditionnisme comparé).

M. de Marneffe. *Origine des maisons de Berthout et de Grimbergen;*
La vie au temps de la féodalité;
Extrait d'une lettre de Marie de Hongrie à Charles-Quint, au sujet de l'explosion de la Sant-Poort.

M. de Wouters. *La décoration polychrome de l'église Notre-Dame au-delà de la Dyle (à propos de découvertes récentes de peintures murales).*

Reydams. *Acquisition d'un cens seigneurial en Campine, par L.-J. Mazarini, duc de Nivernais;*
Une descendance au XIXe siècle, de Gérard de Muysen et de Marie Estor.

Stroobant. *Notes sur les anciennes prisons de Malines;*
Généalogie des Kerremans de Malines;
Notes sur des artistes malinois;
Notes sur les fondeurs malinois.

van Caster. *La chaussure aux siècles passés.*

Fr. Van den Bergh. *Herinneringen aan de slachtoffers van 1798.*

Van Doorslaer. *Mélanges d'art et d'histoire; Notes sur des fondeurs de cloches malinois.*

La plupart de ces communications ont donné lieu à des discussions intéressantes.

De plus, des séances extraordinaires ont été tenues pour initier les membres du Cercle aux opérations du Comité organisateur du Congrès.

Dans le but de préparer nos Confrères à servir utilement de cicerone aux visiteurs que nous amènerait ce Congrès, nous avons organisé, les dimanches après-midi, des promenades archéologiques en ville. C'est ainsi que nous avons visité successivement les églises de Malines, fait connaissance avec les œuvres d'art qu'elles renferment, trop peu appréciées, et devant lesquelles trop souvent nous passions indifférents.

Comme toujours, la conservation des œuvres d'art et des souvenirs du passé a fait l'objet de nos préoccupations constantes.

C'est ainsi que nous avons demandé et obtenu le transfert au musée communal, du magnifique calvaire, en faïence de Delft, encastré dans un mur de l'école Nord.

Nous nous sommes émus, à juste titre, de la mise en vente de la place Saint-Pierre. Destinée à se couvrir de constructions banales, celles-ci cacheront la belle façade du palais de Justice, qui jusqu'ici pouvait étaler au grand jour son architecture pittoresque et originale.

Nous avons écrit à l'Administration communale, au Gouverneur et au Ministre compétent, leur demandant de conserver à la place en question sa destination actuelle. Malheureusement, rien ne nous assure que nous aurons gain de cause, l'avenir semble même devoir nous amener une solution que regretteront les admirateurs de

l'ancien palais de Marguerite d'Autriche, specimen remarquable de l'architecture du XVI[e] siècle (1).

Enfin, la conservation des fresques de l'Hôtel de Busleyden a fait l'objet d'une missive adressée au Gouvernement. Nous en avons demandé la reproduction et nous espérons bien qu'on ne laissera pas se perdre définitivement ces peintures si intéressantes du commencement du XV[e] siècle, avant d'en avoir fixé l'état actuel d'une manière durable. Celui-ci laisse déjà beaucoup à désirer sous le rapport de la conservation; aussi, plus que jamais, l'intervention des autorités compétentes sera opportune.

Nos relations avec les autres sociétés archéologiques ont été des plus cordiales. A l'étranger, même, celles-ci se sont accrues; la Société française d'archéologie, sous la présidence du Comte de Marsy, tenant son congrès annuel à Nîmes, le Cercle y a adhéré; la Société d'émulation d'Abbeville, fêtant son centenaire, nous lui avons fait parvenir nos félicitations.

Un événement important a marqué le cours de l'année 1897 : c'est l'installation du Cercle dans son nouveau local.

Vous n'ignorez pas, Messieurs, que le projet de pouvoir disposer d'un lieu de réunion proche des collections artistiques et archéologiques de la Ville, fut un rêve que nous caressâmes longtemps. Il fut proposé alors de demander comme tel une place annexée au nouveau musée. Grâce à la diligence de M. le Chanoine van Caster, nos désirs ont été comblés. Nous voilà donc installés, aujourd'hui, dans cette salle, arrangée avec goût, où quelques bonnes vieilles toiles rompent heureusement la monotonie de ces hauts murs, pendant que

---

(1) Nos prévisions se sont malheureusement réalisées; bientôt ce vaste terrain sera occupé par les constructions que les nouveaux propriétaires s'empressent d'y faire édifier.

des meubles, specimens non sans valeur de différents styles, complètent heureusement l'aménagement de notre nouveau local.

M. le Chanoine VAN CASTER s'est constitué le généreux pourvoyeur de la décoration archéologique de notre cénacle; nous lui devons des bibelots intéressants; vous voyez partout des traces de son inépuisable générosité.

Notre bibliothécaire en sait aussi quelque chose, lui qui a eu les mains pleines pour cataloguer les nombreux volumes dont M. le Chanoine a bien voulu enrichir la bibliothèque.

Nous ne pouvons oublier ici que le Cercle a été invité à assister à l'inauguration officielle du nouveau Musée; que nous avons organisé une conférence publique à l'hôtel de ville, où M. PAUL ANDRÉ nous parla *de l'injustice et de l'indifférence belges en matière littéraire;* enfin, que, tout récemment, il nous a été permis de visiter les collections de M. SOMZÉE, à Bruxelles. Nous garderons un excellent souvenir des belles choses qu'il nous fut donné d'admirer dans ce somptueux hôtel. La description en serait impossible, vu le nombre et l'importance des richesses artistiques qui y sont entassées.

A propos d'excursions, permettez-moi, Messieurs, de vous exprimer un desideratum. Quelques-uns d'entre vous ont regretté la dispersion des Confrères à l'issue de la visite chez M. SOMZÉE. Ne pourrait-on trouver le moyen, dans pareille circonstance, de ne pas se quitter, d'aller vider ensemble la coupe de l'amitié, voire même d'organiser, avant le retour, de fraternelles agapes? On ferait échange de ses impressions, qui par le fait même seraient plus durables. C'est une idée que je me permets de vous soumettre, Messieurs, peut-être bien pourrait-on faire quelque chose dans ce sens.

Vous ne serez pas surpris, en présence de l'activité et du zèle déployés par vous, que le nombre de nos Con-

frères ne s'en soit ressenti. Ici encore il y a progression notable : alors qu'à la fin de l'exercice précédent notre Cercle comptait 61 membres titulaires, nous enregistrons aujourd'hui 72 adhérents, malgré la démission de MM. Dufort et Hippé, et le décès de M. H. Muls.

Quant à nos finances, Messieurs, notre dévoué trésorier vous édifiera tout à l'heure. Je crois qu'elles aussi ne nous donneront pas d'inquiétude; elles sont en bonnes mains, car M. Van den Bergh, qui s'intéresse tant à la numismatique, veille avec un soin jaloux sur le petit capital dont la gestion lui est confiée.

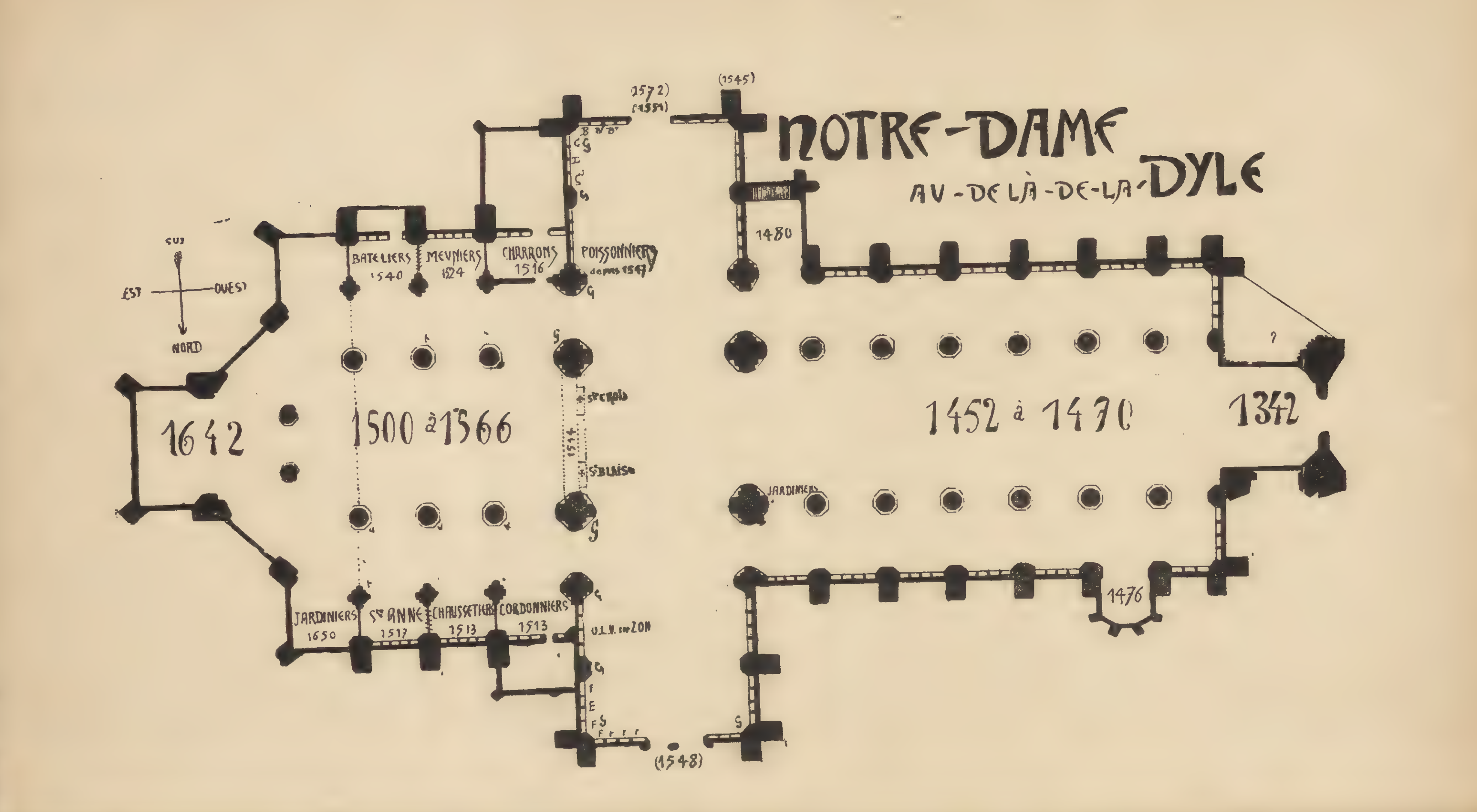
La situation du Cercle est donc prospère; il ne tient qu'à nous, Messieurs, qu'elle perdure; je crois que tous nous sommes animés des meilleures intentions pour travailler à sa prospérité. Je suis certain que votre activité ne se ralentissant pas, de nouveaux confrères viendront s'associer à nos travaux, qui ont pour but de vulgariser notre histoire locale et la conservation des vestiges d'un passé qui ne fut pas sans grandeur.

Il me reste, Messieurs, à remplir un devoir de reconnaissance. Tout à l'heure, notre honorable Président, M. le Chanoine van Caster, cédera ses fonctions à son successeur. Je vous ai signalé ses excellentes dispositions à notre égard, les dons généreux qu'il a fait au Cercle; vous avez été témoin de son assiduité à nos séances et de l'intérêt qu'il prend aux travaux de la Société; vous serez donc unanimes à lui voter des remercîments.

Vous regretterez aussi l'absence de notre zélé Confrère M. Stroobant, que ses fonctions obligent de résider à Gand. Nous lui accordons un sympathique souvenir; nous n'oublierons pas nos relations réciproques et bien cordiales et le dévouement qu'il apporta aux intérêts du Cercle.

H. Coninckx,
Secrétaire.

21 Janvier 1898.


NOTRE-DAME
AU-DELÀ-DE-LA-DYLE
SUD
EST
OUEST
NORD
1642
1500 à 1566
1452 à 1470
1342
1480
1476
(1545)
1572)
(1548)
BATELIERS
1540
MEUNIERS
1524
CHARRONS
1516
POISSONNIERS
JARDINIERS
1650
Ste ANNE
1517
CHAUSSETIERS
1513
CORDONNIERS
1513
JARDINIERS
1514
St BLAISE



A PROPOS DE

Peintures murales retrouvées à l'église N.-D.

AU-DELA DE LA DYLE

A la fin de l'année écoulée, nous signalions aux Membres du Cercle Archéologique de Malines, les traces de peintures murales découvertes dans l'église Notre-Dame au-delà de la Dyle. Leurs bienveillants suffrages nous ont encouragé à pousser plus loin nos investigations et à étudier le rôle que ce genre de décoration aurait à jouer dans une restauration éventuelle de l'édifice.

Donner à ce problème une réponse ne varietur, suppose au préalable un grattage complet, que nous n'avons pu faire. Qu'ils veuillent donc voir dans cette étude non pas un plan de restauration, mais seulement des constatations de faits propres à y aider et quelques impressions esthétiques ressenties au cours de ce travail.

Et tout d'abord résumons brièvement ce que les *Historische aanteekeningen*... du chanoine Schœffer relatent de la construction de l'église actuelle.

De l'ancienne église, élevée après l'incendie de 1342, il ne reste plus que la tour. On édifia la nef pendant les

années 1453 à 1470. Le chœur fut commencé en 1500 (1), avec les chapelles du pourtour et les transepts.

Il s'ouvrait par un jubé gothique, en pierre blanche, sculpté et orné de plusieurs statues. Du côté de l'épitre, on plaça l'autel de la Ste Croix. L'autel de S. Blaise vint occuper le côté de l'évangile.

En 1682 fut enlevé l'orgue qui le surmontait ; le jubé lui-même fut démoli en 1759 (2).

La construction du chœur dut être interrompue en 1566, à la troisième travée (3). Les lettres d'octroy qui permirent, en 1642, son déplorable achèvement, portent à ce sujet :

« ..... Soo de middelen van de kerke doen ter tijd heel » sober waeren, en dat den quaeden tijt en inlantsche » oorlogen daer naer over den hals quaemen is het vol- » maeken van den voors. choor gestaekt, en den selven » ten midden gesloten met eenen muer van de dikte van » eenen steen, en zoo den selven is van eene extra ordi- » naire hoochte, en niet geproportionneert met den heysch » van werke, soo is hij in groot perijkel van te vallen. » merckelijk als eenich onweder van wind oft storm is » maeckende; jae selver staat hij en beeft en over en » weder gaet als de klocken van den thoren zijn lui- » dende... »

Rempli de dédain pour l'œuvre patiente des ancêtres, on crut alors faire un chef-d'œuvre de science et de goût.

---

(1) Une pierre dans le pilier à côté de l'autel de S. Elaise porte « Anno Domini 1580 posuit me Ægidius de Busco, pastor hujus ecclesiæ, tempore Philippi Archiducis Austriæ, Maximiliani regis Romanorum filii. »

(2) Voir à ce sujet l'ouvrage *Mechlinia Christo Nascens*, par le chanoine Foppens, lequel vécut jusqu'en 1763.

(3) Schœffer ajoute : « De Kardinael Granvelle, Jonius bisschop van 'S Hertogenbosch, de prelaten van Villers, Diligen en Perck versierden toen het zoo ver voltrokken werk met schoone geschilderde ramen. » H. A., p. 126.

Voir encore à ce sujet : *Verzamelingen van Naamrollen, enz.*, tweede deel, bladz. 155.

En ce temps-là sévissaient à Malines les fantaisies architecturales de Luc Faid'herbe. Elles inspirèrent aux bâtisseurs de 1642 les bâtardes constructions de l'abside, qu'on eût le courage de restaurer en 1877.

Ne nous occupons pas davantage des colonnes corinthiennes et des lourds rubans de pierre reliant des volutes massives à des gargouilles grasses, au lieu d'arcboutants légers où se joue la lumière. Terminons plutôt cette note architecturale dans les transepts, où l'art des Keldermans était encore goûté.

S'il faut s'en rapporter aux dates çà et là entaillées, la construction en fut péniblement poursuivie.

Le pignon du côté Nord indique à la clef de l'ogive principale 1548. Il fut couronné par la statue de la Sainte Vierge. Mais l'autre transept n'avait atteint, en 1545, que mi-hauteur de la grande fenêtre, et l'ogive porte la date de 1551.

On peut lire 1572, sous l'image de S. Blaise qui surmonte ce pignon. Tous deux, d'ailleurs, sont demeurés inachevés. On perce en ce moment les fenêtres latérales des transepts, autrefois bouchées, en même temps que construites. Des grisailles y tamiseront une lumière jaune et douce, qui contrastera agréablement avec le jour bleuté qui baigne la grande nef.

On regrettera peut-être leur trop proche parenté avec les vitraux de Saint-Rombaut, mais on les préférera à d'autres manifestations de l'art du peintre verrier à Notre-Dame.

*
* *

L'histoire de l'église Notre-Dame au-delà de la Dyle renferme une page triste de pillages et de troubles.

Elle explique les fréquentes interruptions et, finalement, l'abandon des chantiers pendant plus d'un demi-siècle.

« L'année 1566, écrit le chanoine Schœffer (1), l'église échappa au pillage sacrilège des gueux, grâce au dévouement de la corporation des bateliers. Ils s'armèrent de leur mieux et gardèrent jour et nuit les issues qu'ils avaient toutes barricadées.

» Vengeance et punition des atrocités commises, l'aveugle furie espagnole s'abattit sur Malines, le 2 octobre 1572, et saccagea la ville trois jours durant.

» Plus horrible encore, barbare, destructive, fut la furie gueuse à laquelle les portes de la ville furent traitreusement ouvertes le 9 avril 1580 ».

Les apôtres de la tolérance commirent alors des excès dont on ne peut se faire une idée qu'en les comparant aux prouesses des champions de la liberté républicaine.

Pas une œuvre d'art ne fut par eux respectée. Ils ne laissèrent pas debout un seul des vingt-huit autels qui ornaient l'église. Ils y tinrent leurs prêches.

Enfin, après cinq ans, l'ordre et l'autorité du roi furent en même temps rétablis et l'église solennellement rendue au culte, le 7 août 1585.

Nous allons constater maintenant les traces de peintures murales qui se rapprochent sensiblement de cette période.

Quoi d'étonnant si ce travail est demeuré incomplet, le badigeon qui l'a presqu'aussitôt recouvert n'en a même laissé qu'un souvenir bien vague dans la tradition.

*
* *

Schœffer rapporte, disions-nous, que l'église Notre-Dame comptait 28 autels au moment du pillage par les gueux. Il y en avait, ajoute-t-il, à chaque pilier de la grande nef.

---

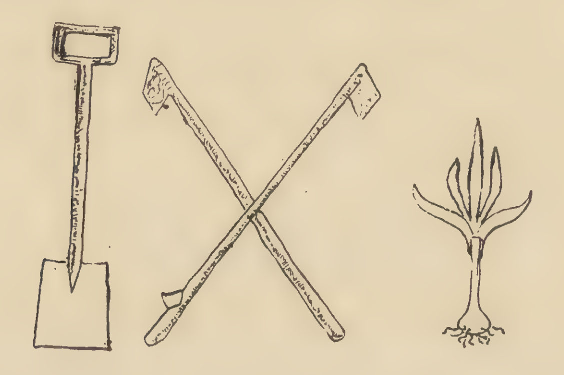
(1) *Historische aanteekeningen, enz.*, pp. 127-128; *Naamroller*, pp. 152, et 166 à 173.

Nulle part n'est relaté à quels saints ils étaient dédiés; nous avons été assez heureux de retrouver l'emplacement de celui des jardiniers, en grattant le pilier Nord-Ouest de la grande nef.

La peinture y est divisée en deux sections, par une partie restée blanche, où se trouvait l'autel.

Le fond rouge de la décoration se rapproche de la nuance des carreaux de pavement. Il a été rendu plus foncé dans la partie qui ouvre sur le chœur.

Curieux et bien caractéristiques sont les sujets qui nous ont permis de déterminer l'usage de ce pilier. Un légume (poreau ou oignon) alterne dans le sens vertical avec des instruments aratoires. Naïf hommage du travail à Celui dont il attend le soleil et la pluie.



On distingue fort bien plusieurs bèches, grandes d'environ 40 centimètres. Il y a aussi quelque part un instrument dont nous reproduisons la figure sans lui donner de nom.

Enfin, une bande étroite s'élève dans deux tonalités brunes, elle offre un dessin assez compliqué et semble postérieure au reste.

Signalons en passant les nombreuses marques de maçons relevées sur ce pilier et sur celui qui lui fait face (voir au plan : A).

Là aussi apparaissent des traces de peinture rouge et bleue. La couleur s'y enlève avec le platras; aussi n'oserions-nous affirmer que quelque corporation y ait eu son siège. C'est peut-être celui qu'ont quitté les bateliers en 1540, pour aller occuper une chapelle du pourtour, où l'on voit actuellement l'autel de Sainte Barbe.

On sait leur belle conduite en 1566. La vengeance des gueux, en 1580, ne les découragea pas. Les comptes portent : « Anno 1585 ieder een gulden om den autaer te herstellen. 1591-1592. Item betaelt toen wij den altaer besteden voor gelach xxj st. »

Rendons ici un reconnaissant hommage à M. l'archiviste Hermans, qui a bien voulu rechercher si ces comptes ne mentionneraient pas aussi les peintures de la chapelle. Les livres sont muets sur ce point; ils rapportent seulement :

« 1602. Item gegeven Philips Scheelkens stroodecker van de capelle te witten 't samen mettenkalak xxiij st.

» 1658. Item betaelt van de cappel te witten blykende by quitancie 5, - o - o. »

Toujours est-il que leur chapelle porte des traces de coloration principalement bleue. Jusqu'en 1818, un mur la séparait de l'autel des meuniers. Cette dernière corporation préférait le rouge, d'après ce que nous avons mis à nu. Un grattage plus complet révélera peut-être d'intéressants détails. Nous hésitons cependant à interpréter dans ce sens le mot *ciraet* de l'inscription suivante qu'on lisait autrefois au-dessus de l'autel :

« XV hondert en d'een en twintichste jaer
Quam 't molders ambacht voort hier in stede
En stelde dry jaer daer naer dezen altaer
Dit welfsel, paveysel en *Ciraet* mede. »

Il est certain que les Poissonniers comme les bateliers ont d'abord eu leur autel dans la grande nef; mais de

même que pour ces derniers, il ne nous est pas encore possible d'en déterminer l'emplacement. Ils l'ont, en 1547, transporté dans le transept meridional, à l'entrée du pourtour.

Leurs livres renseignent ce qui suit :

« 1547. Item betaelt voor de schilderye in de kerke daer onzen autaer *plach* te stane j p.

» 1551-1552. Item betaelt voir een beelde Sint Andries in onze Vrouwe kerke xij guld ix strs.

» 1566-1567. Item aan de casse te doen vermaeken van de vyf sanken (1) en de outaer te repareren xxj strs.

» 1568-1569. Item betaelt Jan Couthals gheelgietere voor eenen arm in de kerke voor Ons Lief Vrouwe vissers wegende LXV pond 't pont, iij strs.

» J blanck loopt met ij strs drinckgelt voor de cnapen xij guld. v strs j blancke.

» 1570-1571. Item betaelt den beltsnydere voor vier paneelen te snijden en een hooft van Sinte Peeter en iiij potten fruitagie met meer chiraeten en ij tortoosen tsamen vj guld 1 str.

» Item betaelt Fransen de schrynwerker voor de com (kas) te maken en voor thout in de kerke met andere dinghen dat hij noch ghemaekt hadde soo aan de nautaer als aen een schutsele xxx guld. »

Les comptes signalent encore que l'autel fut relevé en 1586, après sa dévastation par les calvinistes, et orné d'une image de la Vierge, peinte par Romment Machiels. Il est aussi question de nombreux ornements et d'une armoire pour les conserver. Enfin, l'évêque bénit, en 1597, l'autel que vint, quinze années plus tard, remplacer celui pour lequel Rubens peignit sa pêche miraculeuse.

(1) Les cinq saints invoqués contre la peste : S. Sébastien, S. Antoine, ermite, S. Christophe, S. Roch et S. Adrien.

Eh bien, parmi tous ces détails, les comptes ne font nulle mention de peintures dans ce transept Sud.

Cependant, nous y avons trouvé des vaisseaux que nous crûmes d'abord devoir attribuer à la corporation des bateliers. Nous avons constaté depuis que ces derniers n'ont pas occupé le transept, et — ceci n'est qu'un indice, mais il a sa valeur — nous avons vu un navire semblable entaillé dans la pierre tombale d'un doyen des Poisonniers.

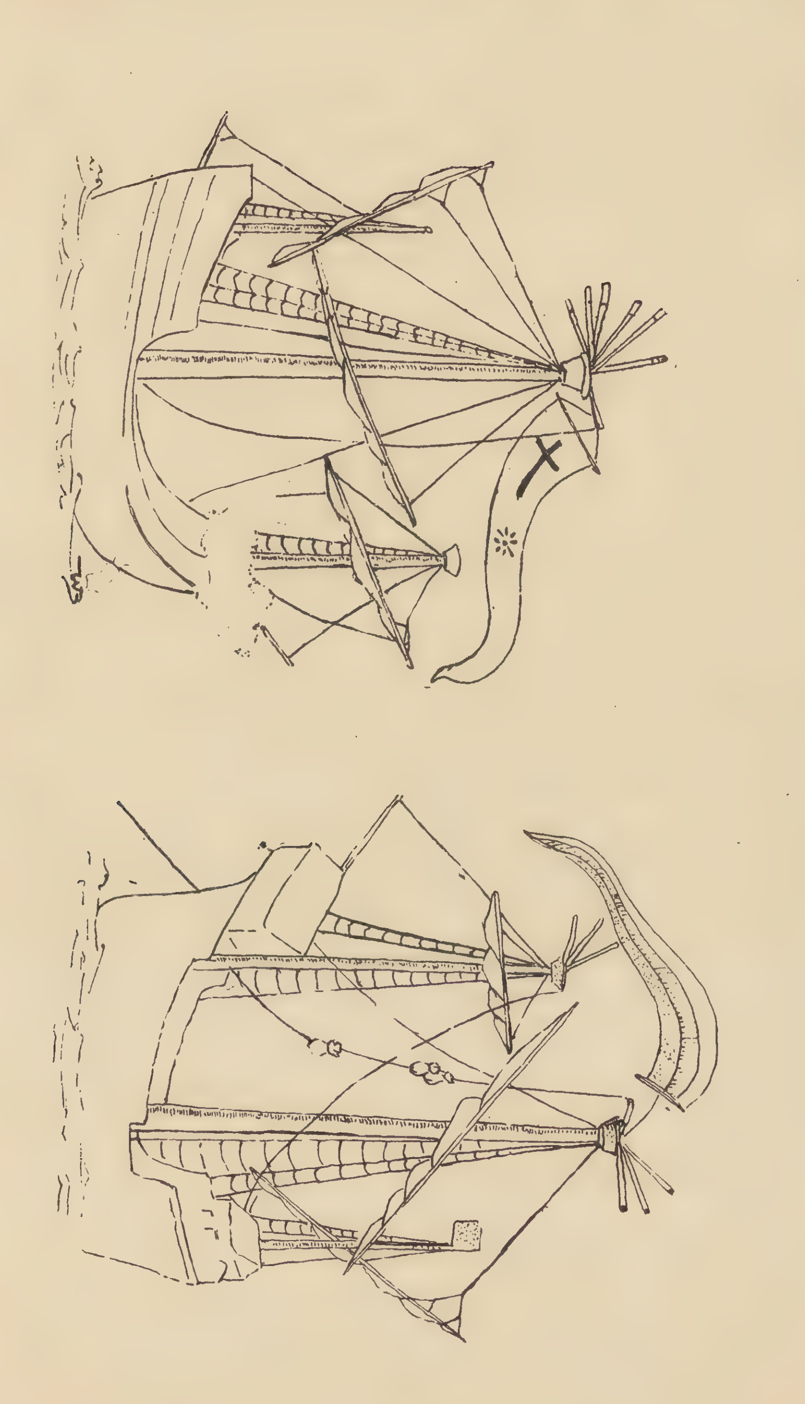
Presque tous les marchands de marée ont encore aujourd'hui des petits bateaux dans leurs boutiques.

Rappelons, d'autre part, qu'avant la Révolution française, la clôture qui subsiste encore dans la chapelle des Bateliers était complétée par une balustrade de cuivre, et sur sa corniche des navires alternaient avec des torchères également en cuivre. Cet emblème ornait également la maison du métier.

Nous ne pouvons jusqu'à présent que signaler les peintures du transept méridional sans leur donner une attribution certaine.

Trois navires à droite de la porte ont leur voilure carguée (voir plan : B, B', B''), les deux autres, qu'on remarque au mur Est, y sont représentés toutes voiles dehors (voir plan : C C'). La coque des bateaux semble avoir été dorée ; les mats apparaissent rouges, peu différents du fond ; le gréement est dessiné au trait noir.

Ces sujets ont (dimension moyenne) 0,90 de hauteur sur une largeur de 0,80. Ils sont encadrés par des arcatures ogivales peintes en trois couleurs. Un ton bleu, rappelant la pierre, recouvre les saillants ; les creux sont rouges, sauf une moulure bleu gothique contre le fond rouge dans sa partie supérieure. Plus bas, nous avons trouvé une tonalité générale jaune, légèrement orangée, avec tout au-dessous un peu de rouge sombre, peut-être les franges d'une draperie.



On voit entre les deux navires, une partie d'environ deux mètres où le mur a été reconstruit et l'architecture restaurée en bois (plan : D).

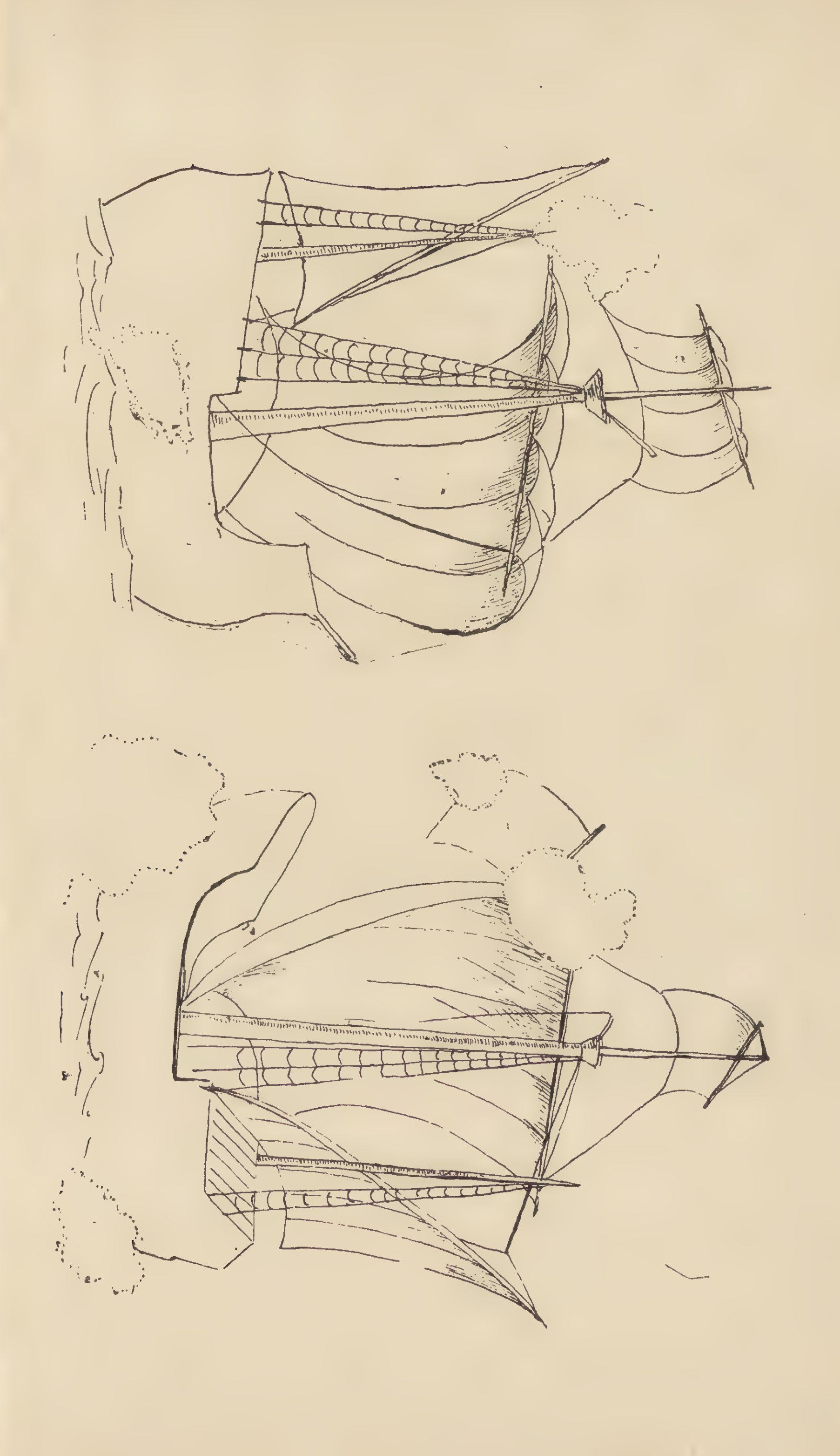
La même chose se remarque à l'endroit correspondant



dans le transept Nord. C'est là que le grattoir mit à nu deux figures peintes sur le replâtrage et sans aucun doute postérieures aux peintures qui nous occupent (1) (plan : E).

Ici, au lieu des navires, cette partie est flanquée de

(1) Nous croyons de la même époque, les traces de polychromie relevées sur des colonnes dans le pourtour du chœur (plan K).



deux soleils flamboyants, dorés et cernés de noir, avec, au centre, un monogramme de la Vierge. Ils se détachent sur fond rouge, avec, au-dessus et en-dessous, des colombes blanches nimbées. Le mur Nord présente le même motif des deux côtés de la porte dans chaque subdivision architecturale (plan : F).



Dès son achèvement, cette partie de l'édifice reçut la statue connue sous le nom de « Onze Lieve Vrouw in zon ». Il ne faut pas chercher plus loin pour trouver l'explication de ces emblèmes.

Remarquons, enfin, qu'on a commencé à peindre en rouge et en bleu plusieurs pilastres qui, dans les transepts, soutiennent les arc-doubleaux et les arches. En quelques endroits la couleur dépasse la première section du mur (plan : G).

Comme nous le disions plus haut, nous nous trouvons en présence d'un travail brusquement interrompu et plus tard abandonné sous l'influence des idées nouvelles qui, au XVIIe siècle, dirigèrent le goût vers une orientation diamétralement opposée.

Mais là ne se bornent pas les traces de peinture dans l'église Notre-Dame.

Sans parler des clefs de voûte polychromées et dorées de la grande nef et des transepts, signalons dans les bas côtés, des vestiges nombreux de coloration.

Il sera malheureusement difficile d'en relever d'avantage. On ne s'en inquiéta pas en 1862, quand fut encastré le chemin de la croix. Partout où nous avons entamé l'épais crépi, qui fut alors appliqué, la couleur s'est détachée avec lui.

Plus tard, en 1879, lors de la restauration de la chapelle bâtie vers 1480, par Christophe Van Heynbeke, on n'enleva pas complètement la couleur aux piliers et aux nervures de la voûte.

Enfin, et c'est là que se sont arrêtées nos recherches, trois piliers du pourtour septentrional du chœur méritent notre attention. L'un apparaît rouge carmin et jaune paille (plan : H), les deux autres sont bleu, jaune, orange et vert sombre, mais du côté seulement qui regarde l'église (plan : J).

Du côté intérieur des chapelles, aujourd'hui réunies, nous n'avons rien trouvé et pour cause :

Ces chapelles venaient d'être restaurées, il serait plus exact de dire nettoyées. Ce travail, à ce qu'on me rapporte, fait par des spécialistes anversois, a été mené rondement. Ils enlevèrent au mordant, plâtras, badigeon et le reste, rejointoyèrent la pierre ainsi blanchie, puis dessinèrent en noir un appareil presque régulier.

C'est très propre, il y a même peu de granges aussi propres; cela rappellerait la bâtisse en 1513, n'étaient quelques meubles du plus mauvais goût respectueusement conservés.

Aussi ne pourrions-nous assez souhaiter voir la commission des monuments passer par là avant que le nettoyage ne se poursuive.

*
* *

Ils sont devenus rares ceux qui prennent la défense du crépi affreux et des couches superposées de badigeon qui ne laissaient des lignes architecturales qu'un nébuleux contour.

Mais une fois le grattoir déposé et les pierres rejointoyées d'un mortier plus ou moins coloré, le restaurateur peut-il admirer son œuvre achevée sous prétexte que les documents font défaut ou qu'une décoration d'ensemble serait gênée par les monuments parasites?

La chaude tonalité de l'appareil fraîchement mis à nu plaît à l'œil. Qu'elle soit durable, cette satisfaction, nous nous permettons d'en douter. On s'applaudira toujours du travail déjà fait, mais on conviendra bientôt que la pensée de ceux qui ont superposé ces pierres n'était pas de les laisser brutes, souvent mêlées, sans préoccupation de lignes ni de couleur. Pour une grande part, la satisfaction actuelle bénéficie du contraste avec les églises encore recouvertes de ce blanchiment douteux, uniformément froid, imposé aux cathédrales gothiques, pour faire supporter les marbres parasites et les boiseries marbrées.

Supporter, disons-nous, non pas que nous contestions leur intrinsèque valeur à bien des productions dont l'art renaissant a peuplé nos vieux temples, mais parce qu'elles sont là en intruses, détruisant la magnifique conception de ceux qui ont élevé ces monuments, parce qu'elles rompent cet harmonieux ensemble où tout concordait à faire resplendir la grandeur sacrée des saints mystères célébrés à l'autel : foyer lumineux auquel l'ornementation de tout le temple empruntait son éclat.

Dès l'entrée et dans tous ses recoins, l'église gothique donne l'impression d'être la maison de Dieu. L'homme n'y est rien. Peintre et sculpteur négligent ses perfections

plastiques; la forme humaine est par eux rendue en vue seulement de rappeler l'âme qui vivifie cette forme. Figures mystiquement belles de saints nimbés d'or, démons grimaçants hideux, et couchés humiliés dans la mort, ces hommes calmes de pierre, qui furent puissants et grands; comme les voûtes élancées, les baies larges ouvertes sur le ciel par des vitraux clairs tout abstrait de ce monde et fait songer à Dieu.

Cette admirable unité, l'émulation pieuse des corporations priant sous l'égide de leurs saints, dans le pourtour du chœur et dans les bas côtés, ne la brisaient pas. Une pensée génératrice subordonnait les manifestations si diversifiées de l'art moyenâgeux. Ceux qui décoraient les églises sentaient de même que ceux qui les avaient édifiées.

Dans ces temples d'architecture ogivale, des artistes élèvent des monuments parasites et le sentiment qui les inspire n'est plus le même idéal, c'est le culte de la matière, c'est la nature réelle, c'est la beauté physique.

Qu'ils aient produit des œuvres remarquables, encore une fois, il serait absurde de prétendre le contraire; mais qu'ils aient fait preuve de goût en les plaçant là, au milieu, hélas plus souvent au lieu, des productions d'un art qu'ils ne comprenaient plus, c'est ce qu'il serait aussi téméraire de soutenir. Eux-mêmes reconnaissent combien l'art ancien et le leur souffraient d'être juxtaposés : autant que possible ils sacrifièrent le premier. Plus éclectique, notre époque respecte et admire les legs du passé.

Mais notre éclectisme doit-il aller jusqu'à respecter leur choquant voisinage ailleurs que dans ces hospices de l'art que l'on appelle musées?

Nos églises ne sont-elles pas avant tout les temples de la divinité, et les manifestations artistiques peuvent-elles y avoir d'autre raison que de rehausser la splendeur du culte?

C'est ce qui a fait de l'art gothique l'art religieux par excellence. Et par la raison même qu'il a différemment et mieux que les styles postérieurs rempli ce rôle d'édification que le culte demande, ces derniers apparaissent plus étrangers, plus intrus dans nos vieilles églises. Foulant aux pieds le principe d'unité, impérieuse loi de tout ensemble esthétique, ils y introduisent non seulement une manière, mais une pensée différente, comme l'esprit de la matière diffère.

Il ne peut résulter qu'une disproportion choquante de voir l'une à côté de l'autre exalter la grandeur divine et la perfection matérielle; de voir se hausser le culte de la beauté physique à côté de tout ce qui rappelle à l'âme sa spiritualité.

Indépendamment de cette raison d'esthétique que nous appelleront religieuse, la cohabitation des deux arts gothique et renaissant nous semble encore condamnable, parce qu'elle méconnait la plupart du temps la subordination nécessaire à l'architecture, du sculpteur et du peintre.

Autels ou mausolés, portiques ou tribunes, apôtres académiques accrochés aux piliers, ces monuments modernes, presque toujours, rompent des lignes architecturales et encombrent de leur relief des surfaçes qui devaient rester planes.

Il n'en serait pas ainsi que le principe tout différent de leurs proportions serait un obstacle insurmontable à l'homogénité de deux styles, l'un ayant pour base le module, l'autre toujours proportionné à la taille humaine.

Ce désaccord que le badigeon et les ornements en plâtre ont vainement tenté de cacher, le grattage le rend plus palpable et fait davantage regretter dans nos églises ogivales, la présence d'œuvres qu'on admirerait dans d'autres.

*
* *

Cette impression déjà bien souvent ressentie ailleurs, nos recherches à l'église Notre-Dame l'ont en nous fortifiée.

Nous avons mis à jour des traces de coloration ignorées sous la chaux, sans nous en exagérer l'importance ni leur attribuer une valeur artistique qu'elles n'ont pas.

Il faudra attendre des fouilles plus étendues, qui peut-être, réveilleront d'autres souvenirs des corporations disparues, pour être fixé sur le respect relatif que ces peintures méritent.

Mais qu'il nous soit permis d'émettre, en matière de conclusion, la réflexion qui nous est venue en parcourant une dernière fois l'église avant de rédiger ce travail.

Notre imagination s'est alors complue à voir l'édifice meublé en harmonie avec son architecture première. O que les murs, blanchis ou dénudés, supportent malaisément dans leurs grands vides, la richesse des autels ciselés, ajourés, fouillés! Entre ces chef-d'œuvres burinés et sculptés avec art, polychromés et dorés avec goût, et la sobre grandeur des lignes architecturales, il faut un lien : la peinture murale ne trouve-t-elle pas ici à la fois sa raison et sa mesure?

Cette pensée d'aucuns l'appelleront un rêve.

Et ceux qui avec amour cultivent les budgets, le déclareront irréalisable. Il ne s'agit pas ici d'un projet avec plans et devis; ce côté de la question dépasse le cadre de notre étude.

D'autres appelleront cette pensée un crime de lèse-archéologie. Conservateurs quand même du vieux parce que vieux, et l'admirant partout, il serait difficile de toucher à une église sans les mécontenter.

Nous nous sommes fait de *l'art chrétien* un autre con-

cept; il nous semble que de ces deux termes accolés, le premier demande impérieusement l'unité, principe de toute œuvre harmonieuse et belle; et le second s'oppose à ce qu'un temple ressemble au bazar d'un brocanteur, quelque riche qu'y soient les objets exposés... souvent à voir pour de l'argent.

Loin de nous la pensée de vouloir détruire des œuvres d'art, dont plusieurs dans l'histoire locale sont une page remarquable. Nous les verrons avec plaisir déplacer, de préférence dans des églises dont l'architecture ne demande qu'à les recevoir.

Mais ces autres monuments, dont les matériaux constituent la principale valeur, et si même, isolés, ils valent davantage, dont la masse encombrante ne trouverait place nulle part? Pour ceux-là, les moyens graphiques dont on dispose aujourd'hui en conserveront un souvenir plus utile qu'eux-mêmes.

Roger Miles (1) écrit, à propos de l'église St-Gervais et St-Protais, à Gisors : « Le défaut d'unité dans la construction d'un édifice, nuit à l'effet et à l'intelligence de l'ensemble et mène à la confusion, sinon à la négation du style ».

Puisse-t-on dire un jour de Notre-Dame qu'elle est belle dans l'harmonie de sa décoration et de son architecture!

Chevalier DE WOUTERS DE BOUCHOUT.

Avril 1898.

---

(1) *Comment discerner les styles*, p. 65.



ÉTUDE D'UN

Projet d'achèvement de la Tour St-Rombaut

A MALINES

(Compte rendu des discussions des séances du Cercle archéologique de Malines, des 11 et 25 février 1898)

M. Magnus. — Messieurs, en parcourant ces jours derniers les publications envoyées à notre Cercle, je trouvai dans l'une des plus savantes d'entr'elles, un article concernant notre bonne ville de Malines, et surtout notre dernier congrès. Je lus dans la *Revue de l'Art chrétien,* tome VIII, 5[me] livraison, p. 422 :

Parlons, pour finir, de l'intéressante question de la tour Saint-Rombaut; le congrès était une occasion, telle qu'il ne s'en représenterait plus, de lancer cette belle, cette trop belle idée, qui depuis longtemps s'est fait jour dans notre *Revue,* après avoir été présentée au congrès catholique de Malines, par feu Aug. Reichensperger (1) : achever la tour, et élever cette flèche qui devait être la plus haute de la chrétienté.

La première question qui se présente dans cette voie, c'est celle-ci :

---

(1) V. *Revue de l'Art chrétien,* ann. 1887, p. 130.

possède-t-on le plan primitif, le rêve de Keldermans? Il y a peu de temps que nous rappelions ici les précédents de cette question (1), à propos des études de M. J. Hubert sur la collégiale de Sainte-Waudru à Mons. Nous avons dit alors notre avis sur les deux dessins célèbres de tours dont l'un, le plan gravé en 1644, par Wenceslas Hollar, peut être considéré comme le modèle de la flèche à venir (2); l'autre, dit de Chalon, semble être une étude d'après ce dernier, faite à propos de la construction de la tour de Mons. Il peut rester des détails à étudier; on a du moins les documents généraux nécessaires pour ce grand œuvre. Telle a, du reste, été la conclusion de la discussion engagée à Malines, consacrée par le vote de la proposition suivante, émanée de M. J. Hubert, qui, par ses recherches heureuses, son initiative vaillante, mérite d'attacher son nom à une des plus grandes œuvres architectoniques qui pourraient honorer notre siècle.

« Bien que ces dessins soient à des échelles distinctes, et pris de points de vue différents et que tous les détails n'en soient pas identiques, la section reconnaît qu'ils ne présentent pas *deux projets,* mais *deux variantes d'un seul et même projet.*

» Si elles les compare à la tour de Malines, elle voit une ressemblance très grande : à chaque étage deux fenêtres très hautes, partout une décoration riche, abondante, mouvementée. Quand, d'autre part, elle les rapproche de la tour de Mons, qui n'a qu'une seule fenêtre, elle ne voit que des dissemblances.

» Les deux tours elles-mêmes sont absolument distinctes; elles diffèrent autant que peuvent différer des constructions similaires, d'importance analogue, de même style, de même époque et de même pays ».

Toujours il se dit, et trop souvent ce n'est malheureusement que vérité, que les Congrès sont prétextes à belles

---

(1) V. *Ibid.,* 1897, p. 171.

(2) Outre la gravure de Hollar, publiée par Sanderus (1647), le Musée de Malines possède un dessin signé Versluys, et daté de 1727. Les dessins anciens ne sont pas les seuls que l'on garde de l'œuvre de R[t] Keldermans : on possède celui de la tour inachevée de Zierikzee, également reproduit dans le recueil de M. Van Ysendyck *(Documents classiques de l'art dans les Pays-Bas).*

harangues et plantureux banquets, mais qu'ils sont rarissimes ceux dont un résultat pratique vient couronner le travail.

La question de l'achèvement de cette admirable tour de St-Rombaut, soulevée au Congrès par MM. Van Boxmeer et Kempeneer, de Malines, et M. Hubert, de Mons, nous fournit l'occasion de prouver que la XIIme Session de la Fédération des Cercles Archéologiques de Belgique a produit des résultats, non seulement pratiques, mais grands et superbes. Encouragés par les savants archéologues réunis au Congrès de Malines et qui, sans opposition aucune, ont, sur la proposition de M. Hubert, voté ce vœu déclarant l'achèvement de la Tour de St-Rombaut, *Œuvre nationale,* encouragés par eux, dis-je, il appartient aux membres du Cercle Archéologique de Malines de ne pas laisser tomber la question par une injustifiable indifférence.

Plus de six mois viennent de se passer, rien n'a encore été fait pour en arriver à la sanction du vœu. Je viens donc, Messieurs, vous proposer d'entamer une discussion approfondie sur la tour de St-Rombaut, ses plans et les moyens à mettre en œuvre pour arriver à la réalisation du vœu solennellement émis au Congrès de 1897.

De plus, pour que de ces discussions il reste non un souvenir, mais un titre durable, je vous propose de les insérer dans le bulletin du Cercle (Adhésion).

Préjugeant votre acceptation, j'ai pris sur moi de m'adresser à M. Willocx, sténographe, qui, bien gracieusement, s'est mis à votre disposition pour faire le compte rendu de ces intéressants débats. Je vous prie, Messieurs, de vous joindre à moi pour lui témoigner tous nos remerciements (Applaudissements).

A mon avis, Messieurs, le premier devoir qui nous incombe dans l'occurrence, est de provoquer la rectification du titre donné au plan sur parchemin, découvert

par feu M. Chalon, et produit par lui comme étant le plan original de la Tour de Ste-Waudru, à Mons.

Ce plan, comme vous le savez, vient d'être acquis par la bibliothèque royale, à Bruxelles, et je propose de nous adresser au fonctionnaire compétent pour que la qualification sous laquelle ce plan était connu, et qui certainement n'est pas la véritable, soit remplacée par celle qui lui assigne une origine bien plus intéressante pour l'objet de notre discussion, c'est-à-dire, de le considérer comme pouvant être, avec bien plus de raison, le plan original de la Tour de St-Rombaut, à Malines.

M. Kempeneer. — Nous ne pouvons que féliciter notre honorable confrère, M. Magnus, d'avoir provoqué une discussion, qui sera, je l'espère, des plus intéressantes et des plus utiles pour l'étude du projet d'achèvement de la Tour de St-Rombaut.

Toutefois, il serait prématuré, à mon avis, de considérer d'ores et déjà le plan Chalon comme celui de la Tour de Malines. Nous nous trouvons en présence de divers plans et, je crois que le premier objet de la discussion doit être de déterminer lequel de ces dessins réunit les éléments les plus complets et les plus propres à le faire considérer comme pouvant être la conception originale de l'architecte de notre tour.

D'ici là, la démarche préconisée par M. Magnus semble être inopportune.

M. Van Boxmeer. — J'ai eu l'occasion de voir, il y a quelques jours, à la bibliothèque royale, le plan visé par M. Magnus; je crois que notre confrère apprendra, non sans satisfaction, que la dénomination sous laquelle il était connu jusqu'ici ne lui est plus appliquée.

Ce n'est donc plus le plan original de la Tour de Ste-Waudru que les visiteurs de cet important dépôt

pourront y admirer, mais bien celui que l'on suppose être le plan original de la Tour de St-Rombaut, à Malines.

Une première satisfaction est donc donnée au desideratum dont M. Magnus s'est fait l'éloquent interprète et, comme vient de le dire très bien M. Kempeneer, la suite de la discussion nous fixera peut-être définitivement sur l'origine et les qualités du plan et nous dira s'il y a lieu de le considérer ou non comme le plan original de la tour de Saint-Rombaut.

M. Kempeneer. — La question qui vous est soumise se rattache au vœu de voir s'achever enfin la tour de St-Rombaut, achèvement attendu depuis trois siècles et demi.

Comme on l'a très bien dit, Messieurs, avant de faire des démarches, avant même d'exprimer un vœu positif en faveur de cet achèvement, il faut qu'on se mette d'accord sur le plan qui devrait être exécuté.

A cet effet, je m'efforcerai d'exposer autant que possible, la question sous toutes ses faces, afin de permettre une discussion conduisant à une solution qui puisse nous fixer.

Vous savez qu'il s'agit surtout de savoir auquel des deux plans, qu'on appelle le plan Hollar et le plan Chalon, il faut donner la préférence, pour construire la partie non encore achevée de la tour.

Je crois qu'il serait bon à ce sujet de nous rappeler un instant l'historique de ces deux plans.

Le plan gravé par W. Hollar, en 1649, était jusque dans ces derniers temps, le seul plan connu.

Il a été reproduit avec des différences et des modifications très légères dans *Le grand Théâtre Sacré du Brabant*, dans *Les Actes de S. Rombaut*, par Sollerius, dans *l'Histoire de l'archevêché de Malines*, par Van Gestel, etc.; il a

servi de prototype au plan dessiné par Versluys, au commencement du XVIIIme siècle, et à celui gravé par Hunin, au XIXme.

Ce plan, dont la gravure par Hollar porte la date de 1649, était donc regardé comme le vrai plan de la partie non achevée de la tour de St-Rombaut. Il a en sa faveur, ce qu'on appelle en droit, la possession d'état, possession constante depuis environ deux siècles et demi.

Où Hollar a-t-il trouvé le plan qu'il a reproduit dans sa gravure?

Voici, Messieurs, à cet égard, l'opinion d'un homme que je regrette de ne pas voir ici en ce moment, et qui pourrait nous donner sans doute de précieux renseignements, M. l'archiviste Hermans.

Dans le supplément du tome VIII, p. 430, de *l'Inventaire des Archives de la ville de Malines,* parmi les plans qui se trouvaient autrefois à l'hôtel de ville et qui ont disparu, M. Hermans signale un plan de la tour St-Rombaut, qui a, d'après les comptes, été acquis par la Ville, en 1574-1575 : « Mattheeus Heyns, voor sekere beworp van der figure van Sinte Rombouts thooren, tot behoeff van der stadt gekocht, per ordonnan. — xxv g. »

Mattheus Heyns était à cette époque l'architecte de la ville de Malines.

M. l'archiviste ajoute à cette mention une note assez étendue, dans laquelle il donne son avis sur le plan original, sur la valeur de la gravure de Hollar et sur la comparaison du plan Hollar avec le plan Chalon. Il semble dire que le plan Chalon ne serait qu'une copie de ce plan-ci.

« Ce plan, d'après nous, dit M. Hermans, doit avoir été le plan original de Rombaut Keldermans, l'architecte par excellence de la tour de St-Rombaut et de la ville (meester werckman van den torre ende van der stad), tel

qu'il est désigné dans le compte communal de 1516-17, f° 232 v°.

» C'est le plus ancien plan connu de notre tour ; d'après nos extraits (28, 29 et 31), il doit remonter de 1517 à 1521 ».

Dans sa notice intitulée « le prétendu plan original de la tour de Ste-Waudru à Mons, ne serait-il pas plutôt un ancien plan de notre tour Malinoise? M. Ph. Van Boxmeer, l'architecte actuel de la Ville, nous dit : que les Montois déléguèrent à Malines, en 1547, trois architectes « *pour visiter et prendre le patron de la thour Sainct-Rombaut* », à laquelle besogne ils vaquèrent, dit-il, pendant six jours. Pour remplir en si peu de temps une si rude tache, il fallait que ces artistes étrangers à notre cité eussent sous les yeux l'ancien plan de notre tour et qu'ils fussent guidés dans leurs travaux par l'architecte de la ville, Mathieu Heyns. En guise de récompense pour leurs communs services, le magistrat honora son architecte et ses trois confrères d'un banquet, lequel, dans le compte communal de 1547-48, fol. 197, est annoté comme suit : « It. Een bancket gedaan by Mr Mattheeus Heyns ende andere meesters wercklùyden, coste III s. III d. »

On peut se demander si, étant démontré d'une part que des Montois sont venus à Malines en 1547, *pour prendre le patron de la thour St-Rombaut,* et d'autre part que la Ville a payé en cette année un banquet chez Me M. Heyns et d'autres maîtres ouvriers sans que ceux-ci soient nommés, il en résulte que ce texte indique nécessairement que ce banquet aurait été donné à M. Heyns et à ses confrères de Mons, en guise de récompense, à l'occasion de la levée ou de la copie du plan de la tour.

M. Van Boxmeer. — On pourrait contrôler les dates et voir si l'arrivée des montois à Malines correspond à

l'époque (le jour ou le mois) à laquelle le banquet fut donné (1).

M. Kempeneer. — Je ne pense pas que les comptes de la Ville, de cette époque, donnent la date ; je pense que les comptes étaient rendus annuellement, sans indication de dates.

M. Coninckx. — La date est quelquefois indiquée.

M. Kempeneer. — Quoi qu'il en soit, je continue la lecture du passage de M. Hermans : « *L'ancien plan de la tour, acheté pour compte de la Ville* deux ou trois ans après le sac de celle-ci, après avoir servi de modèle à celui commandé par le magistrat en 1643 (Inventaire ib., p. 431, n° 44), *fut reproduit six ans plus tard, par le burin de Wenceslas Hollar.* En mettant le plan de la tour Saint-Rombaut, gravé par lui en 1649, en regard du dessin original de Rombaut Keldermans, représentant le palais du Grand Conseil à Malines, l'on remarquera dans leur ensemble et leurs détails respectifs, tant de points de concordance, qu'on conclura avec nous que le plan de Hollar doit être, comme il le dit lui-même, *la fidèle reproduction* EKTYΠON *de celui de notre illustre architecte* ».

D'après cela, Rombaut Keldermans aurait fait le plan *original* de la tour St-Rombaut, qui doit remonter de 1517 à 1521 ; c'est de ce plan que les architectes de Mons auraient pris la copie, de concert avec l'architecte Malinois, M. Heyns, en 1547 ; acquis par la Ville en 1574, ce plan aurait été copié aux frais de la Ville, pour Son Excellence Cantelmo, en 1643 ; et enfin, c'est toujours ce même plan original qui aurait été reproduit par le burin

(1) Nous avons examiné les comptes de la Ville ; l'année seule correspond, le jour ni le mois n'étant indiqués.

de W. Hollar, en 1649. Il est évident que si tout cela était pleinement démontré, toute discussion serait superflue.

Venons maintenant au plan Chalon, conservé à la trésorerie de Ste-Waudru; il fut vendu à l'époque de la révolution française. Parvenu dans la suite en la possession de M. R. Chalon, il fut par lui publié en 1844, sous le titre de « la tour Ste-Waudru, à Mons; fac-similé du plan original et notice historique ».

Il y a quelques années, deux architectes, M. Hubert, à Mons, et M. Van Boxmeer, à Malines, se mirent à étudier ce plan, chacun de son côté, et dans un but différent. M. Hubert tendait surtout à prouver que ce plan n'est pas celui de la tour actuelle de Ste-Waudru, à Mons. M. Van Boxmeer soutint que c'est le plan de la tour de St-Rombaut, à Malines.

Si vous comparez, Messieurs, les deux plans Hollar et Chalon à la partie achevée de la tour St-Rombaut, si vous examinez attentivement les lignes générales et les ornementations, chacun des deux plans offre incontestablement des ressemblances frappantes avec la partie de la tour construite, et par conséquent les deux plans se ressemblent. Tout au plus pourrait-on dire que les arcs des baies sont un plus évasés dans le plan de Mons qu'elles ne le sont à la tour de Malines et dans le plan Hollar, que, de même les découpures des fenêtres et des balustrades semblent un peu plus à jour dans le plan Chalon et un peu plus fermées à la tour de Malines et dans le plan Hollar; que les fenêtres semblent moins encaissées dans le plan Chalon qu'à la tour existante.

M. Van Boxmeer. — Les meneaux paraissent toujours plus maigres, dessinés, qu'en exécution; dans un rendu, nous sommes souvent obligés d'accentuer les lignes pour qu'ils aient l'apparence de leur valeur réelle.

M. Kempeneer. — S'il n'y avait pas de plus grandes dissemblances entre les deux plans, pour ce qui concerne la partie non achevée de la tour, je crois qu'on pourrait facilement se mettre d'accord.

Mais si vous comparez maintenant le plan Chalon au plan Hollar, par rapport à la partie non achevée, c'est ici que les dissemblances sont nombreuses et que surgit la question de savoir quel est celui des deux plans qui aurait été suivi si la construction de la tour n'avait été interrompue, et auquel on devrait se conformer, si jamais on achève la tour de St-Rombaut.

Observons les différences principales entre les deux plans : si vous examinez le plan Hollar, vous verrez qu'entre la balustrade supérieure, actuellement existante, et le couronnement de la flèche, il y a quatre rétrécissements successifs ou étages, tandis que dans le plan Hollar il n'y a que trois étages.

M. Van Boxmeer. — Il n'y a de différence essentielle que tout au sommet de la flèche; il faut tenir compte des défectuosités de la gravure faite par un ignorant du style gothique.

M. Kempeneer. — D'un autre côté, dans le plan de Hollar, il n'y a que deux balustrades dans toute la hauteur de la partie non achevée de la tour, tandis que dans l'autre, le plan de Chalon, il y en a quatre.

Les balustrades dans chacun des deux plans diffèrent aussi. Les deux balustrades, dans Hollar, sont saillantes, tandis que dans le plan Chalon, les trois premières sont rentrantes, et la balustrade supérieure fait seule saillie. Enfin, quant au couronnement, tandis que dans le plan Hollar il se compose d'un système d'arcades fleuronnées, le plan Chalon indique une flèche pyramidale.

M. van Caster. — Impossible de construire ce couronnement d'après le dessin de Hollar. Le fleuron terminal devrait mesurer trois mètres en diamètre, et il aurait à peine un mètre à sa base! Je crois que dans une construction pareille, les conditions d'équilibre seraient fort mal observées. J'ai examiné avec attention ces différents plans, et j'arrive à une conclusion qui n'est pas tout à fait la même que celle que vous venez d'entendre.

M. Kempeneer. — Nous n'en sommes pas encore à la conclusion.

M. van Caster. — Je crois être suffisamment renseigné pour pouvoir conclure que le plan Chalon est une copie du plan véritable; tandis que la gravure de Hollar est une mauvaise copie d'un mauvais modèle. Je dis ce modèle mauvais, parce qu'il renferme des modifications du plan primitif trop fondamentales pour qu'on puisse les admettre. La gravure aussi est mauvaise, parce qu'elle rend fort mal les détails des ornements, au point que parfois l'on ne pourrait deviner de quelle manière ils devraient être exécutés. Je n'en veux pas à Hollar de ce qu'il n'ait pas pu mieux faire. Mais nous ne devons pas, aujourd'hui, subir les conséquences fâcheuses de son ignorance, tout excusable qu'elle soit eu égard à son époque.

M. Kempeneer. — Je n'ai encore signalé que les différences entre les deux plans et ne fais qu'exposer la question.

M. van Caster. — Je voudrais d'abord comparer la partie exécutée de la tour avec la partie correspondante des deux plans. Voici des photographies de la tour telle

qu'elle est; comparez-les, pour les détails, avec le plan Chalon, et vous verrez qu'il n'y a presque pas de différence.

Voyez par exemple les arcatures sous la corniche, les tympans des fenêtres, les balustrades, les parties décoratives des contreforts. Il faut convenir que la ressemblance est frappante. J'en conclus que cette ressemblance existerait aussi pour la flèche si elle avait été achevée d'après ce plan.

Il y a du reste un autre motif qui me fait préférer de beaucoup le dessin Chalon à la gravure de Hollar, en ce qui regarde la flèche : c'est que dans le dessin Chalon la flèche est d'un style beaucoup plus ancien. Je le crois antérieur à l'époque à laquelle les travaux de la tour ont été arrêtés. Regardez par exemple le clocheton supérieur qui porte la croix, et vous verrez qu'il est de forme identique à celle des clochetons qui ornent l'hôtel de ville de Louvain, construit vers 1492. J'en conclus que le dessin Chalon est une copie d'un plan plus ancien, que nous pouvons attribuer ainsi à la fin du XVme siècle.

Quant à la gravure de Hollar, elle me paraît si défectueuse, en ce qui concerne les détails de la flèche, qu'elle ne saurait, à mon avis, entrer en comparaison.

M. Kempeneer. — Le plan Hollar n'a pas été gravé au XVIme siècle; ce n'est qu'une copie d'un original. Hollar a pu mal copier, comme il vivait à une époque où les principes de l'art gothique n'étaient plus connus.

M. Van Boxmeer. — Remarquez que le plan Chalon est tellement conforme à la partie existante de notre tour, que pour la restauration de celle-ci il nous a souvent servi de guide.

M. Kempeneer. — Je signale en ce moment les diffé-

rences entre les deux plans, sans prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre. Il me paraît évident que lorsqu'on compare les deux flèches, il y a des différences profondes.

Donc la question se pose comme suit : étant données ces différences, à qui doit-on donner la préférence?

Pour le plan Chalon, on a argumenté des analogies du style de ce plan avec celui de Rombaut Keldermans.

Mais ce n'est pas là, à mon avis et en thèse générale, une preuve suffisante ou infaillible dans les attributions relatives à des œuvres d'art.

Combien de fois n'est-il pas arrivé d'attribuer des œuvres de peinture ou de sculpture à tel ou à tel maître, par ce qu'une œuvre était faite dans sa manière, et plus tard on a été obligé de renoncer à ces attributions?

D'ailleurs, pour que l'argument soit probant, il faudrait commencer par établir que R. Keldermans a fait un plan pour l'achèvement de la tour de St-Rombaut.

N'oublions pas que la tour n'a pas été construite d'un seul jet. Au fur et à mesure que l'on avançait dans les travaux, il y a eu des modifications et des changements de style, comme cela arrivait toujours au moyen âge; sans doute, Rombaut Keldermans a travaillé à la tour comme ses ancêtres y ont travaillé; mais la part de R. Keldermans, dans l'exécution de ces travaux, me semble extrêmement minime.

La construction a été commencée en 1452.

Il y a d'abord André Keldermans, qui a dirigé les travaux jusqu'en 1480. Antoine Keldermans, de 1480 à 1512; son fils Antoine II, de 1512 à 1515.

Ce n'est qu'après qu'on voit apparaître Rombaut Keldermans, comme « maître-ouvrier de la tour et de la Ville » *(meester werckman van den torre ende vander stad),* quand la tour était certainement élevée à la hauteur de la naissance des arcs des fenêtres du carillon actuel.

M. Van Boxmeer. — Une vingtaine de mètres tout au plus, peuvent être attribués à Rombaut Keldermans.

M. Kempeneer. — La part prise par Rombaut Keldermans dans la construction de la partie actuelle de la tour, n'est donc pas si importante, et sa participation à cette construction ne permet pas, en dehors d'arguments plus péremptoires, d'affirmer, comme on le fait généralement depuis un certain temps, que Rombaut Keldermans est l'auteur du plan de la partie supérieure non construite de la tour de St-Rombaut.

Du reste, ce point fût-il hors de tout doute, encore faudrait-il établir que Rombaut Keldermans eût un style tellement propre et exclusivement à lui, que l'œuvre d'aucun de ses contemporains ne puisse être confondue avec les siennes. Or, l'examen des monuments du commencement du XVIme siècle prouve que tous les éléments d'architecture qu'il affectionnait le plus, tels que les arcades en trilobe, les moulures, accolades, doucines, à demi-classiques, les contrecourbes, etc., étaient employés indistinctement par les architectes, surtout les architectes flamands et brabançons de son époque. A preuve, l'hôtel de ville de Middelbourg, bâti d'après les plans de son père Antoine, sous la direction duquel R. Keldermans a coopéré à la construction. La même chose peut se constater à l'église bâtie par Marguerite d'Autriche, à Brou, près de Bourg en Bresse, véritable église brabançonne, dont l'histoire est connue de tout le monde et à laquelle tous les Keldermans sont restés complètement étrangers.

Concluons qu'en supposant que le faire, la manière d'un maître soit un criterium aussi sûr qu'il ne l'est pas, pour l'attribution d'une œuvre dont l'auteur n'est pas connu, encore faudrait-il dans l'occurrence établir, pour attribuer le plan Chalon à Rombaut Keldermans : 1° que celui-ci aurait fait un plan pour l'achèvement de la tour,

2° que le style de Rombaut Keldermans lui est exclusivement propre et que ce style ne se retrouve que dans le plan Chalon et nullement dans le plan Hollar.

A mon avis, il ne suffit donc pas d'arguments d'ordre purement technique ou architectonique, pour résoudre la question en faveur du plan Chalon.

M. Van Boxmeer. — Je n'ai jamais voulu démontrer ni prétendu que le plan Chalon était attribuable à Keldermans. Keldermans n'y a contribué que pour une petite partie jusqu'ici. Tout démontre que ce plan-ci est de la dernière époque de Keldermans.

M. Kempeneer. — Pour avoir la sécurité absolue, il faut des documents écrits, il faut avoir recours aux archives. On l'a compris et je rends justice sous ce rapport à MM. les architectes Hubert et Van Boxmeer. Tous les deux ont mis à profit les éléments fournis par M. L. De Villers, dans son *Mémoire sur l'église Ste-Waudru,* c'est-à-dire, les extraits des comptes et des résolutions du chapitre de cette église.

Voici les principaux passages de ces documents historiques, invoqués par MM. Van Boxmeer et Hubert : Dans la séance capitulaire du 28 février 1534 « fu aussi chergié aux maistres de la fabrique de mesurer l'ouvrage qui estoit à parfaire à la dicte église et *savoir comment l'on conduira la thour* et d'autres ouvrages nécessaires, aussi *mener ouvriers à Malines et autres lieux,* pour voir l'érigement des dites églises ».

En juillet 1547, il a été fait un payement à Jean Repu, maître-maçon de l'église, Jean de Thuin, tailleur d'images, et Guillaume Le Prince, maître de carrières d'Ecaussines, « pour six jours chacun par eulx employés, *avoir esté à Malines visiter et prendre le patron de la thour Saint-Rombault.....* »

En décembre 1547, « le premier jour du mois de décembre, an XV^{c} XLVIJ, nous maîstre Jean Repu, Jean de Thuin et Guillaume Le Prinche, somes party de la ville de Mons pour aller en Brabant, que, pour viziter les ouvraîges tant à Louvain, *Malinnes,* Anversse, *que autres part :* de quoi en avons *prins les coppie par patrons, tant d'une des tourres d'églises comme d'autre ouvrage,* que pour prévoir à che de quoy y polroit avoir fault ou bonté d'ouvraighe ».

M. de Marneffe. — Ils ont été prendre possession du plan et voir s'il était conforme à l'original.

M. Kempeneer. — Vient maintenant un texte final, c'est la résolution Capitulaire du 28 juillet 1550 : « Après que les commis de la fabrique et les commis ayant visité les portaulz et *thours de Malines,* Aras, Marchienne et *autres*, ensemble *rapporté les pourtraiture en gros,* meisme *adviset la pourtraiture par eulx tirée et monstrée,* a esté conclud *besoigner selon ladite pourtraiture par eulx advisée,* et à diligence ».

De ces divers textes puisés dans la brochure de M. Hubert, *Des Architectes de l'église de Ste-Waudru, à Mons,* pp. 15, 16, 17, celui-ci conclut : « Qu'après les voyages des commis, la préparation des plans d'ensemble et de détails pour l'exécution, le Chapitre a vu *ces dessins faits et montrés par ces mêmes commis,* et qu'il a décidé de travailler avec diligence selon ces dessins, et qu'il *ne s'agit donc pas ici du plan de la tour de Malines* ». Et un peu plus loin, p. 18, M. Hubert ajoute : « Le dessin de la tour de Malines n'avait donc pas été pris par les maîtres de Mons, qui n'en avaient rapporté que des croquis ».

Comment donc le plan Chalon, qui, nous l'avons vu, dans sa partie inférieure offre des analogies incontes-

tables avec la partie exécutée à Malines, a-t-il pu arriver en possession du Chapitre de Ste-Waudru?

M. Hubert répond à cette question en citant un dernier texte rapporté par M. L. De Villers, texte qui à première vue semble devoir causer quelque étonnement en présence de la résolution du 28 juillet 1550 : c'est que le même jour le Chapitre : « Conclud faire venir *le personnaige aïant fait la pourtraiture du clochier* de Sainct-Rombaut de Malines, pour la dite pourtraicture veoir et en faire ce que de raison ».

Maintenant, quel était *ce personnaige* que le Chapitre de Mons conclut de faire venir?

Aux yeux de M. Hubert (p. 18), ce n'est autre que *celui qui avait conçu le plan,* et le Chapitre a décidé d'en faire venir *l'auteur.*

Malheureusement, cette identification est en contradiction avec les conclusions de M. L. De Villers, dont le mémoire a fourni à M. Hubert les textes sur lesquels il a travaillé. Pour M. De Villers (même p. 18), que M. Hubert combat sous ce rapport, « le personnaige ayant fait la pourtraiture du clochier de St-Rombault et appelé par le Chapitre de Mons, était *Jean de Thuin,* l'architecte montois.

Pour M. Hubert, le personnaige est au contraire un architecte habitant Malines; pour lui, l'auteur du plan, *l'architecte de la tour de Malines,* est Rombaut Keldermans, qui a construit les hôtels de ville de Gand, etc., le palais du Grand Conseil de Malines (pp. 12 et 13). Or, Rombaut Keldermans étant mort en 1531 et son neveu Laurent, dernier architecte de la famille, en 1534, comment le personnaige appelé par le Chapitre de Mons, en 1550, pourrait-il être celui qui avait conçu le plan du clocher de Malines ou un Keldermans quelconque?

L'interprétation donnée par M. Hubert au texte de la résolution capitulaire, en ce qui concerne « le person-

naige aïant fait la pourtraiture du clochier de St-Rombault de Malines » est donc matériellement impossible.

Dans l'examen des textes extraits des archives de Ste-Waudru, invoqués par MM. Hubert et Van Boxmeer, je vous ai fait connaître les opinions divergentes de MM. De Villers et Hubert, relativement aux conclusions qu'ils en tirent. Il me reste à vous exposer à cet égard l'interprétation de M. Van Boxmeer, qu'il a fait connaître dans son travail intitulé : *Le prétendu plan original de la tour de Ste-Waudru, à Mons,* inséré dans le 1er volume du Bulletin de notre Cercle Archéologique, pp. 55 et suiv.

M. Van Boxmeer a extrait du mémoire de M. L. De Villers, les textes ci-dessus cités de 1547, 1549 et de 1550. Il est d'accord avec M. Hubert pour en induire qu'avant la résolution « de faire venir le personnaige aïant fait la pourtraicture du clochier de Malines » il n'y avait à Mons que des esquisses, des croquis ou *pourtraitures en gros,* rapportés de Malines et d'autres lieux, par les mandataires du Chapitre. Mais à la suite de la résolution « de faire venir le personnaige », M. Van Boxmeer estime qu'un plan complet et exact de la tour de Malines est arrivé à Mons et que ce plan ne peut être que le plan Chalon. Pour M. Van Boxmeer (pp. 55 et 56, note), Rombaut Keldermans est le constructeur « à partir de la bonne moitié de la tour », et Rombaut Keldermans a fait un nouveau plan; et comme le plan Chalon « rappelle complètement le style et la façon de dessiner de notre grand maître malinois », M. Van Boxmeer n'hésite pas à conclure que le plan Chalon est la copie et même l'original du dessin de Rombaut Keldermans (pp. 59 et 60).

Mais le texte même « conclud faire venir le personnaige aïant fait la pourtraicture du clochier de St-Rombaut » s'oppose à ce que le plan original ait été porté à Mons par R. Keldermans, en 1550, puisqu'il était mort

depuis 1531. Et puis peut-on admettre qu'à Malines on se serait défait si facilement du plan original, pour l'envoyer à Mons, même après la mort de R. Keldermans? Trouve-t-on dans des documents quelconques, à Mons ou à Malines, quelque trace de cet envoi? En supposant même qu'on ait envoyé cet original de Malines à Mons, vers 1550, c'est-à-dire à une époque où peut-être on travaillait encore à la tour de Malines et où en tous cas l'espoir d'achever cette tour n'était pas abandonné, peut-on admettre que les malinois n'en auraient pas réclamé la restitution? Et où encore trouve-t-on une trace de ces réclamations?

Aussi, M. Van Boxmeer (p. 59), après avoir dit que « le personnaige » ne peut être que l'architecte dirigeant la construction de notre tour, ajoute : « ou une personne attachée au Chapitre de l'église St-Rombaut, pour la conduite de ses travaux en général. Cette personne était en mesure de copier le plan qui devait exister encore, ou de passer l'original même ».

Mais au point de vue documentaire, le seul auquel je me place en ce moment, l'envoi même d'une copie du plan à Mons n'est qu'une hypothèse, de l'aveu de M. Van Boxmeer lui-même, hypothèse qui, comme il le dit, n'est pas appuyée sur les comptes, qui ne mentionnent pas le payement d'honoraires pour la confection de cette copie (p. 60).

Quoi qu'il en soit, les termes de la résolution du Chapitre de Mons, pris dans leur sens naturel, semblent donner raison à M. Hubert, qui y voit l'appel, à Mons, de l'architecte *auteur du plan,* qu'il avait conçu et dessiné, pour exhiber ce plan au Chapitre; tandis que dans l'interprétation de M. Van Boxmeer, ce ne serait pas l'auteur du plan qui se serait rendu à Mons, mais tout se serait borné à l'envoi du plan en original ou en copie.

Ce texte de 1550 offre donc de sérieuses difficultés,

du moins tant qu'on considère Rombaut Keldermans, mort en 1531, comme l'auteur du plan d'achèvement de la tour de St-Rombaut. Ces difficultés disparaîtraient, si l'on pouvait admettre que M. Heyns, l'architecte malinois, auquel les envoyés de Mons se sont adressés en 1547, aurait fait un plan pour l'achèvement de la tour; mais cette opinion vers laquelle feu M. E. Neeffs semblait pencher, est isolée et n'a guère rencontré d'adhérents. M. Hermans (Inventaire VIII, loco citato), est d'avis que le plan acheté de M. Heyns, en 1574, n'était pas son œuvre, comme nous l'avons dit ci-dessus, mais était le plan original fait par R. Keldermans.

En résumé, nous venons de constater quatre opinions différentes relativement aux rapports qui existent entre le plan Hollar et le plan Chalon : 1° celle de M. l'archiviste Hermans, d'après laquelle le plan gravé par Hollar, en 1649, est la reproduction du plan original de R. Keldermans, et le plan Chalon serait une copie prise à Malines, en 1547 (1); 2° celle de M. L. De Villers, qui a fourni les éléments historiques des travaux de MM. Hubert et Van Boxmeer, d'après laquelle le plan Chalon aurait pour auteur Jean de Thuin, qui se serait inspiré de la tour de Malines; 3° celle de M. Hubert, d'après laquelle l'auteur du plan de la tour St-Rombaut, qui est à ses yeux R. Keldermans, aurait apporté à Mons le plan de cette tour, qui ne serait autre que le plan Chalon; 4° celle de M. Van Boxmeer, d'après laquelle l'original de R. Keldermans, ou une copie de cet original, aurait été envoyé de Malines à Mons.

Une cinquième opinion, celle de M. le professeur Cloquet, se trouve exposée dans la 2me livraison de la *Revue*

(1) Nous avions fait part à M. De Villers de l'intention des membres du Cercle de discuter un projet d'achèvement de la tour de St-Rombaut. Dans la lettre qu'il nous écrivit, M. De Villers maintint sa façon de voir au sujet de l'auteur du plan Chalon. (H. CONINCKX, Secrétaire du Cercle.)

de l'Art chrétien, 1897, tome VII, pp. 172 à 174; d'après lui, le plan Chalon ne serait ni celui de la tour de Malines, ni celui de la tour de Mons; mais une simple variante inspirée de la tour St-Rombaut : « Certes, la tour Chalon n'était pas la copie du projet de Keldermans, encore moins la vue de la tour même de St-Rombaut restée inachevée; elle doit être considérée comme une variante de cette pyramide, de ce chef-d'œuvre, *comme une étude faite en vue d'une autre entreprise,* peut-être en vue de l'édification de l'orgueilleuse tour de Mons ».

Voilà la conclusion tirée par un homme bien compétent des textes invoqués par MM. Hubert et Van Boxmeer.

En présence de ces divergences, malgré les rapports qui ont existé entre Mons et Malines et qui résultent clairement des extraits des comptes et des résolutions du Chapitre de Ste-Waudru, il me semble qu'il est impossible d'affirmer en pleine sécurité, que le plan Chalon est le plan qu'on se proposait d'exécuter à Malines, pour l'achèvement de la tour de St-Rombaut, et que des études ultérieures et des recherches de documents nouveaux s'imposent, avant de pouvoir décider lequel des deux plans, Chalon ou Hollar, doit avoir la préférence en vue de cet achèvement.

Je me suis borné, Messieurs, à vous exposer le problème, sans me prononcer personnellement. Je réserve mon opinion jusqu'à ce que la discussion m'ait éclairé pleinement.

M. Van Boxmeer. — Messieurs, tous nous avons apprécié l'admirable exposé de M. Kempeneer. Je regrette seulement qu'il se soit précisément arrêté au point le plus critique, au moment où il fallait prendre des conclusions.

Nous sommes donc en présence de deux plans. Le plan Chalon qui, jusqu'il y a quelques années, nous était

inconnu, et le plan Hollar, gravé en 1649, considéré depuis lors par tous les archéologues comme la copie du plan authentique.

Ce sont les textes des archives impliquant un achat de plan pour compte de la Ville, en 1574, par Mathieu Heyns, et une copie faite d'un plan de la tour, par Fr. Dewille, en 1643-1644, copie offerte au seigneur André Cantelmo, qui donnent, semble-t-il, une preuve d'une origine plus respectable au plan Hollar. M. Kempeneer attache beaucoup d'importance à ces textes, qui, pour moi, ne démontrent nullement que le plan Hollar est une copie du plan authentique.

M. Kempeneer. — J'ai cité l'opinion de M. Hermans.

M. Van Boxmeer. — Mais vous semblez en tous cas partager cette opinion, et je vais précisément vous démontrer que le plan Chalon a autant de droit d'être considéré comme le plan authentique de la tour de Malines, que le plan Hollar.

Personne n'osera contester l'authenticité du plan Chalon en tant que dessin ancien. Trouvé dans de vieilles archives d'un chapitre collégial, étant sur huit feuilles en parchemin, tout dénote dans la matière, la façon de dessiner et le style tout particulier, un plan du commencement du XVIme siècle. Or, ce dessin, de l'avis de tous, représente, pour la partie achevée, la tour de Malines!

Depuis longtemps, je me disais donc, qu'à moins qu'il n'existât à Mons une tour identique à celle de Malines, ce qui n'est pas, le plan Chalon portait la dénomination fausse de « plan de la tour Ste-Waudru de Mons ».

Pour confirmer cette erreur, je fis des recherches, il y a vingt ans déjà. J'eus le bonheur de découvrir dans les archives du Chapitre de Ste-Waudru, un texte qui dit non seulement que les montois se sont occupés de la

tour de Malines et qu'ils ont mandés chez eux le personnage ayant fait la « pourtraiture » de la tour St-Rombaut, *mais qui établit péremptoirement qu'ils demandèrent un plan de notre tour :* « Conclud faire venir le personnaige aïant fait la pourtraiture du clochier de Malines *pour la dite pourtraiture veoir et en faire ce que de raison* ».

Voilà, Messieurs, nous savons donc qu'en 1550, *un plan passa de Malines à Mons.* Si maintenant après des siècles on découvre dans les archives *de ce même Chapitre de Ste-Waudru,* qui jadis nous demanda notre plan, *un dessin identifiant l'œuvre de Malines,* dessin d'autre part entièrement étranger à l'œuvre de Mons, ne pouvons-nous pas en conclure que le plan jadis emporté de chez nous est bien celui qu'on a découvert plus tard?

M. Kempeneer. — La résolution de 1550 indique qu'on a appelé à Mons « le personnaige aïant fait la pourtraicture du clochier de St-Rombaut ». Qui pensez-vous que soit ce personnage?

M. Van Boxmeer. — Le personnage m'importe peu. Je constate que c'est un plan de l'époque où l'on achevait notre tour et qui la représente exactement.

M. Kempeneer. — Pour ce qui concerne la partie construite, je suis d'accord avec vous.

M. Van Boxmeer. — Voici un croquis que je pris un jour tout au sommet de notre tour. Si on le compare au plan Chalon, on est convaincu que *jusqu'au dernier moment,* on *travailla à notre tour d'après le plan Chalon.*

Je suis loin de déclarer que le plan Hollar est étranger à l'œuvre de Malines. Je le répète, nous sommes en présence de deux projets représentant St-Rombaut; mais l'un n'est qu'une gravure faite probablement d'après une

copie, d'un plan plus ou moins authentique; tandis que l'autre est un dessin de l'époque même, dressé par un architecte!

Peut-être retrouvera-t-on un jour le plan d'après lequel Hollar fit sa gravure.

M. Hermans m'a désigné la piste à suivre. La voici : Nous avons dit précédemment que le magistrat de la Ville offrit, en 1643, à Son Excellence le comte Cantelmo, qui se trouvait ici à la tête d'un régiment d'italiens, une copie du plan *original* de notre tour.

Cette pièce pourrait encore parfaitement exister chez les descendants ou les héritiers de ce Cantelmo. Il est mort en 1645, donc il y a 250 ans seulement.

Si de ce côté nos recherches pouvaient aboutir, on se trouverait en présence de deux dessins anciens. Notre choix pourrait se faire alors d'une façon plus judicieuse (1).

J'estime, Messieurs, que le plan Chalon, comme grandes lignes, comme composition générale, appartient à une époque antérieure à celle où l'on achevait notre tour; mais comme les détails d'ornementation, la manière de dessiner sont de cette époque, je crois pouvoir l'attribuer à Rombaut Keldermans, comme un projet ancien habillé par lui à la mode de son temps. Comparez le plan du palais du Grand Conseil, que nous possédons, au plan Chalon, et vous serez surpris de leur similitude.

---

(1) Pour répondre au désir exprimé par M. Van Boxmeer, le Cercle a fait des démarches pour retrouver les descendants de Cantelmo, qui fut d'origine Napolitaine. M. de Marneffe nous communiqua un extrait de *Litta*, « Famiglie celebri di Italia », d'où il appert que la famille Cantelmo s'éteignit vers 1749. Le dernier représentant fut Joseph, duc de Popoli et prince de Pettorano. Il épousa Berthe, fille de Louis-François, duc de Boufflers, maréchal de France. Il fut nommé « gentilnomo di camora » de Charles III, et mourut le 7 juin 1749. Nos recherches ne pouvant donc aboutir de ce côté, nous nous sommes adressés à M. l'archiviste de Naples et à l'académie héraldique de Pise. Jusqu'à ce jour, aucun renseignement ne nous est parvenu. (H. Coninckx, Secrétaire du Cercle).

J'ajouterai, Messieurs, que le plan Chalon est un projet sérieux, exécutable, dans lequel toutes les règles de la statique sont parfaitement étudiées et observées. Le système de triangulation qui donne à la section horizontale au sommet actuel de notre tour la configuration d'une étoile, revient dans la flèche et doit lui réserver la plus grande stabilité. On cherche en vain ce système dans le plan Hollar. De même, ne trouve-t-on pas dans celui-ci le massif plein en-dessous du rétrécissement de la flèche, rétrécissement admirablement agencé à notre tour, au moyen d'une double voûte cachée par le massif en question ?

Inutile de vous signaler la difformité des arc-boutants dans le projet Hollar. Ces arcs renversés n'auraient aucune chance de tenir; le plan Chalon, au contraire, donne sous ce rapport, des éléments parfaitement équilibrés.

Quant à la flèche bulbeuse du plan Hollar, il faudrait un prodige d'habileté pour la maintenir.

Le plan Chalon, au contraire, adopte le système stable par excellence : la pyramide. C'est surtout dans cette partie de la flèche qu'existe la grande différence du plan Hollar avec le plan Chalon.

M. Kempeneer. — Je crois que le plan Chalon est d'un style plus ancien que la partie supérieure de la tour existante.

M. Van Boxmeer. — Il donne cependant des éléments du style de la dernière époque, le style flamboyant, et le sommet existant de la tour est parfaitement conforme au plan Chalon; il ne saurait donc pas être antérieur à cette partie terminale.

M. Kempeneer. — Ce serait une chose unique dans l'histoire de l'architecture, que de voir superposer une

partie d'un style plus ancien sur une partie d'un style plus récent. Si vous voulez exécuter la tour d'après le plan Chalon, il faudra y introduire le style de la dernière époque flamboyante.

M. Van Boxmeer. — Les éléments de style de la dernière époque y sont!

M. Kempeneer. — Pas aussi prononcés que dans le plan Hollar. Les balustrades, entre autres, ne sont pas de la dernière époque.

M. Van Boxmeer. — Je disais donc, Messieurs, que le plan Chalon appartient à l'époque même de la construction de notre tour (on y retrouve la facture du commencement du XVIme siècle), tandis que le plan Hollar, *simple gravure, très défectueuse,* lui est postérieur de cent ans.

Aussi longtemps qu'on n'aura pas découvert un plan indiscutablement authentique, je donnerai la préférence à celui de Chalon.

M. van Caster. — Des deux plans qui font l'objet de la discussion, je préfère cent fois le plan Chalon. D'abord, parcequ'il est facile de reconnaître dans ce plan un projet d'architecte. On peut le réaliser, parce qu'on peut le comprendre. La gravure de Hollar, au contraire, est d'un dessin très incorrect. Ce défaut lui est commun avec toutes les gravures du XVIIme et du XVIIIme siècle, représentant des monuments. Les détails d'architecture du plan Hollar ne ressemblent pas à l'exécution. Ceux du plan Chalon, au contraire, correspondent presque en tous points avec ceux de la tour.

Je m'occupe d'une étude comparative des plans de Hollar et de Chalon et de la partie existante de la tour. Je me propose de faire reproduire en photographie les

détails des plans. Vous pourrez vous convaincre alors que la partie existante de la tour leur est parfaitement conforme.

Pour moi, une tour doit se composer de deux parties, la tour proprement dite et la toiture ou la flèche, qui sont généralement entre elles comme 4 à 3. C'est la proportion que j'ai retrouvée à peu près dans les dessins et les gravures d'un grand nombre de tours ou clochers de forme gracieuse.

Dans le plan Chalon, ces deux parties sont nettement séparées par une balustrade saillante. Le plan Hollar donne deux balustrades qui divisent ainsi la tour en trois parties : la tour, l'étage qui la surmonte, et la flèche. Cette dernière ne commence qu'au-dessus de l'étage qui fait rationnellement partie de la tour. Celle-ci est alors à sa flèche comme 5 à 2, c'est-à-dire hors de toute proportion raisonnable.

Une seule balustrade suffit. Elle a sa raison d'être, au bas d'un comble ou d'un toit quand il s'agit d'un grand bâtiment, ou bien au bas de la flèche, quand il s'agit d'une tour. Dans le dessin de Hollar, la partie médiane est d'un effet très disgracieux. Je crois que l'auteur a subi l'influence de la tour d'Anvers, quand il a dessiné celle de Malines.

M. Kempeneer. — Ce sont des considérations d'esthétique et non pas historiques ou documentées.

M. van Caster. — Vous remarquerez dans le plan Hollar, des arc-boutants énormes qu'il est impossible de construire. Au lieu de ramener la poussée en verticale, d'aplomb sur les contreforts, ils pousseraient les contreforts vers l'extérieur, et il faudrait les relier par des ancrages à la partie centrale, comme on a été forcé de le faire à la tour d'Anvers.

M. Kempeneer. — Il est incontestable que le plan tel qu'il a été gravé par Hollar, n'est pas un chef-d'œuvre de dessin, et qu'il serait désirable de pouvoir consulter l'original d'après lequel il a été exécuté. Il n'en est pas moins vrai que dans les grandes lignes et dans les détails, le style du XVIme siècle se retrouve mieux dans le couronnement du plan Hollar que dans celui du plan Chalon. Nous sommes ici en plein style flamboyant de la dernière époque, ou, si l'on veut, en pleine décadence. Le style des Keldermans et surtout celui de Rombaut Keldermans, n'est pas le style gothique pur des siècles antérieurs. Il s'agit donc de déterminer chronologiquement le style en vigueur vers 1530 ou même plus tard, lorsque les travaux de la tour ont été arrêtés, et non pas d'examiner au point de vue de l'esthétique abstraite lequel des deux plans peut paraître le plus parfait.

M. van Caster. — Je considère celui de Hollar comme inexécutable, particulièrement pour la partie supérieure de la flèche, dont le fleuron terminal n'est pas à faire. Le diamètre de ce fleuron serait de 3 mètres, sa circonférence de 9 mètres et son point d'appui mesurerait à peine le tiers de ces dimensions. Je ne pensepas qu'aucun architecte oserait s'essayer à ce tour d'équilibriste.

M. Van Boxmeer. — On peut tout construire, grâce à des tours de force; mais il faut la logique, surtout en stabilité.

M. van Caster. — On peut beaucoup faire, je l'admets, parce qu'on dispose actuellement de pierres de plus grande dimension qu'autrefois. Mais quant au fleuron, je voudrais vous y voir. Quoiqu'il en soit, je pense que la gracieuse pyramide à jour, donnée par le plan Chalon, est infiniment préférable. C'est elle qui prouve

précisément que ce plan doit avoir été copié sur un plus ancien dessin, si pas sur l'original. Je rappellerai que les mêmes couronnements se trouvent sur l'hôtel de ville de Louvain, dont la construction est contemporaine de celle de notre tour.

M. Kempeneer. — Eu égard à l'époque à laquelle la flèche aurait été construite, il s'agit plutôt de savoir lequel des deux plans présente le plus grand nombre d'éléments de la décadence de l'art gothique. Or, pour ne citer en ce moment qu'un seul de ces éléments du XVIme siècle, j'indiquerai l'arcade trilobée; si quelqu'un en a usé et abusé, c'est Rombaut Keldermans. Cette arcade se rencontre déjà dans la partie supérieure de la tour existante, ainsi que dans les parties correspondantes des deux plans. Elle est prodiguée dans le plan Hollar pour le couronnement, et c'est un argument à l'appui de l'opinion qui attribue l'œuvre à Rombaut Keldermans.

M. Van Boxmeer. — L'arcade trilobée existe en effet dans le plan Chalon, mais pas comme dans le plan Hollar où elle forme l'intrados des fenêtres.

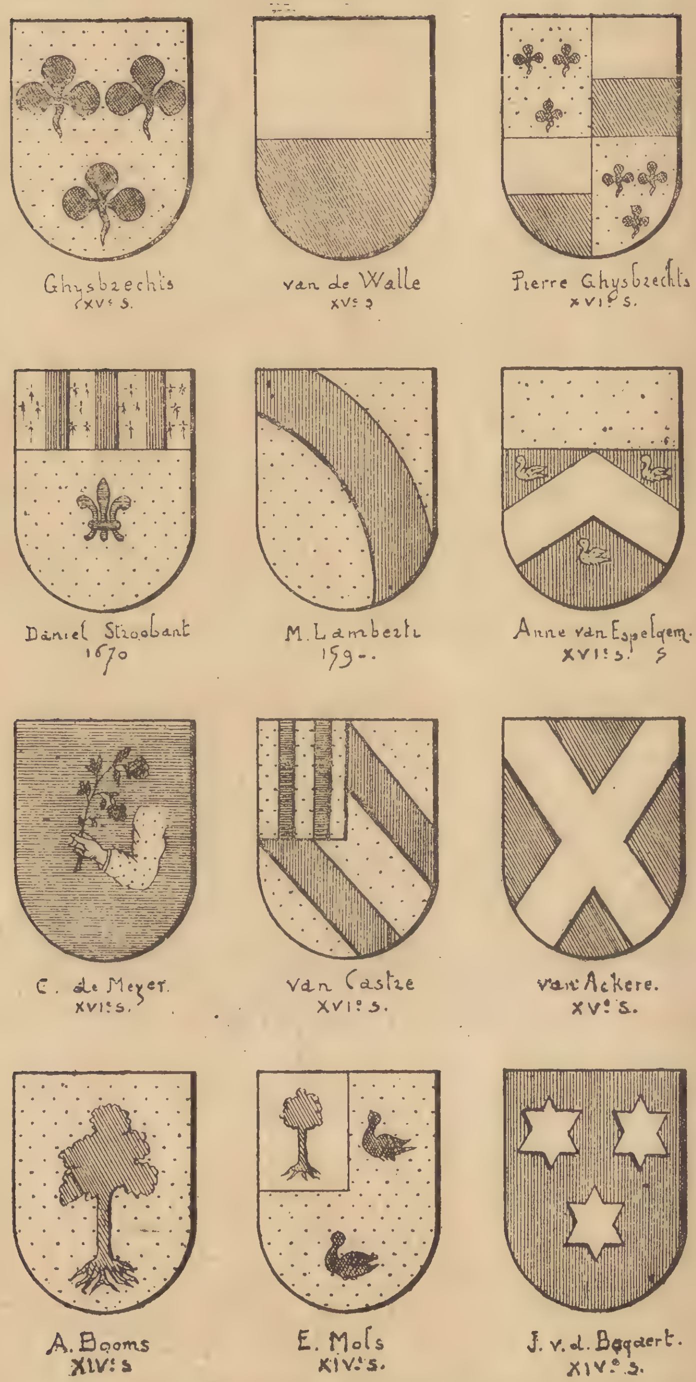
M. Kempeneer. — Le plan Chalon, au contraire, offre des éléments beaucoup plus anciens.

Dans cet ordre d'idées, je pense que c'est le plan, imparfaitement copié par Hollar, qui aurait été exécuté, et non le plan retrouvé par Chalon. Dans aucun monument gothique, on ne rencontre jamais un style ancien superposé à un style plus récent. Tout le monde sait qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux, on se conformait à la mode du jour, et que c'est précisément pour cela que, pour un œil plus ou moins exercé, rien n'est plus facile que de fixer les époques successives d'une

construction. A ce point de vue, l'exécution de la flèche Chalon, au-dessus de la partie terminale de la tour existante, me paraît constituer un anachronisme.

(A continuer).





Armoiries figurant sur un arbre généalogique du XVIIme siècle de la famille GHYSBRECHTS, de Malines



FRAGMENT GÉNÉALOGIQUE

DE LA

Famille Ghysbrechts, de Malines

[Ecartelé aux 1 et 4 d'or à 3 trèfles de sable qui est Ghysbrechts, au 2 et au 3 de sinople au chef d'argent] (1).

Nous possédons parmi nos archives de famille, un grand parchemin où est figuré un arbre généalogique orné d'armoiries et conçu dans le goût du XVII[me] siècle. La plupart des documents de cette espèce ne nous inspirant qu'une confiance des plus relatives au point de vue de l'exactitude, nous avons contrôlé les données de celui-ci, à l'aide des registres baptismaux de Malines. Cet examen ayant été satisfaisant, nous nous décidons à publier ici ce document intéressant les familles malinoises.

I. — Peeter **Ghysbrechts** trouwde Jo[e] Maria **van Durp,** sterft 1368 (2).

---

(1) Blazonné d'après Rietstap. Les armoiries figurées sur la planche ci-contre sont copiées du manuscrit généalogique que nous publions. Les 2 et 3 (sinople au chef d'argent) est van de Walle.

(2) Un Jean **Ghiselbrechts** est doyen des forgerons, à Malines, en 1381 (*Archives de Malines,* Inventaire VIII, p. 44).

II. — Hendrick (1) **Ghysbrechts** Per sons, heere van Buerstede, Vekene, enz. trouwde Joe Isabeau **Strucx,** Jans dochter, daer moeder aff was Joe Anthonetta **Booms.** Schepene tot Mechelen 1403.

III. — Peeter **Ghysbrechts** heere van Rendebeeck (2), Hendrickssone ende van Joe Isabelle **Strucx** is getrouwt met Joe Maria **van Walle** alias **van Campenhout,** (dont quatre enfants, savoir :)

a) N..... (fils, qui se marie et laisse quatre enfants) :

1° N..... (fille);

2° N..... (fille);

3° Jouff. Catharina **Ghysbrechts** trout J. baron **van Castre** (3) dont descendance (4);

---

(1) Van den Eynde, dans *Provincie, stad ende district van Mechelen opgeheldert in haere kercken, kloosters, gilden, publieke plaetsen, enz.*, renseigne à la page 259, un autre Henri **Ghyselberti,** qui fut doyen de St-Rombaut, à Malines, en 1497.

(2) Pierre **Ghiselbrecht** et Hubert **Musch** reçurent à ferme, en 1454, de Charles le Téméraire, la monnaie de Malines (*Archives de la ville de Malines,* Inventaire VIII, p. 156).

(3) Cathérine **Ghysbrechts** épouse Jacques **van Caster,** né en Flandre, mort à Anvers, l'an 1535, fils de Guillaume et de N..... **de Geusere** (Azevedo, *Généalogie Coloma,* p. 398, citant Butkens).

D'après ces auteurs, Cathérine serait fille de N..... **Ghysbrechts** aliter **Gijselberts,** et de N..... **Caluwaerts** dite **Romerswael.**

L'alliance **Ghysbrechts-Caluwaerts** est confirmée par l'indication des quartiers dans la pierre tombale ci-dessous de l'église St-Rombaut à Malines (Van den Eynde, *loc. cit.,* t. I, p. 74).

Quartiers	*Cy gist Messire*	*Quartiers*
van Caestre	*Jean* **van Caestre,**	**d'Ittre**
de Geusere	*vivant Maistre des Reqes*	**du Wez**
Gysbrechts	*ordinaire de l'Hostel du*	**de Motenghien**
Calewaerts	*Roy, Vice Président et*	**t' Seraerts**
Brunincq. D. Colins	*Conseiller de Sa Maté*	**de Douvrin**
van Patvoorde	*au grand Conseil*	**van Coudeberge**
van den Eeden	*trespassa xvj. d'avril*	**Absolons**
vande Moerê. D. Schats	*M. D. C. XXVII.*	**van der Noot**
	Et D. Isabel **d'Ittre,**	
	fille de Mess. Anthoine,	
	et de D. Jenne **de Douvrin,**	
	trespassa	

Une pierre tombale de l'église de Notre-Dame au-delà de la Dyle, à Ma-

4° N..... [fille, qui se marie et a un fils] (1).

---

lines, porte, d'après le même auteur :

Op eenen grooten blauwen Serck sonder grafschrift, staat :

Quartieren	*Quartieren*
Cauthals	. . . . . .
Gysbrechts	**Rommerswael**

Hier leet begraven Cornelius **Cauthals**
die sterf anno XV^c LVIII den
XV^te dach augusti. Ende Joffer
Cornelia **Ghysbrechts,** *die sterf*
anno XV^c LXIIII. den XIII
Januar. Bidt voer de zielen.

(4) Un fils : Jacques **van Caester**, décédé en 1572, ayant épousé Marie **Colins,** décédée en 1576.

Ils furent enterrés devant l'autel dans l'église S. Pierre et S. Paul, à Malines, sous une pierre tombale, dont Van den Eynde (t. I, p. 291) a conservé l'inscription :

	Jesu Redemptori Sacrum	
Quartieren	*et*	*Quartieren*
van Caestre	*Memoriae*	**Colins**
de Gheusere	*Viri Clari*	**Patvoerden**
Gheysbrechts	*Jacobi* **van Caestre,**	**van den Eeden**
Caluwaerts dit	*Jac. F., Guil. N. qui vice Soceri,*	**Schats**
Rommerswaele	*A. R. C. M. Supremi Senatus*	

Senator designatus, ætat. ann.
Circiter LII., obiit prid. Non.
IXbris. CIↃ. IↃ. LXXII.
et illius Conjugis. D.
Mariæ **Colins,**
Joan. F. quae ætat. ultrà an XLI.
obiit VII. kal. januar. CIↃ. IↃ. LXXVI.
Parentib. cariss. Liberi P.
Vove Viator gaudiû quiescentib.

(1) *Hier leet begraven Jaspar* **va. Lathem,**
die sterf an° XV^c XXVII. dê II^te dach Julii
En Jouffrou Marie **Ghysbrechts,** *sy. Huys-*
vrouwe, die sterf anno XV^c XXXIX. den
XXI. dach Septembris

Aux Clarisses, à Malines :

Hier leet begravê
Jan va. **Lathem,**
Ridder, Heer van Liefkenrode, Schoutet vâ
Mechelen, gestorven dê 20. Decemb. 1618. En Vrauwe
Magdalena **de Haynin,**
sijne huysvrouwe, de overledê is dê 26
May 1624. bidt voor de Ziele

Marie **Ghysbrechts,** qui épouse Gaspard **van Laethem,** dont Jean

b) Peeter (qui continue la descendance au degré IV).

c) Steven **Ghysbrechts** trouwde...... (dont une fille :) Joe Anna **Ghysbrechts** trouwde Jan **de Haze.**

d) Joe Catharina **Ghysbrechts** trouwde hre Louis **van Heyst,** schepene van Mechelen (1), (dont :) Louis **van Heyst** trouwde Elisabeth **Bogaerts** (2).

---

van Laethem, qui épouse Cathérine **van Udekem,** fille de Léon et de Cathérine **van Liefkenrode,** dont Jean **van Laethem,** seigneur de Liefkenrode, écoutête de Malines, par serment du 26 avril 1594. Il fut créé chevalier de la main de l'archiduc Albert, par l'Estoc et Epée d'honneur, sur un théâtre dressé devant l'hôtel de ville à Malines (à l'occasion de la joyeuse entrée de ce prince en la dite ville), le 4 décembre 1599. Il mourut le 20 décembre 1618 *(Liste des écoutettes de la ville et province de Malines).*

(1) Louis **van Heyst** (fils de Louis, décédé 6 octobre 1489, et de Marguerite **de Heelt**, décédée en 1465), Conseiller au Grand Conseil de Malines, échevin de Malines et membre de la fabrique de l'église St-Jean, décéda à Malines, le 2 octobre 1536, à l'âge de 48 ans.

Suivant Van den Eynde, on trouvait à l'église St-Jean, sous un tableau de P. François, une inscription en lettres dorées ornée d'armoiries :

Hier leet begravê Lodewijck **van Heyst**,
Schepen deser Stede / en Kerck-Meester alhier /
oudt XLVIII. jaer / hij sterf ao XVc XXXVI.
in October / dê tweeden dach. bidt voor de Ziele.

Ils eurent deux enfants, savoir : Louis **van Heyst**, qui suit, et Isabella **van Heyst**, qui épouse Rombaut **Loots**, secrétaire de Marie de Hongrie et Greffier des finances (Van den Eynde, t. I, p. 357).

(2) Louis **van Heyst**, époux d'Elisabeth Bogaerts (dont plusieurs enfants), fut avocat au Grand Conseil et pendant 22 ans membre de la fabrique de l'église de St-Jean à Malines. Il décéda le 10 février 1559 et fut enterré dans l'église St-Jean, sous une pierre sépulchrale, dont Van den Eynde nous a conservé l'inscription. Sa femme, Isabelle **Bogaerts**, avait pour quartiers **Bogaerts, Doesdonck, van der Berckt** et **van Tulden**; elle trépassa le 2 avril 1571 (N. S.). Leur fils Aert **van Heyst**, également avocat au Grand Conseil et Echevin de Malines, et pendant trente ans maître de la table du St-Esprit, trépassa le 27 février 1616.

Arnould **van Heyst**, échevin de Malines en 1602 (Hermans, *Inventaire des archives de Malines*, t. VIII, p. 104); et en 1612 porte : écartelé; aux 1er et 4me, trois croissants; aux 2me et 3me, d'hermine à trois pals. Cimier : un chien braque assis entre un vol. (J.-Th. de Raadt, *Sceaux armoriés des Pays-Bas, tc.,* t. II, p. 58).

IV. — Peeter **Ghysbrechts**, heere van Rendelbeek, Buerstede (1), Veke, enz. trouwde Jo^{e} Alexandrina **Sandens**, Jo^{r} Adriaens dochtere, heere van Cleydael, Aertselaer enz. hij stierff 1532 den 1 Juny ende zij stierff

---

	Hier leyt begraven M^{r}	
	Lodewijck **van Heyst,**	
Quartieren	*Her Lodewyckx Sone, advo-*	*Quartieren*
van Heyst	*caet vân grooten Raede, en*	**Bogaerts.**
de Helt.	*Kerck-M^{r} deser Kercke over*	**Doesdonck**
Gijsbrechts.	XXII. *jaer, die sterf a° XV^{c}*	**van der Berkt**
van Walle *	LIX. *dê* X. *Febr. Ende Jouffr.*	**van Tulden.**
* **van den Walle** *alias*	*Isabel* **Bogaerts,**	(T)
van Campenhout.	*sijn wettighe Huys-vr., die*	
	sterf an° XV^{c} LXXI. *den tweeden*	
	April nivê Stiel : Ende Mr Aert **va.**	
	Heyst, *haerliedê Sone, oock Advocaet*	
	van grootê Raede; Schepen deser	
	Stede, ende Heylig-Geestm^{r} deser Prochie	
	over XXX. *jarê, die sterf an°* XVI^{c}	
	XVI. *den* XXVII^{n} *Februarii.*	
	bidt voor de Zielen.	

Isabella **Bogaerts** était fille d'Arnould, Conseiller au Parlement de Malines, ainsi qu'il résulte des quartiers figurés sur la pierre tombale ci-dessous des Clarisses à Malines :

	D. O. M.	
Quartiers	*Nobili Clarissimoque Viro, D.*	*Quartiers*
Bogaert	*Arnoldo* **Bogaert**	**van der Berckt**
van Duynen	*Parlamenti Mechliniensis Consiliario,*	**van Campenhout**
Lathouwers	*Itemq. Nobilissimo Amplissimoque Viro*	**v. Thulden**
. . . . . .	*D. Jacobo* **Bogaert,**	**van Groenendael.**
	Equiti Aurato, primum Flandriæ	
	Præsidi, deinde Magni Concilii Præsidi	
	designato, obiit iste Idibus aug. anno 1545	
	hic vero eôdem die annô 1597	

(1) Pierre **Ghyselbrechts**, comme époux d'Alexandrine **Sanders**, déclare pour le fief de Buerstede à Aertselaer; etc. Ecrit et signé par le déclarant P. **Ghiselberti** *(Archives générales du Royaume. Aveux et dénombrements, n° 603, Pays de Malines).*

Jacques **Ghyselbrecht** déclare au nom de Barbe, sa sœur, pour une dîme à Borchvliet et pour le fief dit « *Het goet ende hof van Buerstede,* à Aertselaer, au nom de sa mère Alexandrine **Sanders.** 2 pages in-f° (S.) J. Ghyselbrechts. *(Loco citato. Quartier d'Anvers, n° 614).*

1542 den 27 october tot Mechelen in St-Janskerke begraven (1) [dont] :

a) N..... (fille);

b) Jacques (qui continue la descendance au degré V);

c) Peeter **Ghysbrechts,** heere van Rendelbeke.

V. — Jacques **Ghysbrechts** van Buerstede trouwde Jo[we] Barbara **Musch** (2), Adriaen dochtere, hij stierf den 24 aug[ti] 1545 ende sij den 19 febr. 1544 tot Mechelen in St-Janskerke begraeven (dont) :

a) N..... (fille qui se marie et laisse deux enfants);

b) Jacques (renseigné au degré VI);

c) Jean **Ghysbrechts** trouwde Anna **van Buytendyck** (dont) : Jean **Ghysbrechts** tro. Louise **Lozon** (dont) :

a) Guillaume **Ghysbrechts** heeft twee vrouwen gehad deerste genpt Jo[e] Joanna **van Mildert.** Te 2° Anna **Hillema.**

b) Barbara **Ghysbrechts** trouwde Jan **Polenter** (dont) Jan **Polenter** trouwde Petronilla **van Horenbeek.**

VI. — Jacques **Ghysbrechts** geboren 1546, den... trouwde Anna **van Espelgem** alias **Crabbe** (3) [dont] :

a) N..... (fille, qui se marie);

---

(1) *Hier leet begravê Meester Peeter* **Ghysbrechts**,
die sterf anno XV[c] XXXII *dê jersten dach*
Julius. (?) *En Jouffr. Hendrina* **T' Sanders** (?) *sij.*
Huys-vrouwe | die sterf an° XV[c] XLII. *den*
XXVIII[t] (?) *dach Octobris. Hier leet begraven*
Jacob **Ghysbrechts**, *sijnen Sone | die sterf an°*
XV[c] XLV. : XXIIII. *Augusti. En Jouffr. Berbel*
Mulch (sic), *sijn Huys-vr. | sterf âo* XV[c] XLIIII. *den*
XIX[te] *februarii. bidt voor de Zielen.*

(Van den Eynde, *loco citato,* vol. I, p. 336).

(2) Vers la même époque (1516), un Adrien **Musch**, alias **van den Broeck**, est chef-homme de la chambre de rhétorique de Malines « La Pivoine ». Ses armoiries sont peintes dans le registre des membres de la pivoine, registre conservé aux archives de Malines *(Inventaire VIII,* p. 86).

(3) Une Barbe **van Espleghem** alias **Crabbe**, épouse Jean **Keynoghe**, échevin de Malines. Elle décéda le 5 avril 1548 et est enterrée dans l'église St-Jean (Voir son épitaphe dans Van den Eynde, *loc. cit.,* vol. I, p. 336).

b) N..... (fils, célibataire);

c) Niclaes **Ghysbrechts** (célibataire);

d) Jacques (qui suit).

VII. — Jacques **Ghysbrechts,** geboren 1564 den 2 December, trouwde Magdalena **Lamberti; Lamberti** dochtere waer moeder af was, Cornélia **van Linden** int jaer 159. op den ..... (dont) :

a) N... (fils, qui se marie et laisse un fils);

b) N... (fils, qui se marie);

c) Pierre (qui suit VIII);

d) Jo^e^ Anna **Ghysbrechts** trouwde Thomas **Cletcher** (dont un enfant) :

Thomas **Cletcher** trouwde ..... (dont trois enfants, savoir) :

1° Hendrick **Cletcher** trouwde .....;

2° Robert **Cletcher** (célibataire);

3° Jo^e^ Anna **Cletcher** trouwde ..... **Viglius.**

VIII. — Peeter **Ghysbrechts** trouwde Jo^e^ Catharina **de Meyer,** Jans dochtere, waer moeder aff was, Anna **van Grimmeghem** (dont) :

a) N..... (fille);

b) Maria Anna Catherina **Ghysbrechts** alias **Ghysberti** (qui suit);

c) N..... (fille).

IX. — Jof^e^ Maria Anna Catharina **Ghysbrechts** alias **Ghysberti** trouwt op den 19 Augusti 1670, Daniel **Stroobant** (1), [dont descendance] (2).

---

(1) Daniel III **Stroobant,** seigneur de Terbruggen, baptisé à l'église de la Chapelle, à Bruxelles, le 17 février 1646, fils de Daniel II, seigneur de Terbruggen, conseiller de la ville de Bruxelles, et de Marguerite **Marchant.** Le mariage de Daniel III **Stroobant** et de M. A. C. **Ghysberti,** eut lieu à Bruxelles (*Annuaire de la noblesse,* 1861, p. 275).

(2) Leur fils, Daniel IV **Stroobant,** seigneur de Terbruggen et de Berenhove, né à Bruxelles, le 1er août 1671, y décédé le 2 septembre 1710, enterré à Ste-Gudule, fut conseiller et commis des domaines et finances de S. M. C., puis commissaire général des montres des gens de guerre « tant de cheval

*
* *

Le manuscrit s'arrête à l'alliance **Stroobant.** On trouve l'ascendance de Daniel **Stroobant,** seigneur de Terbruggen, dans l'annuaire de la noblesse Belge de l'année 1861. Elle s'arrête à « Daniel **Stroobant,** seigneur de Terbruggen, épousa Elisabeth **Beydaels.** Il » vivait encore le 4 octobre 1586, et laissa un fils qui » suit » (1).

Nous complétons ci-dessous cette généalogie d'après des documents inédits que nous citons.

I. — Daniel **Stroobant,** échevin de Tervueren, en 1533 (2), décédé avant 1537 (3), épouse Elisabeth **Poils** ou **Poels** (4), décédée avant 1537 (3); ils eurent :

a) Pancrace **Stroobant,** échevin de Tervueren, en 1544 (5), docteur en médecine en 1548 (6), épouse Pétronille **van Obbergen** alias **Gersemeuter** (7), fait relief en 1548, du *Poels* blocke, propriété à Schaerbeek. Hérite, avec sa sœur Marguerite, du bien appelé « *Het Lymmat-*

---

que de pied » aux Pays-Bas, par patentes du 14 octobre 1706. L'électeur Palatin du Rhin, Jean-Guillaume, l'avait nommé son conseiller aulique, par lettres patentes données à Dusseldorf, 23 avril 1706. Il épousa à Ste-Gudule, à Bruxelles, 7 novembre 1699, Marie-Philippine-Josèphe **Columbanus,** dame de Berenhove, dernière de cette famille, fille unique de François-Corneille **Columbanus (Duyfkens),** seigneur de Berenhove, conseiller résidant de Jean-Guillaume, Electeur-Palatin du Rhin, et de dona Anne-Marie-Cathérine-Claudine **de Munõs** *(Annuaire de la noblesse,* 1861, p. 276).

(1) *Loco citato,* p. 275.

(2) Le 1er juillet 1533, D. **Stroobant,** échevin de Tervueren, scelle de son sceau échevinal un acte renseigné au greffe scabinal, arrondissement de Louvain, registre n° 1721, page XXXVIII verso (Archives générales du Royaume).

(3) Reg. scabinal de Tervueren cité, partage du 15 janvier 1537.

(4) Reg. scabinal de Tervueren cité, n° 1721, page 132.

(5) » » » » » » » 233.

(6) Greffes scabinaux, arrt de Bruxelles, reg. n° 6817, fol. XXII, commune de Saventhem (Archives générales du Royaume).

(7) Généalogie manuscrite n° 1267 de la vente de Neufforge, qui nous a été obligeamment communiquée par notre savant confrère, M. le comte F. van der Straeten-Ponthoz.

tenhuys » (1), que celle-ci lui cède en 1541 (2). Fait relief de certaines terres à Schaerbeek (3), à Wesenbeek, en 1553 (4), ainsi qu'à Tervueren, en 1571. Ce dernier acte le qualifie de *doctoir tot Brussel* (5). Pancrace est l'auteur de la branche des Stroobant, mayeurs et échevins de Haren, du XVIme au XIXme siècle, nos ascendants directs, qui pendant longtemps conservèrent des biens ancestraux situés à Tervueren (6). C'est par erreur que nous avons supposé, dans un travail antérieur, que les **Stroobant** de Haren provenaient du Pays de Waes;

b) Martin **Stroobant,** célibataire, est tuteur, en 1553, des enfants de feu son frère Michel (7);

c) Cathérine **Stroobant** épouse : 1° Maximilien **van Ophem** [fils d'Englebert et de Marguerite **vander Meeren** (8)]; 2° Jean **Mertens,** dont elle est veuve en 1548 et dont elle a deux fils : Jean et Wautier, tous deux en vie en 1548 (9);

d) Marguerite **Stroobant,** décédée avant 1553, épouse Thomas **van Grunderbeke,** en vie en 1553, dont trois enfants en vie en 1553, savoir : Lynken, Grietken et Hubrecht (10);

e) Cécile **Stroobant,** décédée avant 1553, épouse Jean **Ronsmans,** dont Lysbeth **Ronsmans,** en vie en 1553 (11);

f) Michel **Stroobant,** décédé avant 1553, épouse Marguerite **Sbekers (vander Becken),** dont plusieurs enfants, parmi lesquels Daniel **Stroobant,** qui épouse

(1) Reg. scabinal de Tervueren cité (n° 1721), p. 128.
(2) » » » » p. 205.
(3) » » » » p. 359.
(4) » » » » p. 357.
(5) » » » » registre 1724, p. 21.
(6) Reg. scabinal de Haren, n° 3810bis, f° 112, et Etat-civil de Haren.
(7) Reg. scabinal de Tervueren, n° 1721, p. 357.
(8) Lettres échevinales de Saventhem, du 12 février 1537.
(9) Reg. scabinal de Tervueren, n° 1721, p. 357.
(10 et 11) Reg. scabinal, n° 1721, de Tervueren, page 357.

Elisabeth **Beydaels,** fille de François **Beydaels** (lequel fut nommé membre de la commune par les Nations, lors des événements survenus à Bruxelles, en 1578, et membre du comité de défense) et de Madeleine **Oliviers;** petite-fille d'Adam **Beydaels** et de Cathérine **Crockaert;** arrière petite-fille de Jean **Beydaels** dit **Cuypers** et de Gertrude **Spapen;** [Jean **Beydaels,** fils d'Armand et petit-fils de Michel, 1314] (1). Leurs descendants furent les Seigneurs de Terbruggen et de Berenhove. Cette branche des Stroobant est aujourd'hui éteinte (2).

LOUIS STROOBANT.

Juin 1898.



Daniel Stroobant
Echevin de Tervueren 1533

(1) Manuscrit n° 599 de la bibliothèque de Neufforge. Ce précieux volume appartient actuellement à M. le vicomte Ad. de Spoelberg, qui a eu l'obligeance de nous le confier. Nous lui en exprimons ici nos vifs remercîments.

(2) Voir L. STROOBANT, *Notice sur l'origine des armoiries des Stroobant (Bulletin du Cercle archéologique de Malines*, 1896).

Nous possédons en manuscrit les généalogies *dressées sur actes* des familles : 1° Stroobant, de Tervueren et de Haren, dont proviennent, comme il est dit ci-dessus, les seigneurs de Terbruggen; 2° Stroobant de Zoutelande (Hollande), portant les mêmes armoiries : *d'or à la fleur de lis d'azur au chef d'hermines à trois pals de gueules;* 3° Stroobant, du Pays de Waes, qui portaient : *d'azur à trois fleurs de lis posés 2. 1, accompagnés d'un lien de paille en pal, le tout d'or;* 4° Stroobants, de Campenhout; 5° Stroobant, d'Anvers, qui passent à Turnhout au XVIIIme siècle; 6° Stroobants, de Berthem et de Louvain.

Nous accepterions avec reconnaissance les renseignements généalogiques complémentaires que nos Confrères voudraient bien nous fournir.

NOMS DE FAMILLE

cités dans cette notice

Absolons.
Ackere (van).
Becken (van der).
Berckt (v. der).
Beydaels.
Bogaerts.
Bogaert (van den).
Booms.
Brunincq.
Buerstede (van).
Buytendijck (van).
Caluwaerts dit Rommerswael.
Campenhout (van).
Caster (van) ou Castre (van).
Cauthals.
Cletcher.
Colins.
Columbanus.
Coudeberge (van).
Crabbé.
Crockaert.
Cuypers.
Doesdonck.
Douvrin (de).
Durp (van).
Duyfkens.
Duynen (van).
Eeden (van den).
Espelgem (van) alias Crabbé.
Geusere (de).
Ghysbrechts - Ghyselberti ou Ghysberti.
Grimmeghem (van).
Groenendael (van).
Grunderbeke (van).
Haze (de).
Helt (de).
Heyst (van).
Hillema.
Horenbeek (van).
Ittre (d').
Keynoghe.
Laethem (van).
Lamberti.
Lathouwers.
Liefkenrode (van).
Linden (van).
Loots.
Lozon.
Marchant.
Meeren (van der).
Mertens.
Meyer (de).
Mildert (van).
Moere (van de) D. Schats.
Mols.
Motenghien (de).
Munos (de).
Musch.
Noot (van der).
Obbergen (van) alias Gersemeuter.
Oliviers.
Ophem (van).
Patvoerden (van).
Poils ou Poels.
Polenter.
Rommerswael.
Ronsmans.
Sandens ou T' Sanders.
Sbekers.
Schats.
Seraerts (t').
Spapen.
Stroobant.
Strucx.
Tulden (van).
Udekem (van).
Viglius.
Walle (van de) alias van Campenhout.
Wez (du).

6



Afgebroken door de werklieden der centrale werkhuizen (1914/1918)



HET BLOKHUIS

Laatste Overblijfsel der Buitenversterkingen van Mechelen

TEN noorden en omtrent een halve uur afstand der stad, verheft zich een grijze ronde toren, eenzaam op de Vrouwvliet, en beheerscht de oude Antwerpsche heirbaan, waar deze de rivier overschrijdt.

In 1492 gebouwd, verdedigde de wachttoren, wiens wittesteenmuren 12 voet dik zijn, de noorderzijde der heerlijkheid Mechelen.

Het Blokhuis was echter de eenigste buitenversterking niet, want rond Mechelen bestonden nog : Het fort van Krimpen, dat van Battel, over den mond der Vrouwvliet, Waeyenberg op Galgenberg, de Hairschans te Bruinenkruis, de schans van den Nieuwendijk en die der Pasbrug, allen op de Vrouwvliet, het fort van Hever en het Spuihuis in het Mechelsbroek, allen in de XVII^{de} of XVIII^{de} eeuw verdwenen.

Deze verschansingen hadden in vredestijd een gezamentlijk garnizoen van 100 soldaten, onder bevel der commune-meesters. Ten jare 1621, bekwam de stadsregering de toelating van Albert en Isabella, onze vorsten,

om de forten te mogen versterken en met meer krijgslieden te bezetten.

Het Doncksken, in den polder van Battenbroek, aan de monding van Dyle en Neeth gelegen, was ook een bestendig bezet fort; in 1636 werden er nog twee te Rymenam gemaakt en in 1603 had Don Alonso de Luna (1), bevelhebber van Lier, gevraagd om te Roosendael, bij Waelhem, eene verschansing op te werpen.

Stadsrekeningen melden omstandig de oprichting van het Blokhuis. Het verdrag der bouwing werd den 31 Juli 1492 gemaakt tusschen Filips Kerman, ridder, Jan de Langhe, Jacob Robyns en Jan Geylinck, rentmeesters en Jan van Werchter, meester metser der metselarijen der stad Mechelen, om een werk van metserij op de Vrouwvliet te leveren, te weten :

1° Eenen toren met muren van 12 voet dik en eene binnen middellijn van 36 voeten;

2° Een bolwerk aan dezen toren, waar de weg liggen zal, welk binnen de muren 40 voet lang en 30 voet breed zijn zal en deszelfs muren, boven de snede 6 voet dik, de hoogte naar gelegendheid van 't werk;

3° Van het bolwerk tot in 't hooge land zullen; langs beide zijden van den 24 voet breeden weg, gemetselde muren zijn, boven aan de snede 6 voet dik, met pilaren in 't land en boven met tafelmete gedekt;

4° Onder den toren en bolwerk zal een spui zijn, 20 voet breed, met blauwe zerken geplaveid.

Jan van Werchter zal de kalk, steen, zavel, enz. leveren, alsook den arduin indien hij te Heffen te bekomen

(1) Wij denken dat de Mechelsche familie de Luna y Pimentel, wiens naam nu uitgestorven is, doch die sedert lang tot den geringen stand behoorde, van dien spaanschen veldoverste afstamt en opklimt tot Alvaro de Luna, maarschalk van Castillië in 1423, en zelfs tot Pieter de Luna, die te Avignon, in 1375, onwettig paus werd uitgeroepen, onder den naam van Benedictus XIII.

Er zal getracht worden zulks te bewijzen.

is, doch ware uit oorzake van oorlog aldaar geenen blauwen steen te verkrijgen, kan hij witten steen gebruiken. Ook zal hij de palen aanschaffen waarop het gebouw zou moeten gezet worden, doch de stad zal voor het lood en ijzer zorgen.

De metser zal 3 pond groote brab. geld per roede betaald worden, waarop de stad hem wekelijks 12 pond, 10 schellingen geven zal, om het werk te bekostigen en te voltrekken. Hij zal een inschrijvingsboek ter beschikking der rentmeesters houden, die ook zijn werk kunnen onderzoeken, doch indien zulks gebeurd zal de metser voor zijne moeite 12 pond 10 schellingen trekken. Ware het dat Jan van Werchter stierf vóór de voltrekking der werken, zullen zijne kinderen of erfgenamen niet verplicht zijn deze te voltrekken, maar dan zal hun het gedane, volgens het boek van rekening, betaald worden.

Dit aanzienlijk en sterk gebouw was op 17 maanden voltooid en werd den 13 Januari 1496 door de gezworen meters of paalders nagezien. Er werd dan bevonden dat :

1° De metselrij 830 roeden beliep, elke roede aan 3 pond, maakt . . . . 2490 pond.

2° Het dak met schaliën, wagenschot en nagels, door Pieter de Munste gemaakt, was 33 roeden groot, de roede ook aan 3 pond, is . . . 113 pond 15 schellingen.

Dit gemeten door de gezworen meters Andries Keldermans en Pieter Crabbe, welke 16 schellingen voor loon ontvingen.

3° Het timmerwerk met den lantaarn en stoffeersel werd door Wouter Scheers vervaardigd en beliep op 220 pond 1 schelling 3 deniers.

4° Het ijzerwerk door de Cuypere gemaakt kwam tot eene somme van 250 pond.

5° Het lood werd door Jacob Verporte geleverd.

Men vindt ook nog in de archieven eene verordering

voor de bewakers dezer sterkte, die van het jaar 1572 dagteekent en hier letterlijk medegedeeld wordt :

Poincten en artyclen gedecreteert
by myn heeren van der wet waer naer
de casteleyn en knechten bescheyden
op het block huys schuldich sullen
zyn hun te reguleren op de pene naervolgen :

In den eersten zullen zyl. schuldich zijn hun in als. te vuegen naer inhoult van den artyckel brief die zyl. int syne besworen hebben.

Zullen zyl. voir. schuldich zyn scherpe wacht te houden op de passanten, sonder eenighe van henl. tsy mans oft vrouwen te missenghen oft te misdoen in eenigher manieren of henliede eenich gelt, hault of anderssens aff te eysschen op pene van cassatie ende voorts op arbitrale correctie naer gelegetheyt.

En sullen de voirs. knechten het voirs. blockhuys oft de wachte desselfs oick niet mogen verlaten voirder dan met consente van voirs. casteleyn ende dat met luttel tyts alleent om hun sake te doen ende geenssins om elders te gaen sitten drincken, op pene van cassatiën, ende oick van lyfstraff naer dispositie van saken ende naer dat sy langhe de wacht verlaten sullen hebben.

En sullen oic niemand wie hy zy op het blockhuis laten comen om tselve te besichtighen oft met henlied te comen drinken dan dieghene die daer te doen sullen mogen hebben op arbitrale correctie ende sal den castelleyn van voirs. blockhuyse schuldich wesen scherp regard ende toesich te nemen dat de voirs. poincten ende artyclen volbracht worden, op pene dat men tgebreck dwelck hier opsoude mogen bevond. word. in alle vuegen en manieren op zyn persoon zal verhalen.

Aldus geordonneert en gestatueert by myn heere van der Weth der stede van Mechelen den 12 July 1572.

(Was geteekent) G. de Ophem.

De burgers van Mechelen en de Staatsche soldaten, die het Blokhuis in 1580 bezetten, stelden op 17 September van dit jaar een doortocht van 1/2 stuiver per persoon;



Het Blokhuis (Oostzijde)

de sterkte even als het Donksken werden in 1585 door de Spanjaards ingenomen.

Het Blokhuis bleef nagenoeg in den zelfden staat tot na de dood van Maria-Theresia, alhoewel het sedert de making van den steenweg op Antwerpen, in 1704, het belang zijner ligging verloren had en ook niet meer onderhouden werd; zelfs was de kap van het dak den 31 Juli 1742 ingevallen.



Uittreksel van het Kadastraal plan

Keizer Jozef II, die zoovele veranderingen te weeg bracht, beval ook de ontmanteling der sterktens of barreelen der Oostenrijksche Nederlanden en zijne verordening van 4 Februari 1781, gebood de veiling der buitenversterkingen van Mechelen, de halve manen (1) der

(1) Deze halve manen waren ten getalle van 17, waarvan 8 voor de stadspoorten; de uiterlijke vorm der gronden van eenige bestond nog in 1857; den 22 April van dat jaar werden er 7 verkocht. Ze zijn nu allen verdwenen behalve een gedeelte der halve maan op de Buitenwaartsche Cathelijnevest, nevens het Donkerleitje, wijk B, Nr 236 bis van het Kadaster (waarvan hierbovengemelde schets) en die in de Bolwerken, tusschen de Wittebroodstraat en den weg naar het Heiken.

stadswallen hierin begrepen. Alle de buitenpoorten en bolwerken werden in 1782 en 1783 afgebroken, uitgenomen twee schansen op de Vrouwvliet en eene op de Senne die de stad in 1817 en in 1820 verkocht.

Het Blokhuis bleef behouden; zijne eenzame ligging, midden der beemden en sterke bouwtrant schikten zich bijzonder goed tot eene stapelplaats van buskruit.

De oude toren zag zijne bolwerken afbreken, die op 18 Maart 1782 openbaar geveild waren, en werd ter beschikking van het bestuur der schutterij gesteld. Hiervan getuigt een brief van 18 Mei 1785 aan den bevelhebber Cornet de Grez.

De Mechelsche Kronijk van Schellens verhaalt, dat den 21 Augusti, 1794 drij *citoyens* die de wacht op het Blokhuis hadden, op *maraude* waren gegaan en te Bonheyden, in het huis van den timmerman Gys, gestolen hadden, door de boeren verjaagd en achtervolgd, zagen deze ze op hun wachthuis vluchtten en gingen hun beklag aan den bevelhebber maken. De *maraudeurs* werden op de Waterpoort gezet en des anderendaags naar Antwerpen vervoerd.

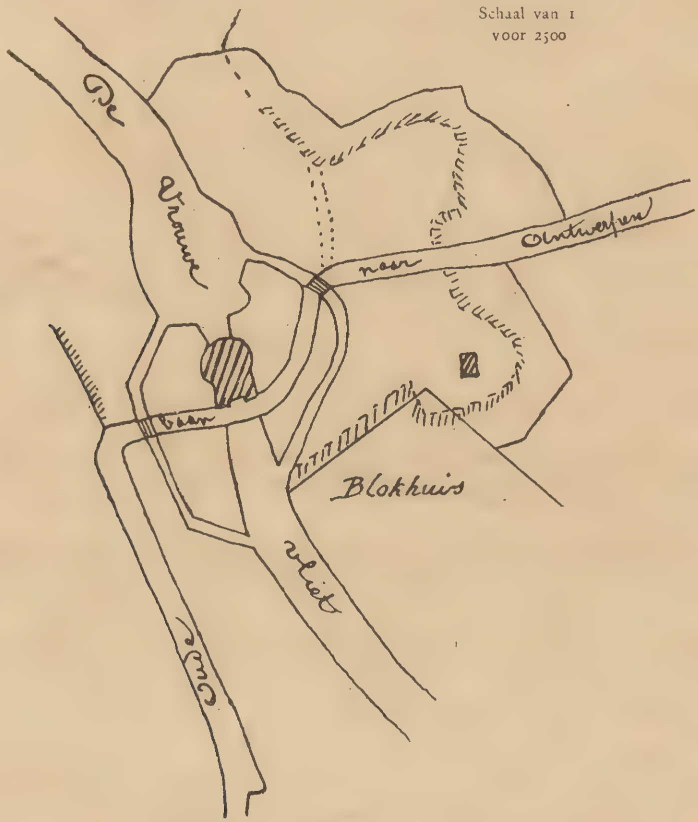
Zelfde handschrift haalt aan dat, op 16 April 1795, de Stadstresoriers aanwezen als de best geschikte plaats om zijnen voorraad te leggen, aan den bestuurder van het park der veldschutterij Lobreau, die hiervoor de twee torens tusschen de Brusselsche- en de Oude Brusselsche poort gevraagd had en reeds de twee torens op de Koei- en Diestersche vesten vol voorraad liggen had.

Een proces-verbaal van 19 Pluviose jaar XII (9 Februari 1803), geeft de volgende beschrijving :

« Het poedermagazijn, gezegd Blokhuis, op eenen » arm der Dyle gelegen, ongeveer een myriameter der » stad lings den Antwerpschen steenweg, is samengesteld » uit een ronde, sterke toren, hebbende twee plaatsen,

» met schaliën gedekt en een klein afgezonderd gebouw,
» tot wachthuis gediend hebbende. »

Van toen af bestond er onzekerheid wegens den eigendom der vroegere vesting tusschen den Staat en de Stad.



Uittreksel van het Kadastraal, plan opgemaaktin 1829

Art. 6 van het decreet van 25 Prairial jaar XIII (14 Juni 1805), zegt zelfs dat het gebouw als nationaal goed zal verkocht worden, doch is zonder uitwerksel gebleven. Dit geschilpunt werd wederom opgeworpen door den Kapitein bevelhebber van den krijgsbouw Bourgeois, den 20 December 1841, maar bleef nogmaals onbeslist en toen ingevolge der wet van 22 Juni 1873 de gebouwen

dienstig voor de kazerneering door den Staat werden overgenomen, viel het Blokhuis niet onder de toepassing dezer wet.

Op 23 September 1892 werd de stapelplaats van poeder naar het fort van Waelhem overgebracht en aldus viel de toren ledig, het gemeentebestuur was toen zinnens er een ziekenhuis voor de choleralijders van te maken en vroeg de kostelooze overgaaf aan den Staat « als hebbende geene stoffelijke waarde maar zijnde een » geschiedkundig gedenkteeken der oude heerlijkheid » Mechelen », doch deze willigde ze niet in en stelde het gebouw op eenen prijs van 850 en dan van 400 frs, doch eindelijk is aan de billijke vraag recht gedaan op 4 December 1895. De afstand werd door de wet van 27 Juni 1896 goedgekeurd (Staatsblad van 2 Juli 1896, Nr 814). De ontvanger der domeinen deed de overgaaf der sleutels den 20 Juli.

De vier eeuwen oude muren waren sedert 1892 degelijk gehavend, de eenzame ligging had ledigloopers en schavuiten uitgelokt, zink en lood der daken waren gestolen, zelfs de schaliën en dorpels grootendeels afgerukt.

In het najaar van 1897 van Waelhem komend, beviel mij de gedachte de heirbaan te nemen en ik bemerkte, met een oudheidsliefhebbersspijt des grijzen toren droevige verminking en nam voor ze der bevoegde overheid ter kennis te brengen.

De heer Houtmortels, schepen van Openbare werken, stemde mijne zinswijze welwillend in en antwoordde op 6 November dat het Stadsbestuur naar het middel zou uitzien om dit gebouw te verhuren.

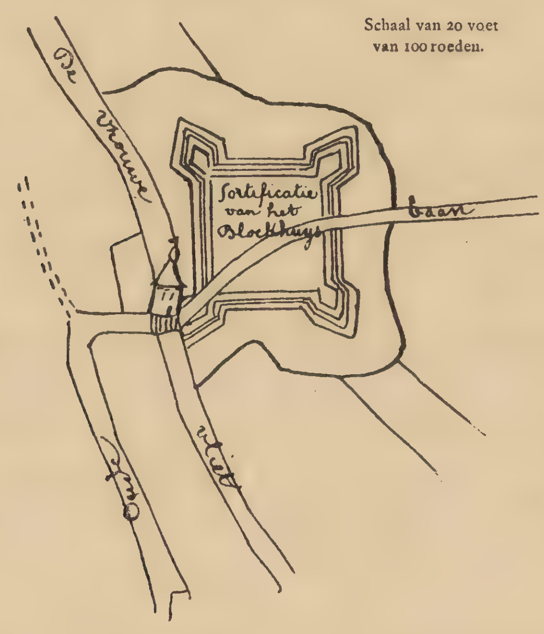
Sedert toen zijn de verwoestingen hersteld en het laatste overblijfsel der buitenversterkingen van Mechelen zal waarschijnlijk als hooimagazijn benuttigd worden, het eenige doel waartoe het nu doenlijk dienen kan.

Er bestaat op Stadsarchief eene kleine ingelijste print van het Blokhuis met dit opschrift :

« Le Block-Huys, Forteresse jadis considérable sur la Rivière le
» Haer-beeck, à un quart de lieue de la Ville de Malines sur le
» Vieux Chemin d'Anvers.
» Gravé par de la Rue d'après le Tableau
» tiré du cab[t] de M[r] le comte de Cuypers, etc. »

Ze schijnt wel wat opgesmukt even als de twee gekleurde teekeningen der verzameling De Noter.

Bij deze beschrijving behoord een uittreksel van het grondplan van 1736, van het oorspronkelijk kadastraal



Uittreksel van het : Cart boeck van den Pennenpoel gehucht onder het District der Stadt ende Provincie Mechelen, gemeten door Carolus Everaert, gesworen Landt ende Edificiemeter, den 3 8bris 1736.

plan en twee lichtteekeningen van onzen jongen vriend M[r] Frans Schippers.

AD. REYDAMS.



NOTICE SUR

l'Ancien Hôtel de Gottignies

OU DE VAERNEWYCK, A MALINES

L'ASPECT primitif de cet ancien hôtel, situé rue A. B. et portant actuellement le nº 20, nous est connu, dans ses grandes lignes, par un dessin à la plume de la fin du siècle dernier, que nous devons à l'obligeance du comte Amaury de Ghellinck d'Elseghem-Vaernewyck. Ce dessin, assez grossièrement exécuté, montre une façade à pignon, percée à l'étage d'une rangée de cinq fenêtres ogivales géminées à colonnettes.

En réunissant les données éparses dans les divers actes de propriété, on trouve la description suivante de l'ancienne maison :

« Eene groote huysinge mette gaelderye (1623) — logen (idem) » stallen (1505, 1656, 1728, 1781, 1793) — remisen (1793) — hove » metten visch lavoir van witten steen (1621) — poirte (1498, 1505, » 1623) met eenen clynen huyse (1462, 1472, 1498) daer neve » staende (1462) vast aen de selve poirte (1498) streckende achter- » waerts metten principalen hoven totten watere toe (1412 à 1621) » ende met noch eenen anderen hove, ende huysinge (1498, 1522, » 1621) ende met eenen weghe (1498) ende met eenen poirten » (1472, 1621) liggende tot in de Mossestrate ».

En ce qui concerne l'intérieur de l'habitation, les renseignements ne remontent pas au-delà de 1793 :

« Seker groot huys met alle de ameublementen in het selve nagel-
» vast staende, spiegels, schouwstucken, bas-relieven in de schouwen
» geboiseert, patroonen van tapyten, als ook voor eene kamer schoone
» nieuwe tapyten » (1).

Si l'unique plan retrouvé n'est qu'une ébauche, si les descriptions des actes sont sommaires, une filiation de plus de cinq siècles a pu s'établir, sans interruption, pour l'hôtel de Gottignies.

La plus ancienne mention de la propriété, qui était tenue en fief du seigneur de Malines et de la cour féodale van der Aa, remonte à 1382 : elle constate la vente de l'immeuble à un certain Jean Truyen, par les exécuteurs testamentaires de Catherine de Montengys (2). En 1412, la maison est acquise par Egide de Hofstade, chevalier et par sa femme Catherine Bacheleers (3). Elle passe, en 1423, au chanoine Nicolas de Leodio (4), et, en 1433, à Nicolas Colenzone qui, avec sa femme Catherine de Heffene, occupe en même temps la maison voisine du côté nord (5). En 1462, le second mari de Catherine de Heffene, dont la famille est issue des Berthout, Henri de Cuyct, vend la partie méridionale de ce vaste immeuble à Henri de Merende (6) dont le fils la cède à son tour à

(1) *Wekelijks bericht,* anno 1793, bl. 488 en bijvoegsel.

(2) Actes scabinaux, registre 5, fol. 19. — Nous devons des remercîments tout particuliers à M. Hermans, archiviste de la ville de Malines, pour les longues recherches auxquelles il a bien voulu se livrer à notre intention.

(3) Actes scabinaux, reg. 21, fol. 130 v°, 3 août 1412.

(4) » » » 31, fol. 33.

(5) Cette maison, actuellement la brasserie « Le lion » appartenait en 1647, à Messire Christophe de Medina, et en 1797, au baron Goubau d'Hoogvorst, plus tard ministre de Guillaume I, roi des Pays-Bas. Voir Ad. Reydams, *De Huizen Van Mechelen. (Bulletin du Cercle archéologique de Malines,* tome V, p. 283).

(6) Actes scabinaux, reg. 103, fol. 169, 30 avril 1462.

Jean Rattaler, camérier de l'archiduc Albert de Saxe, en 1498 (1).

Ce dernier acte de vente mentionne une petite maison contigüe à la porte cochère de l'habitation (2). Comme cette particularité a disparu dans l'acte de 1505 et que, d'autre part, la construction actuelle présente les caractères de cette époque, notamment l'emploi de l'arc en accolade (3) ne pouvons-nous pas conclure avec vraisemblance que le bâtiment primitif fût démoli par Jean Rattaler, qui ne laissa subsister que la façade à pignon dont nous avons parlé plus haut.

Quoiqu'il en soit, Rattaler vendit, en 1505, son hôtel à messire Jean Peeters, chevalier, seigneur de Cats, président du Grand Conseil, qui épousa en premières noces Louise de Nieuwenhove et, en secondes noces, Marguerite de Cats (4).

En 1525, Catherine de Cats, sœur de Marguerite, céda le bien à Livine de Welle, dite de Cats, femme de Jean Micault, chevalier, receveur général des Pays-Bas, plus tard trésorier de la Toison d'or (5).

La douairière Micault vendit, en 1540, sa propriété à Messire Lancelot de Gottignies, bourgmestre de Malines,

---

(1) Actes scabinaux, reg. 109, fol. 109, 8 octobre 1498. — Albert de Saxe acquit, en 1496, l'hôtel appelé « la Rose » et depuis, la Cour de Saxe; cet immeuble devint, en 1591, l'hôpital espagnol, supprimé et transformé en arsenal en 1755, confisqué comme bien national en 1793, et presqu'entièrement démoli en 1810. Les terrains sont occupés aujourd'hui par l'hospice de Cellekens, l'école normale et le Cercle catholique. Voir extraits des archives, année 1496, p. 68; VAN CASTER, *Guide à Malines*, p. 65.

(2) ..... syn huys metter plaetsen ende poorten voer. met eenen cleynen huyse vast aen de selve poerte staende. « Actes scab. reg. 109, fol. 109. »

(3) Une petite fenêtre, qui s'ouvrait jadis à côté de la porte cochère, était surmontée d'un arc en accolade : elle est actuellement cachée sous le cimentage, de même que tous les autres détails de la construction.

(4) Actes scabinaux, reg. 124, fol. 298 : 2 mars 1505.

(5) DE RAADT, *Les Micault belges; Le triptyque de la famille Micault;* IDEM, *Duffel, Gheel en hunne heeren.* Actes scabinaux, reg. 148, fol. 21 : 21 juillet 1525.

et à sa femme Catherine de Diest, de la maison de Looz, alias Vyvershem, dame d'Elsbroeck (1).

Lancelot de Gottignies mourut le 7 septembre 1568; sa femme lui survécut jusqu'au 29 mars 1590. En 1610, Anna van Halmale, femme d'Antoine van Berchem, chevalier, seigneur d'Elsbroeck, échevin d'Anvers, petite-fille de Lancelot de Gottignies, et Anne-Marie Micault, son arrière petite-fille, cédèrent leur habitation de Malines à Jean Cachiopin, négociant à Anvers, en échange d'une maison que celui-ci possédait dans cette dernière ville (2).

Jean Cachiopin vendit, en 1622, l'immeuble à Jean van den Eynde, receveur des domaines de S. M., lequel céda au couvent de Blydenberg, la partie de jardin qui s'étendait le long de la rivière la Mélane (3); en même temps, on établit sur ce cours d'eau le pont couvert qui a subsisté jusqu'à nos jours (4). L'année suivante, van den Eynde transféra sa propriété à Messire Jean des Mares, chevalier, échevin de Malines, et à sa femme Anne van den Cruyce. L'acte de vente constate l'existence d'une porte cochère et d'une galerie [gaelderye] (5). A la mort de Jean des Mares, survenue le 12 mars 1657, son fils Antoine des Mares occupa l'hôtel (6).

---

(1) Scabinale Protocollen der Stad Antwerpen van het jaar 1610, vol. I, fol. 209.

(2) Scabinale Protocollen der stad Antwerpen van het jaar 1610, vol. I, fol. 209 : 12 mai 1610.

Actes scabinaux de Malines, reg. 242, fol. 183 : 9 novembre 1621. — DE HERCKENRODE, *Nobiliaire des Pays-Bas,* t. I, 842 et suiv.

(3) Actes scabinaux, reg. 243, fol. 74 et suiv.

(4) In 't jaer 1621, kochten de nonnen van Blydenberg eene huizing met grooten hof achter hun klooster over de rivier, zijnde de hoving nu gelegd aen de laetste huizen in het Straetje zonder Eind. Zij hebben alsdan eene geslotene of overdekte brug gemetst over het water, die er nog ligt, en die men van de brug in de Clarenstraet zien kan. — SCHŒFFER, *Historische aenteekeningen.*

(5) Actes scabinaux, reg. 243, fol. 74 et suiv.

(6) AZEVEDO, *Généalogie de la famille de Coloma,* pp. 253 et 409; DE HERCKENRODE, *Nobiliaire des Pays-Bas,* t. I, p. 598; *Inventaire des archives de la ville de Malines,* VIII, 201 et 110.

En 1674, le bien est vendu à dame Jeanne de Bracle, douairière de Messire Henri-Florent Lauryn, chevalier, seigneur de La Haye, ter Elst, etc., conseiller et avocat fiscal au Grand Conseil (1).

Jeanne de Bracle céda, en 1678, son immeuble à ses filles Catherine-Jacqueline et Marie-Isabelle (2). La première épousa, le 23 décembre 1684, Léonard-François de Gruutere, seigneur d'Yedeghem, qui avait obtenu le titre de baron de Gruutere par lettres du roi Charles II, du 10 mai précédent (3).

Les registres aux impôts de 1698 à 1726 mentionnent le baron de Gruutere comme propriétaire de la maison, que nous trouvons louée en 1701 et 1704 au procureur-général Philippe du Jardin, mort le 29 juin 1706; en 1708, 1711 et 1713 à Guillaume-François Gielis, membre du Grand Conseil; en 1722, à Madame d'Eldas; en 1728, à Madame Van Wichelen [cette dernière mentionnée dans l'acte de vente de cette année] (4).

Le 2 décembre 1728, dame Marie le Prévost, dit de Basserode, femme de François, baron de Bruyne, nièce de Jeanne de Bracle, vendit l'immeuble à Philippe-François-Pierre Roose, baron de Leeuw-St-Pierre, qui, à son tour, le céda à son frère, Alexandre-Louis Roose, Prévôt de l'église métropolitaine (5).

A la mort du Prévôt Roose, survenue le 8 décembre 1748, la maison passa à sa nièce, Eugénie-Françoise-Ignace Roose, baronne de Leeuw-St-Pierre, morte le 14 juin 1762, qui avait épousé Charles-Vital-Alexandre Coloma, mort à Bruxelles, le 21 novembre 1758. Leur

(1) Actes scabinaux, reg. 295, fol. 53, 28 juillet 1674.

(2) Actes scabinaux, reg. 299, fol. 49, 16 avril 1678.

(3) Azevedo, *Généalogie de la famille de Coloma,* 171.

(4) Azevedo, *Généalogie de la famille de Coloma,* 481; Van den Eynde, *Provincie, stadt ende district van Mechelen,* II, 367, 369.

(5) Actes scabinaux, reg. 349, fol. 165; de Herckenrode, *Nobiliaire des Pays-Bas,* I, 355; II, 1675; Van den Eynde, *Provincie,* etc., I, 17.

fils, Jean-Ernest-Ghislain-Xavier Coloma, vendit, en 1781, l'habitation au chanoine J.-B. Leyniers, qui la transforma complètement selon le goût de l'époque (1).

On peut dire avec certitude qu'il y plaça les dix grandes peintures sur toile (2) attribuées à Coxie (3) et à Van Orley (4) qui ont orné les salons jusqu'à ce qu'elles furent vendues en 1875. En effet, le chanoine Leyniers était fils de Daniel Leyniers, le dernier haut-lisseur de cette firme célèbre et qui ferma sa manufacture en 1768. La plupart de ces toiles étaient des copies des tapisseries vaticanes, connues sous le nom d'Actes des Apôtres ; les autres avaient pour sujets des scènes historiques et mythologiques. Ces tabeaux avaient servi de modèles ou de cartons à des tapisseries (5).

(1) Actes scabinaux, reg. 402, fol. 48, 27 juillet 1781.

(2) *Wekelijks bericht*, 1793, p. 488.

(3) Au témoignage d'Emm. Neeffs *(Histoire de la peinture et de la sculpture à Malines*, Gand, 1876, I, 189), ces toiles seraient l'œuvre de Jean-Michel Coxie, né à Malines après 1650, mort à Milan, en 1720, dit l'auteur. Il est à remarquer que ce fût Jean-Antoine et non Jean-Michel qui mourut à Milan, en 1720. Nous ignorons également sur quoi se base M. Neeffs dans l'attribution qu'il fait de ces toiles à Coxie.

(4) *Mechelsch Bericht*, 15 août 1875 : nous n'avons trouvé que là l'attribution d'une partie de ces toiles à un Van Orley, sans autre détermination.

(5) Les tapisseries dites les actes des Apôtres, furent exécutées à Bruxelles, sur l'ordre du pape Léon X, pour orner la chapelle Sixtine. Les cartons furent peints par Raphaël lui-même, aidé dans les parties secondaires par ses élèves (MUNTZ, *Hist. générale de la tapisserie*, p. 20).

Les cartons placés dans l'ancien hôtel de Gottignies, étaient au nombre de dix. En voici les sujets et les dimensions :

I.	Sacrifice de Lystra.	Hauteur	2m95,	largeur	4m83.
II.	Pêche miraculeuse.	»	2m95,	»	4m81.
III.	Purification de la Vierge.	»	2m95,	»	2m48.
IV.	St Pierre recevant les clefs.	»	2m95,	»	2m42.
V.	Guérison du paralytique.	»	2m98,	»	3m78.
VI.	Elymas aveugle.	»	2m98,	»	3m25.
VII.	S. Paul à l'Aréopage.	»	2m98,	»	3m25.
VIII.	Mort d'Ananie.	»	2m98,	»	3m75.
IX.	Victoire d'Alexandre.	»	3m13,	»	7m82.
X.	Procris et Céphale chassant.	»	3m13,	»	3m50.

Les sujets, empruntés aux « Actes des Apôtres », sont les Nos 1-2-4 à 8. Les Nos 9 et 10 furent retouchés par M. Morissens.

Après le décès du chanoine Leyniers, la propriété fut acquise, en 1793, par messire Albert-Philippe-Charles, vicomte de Vaernewyck (1) dont les descendants l'occupèrent jusqu'en 1875.

Depuis, la maison passa successivement à M. Louis Leysen (1875), au chanoine De Coster (1877) et à M. Jules Wittmann (1893).



Ces dix toiles furent vendues le 23 août 1875, au prix de 2920 frs; elles se trouvent actuellement à Bruxelles, chez M. Philippe de Bück, rue de la Loi, 27, chez le chevalier de Bauer, consul général d'Autriche-Hongrie, rue de la Chancellerie, 15, et chez le Bon Bruno van der Stichele de Maubus. —

(1) Actes scabinaux, reg. 411, fol. 51, 30 sept. 1793.

Documents et Pièces justificatives

Heffene-Waerloos. Dominus Goss. Bogaerd presbiter, RECEPTOR EGIDII DE HOFSTADEN, ex parte Egidii predicti consequtus est hereditatem quondam Jo. de Tricht prope platheam dictam Ham. — 1381. VI^ta post Martini. (Actes scab. reg. 5, fol. 7 v°.)

Symon Scoenjans-Waerloos. Dominus Jo. dictus Cupe presbiter et Henricus dictus Cop, executores testamenti seu ultime voluntatis ordinati quondam KATHERINE DE MONTENGYS, nomine executorum vendiderunt domino Jo. Truyen hereditatem, SITAM OP DE MYLAENNE INTER EGIDII DE HOFSTADEN ET DOMINI MOYENSONI DE CURTE. A domino Mach. waran. — 1382. Sabbato post omn. sanct. (Ibidem, fol. 19 v°).

Tserghisels-Loenhout. Domicella Elz. relicta quondam Symonis Sconenjans cum tutore ut usufr., et Jo. Sconenjans eius filius ut her., contulerunt Joh. Heyenbeke XV florenos med. in Johis ad ipsorum mansionem cum orto, fundo et attin. suis, SITAM SUPRA MILANAM RETRO CONVENTUM FRATRUM MINORUM, INTER DOMINI JO. DANIEL ET EGIDII DE HOFSTADEN, tendentem retrorsum usque ad Milanam. A beato Rumoldo war. et cujusdam predicta domicella Elz. ut usufr. et Jo. eius filius ut her., tenebuntur dicto Jo. Heyenbeke dictos XV florenos heredit. infra III annos perpetue alibi assignare ad aliam bonam et securam hereditatem infra libertatem ville Mach. situatam, ad unum locum perpetue capiendos. 1386. Quarta post cantate. (Actes scabin. reg. 8, fol. 61.)

Heyembeke-Battele. Egidius de Hofstaden vendidit Margar. Kerstyaens IIII florenos med. in natali ad hereditatem suam SITAM SUPRA MILANAM INTER QUONDAM SYMONIS SCONENJANS ET DOMINI JOH. TRUDE PRESBITERI. A. D. M. war. sub VIII solidis lov. et IIII capon. — 1386. Tercia post nat. Marie. (Actes scab., reg. 8, fol. 84 v°.)

Abel-Cobbere. Dominus Goss. Adelien presbiter contulit domino Egidio de Hofstaden militi, ad opus eiusdem domini Egidii et domi-

celle Katherine Bacheleers eius uxoris, ipsorum conjugum et superstitum eorumdem, usufructum in hered. SITA SUPRA MILANAM, INTER ALIAM HEREDITATEM IPSIUS DOMINI EGIDII ET DOM. MOYENSONI DE CURTE, tendentem retrorsum cum orto usque ad aquam. A Hofstaden war. — 3 Augusti 1412. (Actes scabin., reg. 21, fol. 130 v°.)

Item dictus dominus Goss. vendidit DICTO DOMINO EGIDIO, ad opus Elz. sue filie naturalis, quam genuit ex Katherina vanden Bossche alias Conincx, dictam hereditatem cum orto, prout idem dominus Goss. jam dictam hereditatem erga tutores Theodorici filii naturalis quondam dom. Jo. Zuynaert prb. ex parte eiusdem Theodorici filii nuper acquisivit. A Hofstaden war. — (Ibidem).

Ghestel-Abel. Arnoldus Bau, pro nunc magistris comitatus, et Aubertus Trabukeri, provisor HOSPITALIS SANCTE TRINITATIS JUXTA PORTAM BEATE KATHERINE MACHLIN., nomine eiusdem vendunt domino NICOLAO DE LEODIO presbitero, curato ecclesie parochialis beati Rumoldi machliniensis, hereditatem seu mansionem, QUAM QUONDAM DOMINUS EGIDIUS DE HOFSTADEN MILES INHABITARE SOLEBAT, sitam supra Milanam, retro monasterium fratrum minorum, inter domini Arnoldi de Crayenhem militis et quondam domini Johannis Cruden presbiteri. A. D. M. waran. sub XXII solidis lovan. et quinque caponibus inde annuatim exeuntibus — 20 aprilis 1423 ante pascha. (Actes scab., reg. 31, fol. 33.)

Rogbroeck-Vetteken. Dominus Willelmus de Gestele et dominus Jo. Sthochaerd presbiteri, executores testamenti seu ultime voluntatis quondam domini NYCOLAI DE LEODII presbiteri, canonici ecclesie collegiate beati Rumoldi Machlinie, nomine executorum obtulerunt ad opus Nycolai Colensone hereditatem cum orto, fundo etc., QUAM QUONDAM DOMINUS EGIDIUS DE HOFSTADEN MILES INHABITARE SOLEBAT, sitam supra Mylanam, retro monasterium fratrum minorum, inter quondam domini Arnoldi de Crayenhem militis et quondam domini Jo. Truyden presbiteri, in omnibus et per omnia quemadmodum dictus Nycolaus dictam hereditatem erga dictum quondam dominum Nycolaum, dum vixit, noscitur aquisivisse et comperasse. A. D. M. waran. sub viginti duobus solidis lovan. et quinque cap. — 12 nob. 1433.

Idem Nycolaus dedit dictis executoribus ad opus dicti testamenti centum coronas aureas francie, videlicet viginti quatuor denar. argent. dictos vulgariter cromsterte, pro qualiter coronis computan. solvendis in Joanne proximo. (Actes scabin., reg. 44, fol. 60.)

Cuyct-Waryns. Nicolaus Colenzone, NOMINE DOMICELLE KATHERINE DE HEFFENE SUE UXORIS, necnon NICOLAI VLESSENTOP absentis, et prout quem in se suscepit, habens nihilominus idem Nicolaus ab infra scripta facienda vigore instrumenti publici de supra confecti plenam potestatem, confessus fuit se recepisse et huisse ab Oberto Trabukier centum petros aureos videlicet pro decem millibus petris vitalis pensionis, quos ipse Nicolaus ad opus et vitam dictorum Domicelle Katherine et Nicolai Vlessentop et superstitum eorum acquisse dinoscitur erga ipsum Obertum, prout in dicto instrumento perspicitur. Et de denariis et pensione huiusmodi dictus Nicolaus Colenzone suo supra nomine quitavit ipsum Obertum ac heredes et successores suos penitus et omnino, et eos inde erga quoscunque quitos et inde non relevare promisit.
6 aprilis 1445. (Actes scabin., reg. 62, fol. 30 v°.)

Cuyct-Waryns. Nicolaus Colenzone, nomine Henrici et Katherine, liberorum quondam JOHANNIS DE MACHLINIA absentis, et prout quos in se suscepit, habens nihilominus idem Nicolaus ad infra scripta facienda vigore instrumenti publici desuper confecti plenam potestatem, confessus fuit se recepisse et huisse ab Oberto Trabukier centum petros aureos videlicet pro decem millibus petris vitalis pensionis, quos ipse Nicolaus ad opus et vitam dictorum liberorum et superstitum eorum erga dictum Obertum acquisisse dinoscebatur, prout in pretacto instrumento perspicitur. Et de denariis ac pensione huiusmodi ipse Nicholaus suo supra nomine quitavit dictum Obertum ac heredes et successores suos penitus et omnino, et eos inde desuper erga quoscunque quitavit et inde non relevare promisit. — 6 aprilis 1445. (Actes scabin., reg. 62, fol. 31.)

Sulle-Nuwermolen. Henricus de Merende consecutus est dimidietatem hereditatis sive mansionis cum orto, placia ( ) domo astante, fundo ac singulis pertinenciis suis, quondam Domicelle Katherine de Heffene, uxoris dum vixit Henrici de Cuyct, site supra Mylanam, inter quondam domini Tilmanni de Namurco presbyteri et Arnoldi Hoot, tendentis retrorsum usque ad aquam, PROUT ET QUEMADMODUM QUONDAM NICHOLAUS COLENSONE, PRIMUS MARITUS DUM VIVERET DICTE QUONDAM DOMICELLE KATHERINE, ET IPSA DOMICELLA KATHARINA EANDEM INTEGRAM HEREDITATEM SIVE MANSIONEM IBIDEM

(1) Elisabeth de Colenzone, sœur de Nicolas, avait épousé en premières noces, Jean de Malines, échevin d'Anvers de la famille des Berthout et, en secondes noces, Jean d'Ursel.

POSSIDEBANT. Ex debito per predictos Henricum de Cuyct et eius uxorem NICOLAO VLESSENTOP, coram scabinis Machlinie aliter recognito, et per eundem Nicolaum POSTEA ad opus predicti Henrici de Merende legitime transportato.

Ultima aprilis 1462. (Actes scabin., reg. 103, fol. 169.)

Bardegeem-Cale. Henricus filius Gerardi De Cuyct confessus fuit, quod sibi Henricus de Merende bonam et justam computationem ac assignationem et satisfactionem debitam fecit et impendit de universis et singulis denariorum summis qui pervenerunt occasione vendicionis hereditatis site supra Mylanam, per eundem Henricum de Merende pridem JOHANNI DE MACHLINIA facte. Et de supra necnon supra universis et singulis actionibus, molestacionibus denariorum summis, ac aliis rebus quibuscunque quas idem Henricus de Cuyct ab eodem Henrico de Merende suisque heredibus usque in diem hodiernum quacunque occasione petere seu exigere posset, quitavit eundem Henricum de Merende ac alios quoscunque penitus et omnino. — Ultima maii 1465. (Actes scabin., reg. 87, fol. 81 v°.)

Heer Hemrick Danckaert heeft vcocht peteren de bye., tot behoef van Joes van Merende, Hemric sone, drie gouden Rynz gulden, goede, enz. te wetene veertich gus vlaems voir elken van dien gerekent erffelyx chys, die hij hadde op ende aen des voirs. Joes huys metten hove, gronde, enz. gelegen opte mylane tusschen wylen Aert hoots erve aen deen zyde ende H. Anthonis Ysendyns priestere erve aen dander zyde, streckende achterweerts metten voirs. hoven toten water toe. (Actes scab., reg. 92, fol. 82. — 11 avril 1472.)

Joes van Dorenen, diemen heet de Kempene, heeft opgedragen tot behoef van Joes van Merende een huys oft woeninghe met eenen cleynen huyse daer neve staende end. oic mette plaetse, hove, gronde, enz. gelegen opte mylane tusschen H. Anthonis Ysendyns priestere erve aen deen zyde end. wylen Aert hoots erve aen dander zyde, streckende achterweerts metten voirs. hove tot mylane toe end. met eenen poirten tot inde mossenstrate, in alle den manien alsoe de voirs. Joes van Merende tvoirg. huys oft woeninghe met alle synder toebehoirten den voirg. Joesen van Dorenen tander tyde opgedragen end. overgegeven heeft. (Actes scabin., reg. 92, fol. 85. — 18 avril 1472.)

Joes. van Merende, wettiche zoon van wylen Hemricken van

Merende, heeft vercocht Johan Rattaler, camermeester vanden hoogeboren ende vermoegen Vorst den hertoge van Saxgen etc. syn huys oft woeninghe metter plaetsen ende poerten voer, met eenen cleynen huyse vast aen de selve poerte staende ende met eenen hove achter tselve huys wesende ende oic metten gronde ende allen anderen synen toebehoirten dat wylen Claes Colensoon toeplach te hoeren, gelegen opte Mylane tusschen der heeren beneficiaten van Zellaer erve aen deen zijde ende den Goidshuyse van Sinte Bernaerts erve aen dander zyde, streckende hem achterweerts metten voers. hove totter Delen, ende ter zyden waert met eenen weghe liggende neven der voers. Joes ander huys inde Mossestrate tot inde selve Mossestrate, welken wech end uytganck tot inde selve strate den voerg. Joes van Merende ende synen erfgenamen ten eeuwigen dagen syn end. bliven zelen om daer mede naer haeren gelieften te disponeren. a Dnm. et a Johe. de Muysene filio quondam John. de Muysene bastarde War. (Actes scabin., reg. 109, fol. 109. — 8 octobre 1498.)

Johan Rattaler camermeester wylen des hoogheboren en vermogende vorst Aelbrechts hertoghen van Saxssen, heeft vercocht eerweerden ende voirsinigen heere en meest Janne pieters president van d' hooghen raide ons gened. heere des Coninkx van Castillien en Leon en Grenaden geordineert in desen synder genade stad van Mechelen, en jouffr. Loysen van Nyeuwenhove zynder gesellynen..... een huys en wooninge mette plaetse poirte en stallen..... hove..... gestaen ende gelegen op te Milane van deser stad tusschen der heeren van Zellaer tsinte Romonts erve aen deen zyde en des goidshuys van Sinte Bnaerts erve aen dander zyde, comen acht..... totten water en ter zyde tot inde mosse strate..... a D. M. et a Do Gerardo van der Aa Warand. (Extraits des archives, I, nº 46, p. 95. — Actes scabin., reg. 124, fol. 298. — 2 mars 1505.)

Cale Goessens heere Adriaen van den broek die men heet musch Ridder ende Mt Ingelbrecht vand. dael als momboren ende inden name vand. acht ombeiaerde kinder. wylen heer ende meester Jan Pieters oic Ridder in zynder tyt psident vand. Grooten Raede der K. M. geordineert Margerite in dese zynder stadt van Mechelen ende van Vrouwen Margriete van Cats zynder huysvr. was beyde saliger gedachte ende hebben inden name ende om des meest orboers ende proffyts wille vanden zelven kindn die sy te dezen in hun vereenighen ende geloofden te vereenighen voer alhier ter vierschare als meest

daer om biedende Jouffr. Ka^na Scats wylen Jan Mertens, een huys metten hoven plaetse gronde gelegen in Ste Remonds prochie opte Mylane, tusschen meest. Jan Pyrots erve aen deen zyde ende heer Jan Baysiers erve aen dander zyde streckende achterwaers metten principalen hove totte watre toe ende met eene andere hove ene huysinge uytcommende in een cleyn straetken tusschen meest. Jan Basyns erve aen deen zyde ende heer Jans Welmans erve aen dander. (21 décembre 1522. Actes scabin., reg. 146, fol. 16 v°.)

Engelbrecht Staes, Jan Vleeminck inden name ende te dyen naerbeschreven volcomelic gemachticht van Jouffr. Katlyne Scats W^e Joncker Jan Micault woenen binnen die stad van Antwerpen by procuratien vand zelve stadt van der date den thienste in Julio an° xv^c en xxv daeraf ons gebleken is, ende heeft vercocht opgedragen ende overgegeven tot behoef van heer Janne Micault ridder, ontfang. gener. des Kysers ons aldergenadichste heer, aen vrouwen Livinen van Cats zynder wettige gesellinen een huys metten hoven, plaetsen, gronde, gelegen in S. Romonds prochie opte milane alhier, tusschen heer ende meest. Jan Pyrots erve was, aen deen zyde, ende heer Jan Baysiers erve aen dander zyde, streckende achterwerts metten principalen hove totten water toe ende met noch eenen anderen hove ende huysinghen ter zyden uytcommende in een cleyn straetken tusschen meester Jan Basyns erve aen deen syde ende heer Jan Welmans erve aen dander zyde. In aldervoege ende maniere alzoo de voorn. Jouffr. Catlyne Scats de selve huysinge ende herflelichyt van den momboren van den ombeiaerden kinder wylen heeren ende meester Jan Piets oick Ridders ende prsdent vanden Grooten Raede als hij leefde gecocht ende vercreghen heeft. (Actes scab., reg. 148, fol. 21. — 21 juillet 1525.)

« Jan Haenwycx als rentmeester ende gemachtich by letteren van procuratien van mynen Eerweerdigen Heere, Heer Jacop vander Meeren, prelaet van sinte Bernaerts tot Schelle, heeft bekent dat Heer Lancelot VAN GOTTINGYZ, Ridder, tegen hem gelost ende afgequeten heeft de veerthien scellingen Lovens erff. grontchys, die tcloister van sinte Bernaerts jaerlycx heffende was, op ende aen des Heer Lancelots huys metten hove, gronde, etc., gelegen op te Melane, tusschen Heer Francens Asca canonick erve aen deen syde, ende Heer Ludolf Stamelaers priester erve aen dander zyde, van den welken quitancie in forma. XIII Aprilis 1553. » (Actes scabinaux, registre 175, fol. 117.)

Lancelot DE GOTTIGNIES, 3e du nom, chevalier, bourgmestre de Malines en 1536, 1538, 1540, 1544, 1548, 1553, 1554, 1557, 1562, 1566 et 1567, mort le 7 septembre 1568, à 65 ans. Il avait épousé, par contrat du 28 janvier 1532, Catherine LOON VAN DIEST, alias VYVERSHEM, dame D'ELSBROECK, morte à Anvers le 29 mars 1590, fille unique de Jean et d'Elisabeth VAN DEN DORPE, dame D'ELSBROECK, de laquelle il eut un fils et une fille, savoir :

a) Lancelot DE GOTTIGNIES, seigneur D'ELSBROECK et de Duyst, marié, par contrat du 28 décembre 1579, à Philippote DE CARONDELET.

Et *b)* Pétronille DE GOTTIGNIES, femme de Henri DE HALMALE.

Voy. DE HERCKENRODE : *Nobiliaire des Pays-Bas,* tome I, pp. 842 et suiv.

Vrouwe Anna van Halmale, dochtere van wylen Joncker Henrick van Halmale ende van wylen Jouffrouwe Petronella van Gottignyes; heer Lancelots dochtere des Ridders was, met heer Anthonis van Berchem, Riddere, Heere van Elsbroeck, Schepene deser stadt, heuren wettigen manne ende momboire voor heur selven, voor d'een helft van de huysinge metten hove, gronde ende toebehoorten naerbescreven, ende de voorscreven heer Anthonis van Berchem voorts in den name ende als omme tgene des naerbescreven wort te mogen doene onwederoepelyck gemechticht ende geconstitueert van Joncker Lenaert Micault, heere van Huyssingen, als vader ende wettich momboir van Anna Maria Micault, syne onbejaerde dochtere, die hy behouden heeft van wylen Jouffrouwe Catharina van Halmale, syne ierste huysvrouwe was, blyckende by eene procuratie by hem gepasseert voor Philips van der Noot als Openbaer Notaris residerende tot Brussel ende sekere getuygen op den twintichsten dach Meerte lestleden, hierinne oick gebruyckende de auctorisatie den voors. heere van Huysingen gegunt ende verleent totte saecke naerbescreven by myne heeren de Overmomboiren ende Wethouderen der stadt van Brussel by hunne respective appoinctementen gedateert negenentwintich ende dertich Martij lestleden, onderteeckent P. van der Noot ende Numan, gestelt op eene requeste aen de voors. heeren Overmomboiren gepresenteert ons tsamen mette voors. procuratie gethoont synde ende daervan den teneur int eynde van desen is geinsereert, in dyer qualiteyt voor dander helft der selver huysinge, bekenden dat sy in mangelinge van sekere huysinge metten hove,

gronde ende toebehoorten gestaen ende gelegen aen de strate getrocken deur derve van de Infermerye alhier, daerinne sy comparanten tegenwoirdelyck woonende syn ende die Jan Cachiopin, coopman alhier, met eenen anderen brieve op heden oick voor ons gepasseert, boven sekere somme van penningen aen hun oick comptant betaelt, overgegeven ende getransporteert heeft, vercocht, overgegeven, gecedeert ende getransporteert hebben, vercocht, gaven over, cedeerden ende transporteerden mits desen aen den voors. Janne Cachiopin : Een huysinge metten hoven, plaetsen, gronde ende synen toebehoorten, geleghen in Sinte Rombouts prochie, op te Milane, binnen der stadt van Mechelen, tusschen wylen heeren Jans Beysier erffgenamen erve, aen deen syde, ende des Dekens van Nivelle erve, aen dander syde, streckende achterwaerts metten principalen hove totten watere toe ende met noch eenen anderen hove ende huysingen ter syden vuytcommende in een cleyn straetken tusschen wylen Meester Jans Basyns erve, aen deen syde, ende der erffgenamen wylen heeren Jans Welmans priesters erve, aen dander syde, alsoo men dat van den voorscreven heere van Mechelen ende van heere Geerarde van der Aa houdende is, ende welcke huysinge metten hoven, plaetsen, gronde ende toebehoorten voers. Marck van den Wouwere als gemachticht ende inden name van vrouwe Lievyne van Cats, weduwe wylen heeren Jans Micaults, in synder tyt Ontvanger generael ende Tresorier van der Orderen der Keyserlycke Majesteyt, opten vyftiensten dach Februari anno xv^c ende viertich opgedragen ende overgegeven heeft tot behoeff van Joncker Lancelot Gottingyz ende Jouffrouwe Catelyne van Diest, syne huysvrouwe, der voors. wylen Jouffrouwe Petronella de Gottingyz vader ende moeder waren, van wyen de voors. vrouwe Anne ende wylen Jouffrouwe Catharina van Halmale de voors. huysinge metten hoven, plaetsen, gronde ende toebehoorten toecommen bleven ende verstorven ende onverscheyden ende onverdeylt toebehoorende syn ende waerane vrouwe Philipotte de Carondelet als getrout gehadt hebbende wylen Joncker Lancelot de Gottingyz der voors. vrouwe Anna ende wylen Jouffrouwe Catharina broeder was, de toch haer leven lanck heeft gecompeteert, daervan de voors. heer Anthonis van Berchem ende Joncker Lenaert Micault in der voors. qualiteyt vuytgecocht ende voldaen hebben heer Jan Sturms, Riddere etc. ende de voors. vrouwe Philippote de Carondelet, syne huysvrouwe, by accord tusschen hun gepasseert op den negensten dach van Februario lestleden voor den voors. Philips van der Noot als notaris ende sekere getuygen tot Brussel voors. residerende, daervoore de voors.

heer Jan Steurms ende vrouwe Philippote de Carondelet op den achsten dach deser maent Maij oick hebben gerenuncieert, soo van de voors. tochte die de voors. vrouwe Philippote aen de voors. huysinge metten hoven, gronde ende toebehoorten heeft gecompeteert, als van allen het recht ende actie dwelck heur daerane eenichsins soude mogen hebben gecompeteert ter saecken ende vuyt crachte van de houwelycxe voorwaerde van den voors. Joncker Lancelot de Gottingyz oft anderssins vuyt wat saecke dattet ware, alvolgende de brieven ende bescheden daervan synde, die de voors. comparante mede overgaff; droech oppe etc. te waerne etc. vuytgenomen omtrent twintich stuvers oude chysen tsiaers sonder meer die de voorscreven Jan Cachiopin jaerlicx gelden ende betalen moet, maar oft de voors. chysen meer als twintich stuvers tsiaers waren bedragende soo sal de voors. vrouw comparante gehouden wesen tselve surplus te betalen ende den voors. Jan Cachiopin daervan te houden costeloos, schadeloos ende indempne tegens eenen yegelycken, verbindende daervoore heur selven ende alle heure goeden ruerende ende onruerende, present ende toecommende, welcke mangelinge, goedenisse ende erffenisse der voors. huysinge de voorscreven Jan Cachiopin, mede voor ons compareerende, bekende geaccepteert ende aenveert te hebben ende heeft verbonden ende verbint mits desen aen de voors. vrouwe Anna van Halmale ende heuren naercommelingen voor den tyt van thien jaren toecommende ende langer niet de voors. huysinge metten hove, gronde ende toebehoorten gelegen op de Milane tot Mechelen voors. aen hen op nu getransporteert, omme oft naermaels bevonden wort eenigen commer oft last te gane vuyte huysinge metten hove, gronde ende toebehoorten gelegen aen de strate getrocken deur derve van de Infermerye alhier, by hem aen heur op heden in mangelinge getransporteert dat hy Cachiopin allen tselve wel ende volcomelyck oprechten ende voldoen sal, constituerende voorts de voorscreven comparanten elck in synen respecte onwederoepelyck . . . .
omme de voors. mangelinge, goyenisse ende erffenisse ende de verbintenisse van de voors. huysinge metten hove, gronde ende toebehoorten voors. voor Wethouderen van Mechelen ende alomme elders daer dat behoort ander werven te doene ende te passeren met allen de solempniteyten daertoe naerder plaetsen recht gerequireert ende van noode synde, ende voorts alles daerinne te doene dat sy, present synde, doen souden, alwaert soo etc. Gelovende etc. Behoudelyck den huerlingen hunne hure tot Bamisse toecomende. Die xij Maij 1610. (Actes scab. de la ville d'Anvers, reg. I, fol. 209 v°).

Mr Thomas Cachiopin, advocaet postulerende voor den grooten Raede Sconincx alhier te Mechelen residerende, als om tgene naer bes. staet te doene onwederroep. gemachticht van Vrouwe Anna van Halmaele, dochter van wylen Jonckheer Hendrick van Halmaele ende van wylen Jouffr. Petronella van Gottingnyes, dochtere Heeren Lanceloots des Ridders was, met Heere Anthonis van Berchem Riddere, heere van Elsbroeck, schepen der stadt Antwerpen, haeren wettighen man ende momboir, voor haer selven ende voor deen helft van de huysinghe metten hove ende anderen toebehoirten naer bes., ende voorts van den voors. Heere van Berchem,.... onwederroep. gemachticht van Jonckheer Lenaert Micault, Heere van Huyssinghen, als vader ende wettich momboir van Anna Maria Micault syne onbejaerde dochtere, die hy behouden heeft van wylen Jouffr. Catherine van Halmale syne ierste huysvrouwe was . . . . heeft hij brieven van permutatie gedateert den 12 maii anno 1610 ende gepasseert voor schepenen van Antwerpen, opgedraghen getransporteert ende overgegeven aen Mr Adolff van den Venne notaris, accepterende in den naeme ende tot behoeve van Sr Jan Cachiopin, coopman woonende tot Antwerpen, eene groote huysinghe mette hoven, plaetsen, gronde ende allen anderen toebehoirten, gestaan ende gelegen binnen deser stede van Mechelen in sinte Rombouts prochie op de Milane, tusschen wylen Heer Jans van Beysiers erffgenaemen erve aen deen syde, ende wylen des dekens van Nyvelle erve ter andere zyden, streckende achterwerts metten principaelen hove totten watere toe, ende met noch eenen anderen hove ende huysinghe ter syden vuyt commende in een cleyn straetken, tusschen wylen Mr Jan Basyn erve ter eendre, ende der erffgen. wylen Heer Jan Wellemans pbre erve aen dander syde. A Dno M. et etiam a Dno Johe Bouwens tvoors. huys gemeynelyck geheeten thuys van Esbroeck (sic) waran op de oude chysen daer jaerel. ende erffel. vuytgaende sonder meer. (Actes scabinaux, registre 242, fol. 183 v° et 184 r° et v°.)

Peeter van Sint Truyen poirter deser stede als om tgene nair beschreven staet te doene, gemachticht van Sr Jan Cachiopin, coopman ende oudt almoissenier deser stadt van Antwerpen, by letteren van procuratien speciale in date den vyffden dach novembris anno xvjc eenentwintich gepasseert voor borgemeesteren, schepenen ende Raidt der voors. stadt Antwerpen,.... heeft volgende de vercoopinge by den voors. Sr Joan Cachiopin gedaen opgedraegen, getransporteert ende overgegeven aen Heer Joan vanden Eynde, Raidt S'co-

nincx ende ontfangher van syne Majestyts domeynen der stadt jurisdictie ende lande van Mechelen, eene huysinghe metten hove, plaetse gronde ende allen anderen synen toebehoorten, gestaen ende geleghen in sinte Rombouts prochie alhier op de Milane, tusschen wylen her Jan basyns erve aen deen syde, ender der erfgen wylen heer Jan Wellemans priestere erve aen dandere syde..... zoo ende gelyck de voors. Sr Joan Cachiopin de zelve huysinghe ende hoven by mangelinge vercregen heeft van vrouwe Anna van Halmale,.... volgende den contracte van mangelinghe by hen dair van opten twelffsten maii anno xvj^c ende thien gepasseert voor schepenen der voors. stadt Antwerpen, ende voor schepenen deser stede vernieuwt int regard van voorn. huysinghe, metten toebehoorten, anno xvj^c een entwintig den negensten novembris..... Ende is den voorschreven coop geschiet om ende overmits de somme van vier duysent vyffhondert carolus guldens eens by den voorschreven Sr Jan Cachiopin ontfanghen.

De voors. heer Jan van eynde..... heeft ter causen vanden coop van de huysinghen metten hoven ende anderen toebehoorten... gegeven... aen peeter van Sint Truyen, accepterende inden name ende tot behoeve van Sr Jan Cachiopin... eene erffelycke rente van drijhondert elff carolus guldens ende thien stuyvers... op ende aen eene huysinge metten hove, gronde plaetse... gelegen... ut supra, ende op nog eenen anderen hoff mette huysinghe ter syden uytcomen ende etiam ut supra... Ook op ende aen des voorschreven heer Jans vanden Eynde persoon, ende alle syne andere goeden have ende erve present ende toecommende ubicumque locorum, alsoo men de voorschreven huysinghe ende hoven a Dno. M. et etiam a Dno Joe bouwens, ende des voors. heer Jans andere erffelycke goeden onder Mechelen gelegen zynde, vanden heere van Mechelen alleene opde oude chysen daer jaerels ende erffels uytgaende sonder meer. (Actes scab., reg. 243, fol. 74 r°.)

Mr Thomas Cachiopin advocaet postulerende voor den grooten raede sconincx ons E. heere alhier te Mechelen residerende als om tgene naerbes. staet te doene onwederoepels. gemachtigt van vrouwe Anna van Halmale dochter van wylen Jouffre Petronella van Gottignyes dochtere hiers Lanceloots des Ridders was, met heere Anthonis van Berchem riddere heere van Elsbroeck schepene der stadt Antwerpen haeren wettighen man ende momboir, voor haer selven, ende voor deen helft vande huysinghe metten hove, ende andere toebehoirten naerbes. ende voorts vanden voors. heere van Berchem

inden naeme, ende als om tnaerbes. te mogen doene, onwederroepels. gemachtigt en geconstitueert van Jonckheer Lenaert Micault heere van huysingen als vader ende wettich momboir van Anna Maria Micault, syne onbejaerde dochtere, die hij behouden heeft van wylen Jouffre Cathrine van Halmaele, syne eerste huysvrouwe was, blyckende by eene procuratie, by hem gepasseert, voor Phs. van der Noort, ende sekere getuygen, residerende tot Brussele, opten dartigsten meerte ano 1610, van welcke macht de voors. Mr Thomas Cachiopin ons dede blycken, by procuratie begrepen byde brieven van permutatio voor schepene der stede van Antwerpen gepasseert, opten xij may anno 1610, tusschen der voors. vrouwe Anna van Halmaele geadsisteert van den voorn. heer Anthonie van Berchem inde qualiteyt als voire, tsamen ter eendere, ende Sr Jan Cachiopin coopman woonende tot Antwerpen, ter andere syden, ende heeft de voors. Mr Thomas inde qualiteyt als voire volgende devoors. contracte van permutatie, voor eene huysinge, metten hove ende anderen toebehoirten, gestaen ende gelegen binnen der stede van Antwerpen, inde straete getrocken doir derfene vande infirmerie aldaer; ende voor de some van een hondert cars guldenen eens, den voors. heer Anthonie van Berchem gesuppleert ende betaelt by den voors. Sr Jan Cachiopin, ander mael, met consente ende authorisatie, eerst vande heeren oppervooghden ende heeren wethouderen der stadt Brussele, respective in date den 29 ende 30en meerte anno 1610, ende onderteeckent van der noot ende Numan. byde voors. brieven ven permitatie, gedateert den 12 may anño 1610, ende gepasseert voor schepene van Antwerpen, opgedraghen — getransporteert, ende overgegeven aen Mr Adolf vanden Venne notaris, accepterende inden naeme en tot behoeve vanden voors. Sr Jan Cachiopin, eene groote huysinghe, mette hoven, plaetsen, gronde, ende anderen toebehoirten, gestaen ende geleghen binnen deser stede van Mechelen, in sinte Rombouts prochie, op de milane, tusschen wylen heer Jans van Beysiers erffgenaemen erve aen deen syde, ende wylen des dekens van Nyvelle erve ten andere syden, streckende achterwaerts metten principaelste hove, totten watere toe, ende met noch eenen anderen hove en huysinghe, ter zyde uytcommen in een clyn straetken, tusschen wylen Mr Jan Basyn erve ter eendre, ende der erffgen. wylen heer Wellemans pbre erve aen dander syde, a dno M. et etiam a dno Johe bouwens tvoors. huys gemijnelyck geheeten thuys van Elsbroek, waran houdende is..... De voorschreven heer Jan vanden Eynde... heeft opgedraegen... aen Peeter van Sint Truyen voorschreven accepterende in den name ende tot behoeve van het cloostere van blyen-

berch (1)..... een groot deel vanden hoff van eenen grooten huyse metten visch lavoir van witten steen int selve deel, vanden voorschr. hove, gronde ende anderen toebehoirten, wesende t' voorschreven huys ghestaen ende geleghen opde milane alhier, eertyts tusschen wylen heer Jans Beysiers erffgenaemen erve ter eendere ende des dekens van Nivele erve was ter andere syden van welch deel des voorn. hoff ieghenwoirdel teringhenoten syn, ierst de reste van voorschreven hove, die totten voorschreven hove, die totten voorschreven huyse blijft ter eendere, der heeren LX gebroeders erve mette erve nairbeschr. tsamen ter tweedere, de rieviere ter derdere, ende Sr Christoffel Medina capiteyn erve ter vierdere zijden, soo t' selve getransporteert deel hofs, van den gheheelen hoff totten voorschr. huyse van achter tselve huys tot aen de riviere in rechte gheweest synde, ter stonts gescheyden sal worden, met eenen loffelycken scheymuer van taemels hooghde, transporterende ende opdraghende oock aenden voorschreeven Peeter tot behoeve van den voors. cloestere eenen anderen hoff geleghen neffens den voorghevierden iersten hoff met eender poorte, ende huysinghe oft stallinghe, neffens de selve poorte, de voorschreven poorte ende huysinghe gestaen ende ghelegen in sekere straetken lydende van de milane, tot teghens de riviere voors., tselve straeteken, ende sekere cleyne huyskens toebehoiren den voors. cloostere van blijenberghe, bij cope gedaen ieghens (ici quelques mots manquent dans le registre) ter eendere, de voorschreven riviere, ter tweedere, tvoorschreven groot deel van den hoff ter 3^e ende de voorsch. heeren LX gebroeders erve ter vierdere sijden..... met expresse conditie, bij den transportant, ende acceptant, ondersproken ende wel verstaan, dat de voors. transportant, ende syne naircommers, oock desselfs actie nairmaels hebbende, proprietarissen van 't voorschreven huys, t' syn oft cheurlieden sal believen, zal oft zullen vermoghen te doen maechen eene riole oft canaeltken, van aenden nieuwen scheymuer, tot achter int secreet staende aent water, opt' voorschreven getransporteert deel van den hoff lancxt henen den muer vanden hoff des voors. capiteyn Medina, ende soo verre van den selven muer alst behooren sal. Omme den voorschreven grooten huyse te dienen voor een secreet, opden voet, zoo onder den selven nieuwen muer staende te maechen als voire, ontrent, den muer vanden voorschreven hoff, des voorgenoemde captyns Medina ge-

(1) Les nonnes de Blyenberg étaient établies dans l'ancien couvent des beggards, depuis 1587.

maecht zal worden, tbeginsele van voorgevierden rioole oft canaeltken, ende sal de zitplaetse ende huysken dienen tot het selve secreet moeten worden ghestelt oock tot coste vanden proprietaris, van tvoorschreven huys, inde..... van hoff van selven huyse, ontrent den muer des voorschreven Medina. 9 novembre 1621.

« Heer Johan van den Eynde, Raidt Sconincx ons Gen : Heeren ende ontfanger van syne Ma[ts] domeynen binnen der stadt jurisdictie ende lande van Mechelen, heeft bekendt dat hy wel ende wettelyck vercocht heeft aen Jonckheer Jan DES MARES, Heere der selver plaetse Walle, onse mede schepen, tot synen ende Jouffrouwe Anna VAN DE CRUYCE synder huysvrouen behoeve, een groot huys metter groote poorte, plaetse, logen, gaelderye, hove, gronde ende anderen toebehoorten, appendentien ende dependentien, midtsgaders alsulcke recht als t'voors. huys soude mogen competeren op de Millaene ontrent den selven huyse ende riviere jegens over t' voorn. huys, oick mette servituyten daertoe t'selve huys oft eenige toebehoorten van dyen souden mogen subject wesen, dair van de voorgen. vercoopere verclairt te ignoreren, eertyds genaempt HET HUYS VAN GOTTINGNIES, daer naer ende noch tegenwoord. THUYS VAN ELSBROECK. Tvoors. huys gestaen ende gelegen op de Millaene voors. achter t'clooster vande Minnebruederen alhier, tusschen der Heeren Tzestich gebrueders in sinte Rombouts huys ende erve, nu bewoont wordende by Heer Phls. Corttens, pbre ende beneficiaet van Zellaer inde voors. kerke, ter eendre, ende de huysinge ende erve vanden Capiteyn S[r] Christoffel Medina, ter andere syde, comende achter aen den nieuwen muer des cloosters van Blyenberge, onlancx geleden van wegens desselffs cloosters tot scheydinge ende bevryden van des voors. cloosters erve totten voors. huyse van ELSBROECK geweest hebbende ende nu geappliceert..........

Ende desen coop is geschiet om ende overmidts de somme van TWEE DUYSENT ENDE XVI CAROLUS GULDENEN eens gereet voor de bate. Is voorts conditie, dat de voors. muer alleene blyft toebehoorende den voorn. cloostere van Blyenberge, soo dat dairop nyet en sal mogen worden gemest oft getummert dan met consente van t'selve cloostere. » 27 January 1623. (Actes scabinaux, registre 244, fol. 13 v°).

Jean DES MARES, chevalier, seigneur de Mares, de Matringhien, van de Walle, etc., avocat au Grand Conseil dès l'an 1607, échevin de la ville de Malines en 1619, 20, 22, 23, 25 et 26, lieutenant de la Cour

Féodale de la ville et province de Malines, de 1631 à 1654, mort le 12 mars 1657 et enterré aux Récollets à Malines, épousa Anne VAN DEN CRUYCE, fille de Melchior VAN DEN CRUYCE, trésorier-général des Etats de Brabant, et de sa seconde épouse Anne DE CAMARENA.

A la mort de Jean DES MARES, la maison précitée fut occupée par son fils Jean-Antoine DES MARES, écuyer, échevin de Malines en 1644 et 1645, trésorier en 1652 et 1653, bourgmestre de 1656 à 1658, et de 1669 à 1670, chef-doyen de la draperie en 1667.

Voy. DE AZEVEDO, *Généalogie de la famille de Coloma,* pp. 253 et 409; DE HERCKENRODE, *Nibiliaire des Pays-Bas,* tome I, p. 598; *Inventaire des archives de la ville de Malines,* tome VIII, pp. 201 et 110.

Philippus Anthoen van den Coelput ten naervolgende onwederroepelyck gemachticht van M'her Egidio du Bois (als consent hebbende van Jor. JAN ANTHOEN DES MARES volgens de acte daer van synde in date den 12 novemb. 1672, gepasseert voor den Notaris van No tot Antwerpen,) by letteren van procuratie speciale in date den 28 July 1674, gepasseert voor den Notaris Mr Peeter Verhulst ende sekere getuygen alhier binnen Mechelen daer aft ons volcomentlyck gebleken is, heeft in dyer qualiteyt ingevolge van de vercoopinge by manissen etc. opgedraegen ende overgegeven aen Vrouwe JOANNA DE BRALE (sic) Vrouwe van Barenbec, douagiere van M'her FLORENT LAURIN, in syne leven Riddere heere van La Haye ende Advocaet fiscael in syne Mats grooten Raede, een groot schoon huys met den hove, plaetse, gronde ende alle andere appendentien ende dependentien van dien, gestaen ende gelegen op de Millaene alhier, tusschen de huysinghen van de Heeren Zellaeren van Ste Rombouts ter 1e ende degene van den Baron van Bornhem ter andere syden A Dno M. waran op dertich stuyvers jaerlycx in chynsen sonder meer, synde desen coop geschiet om ende overmits de somme van SEVEN DUYSENT VYFF HONDERT GULDENS eens, ende verclaerde Mr Tobias van Campen Notaris in den naeme van de coopersse desen coop niet gedaan te wesen ten proffyte van eeniger dooder handt directelyck oft indirectelyck. » 28 July 1674. (Actes scabinaux, registre 295, fol. 53 v°).

« Gillis vanden Bossche notaris, ten naervolgende onwederroepelyck gemachticht van Vrouwe Jenne DE BRACLE, douariere van wylen M'Her Henricus Florentius LAURIN, by letteren van procuratie begrepen by den instrumente van donatie inter vivos der naervolgende goederen waer van den teneur is desen : Op heden den 15 april 1678 is gecompareert voor mij onders. notaris..... Vrouwe Jenne DE BRACLE,

douariere van wylen M'Her Henricus Florentius Laurin, Heere van La Heye, Raedt ende Advocaet fiscael van syne Ma^t in synen grooten Raede, etc., welcke Vrouwe comparante heeft verclaert, onbedwongen van iemanden dan vuyt haeren vryen wille, ende om de singuliere affectie die zy is dragende aen Jo^en Catharine Jacobe ende Marie Isabelle Laurin, haere dochters, aen de selve by donatie inter vivos ende mette warmder handt gejont ende gegeven te hebben, gelyck sy jont ende geeft by desen, ende dat by forme van anticipatie van haer Vrouwe comparantes hoirie ofte successie, seker haer huys metten gronde ende toebehoorten, soo ende gelyck sy Vrouwe comparante tselve tegenwoordich is bewoonende, gestaen ende gelegen binnen dese stadt Mechelen op de Milane, tusschen t'huys bewoont by den Heere Raedt ende Advocaet fiscael van Steenbergen, competerende den Heere Grave van Bornhem ter eenre, ende t'gene toecomende aen de Heeren beneficiaeten van Zellaer in Sinte Rombauts kercke alhier ter andere syden..... In den verstande nochtans, dat oft het geviele dat de voorschreven haere dochters ofte eene van de selve, alvooren gecomen te wesen totten ouderdom van vyffen twintich jaeren, haer quame te begeven totten houwelycken oft anderen staet, tegens danck ende wille oft buyten wete van haer Vrouwe comparante, ende naer haere aflyvicheyt van M'Her George de Bracle, Heere van Willecom, etc., haeren broeder, dese donatie int regard vande gene die hier aen sal oft sullen contravenieren sal syn ende blyven nul ende van onweerden, al off de selve niet en waere geshiet....... Welcke gifte de voornoemde Jo^en Catherine Jacobe ende Marie Isabelle Laurin, alhier mede comparerende, danckelick hebben geaccepteert ende henne voors. Vrouw moeder daer over bedanckt. 16 april 1678. » (Actes scabinaux, registre 299, fol. 49 v°).

Henri-Florent Laurin, Conseiller (par patentes du mois de septembre 1653) et Avocat-Fiscal au Grand Conseil à Malines, épousa Jeanne van Braeckel (francisé de Bracle), fille de George, seigneur de Willecomme, de Croix et de Barembeke, et de Catherine de Gruutere. Leur fille Catherine-Jacqueline, Dame de Barembeke, de la Haye et de Terelst, baptisée à S. Pierre à Malines, le 15 avril 1655, épousa Léonard-François de Gruutere, seigneur d'Yedeghem, créé Baron par patentes du 10 mai 1696.

Voy. de Azevedo, *Généalogie de la famille de Coloma*, p. 171.

« Waltherus vanden Bossche notaris ten naervolgende onwederroepelyck gemachticht van M'Her François Baron de Bruyne, Heere

van Vollander etc., ende van Vrauwe Marie LE PREVOST dict DE BASSERODE, Vrauwe van Willecome, Ingien etc., syne Vrauw compagne, by letteren van procuratie begrepen by den instrumente van vercoopinghe van seker huys, stallinge, hoff, gronde ende toebehoorten, waer van den teneur is desen. Op heden vyffentwintighsten november xvij[c] achtentwintigh compareerde voor my Carel Anthone vanden Bogaert, notaris publicq tot Ghendt residerende,.... in persoone M'Her Francois Baron DE BRUYNE, Heere van Vollander etc., met hem by synen consente ende authorisatie t'haerder danckelycke acceptatie, Vrauw Marie LE PREVOST dict DE BASSERODE, Vrauwe van Willecome, Ingien etc., syne Vrauw compagne, de welcke bekenden, lijden ende verclaerden..... wel ende ter goeder trauwen verkocht, gecedeert ende getransporteert te hebben aen d'Heer Rumoldus Vermeulen, rentmeester tot Mechelen, hiermede comparerende ende den naerschreven coop accepterende voor ende ten proffyte van M'Her Philippe Francois Pierre ROOSE, Baron de Leeuw etc.,..... ingevolge de procuratie daer toe verleden den derthienden deser maendt november 1728,.... seker hun huys, stallinge, hoff, gronde ende toebehoorten, appendentien ende dependentien van dyen, soo het selve gestaen ende geleghen is binnen de stadt Mechelen op de Bollaene, bij de Eerw. Paters minderbroeders aldaer, soo ende gelyck het selve presentelyck in huere is gebruyckende Mevrauw VAN WIECHELEN, aen den Heere cooper seer wel bekent. Ende is desen coop, cessie ende transport geschiet voor ende mits de somme van SESSE DUYSENT GULDENS STERCK WISSELGELDT,.... eenste tellen alhier binnen Ghendt, binnen de dry eerstcomende maenden, aen den Heere ende Vrauwe eerste comparanten vercoopers, ofte hunne gecommitteerde, ende sal den cooper proffiteren de huere vant voornoempt huys t'sedert de date van het tellen van syne coop somme.

..... Onder stont : Den onderges. verclaert voor synen commandt voor het voors. huys M'Heer Alexander Ludovicus ROOSE, Proost der metropolitaine kercke alhier, synen Heere Broeder, dyen volgens consenteert, dat hy daer inne sal worden gegoedt ende geerft.

Actum Mechelen den eersten decembris 1728. Onderteekent P. F. P. ROOSE Baron van Leeuw. Ende verclaerde den notaris A. Vermeulen by solemnelen eede inden naeme vanden voors. seer Eerw : Heere Proost ROOSE, desen coop niet geschiet te wesen ten proffyte van eenighe doode handt directelyck oft indirectelyck. Het welck aldus wettelyck geschiet synde, heeft den voors. rechter t'synder manisse etc. den voornoemd. M'Her Alexander Ludovicus ROOSE, Proost der metropolitaine kercke alhier, int voors. huys, stallinghe,

hoff, gronde ende toebehoorten gegoeydt ende geerft, om dat eiffelyck te besitten behoudelyck eeneniegelyck synen rechte. 2 decembris 1728. (Actes scabinaux, registre 349, fol. 165 v°).

François DE BRUNE, seigneur de Volandere, Bouchout, etc., fut créé baron, par lettres du roi Philippe V, du 12 mai 1704, avec permission d'appliquer ce titre de baron sur telle terre et seigneurie qu'il choisirait sous le nom DE BRUNE. Il mourut le 2 janvier 1729, à 89 ans, ayant épousé, en 1677, sa cousine-germaine, Marie-Jacqueline LE PRÉVOST, dite DE BASSERÔDE, dame d'Enghien, Willecomme, Croix et Varembeke, fille de Jacques et de Françoise DE BRACLE, sœur de George DE BRACLE, seigneur de Willecomme, mort le 27 septembre 1701, dernier de sa famille, enterré à Gand, avec les armes de DE BRACLE.

Philippe-François-Pierre ROOSE, baron de Leeuw-St-Pierre après ses frères, seigneur de Froidmont, Han-sur-Sambre, Miremont, Onoz, Calsteren, Loupogne, etc., haut-voué de Jemeppe, pair de Namur, membre de l'état noble de la même province et écoutète de Malines, mourut le 2 septembre 1751, après avoir donné la démission de sa charge d'écoutète de Malines en 1742. Il avait épousé, à Tournay, le 28 octobre 1722, Marie-Caroline-Françoise VAN DER GRACHT, morte à Malines le 27 octobre 1775, fille d'Antoine-Ignace VAN DER GRACHT, seigneur de Fretin, grand-bailli de Tournai et du Tournesis, et de Marie-Elisabeth BERNARD-DU BOIS, sa première femme. Alexandre-Louis ROOSE, frère du précédent, né à Malines en 1690 et y décédé le 8 décembre 1748, nommé chanoine de l'église de saint Rombaut le 23 janvier 1714 ou 1715, chanoine gradué le 24 septembre 1728, et prévôt le 28 octobre suivant, est enterré au chœur de la cathédrale.
Voy. DE HERCKENRODE, *Nobiliaire des Pays-Bas,* tome I, p. 355; et tome II, p. 1675. — J. BAETEN, *Naamrollen van het Aartsbisdom van Mechelen,* p. 197.

« Robert Ignatius Bosmans, ten naervolgende onwederroepelyck gemachticht van den Heer Ed : ende Eerw : Heere Alexander Ludovicus ROOSE, adelycken gegradueerden Canonick ende Dom Proost van de metropolitaine van S[t] Rombouts alhier, by letteren van procuratie begrepen by den instrumente der naervolgende verbintenisse ende affectatie waer van den teneur is desen. Op heden den vyffden december xvij[c] seven en veertigh, comparerende voor my Con : Notaris tot Mechelen residerende..... den Heer Ed : ende Eerw : Heere

Alexander Ludovicus ROOSE, adelycken gegradueerden Canonick ende Dom Proost van de metropolitaine van St Rombouts alhier, den welcken verclaerde onderricht te syn hoe dat den Heere Petrus Philippus Frans HAESENDONCK sigh geerne soude begeven tot de Priesterlycke weerdigheydt, waertoe hy niet en kan geraecken by manquement van titel presbiterael, waeromme den Heere comparant willende soo een goet voornemen seconderen, verclaert ten behoefve van den voornoemden Heere Petrus Philippus Franciscus VAN HAESENDONCK voor desselfs titel presbiterael te stellen, soo hy doet by desen, seker schoon ende wel gelegen huys, gronde ende toebehoorten, gestaen op de Milane alhier, by den Heere comparant bewoont wordende, de erffene van den heere Borggrave van Upigny ter eenre, ende de ghene van de heeren Sestighen alhier ter andere warranderende den Heere comparant het selve huys voor vry ende onbelast,.... ende aen hem te competeren by coope tegens M'Her Baron DE BRUYNE, volgens den goedenisse brieff daer van synde van date 2 Xber 1728, ende dat voor eene somme van SES DUYSENT GULDENS WISSELGELT...... 6 decemb. 1747. » (Procuratoria, registre 23, fol. 271.

« Joannes Carolus Ryckaert ten naervolgende onwederoepelyck gemaghtight van M'Her Ernestus DE COLOMA, Baron van Ste Peeters-Leeuw etc., inwoonder deser stede, by letteren van procuratie speciaele van date vyfden juny 1700 eenen tachentich, gepasseert voor den Notaris J. : Verleysen, en de getuygen ons gethoont, heeft in dyer qualiteyt ingevolge van de vercoopinge by manisse etc. opgedraegen ende overgegeven aen den Seer Eerw : Heere Joannes Baptista LEYNIERS, Canonick Gradueel in de Metropolitaine alhier, seker huys, stallinge, hof, gronde ende toebehoorten, ap ende dependentien van dyen, soo ende gelyck het selve gestaen ende gelegen is binnen dese stadt, in de A. B. straete omtrent de Eerw : Paters mindebroeders...... Het voors. huys ende erve aen den Heere vercooper gecompeteert hebbende uyt den hoofde van syne vrouwe moeder, ingevolge haer testament gepasseert voor den Notaris Joannes Baptista Naewens ende getuygen binnen Brussel den 20 meert 1762; aen de welcke het selve huys was competerende uyt den hoofde van wylent den Seer Eerw : Heere Alexander Ludovicus ROOSE, in syn leven Domproost der voors. Metropolitaine alhier, ingevolge syn testament gepasseert voor den Notaris A. Vermeulen ende getuygen den 30 decemb. 1734; ende in welck huys den voors. Heere Domproost ROOSE is gegoeyt ende geerft, uytweysende den goedenis brief verleent door Heeren

Schepenen deser stede den 2 decemb. 1728 onder[t] P. J. Scheppers synde desen coop, cessie ende transport geschiedt omme ende mits de somme van ACHT DUYSENT SEVEN HONDERT EN VYFTIG GULDENS WISS[T]. gereet betaelt. 27 julii 1781. » (Actes scabinaux, registre 402, fol. 48 r° et v°. A Dño Mechl. renunt, et warrand. op vuy suyver ende onbelast van chynsen ende renten.)

Jean-Ernest-Guislain-Xavier COLOMA, baron de Leeuw-St-Pierre, né à Malines le 4 décembre 1747, de l'Etat noble de Brabant, par réception du mois d'octobre 1769, était le fils de Charles-Vital-Alexandre COLOMA, et d'Eugénie-Françoise-Ignace ROOSE, baronne de Leeuw-St-Pierre. Charles-Vital-Alexandre COLOMA, né à Malines le 28 février 1718, élevé page de l'archiduchesse Marie-Elisabeth dès l'an 1734, puis chambellan honoraire de l'impératrice-reine en 1744, mourut à Bruxelles le 21 novembre 1758. Il avait épousé à Malines, le 11 juillet 1745, Eugénie-Françoise-Ignace ROOSE, baronne de Leeuw-St-Pierre, etc., fille unique et héritière de Philippe-François-Pierre ROOSE, baron de Leeuw-St-Pierre, seigneur de Froidmont, Ham-sur-Sambre, etc., et de Marie-Caroline-Françoise VAN DER GRACHT.

Voy. DE HERCKENRODE, *Nobiliaire des Pays-Bas,* tome I, p. 504.

« Joannes Carolus Ryckaert, ten naervolgende onwederoepelyck gemaghtight van Meester Henricus Mintens, Procureur van den Souverynen Raede van Brabant, in qualiteyt als volmagtighde ten fine naerbescreven, over den Heere Jacobus LEYNIERS ofte des selfs actie hebbende, volgens acte verleden in den gemelden Souverynen Raede, in date 29 july 1793, mitsgaeders ten fine naerbes. geconstitueert van den Heere Urbain LEYNIERS, vrouwe Anna Maria LEYNIERS, ende Joncker Joannes Adolphus DE ROOVERE, haeren man en momboir, inwoonders der stadt Brussel, volgens procuratie op den comparant verleden, by acte gepasseert voor den Notaris C : van den Bosch... binnen Brussel, in date 27. deser maend, welcken comparant verklaerde, dat hy beneffens zyne constituanten door hunnen geconstitueerden M. Josephus Franciscus Alexander Beelaerts, oock Notaris alhier, op den 13. 7[ber] 1793, volgens acte van transport gepasseert voor my Notaris alhier,..... heeft in die qualiteyt, ingevolge van de vercoopinge by manisse etc., opgedraegen ende overgegeven aen Jonckheer Albertus Philippus Carolus DE Vaernewyck, inwoonder deser stadt, ende Vrouwe Maria Joanna Victoria NYS, zyne huysvrouwe, seker schoon, groot ende welgelegen huys met den hoff, stallinge, remisen,

gronde ende toebehoorten, appendentien ende dependentien van die, met alle de ameublementen in het selve huys nagelvast staende, SPIEGELS, SCHOUWSTUCKEN, BASRELIEVEN IN DE SCHOUWEN GEBOISEERT, soo ende gelyck het selve huys gestaen ende gelegen is in de A B straete binnen dese stadt, regnotende het huys bewoont by den Heere Canonick van Herbergen ter eenre, ende het gene van den Heere Goubau ter andere zeyde........ Verclaerende het voors. huys aen de selve constituanten te competeren als erffgenamen ab intesto van wylen den Heere Joannes Baptista LEYNIERS, in syn leven Canonick Gradueel van het Capittel der Metropolitaine alhier, die het selve in coop hadde verkregen tegens M'Her Ernestus DE COLOMA, Baron van Ste Peeters Leeuw, ende die daer inne voor Heeren Schepenen deser stadt is gegoedt, volgens brieve in dato 27. july 1781...... Zynde desen coop geschiedt omme ende mits de somme van VYFTHIEN DUYSENT GULDENS WISS^T., ende de gene van de voors. ameubleblementen beloopende tot de somme van TWEE DUYSENT GULDENS WISS_T. gereet betaelt 30 sept. 1793. » (Actes scabinaux, registre 411, fol. 51, v°.)

AD. REYDAMS ET J. WITTMANN.





De Groote Paal van Rymenam

Tusschen Rymenam en Keerbergen, in een der eenzaamste streken van den omtrek van Mechelen, nabij de oude baan op Aerschot, waar don Juan in 1578, met zijn leger voorbij trok, bevindt zich een overgroote scheidspaal tusschen de jonge dennenbosschen.

Hij is ruim 2 meters hoog en meet 50 centimeters vierkant.

Deze paalsteen is met de wapens van den toenmaligen Heer van Rymenam, graaf Cuypers, versierd en draagt dit opschrift :

PAGVS
DE
RYMENAM
FINIBVS
SVIS
REGVNDIS
E
CONTRACTV
POSVIT
ANNO
MDCCLXXIII

Hierbij het proces-verbaal van afpaling :

« Alsoo van over vele jaeren verschil was ontstaen tusschen die wethouderen ende regeerders der respectieve

dorpen ende heerelyckheden van Keerbergen ende Rijmenam ter occagie van de paele ofte limietscheijdinge van een deel van hunne respectieve dorpen naest den cant vande heijden, ofte vaege gronden, regnotende aen elkanderen, d'eene genaemt de clijne keerberge heijde ende d'andere rijmenams heijde, omwelcke te nederleggen, sij hadden voorgenomen palen te slaegen, waertoe die van keerbergen hadden doen kappen twee witte arduijne steenen, ende daer op de waepen van het dorp van aldaer met het jaer 1744. het gene door de predecesseurs van de actuele respective wethoúderen ende regeerders der voornoemde dorpen met den effecte en is gebroght; dan alsoo de voorseijde heijden ofte vaege gronden door de voornoemde respectieve regeerders uijt crachte van hare Majts placcaert van den 25. junij 1772 waere ten deele geleijt in verscheijde coopen ende eenige vercocht, wes aengaende die regeerders van keerbergen pretendeerden, dat hunne gemeijnte was appartinerende verscheijde parcheelen vande Heijden ofte vaege plaetsen, vande welcke die van Rijmenam al eenige hadden vercocht, sustinerende dese laeste het contrarie, waer door swaere ende langduerige proceduren als in materie van Limiet scheijdinge stonde te gereijsen, om welcke te voorcomen hebben die voornoemde respective regeerders ter aggreatie, nochtans vande heeren der voors^e respectieve heerelijckheden, geraedigh gevonden daer over in het vriendelijck te convenieren ende eene vaste ende eeuwige Limietscheijdinge te maecken, ten welcken eijnde de actuele respective wethoúderen der voornoemde dorpen op . . . . . 1773. personelijck zijn gecompareert ter plaetse contentieús, te weten d'heer Gaspar Bósmans substitúet drossaert, adriaen Van Camp Borgemeester, peeter Budts, jan baptist Vander auwermeulen, Cornelis Vermeijlen Schepenen ende Michael Buijdens Secretaris vande voors^e Heerelijckheijdt van Keerbergen ter eenre,

d'heer philippus josephus Milanen Drossaert, francis Verswijver ende jan Baptist aulaerts Borgemeesters, mitsgaders Peeter Smets, jacobus Engels, Michiel Eggers ende jan Vermeijlen Schepenen beneffens d'heer joannes Emanuel Adrianij Secretaris der voornoemde parochie van rijmenam ter andere zeijde, dewelcke naer weder-seijtsche examinatie der contentieúse gronden, ende inspectie der apparenste paelgenoten, gefondeert op het gebruijck ende op de extremiteijten der respective elkanders gronden vañ Erven, de welcke van alle immemoriale teijden sonder contestatie onder hunne respective dorpen hebben geresorteert ende hunne dorpslasten aen ieder respectief dorp gecontribueert, hebben onder aggreatie als voren daer over gecontenieert ende getransigeert in der voegen naervolgende.

» Ten eersten dat de voorgemelde twee paelsteenen sullen gebruijckt worden opde twee pointen ofte extremiteijten der Limietscheijdinge, sonder vergeldinge, ende niettegenstaende daer op gecapt is het jaar 1744, mits nochtans dat die van Rijmenam t'hunnen privativen coste oock sullen leveren eenen diergelijcken steen ofte pael, daer op gecapt sal staen het jaer 1773 om geplaets te worden in 't midden der voors^c twee pointen ofte extremiteijten der Linie, de welcke sal loopen liniâ recta voor d'een extremiteijt ofte point tot d'ander.

» Ten tweeden dat aen d'een point ofte extremiteijt der Linie sal geplaets worden eenen paelsteen ontrent den hoeck van het landt, competerende aen d'abdije van grimbergen gelegen onder het voors^e Rijmenam tegens de baene loopende van Mechelen naer Aerschot ende naer diest ter distantie van twintigh voeten salvo justo Oost ende Zuijdt-waerts van den voors^en hoeck van 't gemeldt Landt.

» Ten derden dat aen den anderen Point ofte extremiteijt der linie sal gestelt worden eenen anderen paelsteen ontrent den hoeck van het bosch van d'heer Pijperseel ter distantie van twintigh voeten salvo justo oost ende Zuijdt-waerts van den voors[en] hoeck van t'bosch van ditto Pijperseel.

» Ten vierden dat den derden paelsteen sal geplaets worden in het midden salvo justo van de meergemelde extremiteijten ontrent de baene van Keerbergen op Rijmenam.

» Finalijck wat belanght de Parcheelen heijde dewelcke vercocht ende daer af de coopsomme reets ontfangen zijn door die van Rijmenam, ende de welcke nochtans liggen voor de voornoemde linie ofte limietscheijdinge onder de jurisdictie van Keerbergen, dien aengaende zijn partijen geconvenieert, dat die vercoopinge sal standt blijven houden, ende de coop-penningen sullen blijven ten profeijte van die van Rijmenam, mits de clijnigheijdt der saecke ende weerde, soo nochtans dat de dorpslasten, sullen betaelt worden aen die van Keerbergen ter concurrentie vande grootte te beginnen met ende opden voet van het gereclameert placcaert van den 25 junij 1772, gelijck oock de dorpslasten sullen betaelt worden aan die van Rijmenam vande gronden dewelcke liggen voor de Limietscheijdinge van Rijmenam.

» Ende alsoo ten voormelden daege de twee paelsteenen door partijen sijn geplaets op de twee extremiteijten derselve Limietscheijdinge sonder dat de tweede comparanten tot hier toe hebben gelevert hunnen voorbesproken paelsteen ende dat het vande uijtterste convenientie is, dat van dese conventie ende Limietscheijdinge worde gemaeckt eene behoorelijcke acte ende geenregistreeit in de respectieve Secretarijen van hunne respective dorpen,

soo is naer voorgaende reciproque toestemminge goedt gevonden ende vast gestelt, dat de moderne regeerders ende wethoúderen van de twee respective voorn^{e} dorpen soúden compareren binnen Mechelen als hooftstadt der dorpen userende vande divise rechten waer onder degene van partijen ressorteren.

» Welcken volgende sijn opden 24 october 1778 aldaer gecompareert d'heer Gaspar Bosmans substitúet Drossaert, francis Verbert Borgemeester, joannes van der roost, hendrick vandervliet, jan Bapt. Waúters, ende peeter Claes Schepenen beneffens d'heer Michael Buijdens Secretaris der voors^{e} Heerelijckheijdt van Keerbergen ter eenre, d'heer philippus josephus Milanen Drossaert; francis verswijver Borgemeester, peeter Smets ende jacobus Engels Schepenen beneffens d'heer joannes Emanuel Adrianij Secretaris der voors^{e} Heerelijckheijdt van Rijmenam ter andere zeijde, ende hebben verclaert soo sij doen met onderteeckeninge deser allen t'gene voorseijt te herkennen ende te vernieuwen, mitsgrs belooft ponctuelijck ten eeuwigen daege het selve te sullen observeren en doen observeren, soo door hun als door hunne naersaeten onder verbintenisse van hunne gemeijnte goederen hebbende ende toecomende tot welckers meerdere versterckinge sijn twee originele gelijckformige acten hebben gemaeckt ende onderteeckent.

» Actum ter plaetse ende date ut suprá, waren ond^{t} G : Bosmans 1778, jan francus Verbert, joannes Vanderroost, hendrick Vande Vliet, jan Bapt. Wouters, peeter Claes, M. Buijdens Sris. 1778, peeter Smets, jacobus Engels, francus Verswijver en j : E : Adranij Scris. van Rijmenam 1778.

» Leeger stont wij franciscus-Cornelius-Gislenus, grave

van Cuijpers, Heere van Opstalle, van Muijselwijck, van Zúetinghen &a gesien ende geexamineert hebbende de bovenstaende acte van Limietscheijdinge verclaeren de selve in alle haere pointen ende clausúlen te aggreëren ende te approberen als volcomentlijck ten alle effecte gemachtight van onsen Broeder guillielmus joannes josephus Gislenus Grave van Cuijpers, Heere van Rijmenam &a ende sigh in allen gevalle voor hem sterckmaeckende. gedaen tot Brussel den 4 october 1781, en gesegelt met ons cachet van wapenen, ond[t] den Grave van Cuijpers, H[re] van opstalle 1781, met het voors[e] cachet./. »

Voor eensluidend afschrift :

AD. REYDAMS.





DE STAMBOOM

VAN HEER

Jan van Wesemael, de Oude

in 1538 opgemaakt

ONDER de doorluchtige middeleeuwsche geslachten van Braband schittert voorzeker het huis der erfmaarschalken van dit hertogdom.

De heldhaftige Wesemaels aan het vorstenhuis verwant, streden in den slag van Woeringen en bezegelden het charter van Cortenberg.

Zij hielden de goederen te leen die de domkerken St-Martens en St-Salvator van Utrecht in de Kempen bezaten, door gift van Ausfried, uit den stam der Pepijnen en die zoon schijnt van Lambrecht van Leuven.

Deze bestonden uit *de gauw* waarvan Oolen, Westerloo, Hersselt, Berchem en Quabeke (1), enz. deel

---

(1) Quabeke, Quabeek of de Kaeybeek is nu eene hoeve, onder de gemeente Hersselt, op eenige minuten van het dorp Westerloo gelegen.

Het tegenwoordig gebouw, welk een verdiep langs den voorkant heeft,

maakten en welke later het graafschap van Oolen genaamd werdt.

De eerste Wesemael die de geschiedenis aanhaalt is Arnold, in 1176.

Men wilt dat een zijner afstammelingen, ook Arnold genoemd, het kasteel of burcht van Westerloo, in de XIII^de eeuw herbouwde.

Een dezer nakomelingen was heer Jan, de oude, met wiens naam de hierbijgevoegde geslachtsboom begint.

Jan van Wesemael, zoon van Willem en van Joanna Faleys, was domheer van Utrecht toen zijn oudere broeder Willem kinderloos overleed. Hij verzaakte dan aan zijne kanunniksdij, in 1383, en huwde met Ida, vrouwe van Ranst en Berchem, weduwe van Jan van Liere, heer van Norderwyck, welke hij weldra zonder rede verstiet, om te trouwen met Joanna van Beaufremont.

De landheeren van het graafschap van Oolen bezaten van die rechten welke toen reeds veel tegenkanting te weeg brachten, deze waren bijzonderlijk het *beste catheel* hier *haeftoght* genaamd (1) en de derde boom.

Door zijn testament van 15 December 1416, ontlast Heer Jan zijne onderdanen van die leenplichten, ingeval zijne twee wettige kinderen Jan en Joanna, zonder wettig kroost stierven, welk ook het geval was. Of dit testament veranderd of niet ten uitvoer gebracht werdt, blijft eene onbekende zaak, maar zeker is het dat de inwoners die geweigerd hadden deze rechten te betalen, hun geding,

---

is met schaliën gedekt, de ankers getuigen dat het huis van 1686 dagteekent, het beluik is met water omringd.

De Kaeybeek behoort nog aan het Huis van Merode.

Berchem, Bergom of Berghum is een nog al belangrijk gehucht, geestelijk onder Westerloo en wereldlijk onder Hersselt, zooals men in de Kempen zegt.

(1) Zie hierover ; *Geschiedenis der voogdij van Moll, enz.*, blz. 264 tot 270. — *Bulletin du Cercle Archéologique de Malines*, tome IV, année 1893.

door vonnis van den Soevereinen raad van Braband, in 1482 verloren.

Heer Jan, de oude, overleed op het slot van Westerloo, in 1417, en Joanna van Beaufremont, in 1429, beide zijn aldaar begraven.

Hun zoon, Jan II, die men hiet *Mijn Jonker*, heer van Wesemael en Faleys, maarschalk van Braband, bekwam de heerlijkheden van het land van Mechelen, die van Rummen, Anderstat en de voogdij van Duffel. Hij trouwde Joanna, vrouwe van Bouchout, eene dochter van Arenberg, zegt deze stamtafel; zij was burggravin van Brussel, en overleed in 1447. Zijne twee of drij wettige afstammelingen stierven in hunne kinderjaren en de zeven bastaarden die hij tijdens zijn huwelijk geteeld had geven te kennen dat zijne zedeleer vrij onbelemmerd was. Na 28 jaar verbintenis, vroeg Joanna van Bouchout, die het schandaal der betrekkingen van haren gemaal met Aleidis Vandenschoer niet meer verduren wilde, de echtscheiding, die door den officiaal van Luik, den 19 Juli 1443, werdt uitgesproken.

Jan van Wesemael bekreunde zich ook weinig om de Utrechtsche kapittels en wellicht wilde hij hunne leenrechten niet erkennen, althans werd hij in den kerkelijken ban geslagen om zich geestelijke goederen te hebben toegeeigend en de domkerken verbeurden de heerlijkheden Westerloo, Oolen en aankleven en gaven ze, den 20 Juli 1429, in leen aan Rijkaard van Merode, heer van Petershem, Leefdael, Oirschot, enz., die aan den stam van Wesemael verwant was.

Mijn Jonker Jan was al te sluw en te machtig om zich aan dit alles te stooren, hij ontving zelfs het bezoek van zijnen vorst Jan IV, op het kasteel van Westerloo, den 9 Juni 1417, en bleef gerust in bezit der Utrechtsche leenen. Nogtans, na de dood der hertogen Jan en Filips de Stoute en onder de regering van Filips de Goede, waren zijne

zaken achteruit gegaan en om geld te bekomen was hij gedwongen zijne bezittingen te verpanden, te weten in 1437, de baronnij van Quabeek, aan Pieter van Beaufremont, in 1440, met toestemming zijner echtgenote Joanna van Bouchout, een groot gedeelte hunner goederen waaronder Hersselt, en zelfs den 2 September 1446, deed zijne zuster Joanna van Wesemael, die men hiet *mijne vrouwe van Rivieren,* verhef van het slot en heerlijkheid van Westerloo. Deze was gehuwd op 10 Januari 1410, met Hendrik van Diest, heer van Rivieren; zij overleed den 24 Juli 1474 en ligt in St-Peeterskerk te Leuven begraven.

Ondertusschen was Rijkaard van Merode gestorven en zijn zoon Jan verhief ook de goederen van Westerloo, Hersselt en Quabeek, den 28 October 1448, voor het soeverein leenhof van Braband, ten einde alle moeielijkheden te vermijden en in twijfel of de twee laatste wel degelijk Utrechtsche leenen waren; het gelukte hem niet ze te bekomen.

Jan van Wesemael bleef echter ook niet in rustig genot dezer leenen, welke hij wel is waar onrechtvaardig behield, maar die toch zoo vele eeuwen aan zijne heldhaftige voorvaders behoord hadden, en het gevaar wierd nog grooter toen David van Burgonje, zoon van Filips de Goede, in 1457, de stoel van St-Willebrordus beklom.

Jonker Jan te behendig om zich verloren te geven, handelde als of meer gemelde domeinen *allodiaal* waren, dat is te zeggen hem in vollen eigendom behoorden, en deed er hulde, trouw en manschap van aan des hertogs erfzoon, de graaf van Charolais, die later Karel de Stoute werd, en deze gaf ze hem onmiddelijk te leen. Door dezen list bleef hij er van in bezit, want Karel was al te zeer gevreesd om tegenkanting te verdragen.

Bij testament van 6 September 1462, stelde Jan van

Wesemael, de graaf van Charolais als algemeene erfgenaam aan en overleed in 1467.

Jan van Merode kwam slechts in bezit der heerlijkheden Westerloo, enz., na de dood van Karel-de-Stoute, door vonnis van den soevereinen raad van Braband, den 15 December 1482 uitgesproken, hij was gehuwd met Aleidis van Hoorn-Perwys, vrouwe van Gheel en Duffel. Zijn nageslacht bezit dit erfgoed nog. De tegenwoordige graaf, even als zijne voorzaten, draagt de titels van graaf van Merode, markgraaf van Westerloo, prins van Rubempré en Grimberghen, prins van Everbergh, grandes van Spanje van eerste klas, enz.

Nog twee andere personen dezer geslachtstafel ontmoet men in de geschiedenis, te weten :

Jan van Oystvorst, die in 1410, met den heer van Wesemael en een groot getal andere Brabandsche edelen de stad St-Denys, in Frankrijk belegerde, en :

Claas Oddaert of Oudart, heer van Rymenam, Opstalle, Ranst en Millegem, raadsheer in den raad van Brabant die, met anderen, door Keizer Karel, in 1546, gelast werd met de afperking der Zeuningen- en Saventerloobosschen, ten jare 1578 overleed en in Ste-Gudulakerk te Brussel begraven werdt.

Zijn nog bestaande huwelijkspenning is zeer merkwaardig.

AD. REYDAMS.

Bronnen : (DE RIDDER) *Het kasteel en de heerlijkheid van Westerloo.*

BUTKENS, *Trophées, etc., du duché de Brabant,* tome II, pp. 123-126.

ALPH. WOUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles*, tome II, p. 284.

J.-TH. DE RAADT, *Quelques observations sur Nicolas Oudart et son jeton.*



een dochter van Jan Van Molle ende creech daer by twee soenen ende dreye dochteren te wetene

Die tweede troude eenen man geheeten Mr Willem de Wintere.

Die derde hiet Jouffr Margriete en sterff beghyne te Mechelen.

Juffrou. Jehanne van Oystvorst sterff 1504, Julio, Jan van den Wouwere huysvr.

Lysbeth van den Wouwere sterff 1513 den 15 Julio, dochter van Jan van den Wouwere ende Juffrou. Johanna van Oystvorst.

Claes van den Wouwere oick . . . . } 1527. .
Jacob van den Wouwere oick . . . . }

Juffrou Johanna van Wesemale sijn huisv. obijt 1532 . . .

. . . .

By syn tweede huysven Margriete van der Eycken creech hy eenen soen ende een dochter te wetene

Peeter van Wesemale dese sterff sonder wettich oyr.

Jouffrouwe Jehanne van Wesemale dese troude Claes van den Wouwere, daer aff gecomen

Joes van den Wouwere cum suis.

Ende Jouffvrouwe Mechtelt van Wesemale dese hadde getrout Jan van Oystvorst en hadde eenen sone oyck geheeten

Jan van Oystvorst dese Jan troude een huysvrouwe geheeten Jouffrouwe Elisabeth van Maloys ende cregen staende den huwelyck vier kinderen te wetene

Vranck van Oystvorst die hadde getrout Jouffre Dingne van Oyenbrugge ende syn aflyvich geworden sonder wettigh oyr maer heeft achtergelaten

Eenen bastaert.

Jouffre Jehanne die troude Jan van den Wouwere daer aff gecomen

Gielis Claes alias van den Wouwere ende hadde getrout de dochter van Hugo van de Loope ende syn aflyvich gewordden sonder wettich oyr behalven een bastaert

Frans van den Wouwere.

Jouffre Lysbeth die troude Matheeus van de Zype daer aff gecomen

Jan van de Zype ende hadde getrout Jouffre Marie Dries en is gestorven sonder wettich oyr.

Jouffre Margriete die troude Henrick van den Berge ende sterff sonder oyr.

Overmits het verhael gedaen in eene certificatie verworfnen by Joose van den Wouwere van mynen heeren Schepenen ende Raedt van der Stadt van Liere aengaende der depositien by Janne van Wesemale gedaen den XIX^{de} dach Octobris int jaer XV^{c} ende achtendertich soe hebbe ich Willem de Wintere gesworen clerck inder stadt van Liere voers. als doen myn hanteeken hier opgeset vuyt laste van mynen voers. heeren. Aldus ondergeteekent Winter.

Gecollationneert metter voirs. boom by Joos van den Wouwere overgegeven in den leenhove van Brabant in saken processe dwelck hy heeft tegen Michiel van Halmaele ende daer mede bevonden accorderende by my

Middelberch.

Het oorspronkelijk stuk, op perkament, behoordt tot het archief van Jonkheer Paul de Roye de Wichen, te Meerhout.

Voor echt afschrift :

Ad. Reydams.

- Heer Jan van Wesemale d'oude hadde een huisvr[e] geheeten vrou Jehanne van Beaufremont, waer aff hy gecregen heeft twee wettige kinder. te wetene
  - Her Jan van Wesemale de jonge die men hiet myn joncker ende hadde te huwelycke een dochter van Arenborch daer aff hy twee of drye kinderen creech die al jonck storven, ende creech staende den huwelyck drye bastaerden, ende vier dochters te wetene
    - Joncker Jan van Wesemale dese bleeff ongehouwt maer liet achter twee of drye bastaerden, daer aff noch een tot Liere woont oyck geheeten
      - Jan van Wesemale.
    - Joncker Olivier van Wesemale ende hadde te huwelycke een dochter van mynen heer van Eldere, ende creech daer by eenen sone geheeten
      - Joncker Aerdt van Wesemale die in Vranckryck ryckelyck gehout is.
    - Joncker Roelandt van Wesemale dese troude de dochter van Henricke van der Borcht tot Loven, ende creech daer by vier kinderen te wetene
      - Jan die van den cleyn pocxkens sterf.
      - Jouffrouwe Margriete die te vrouwen Parck geprofessyt wordt ende namaels aldaer abdisse was.
      - Een dochter die getrout hadde Jan De Mol van Mechelen geheeten Jouffr[e] Marie, dese van de Mol heeft achter gelaten
        - Een dochter die getrout heeft Jan van den Simple woonen tot Loven.
      - Jouffrouwe Johanne die heeft getrouwt gehadt M[r] Ambrosius Oddaert ende creech daer by twee kinderen
        - Meester Claes Oddaert.
        - Jan Oddaert.
    - Dese voirschreven Joncker Roelandts huysvr[e] troude noch eenen anderen man nae de dood van Roelandt voirs. Wouter vande Simple.
    - D'outste dochter hadde getrout Peeteren van Hulleberge.
    - Jouffrouwe Margriete die tweede dochter hadde getrout M[r] Jan Borgeloo.
    - Jouffrouwe Elisabeth de derde dochter hadde getrout Engelbrecht Valetant dese hadde kinderen te wetene
      - Een dochter die getrout hadde Hendrick Nys.
    - Jouffrouwe Dingne de vierde hadde getrout Jacop van der Borght tot Liere.
  - Ende noch een dochtere die men hiet myn vrouwe van Rievieren ende hadde te huwelycke mynen heere van Diest, die storven sonder oyren.
- noch hadde de voers. her Jan twee natuerlycke kinderen te weten
  - Jan van Oystvorst, de jonghe, sterff 1489.
  - Juffrou. Lysbeth van Maloys 1476 dry April.
  - Franck van Oystvorst obijt 1503.
  - Juffrou. Dympne van Oyenbrugge, Franck huysv[r] sterf 1535 Novembris.
- Daer moeder af was een geheeten Barbara dochter van synen hoevenier tot Quabeke, ende creech dese kinderen eer dat hy troude de voers. vrou Jehanne van Beaufremônt.
  - *Die twee sonen sterven* sonder wettich oyr.
  - D'ierste dochter troude een man geheeten Peeter
  - Henrick van Wesemale hadde



De Boerenkrijg te Waelhem

NA de mislukte poging op de abdij van Affli-ghem, hield de Baron de Meer de Moorsel zich eenige dagen verscholen, hij was voornemens uit het land te wijken en ten dien einde begaf hij zich naar Waelhem, om er de vervallen pachtgelden bij zijnen rentmeester te ontvangen.

De familie de Meer bezat aldaar het Goed van Bys-terveld, omtrent 25 hectaren groot, welk achter de pas-torij gelegen was. Het kasteel bouwvallig geworden zijnde, was in 1754 afgebroken, zoodat zij er geen optrek meer had.

Uit deze rede was de baron « in 't Gulden Hoofd » af-gestapt, eene groote herberg en afspanning midden in het dorp, welk op de groote steenweg van Antwerpen gelegen, toen druk door post- en vrachtwagens bezocht werdt. Het in steen uitgekapt opschrift « I·NT GULDEN

HOOFT » bestaat nog, doch het lokaal is nu in verschillende woningen verdeeld.

Alhoewel goed vermomd werd de Meer herkend en verraden door de vrouw van den *Commissaire du Pouvoir Exécutif*. Deze, met name Jan-Baptist Lenoir, was een waal, geboortig van Mettet, in de provincie Namen, en marmerschilder van stiel; hij had te Waelhem de altaars der kerk geschilderd en was er getrouwd met eene inboorlinge, Carolina-Jacoba Van Hoochten. Lenoir werd notaris te Waelhem, in 1797, en overleed aldaar 19 Mei 1811, oud 62 jaar.

Vrouw Lenoir vond niets beter dan hare ontdekking bekend te maken aan den griffier van het vredegerecht des kantons Ste-Catharina-Waver, met name Barbez, een Franschman. Deze haastte zich die tijding over te zetten aan eene bende jagers van het 13[de] regiment, welk in « *de Zwaan* » (1), recht over de kerk wacht hield. Twee dezer traden het « *Gulden Hoofd* » binnen waar de Meer aan tafel zat, het was op den middag van den Zondag 15 Januari 1797. De baron het gevaar ziende, vatte onmiddelijk zijn pistool en wilde op een der soldaten, Hubert Paul genaamd, schieten, doch zijn wapen ketste. Hij werd dan onmiddelijk aangehouden en na door den vrederechter onderhoord te zijn, diep in den avond naar het gevang te Mechelen overgebracht, alwaar hij des anderendaags een tweede verhoor onderging door den Voorzitter der correctionnele Rechtbank, dan omtrent den noen met eene sterke wacht dragonders, in

(1) Nu bewoond door de weduwe Simonet.

eene chees naar Brussel overgevoerd en, er rond 5 ure in de Hallepoort opgesloten.

Alvorens zich te voet naar Waelhem te begeven, had Baron de Meer in het huis van eenen genaamde Lamey, buiten de Cathelijne poort te Mechelen, een pak laten liggen, welk zijnen overjas inhield en eene brieventasch waarin men dacht eenen brief te vinden van aartshertog Karel, hem medegedeeld door Baron Frentz, keizerlijke officier, krijgsgevangen te Brussel. Doch het pak was afgehaald geweest door de vrouw en de dochter van eenen huurder van de Meer te Waelhem, het was nat, en daar deze het te droogen hingen, viel de brieventasch uit den jas, maar zij behield niets dan wit papier, zegt de getuigenis.

De « Républicain du Nord », een dagblad van dien tijd, gaf des anderendaags een uittreksel van het proces-verbaal van aanhouding, welk luidt als volgt :

« Le commissaire du Directoire exécutif ayant fait » part à l'administration, qu'il recevoit à l'instant une » lettre du commissaire du Directoire exécutif près le » canton de Catherine-Wavre, qui lui annonce qu'hier » 26, le nommé Jean-Joseph Termeeren, ci-devant » baron de Moorsele, chef des brigands qui ont atta- » qué l'abbaye d'Afflighem, venait d'être arrêté à Wael- » hem.

» Que deux habitants de Waelhem l'ayant reconnu et » désigné à un chasseur du 13me régiment, celui-ci entra » dans l'auberge de la tête d'Or, pour l'arrêter au nom » de la loi.

» Termeeren prit ses pistolets et les tira sur la poitrine

» du chasseur, mais ils ne prirent pas feu. Il fut à l'in» stant désarmé par le militaire; se voyant arrêté, il lui » offrit de l'argent pour le laisser échapper; ce qu'il a » rejeté avec le désintéressement qui caractérise le soldat » français.

» Les citoyens de Waelhem ont, dans cette cir» constance, donné des preuves de leur attachement à » la République, en secondant le chasseur pour con» duire ce chef des brigands dans les prisons de Ma» lines.

» Le commissaire du Directoire exécutif a ensuite » demandé que le dit chasseur fut introduit en la séance; » sur quoi l'administration centrale, considérant que le » cit. Hubert Paul, du 13me régiment des chasseurs à » cheval, s'est conduit avec bravoure et désintéressement, » et qu'il a des droits à la reconnaissance nationale, par » l'arrestation du chef des brigands qui cherchait à sou» lever les paisibles habitants de la campagne contre la » République.

» Arrête : 1° qu'il sera écrit au Directoire exécutif, aux » ministres de la police générale et de la guerre, pour » leur faire part de la bonne conduite du citoyen Hubert » Paul;

» 2° Ne pouvant lui offrir les pistolets de Termeeren, » qu'il a désarmé, et qui ont été remis à la commission » militaire, il lui en fera donner une paire par l'admi» nistration, pour marque de sa gratitude;

» 3° Copie du présent sera remise au citoyen Hubert » Paul;

» 4° Il sera donné au présent la plus grande publi» cité; pour rassurer les bons citoyens et apprendre

» aux malveillans que le châtiment suit de près le
» crime.

» Fait à Anvers, en séance du 27 Nivôse an 5.

Pour copie conforme :

» AUBERT, *Secrétaire-général* ».

En de griffier Barbez zond den volgende brief aan genoemd dagblad :

« Waelhem, le 27 Nivôse, l'an 5.

» Le greffier du juge-de-paix du canton de Wavre-Ste-
» Catherine au rédacteur du Républicain du Nord.

» Citoyen, la nouvelle que je vous annonce n'en est
» pas une peut-être, et la rumeur publique vous aura
» appris déjà l'arrestation du chef des brigands qui ont
» voulu piller l'abbaye d'Afflighem. Oui, le noble, mais
» très noble baron de Moorsele, Jean-Joseph Demeer (et
» non pas Termeeren), est tombé entre nos mains hier
» vers midi, et c'est à une femme que nous en sommes
» redevables.

» Qu'il vous suffise de savoir que le brigand étant passé
» les portes de Malines, où cependant son signalement
» était affiché, se rendit d'abord à la maison Lamye,
» hors la porte d'Anvers, où il resta toute la matinée,
» ensuite, déguisé de costume et bien caché dans sa ca-
» potte bleue, il se transporta de pied en la commune

» de Waelhem. Le voyant passer, je le prenais d'abord
» pour un ex-moine (tellement la perruque était bien
» ajustée); mais la femme dont je vous ai parlé, me
» détrompant de mon erreur, me dit à voix sûre : Voilà
» le baron de Moorsele; aussitôt je me lève, le vois entrer
» dans une auberge, où j'ordonnai de saisir mon homme.
» Un chasseur étant approché de lui pour lui demander
» son passeport, il tira de sa poche un pistolet armé,
» qu'il porta sur la poitrine du chasseur; mais le sort,
» plus humain que monsieur le baron, ne put souffrir que
» ce brave militaire restêt victime de ce monstre, assitôt
» on le désarma, on le fouilla, et on trouva sur lui un
» passeport délivré à Bruxelles, au mois de Ventôse
» dernier, sous le nom d'un certain . . . . . Il eut l'ef-
» fronterie de soutenir la validité de ce passeport; pour
» l'en détromper, je tirai de mon porte-feuille son signa-
» lement, qui nous était envoyé par le commissaire du
» Directoire exécutif près de ce département, dont la
» ressemblance était parfaite : je lui en donnai lecture;
» et à peine étais-je parvenu au mot *bégayant*, qu'il s'ef-
» forçait, en bégayant, à me prouver qu'il ne bégayait
» pas. Enfin, nous le conduisîmes en lieu sûr, où il fut
» gardé jusqu'au retour du juge-de-paix, qui s'était rendu
» à Anvers. On n'apprendra qu'avec étonnement, sans
» doute, que ce brigand se soit exposé en plein jour,
» dans une commune où tous les habitans le connaissent;
» mais il avait besoin de l'argent pour son voyage, et
» venait saluer ses différents fermiers avant son départ.
» Croiriez-vous que pas un de ses fermiers, pas un de
» ses amis ne voulait prendre sa défense; oui, citoyen,
» tel est l'esprit public de cette commune, où le crime

» est en horreur, où jamais l'œil de la justice ne » s'endort, que tous les habitans, bien loin de se re- » muer en faveur d'un scélérat, ne montraient qu'aver- » sion pour lui, et que ses fermiers mêmes refusaient » de lui parler.

» Il fut interrogé le même soir, avoua franchement » qu'il était, lui, le fameux et redoutable chef de la » bande des brigands qui se sont distingués à Afflighem; » qu'il s'était conduit en honnête homme, et qu'il était » prêt à mourir de même. Le juge de paix lança de » suite le mandat d'arrêt, en vertu duquel il fut conduit, » sous bonne et sûre escorte, à la maison d'arrêt de » Malines.

» Quel plaisir, de voir les différens habitans de ce » village s'empresser pour se mettre sous l'escorte et » concourir à l'arrestation de ce brigand! Pour moi, je » vous assure que ce fut hier le plus beau jour de ma » vie, et que jamais je n'ai éprouvé autant de satisfac- » tion; je vous fais ces détails, tant pour vous faire parti- » ciper ma joie, que pour rendre aux habitans de cette » commune le tribut de ma reconnaissance et l'éloge de » leur conduite.

» Salut et fraternité.

» B. Barbez, *Greffier du juge-de-paix* ».

Ter eere der inwoners van Waelhem dient gezegd te worden dat hunne republikeinsche gezindheid alleen in het brein van den hatelijken pennelikker bestond, een dier menigvuldige fransche ratten die hier het schurft

met de vrijheid aanbrachten. Doch de dorpelingen onder de zware dwinglandij der Sans-Culotten verpletterd, durfden de Meer niet openlijk ter hulp komen, het leed dat in hunne harten giste ontplofte slechts eenige maanden later.

De ongelukkige baron van Moorsel, naar Brussel overgevoerd, werd aldaar, den 20 Januari, voor den kop geschoten (1).

Ruim een jaar later, na het drama van Mechelen, konden de Jongens dezer streek, door de vliegende kolonnen van generaal Beguinot, in het leger beter bekend onder den naam van generaal Zilveren buik [Ventre d'argent] (2), vervolgd en nagezet het nergens uithouden. Een gedeelte kwam te Waelhem aan, de Nationale agent Lenoir was afwezig, en zijne vijftigjarige vrouw, de ellendige, die de Meer verraden had, vond geraadzaam zich te verbergen.

De schuilhoek ontdekt zijnde werdt ze onder den vrijheidsboom gesleurd en dansen moest zij, ondanks de uitnemende lijvigheid der daarom genaamde Madam Cabas. Dan vóór de gesloten kerkdeur gestuuwd werden de sleutels, die ten heuze van Lenoir waren, gehaald en de kerk geopend, men sprak van de dikke vrouw te slachten, en deed ze alvorens op de knieën en met uitgestrekte armen, God vergiffenis smeeken.

(1) De goederen te Waelhem hebben aan die familie behoord tot den 19 December 1838, wanneer zij in dezelfde afspanning « 't Gulden Hoofd » verkocht werden.

(2) Uit rede eener zilveren plaat welke eene wonde der maag hem verplichtte te dragen. Zie *Galerie historique des Contemporains*. Brussel, 1822, t. I, p. 428.

Het is te denken dat de verstaanbare woede der lotelingen tot dit einde niet zou gekomen zijn en dat er wat spotlust mede gevoegd was, altans hunnen kapitein met name Bosschaerts, wees haar den weg om te ontvluchten; afgemat en krachteloos kroop zij op handen en voeten achter den toen bestaanden ouden kerkmuur en verdween uit het gezicht. De knecht uit « het Gulden Hoofd », Pieter Goossens genaamd, een twintigjarige jongeling, geboortig van Beersel, spande haastig de karre in, laadde er Madam Cabas op en vervoerde zijnen last naar de Kranke Hoef onder Mechelen.

Door de Republikeinen achtervolgd trokken de Boeren over de Waelhembrug, die zij tot belemmering achter hen opendraaiden, en vereenigden zich met hunne medemakkers te Duffel, alwaar zij den 29 October eene schermutseling tegen den vijand hadden.

De doortocht der Brigands had te Waelhem, behalve het ongeval van vrouw Lenoir, een ernstiger feit vòor gevolg. De 16 jarige jongeling Filips-Jacob Peeters, die zich op loop begaf, bij de aankomst der Franschen, kreeg op den Zanddijk, zijnde den weg van het dorp naar Battenbroeck, eenen zware sabelkap op het hoofd, hem door eenen schildwacht toegebracht, en overleed hieraan den 5 November 1798.

AD. REYDAMS.

Al de bijzonderheden Waelhem betreffend, zijn genomen uit de in handschrift bestaande geschiedenis van dit dorp, door Aug. Croquet.

Het is maar spijtig dat zulk belangrijk werk, gansch uit de gemeente archieven, die door den schrijver gerangschikt waren, en andere oorspronkelijke stukken vervaardigd, niet in druk wordt uitgegeven.

Van zelfde schrijver bestaan, ook in handschrift, de geschiedenissen van Duffel en Cathelijne-Waver.

Deze drij lijvige folianten zijn nu in bewaring bij schrijver's zoon, den heer Leop. Croquet, secretaris te Waelhem, die ons met *gracie ende privilegie* toegelaten heeft deze omstandigheden na te zien; hij ontvange hier onze oprechte en openbare dank en vergunde hij zulks voor de twee andere gemeenten, nopens den Boerenkrijg, zou onzen dank nog hooger stijgen.

AUGUST H. L. CROQUET

DOCTOOR IN DE MEDECIJNEN,

GEMEENTE-SECRETARIS VAN WAELHEM,

BIJGEVOEGD VREDERECHTER VAN HET KANTON DUFFEL,

ARCHIVARIS VAN WAELHEM EN DUFFEL,

WERD TE BRUSSEL DEN 19 DECEMBER 1810 GEBOREN

EN OVERLEED TE WAELHEM DEN 10 DECEMBER 1875.

Andere bronnen : *Le Républicain du Nord,* N^er^ 432 en 433, van 18 en 19 Januari 1797.

SCHELLENS, *Mechelsche cronijk, jaar 1797,* blz. 802, 803 en 804.

ALPH. WAUTERS, *Histoire des environs de Bruxelles,* t. I, p. 497.

AUG. ORTS. *La Guerre des Paysans.*





Numismatique Malinoise

Catalogue descriptif des Monnaies, Méreaux, Jetons et Médailles, frappés à Malines ou ayant trait à son histoire.

Maintes provinces des Pays-Bas possèdent leur monographie numismatique; celle de la seigneurie de Malines a été faite partiellement par Vanderchys, dans son ouvrage *De munten der hertogen van Brabant en Limburg;* par V. Gaillard, dans ses *Recherches sur les monnaies des Comtes de Flandre,* (in-4°, 1857); par F. Verachter, dans ses *Documents pour servir à l'histoire monétaire des Pays-Bas* (in-8°, 1840); par Piot et De Coster, dans la *Revue belge de numismatique;* par L. Deschamps de Pas, dans son *Essai sur l'histoire monétaire des Comtes de Flandre de la maison de Bourgogne* (1861-1862, in-8°); par R. Serrure, dans son *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge* (in-8°, 1880); et surtout par A. De Witte, dans son excellent et complet ouvrage, *Histoire monétaire du Brabant* (in-4°, 1894).

Nous avons tenu à apporter, nous aussi, notre pierre à l'édifice, et réunissant les documents relatifs à notre

numismatique locale, nous avons jugé bon d'en former un catalogue descriptif, complété par la reproduction de la plupart des pièces.

Nous aurions voulu vous présenter un travail complet; malheureusement, étant donné le nombre considérable de pièces que comprend la collection malinoise, certains spécimens rarissimes se trouvent encore cachés chez des amateurs ou dans des musées d'Europe, que nous n'avons pu découvrir jusqu'ici.

Notre catalogue comprend trois parties : la première donne la description des monnaies frappées à Malines; dans la deuxième partie, nous nous occupons des méreaux des corporations, des institutions ecclésiastiques et charitables; la troisième partie comprendra la description des jetons et médailles émis à l'occasion de faits mémorables survenus dans notre localité.

Léopold Van den Bergh.



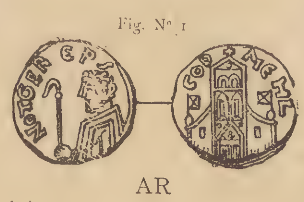
PREMIÈRE PARTIE

Monnaies

Comme pour la plupart des provinces de ce grand royaume appelé les Pays-Bas, on ne sait pas au juste par quel évêque, prince, avoué, duc ou comte, il faut commencer la série numismatique Malinoise.

Notger, évêque de Liège, un des premiers seigneurs de Malines, obtint de l'empereur Othon III, le droit de battre monnaie pour sa principauté.

Van der Meer, de Tongres, possédait jadis une monnaie de cet évêque, avec l'inscription suivante :



Av. NOTGER EPS. Le buste à gauche, tête découverte, tenant la crosse.

Rv. Une tour flanquée de deux parois, sur lesquelles flottent des drapeaux, au-dessus : COL MEHL (1).

(1) DERENESSE, *Amusements numismatiques,* pl. I, fig. 7, et LELEWEL, *Numismatique du moyen âge,* tome III, p. 246.

M. Lelewel explique la légende du revers par : Collegium Mechliniense; à l'appui de son dire, il fait remarquer que Notger érigea un collège de religieux à Malines, d'où il conclut que la monnaie y a été frappée; mais il a été reconnu depuis que la pièce était de fabrication moderne.

L'évêque meurt en 1007, et la Seigneurie de Malines reste sous la juridiction de l'évêché de Liège jusqu'au règne de Philippe-le-Bon.

Nous voyons tour à tour les évêques Robert de Langres, Henri de Gueldre, Hugues de Chalon, Thibaut de Bar, Adolphe de la Marck, jusqu'au règne de Louis de Male, avoir des démêlés avec les Berthout, Seigneurs de Grimberghen, les ducs de Brabant et les comtes de Flandre, pour la possession de notre pays.

Le droit de battre monnaie étant toujours resté aux successeurs de Notger, il est assez curieux qu'aucun évêque n'ait hasardé de raffermir son autorité sur la seigneurie, par la frappe spéciale de quelque maille, à moins que des documents nouveaux ne nous révèlent un jour l'existence, dans la belle suite monétaire du pays de Liège, de quelque monnaie pouvant être attribuée à Malines (1).

M. C.-P. Serrure, dans sa *Notice sur le Cabinet monétaire du Prince de Ligne,* nous fait connaître qu'au mois de mai 1850, on trouva aux environs de Duffel, un petit trésor (2). Les monnaies qui le composaient offrent huit types différents et ont beaucoup de ressemblance entre elles par le revers qui porte la croix pattée brabançonne;

---

(1) Raymond Serrure, dans son *Dictionnaire géographique de l'histoire monétaire belge,* édition de 1880, page 2 2, nous annonce un article spécial consacré à la numismatique des anciens seigneurs de Malines. Cet opuscule n'a pas encore paru.

(2) Ces monnaies ont été décrites dans la *Revue Belge de 1850,* pl. III.

elles semblent toutes appartenir à une même époque de fabrication, le XIIme siècle.

Les avers portent soit un dragon, un aigle, un cygne, un saint ou un bâtiment, tous emblêmes qui ont quelque rapport avec notre histoire locale.

En effet, le dragon était l'insigne de la maison des Berthout, seigneurs puissants de Grimberghen ; c'est sous la bannière du dragon que leurs sujets combattirent à la bataille de Ransbeke ; l'écu de Malines porte l'aigle en cœur ; le cygne figure sur les armes de Gheel et sur celles de Heyst-op-den-Berg. L'oiseau que nous rencontrons sur ces deniers et dans lequel on croit généralement reconnaître un aigle, ne représenterait-il pas le faucon que nous retrouvons sur tous les sceaux des premiers seigneurs de Malines? Ces différentes raisons plaident faiblement, il est vrai, en faveur de l'attribution, à Malines, des monnaies ci-après (figures A à H), dont quelques-unes sont désignées par M. Dupriez, dans un de ses catalogues, sous le nom de *Dragons des Berthout*.

C.-P. Serrure dit qu'il serait logique d'y chercher des monnaies de Malines et des villes voisines et reproche à M. Piot d'avoir voulu en faire des pièces namuroises. Un érudit, M. De Witte, trouve que, faute de documents, il est plus prudent de s'abstenir.

A. Portail surmonté d'un donjon crénelé, au-dessous un buste mitré, accosté de deux perles.

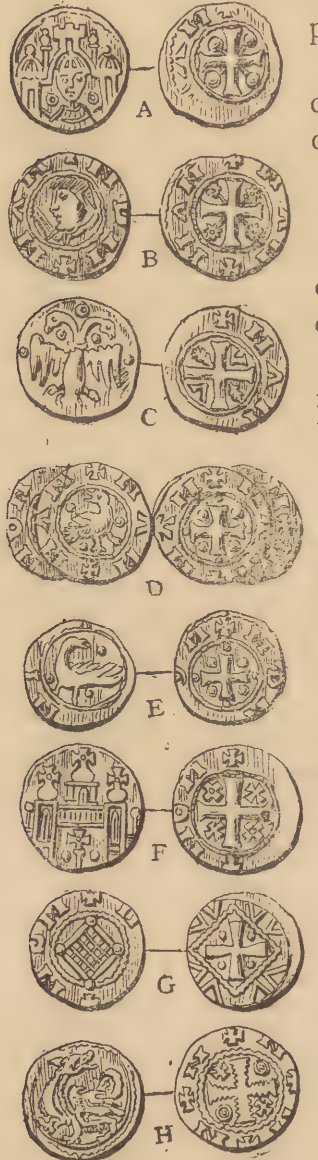
Rv. ✠ .... AM. Croix légèrement pattée, cantonnée de quatre perles avec tiges.

D. 15, Argent. Fig. A.

B. ✠ MDM ✠ MAM. Profil avec glaive à gauche.

Rv. ✠ MAM ✠ MAM. Croix légèrement pattée, cantonnée de deux étoiles, ayant le centre évidé, et de deux fleurs avec tiges.

D. 15, Argent. Fig. B.



Trouvaille de Duffel

C. Aigle à deux têtes, les ailes éployées, entouré de quatre globules et surmonté d'une perle.

Rv. ✠ MAM...... Croix inscrite dans un grenetis, cantonnée de deux épis de blé et de deux V.

D. 15, Argent. Fig. C.

D. ✠ MAM ✠ MAM. Aigle à droite, la tête tournée à gauche et entourée de trois globules.

Rv. MAM ✠ MAM. Croix pommetée, cantonnée de quatre globules.

D. 15, Argent. Fig. D.

E. Variété avec l'aigle à gauche et la tête tournée à droite.

Même légende. Fig. E.

F. Portail composé de trois tours surmontées chacune d'une croix; dans l'intérieur, une croix haussée entre deux globules.

Rv. ✠ ...... ✠ MOM. Croix légèrement pattée, cantonnée de deux croisettes pattées et de deux autres croisettes aux centres évidés.

D. 15, Argent. Fig. F.

G. ✠ M ..... ✠ MOM. Plan d'un donjon carré, flanqué à chaque angle d'une tourelle ronde.

Rv. Croix légèrement pattée, cantonnée de quatre globules et inscrite dans un gre-

netis carré, autour duquel sont disposés huit angles.

D. 15, Argent. Fig. G.

H. Dragon tourné à droite; devant lui deux globules.

Rv. ✠ MAM ✠ M ✠ M. Au milieu, grande croix cantonnée de deux petites croix et de deux globules.

D. 15, Argent. Fig. H.

Au moyen âge, il était d'usage de mentionner sur le numéraire le nom ou les initiales du maître de la monnaie. Le nom de Walt, renseigné sur les esterlings de Jean I, duc de Brabant, a fait supposer à quelques numismates que c'était celui du Seigneur de Grimberghen, Walter (Gauthier) Berthout, membre du Conseil de tutelle du jeune duc. Cette opinion, combattue par M. C.-A. Serrure et M. A. De Witte, doit être complètement abandonnée.

Nous avons tenu à mettre sous les yeux de nos lecteurs la monnaie qui a donné lieu à cette interprétation contradictoire (figure nº 2).

✠ DVX ∘ BRABANTIE. Ecu au lion.

Rv. ✠ I DEIG RATIA ✠. Croix coupant la légende cantonnée des lettres W-A-L-T (Walter-Gauthier).

Fig. Nº 2



AR

Depuis Notger, bien des successeurs à l'évêché de Liège ont administré la seigneurie de Malines.

Vu leur éloignement de notre pays, ils la confièrent à

l'avouerie de la maison des Berthout, qui était obligée de la défendre. On reproche généralement aux Seigneurs de Grimberghen de s'être emparés successivement de tous les pouvoirs; mais il faut convenir que les agissements des seigneurs, les Princes-Evêques de Liège, ne contribuèrent pas peu à leur faciliter ce rôle d'usurpateurs.

A maintes reprises, le pays de Malines fut vendu ou cédé moyennant des rentes ou de fortes sommes à restituer à des époques déterminées; cette manière d'agir rendit l'autorité des évêques chancelante et exaspéra les Malinois.

Notre pays faisant l'envie de tous les princes, les comtes de Flandre entrèrent également en jeu.

L'évêque Adolphe de la Marck et le chapitre de Liège cédèrent la seigneurie à Louis de Crécy, pour la somme de 100,000 réaux d'or. Marguerite de Gueldre, dernière héritière des Berthout, lui vendit l'avouerie pour 60,000 livres tournois.

Ces ventes de territoire ne furent pas du goût de nos ancêtres, ils refusèrent de prêter serment à leur nouveau seigneur et demandèrent l'aide du duc de Brabant, Jean III, qui ne dédaignait pas non plus la possession de notre seigneurie.

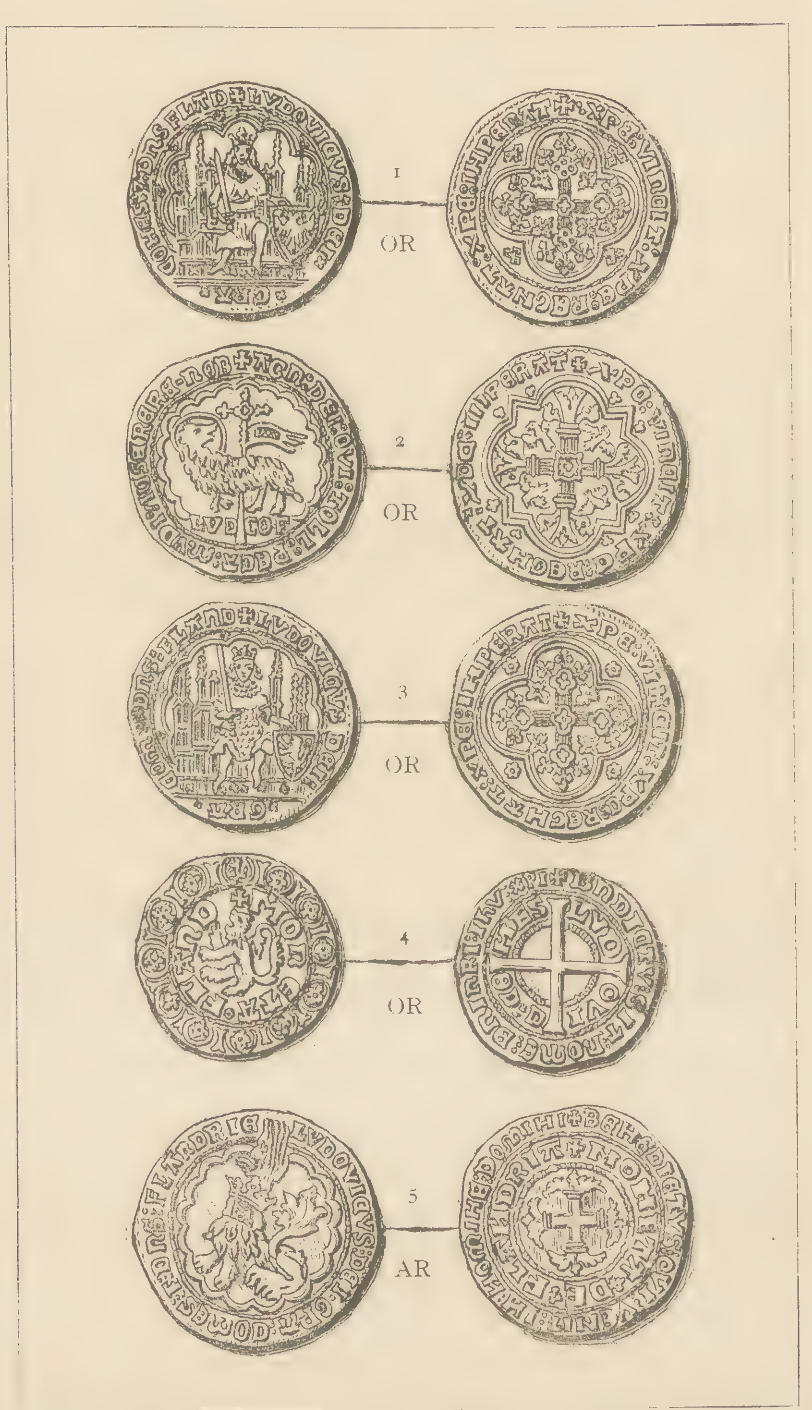
Des guerres éclatèrent; mais bientôt les deux princes trouvèrent qu'il était plus profitable de gouverner à deux notre pays. Un traité de paix fut signé à Termonde, le 31 mars 1336, et depuis lors ils convinrent de posséder Malines en commun.

M. Gaillard croit avoir trouvé la sanction de ce traité dans la frappe de la monnaie de convention ci-après, que M. C.-P. Serrure considère comme une monnaie fausse de l'époque (1).

(1) *Notice sur le cabinet monétaire du Prince de Ligne,* édition de 1880, p. 157.

Planche IV

Louis de Male

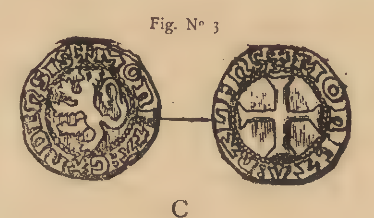


Cyr. Van den Bergh, Fec.

✠ MONETA : GANDENSIS. Lion debout.

Rv. ✠ MONETA : HALENS. Croix.

Fig. N° 3



C

Louis de Male (1346-1384)

Après la mort de Louis de Crécy, son successeur Louis II de Male eut fort à faire contre le duc de Brabant, Jean III, pour maintenir son pouvoir dans la seigneurie de Malines.

La victoire resta néanmoins au comte, qui y fit son entrée solennelle le 20 août 1356.

C'est lui, certainement, qui nous fournit les premières monnaies frappées à Malines; elles sont au nombre de sept :

1° **Le vieil écu ou réal à l'aigle** de 55 au marc et à 21 carats (1). — Il a été émis 996,596 de ces pièces, tant à Bruges et à Gand qu'à Malines, de 1349 à 1358.

✠ LVDOVICVS : DEI – – GRA – COMES : Z : DNS : FLAD'. Le comte, assis de face, a un glaive dans la main droite; la main gauche est posée sur un écusson au double aigle. Il se trouve sur un trône gothique à six campanilles; le tout dans un entourage de huit demi-cercles.

(1) Gaillard, *Recherches sur les monnaies des Comtes de Flandre.*

Rv. ✠ : XP'C : VINCIT : XP'C : REGNAT : XP'C : IMPERAT. Croix tritrèflée, dans quatre arcs de cercle, ornés de quatre fleurons à l'intérieur et de quatre rosettes à l'extérieur.

Or, gr. 4,50. Pl. IV, nº 1.

Il existe une variété de cette monnaie, mais avec FLA au lieu de FLAD.

M. C.-P. Serrure, dans sa *Notice sur le Cabinet monétaire de S. A. le prince de Ligne,* suppose que les subdivisions du réal à l'aigle, le demi et le quart, ont été frappées à Malines (figures 4 et 5).

Fig. Nº 4 Fig. Nº 5



OR OR

Ces pièces ont le même type que le réal, mais diffèrent de celui-ci par l'abréviation apportée aux mots LVDOVICVS et FLANDRIE.

Le mouton. — Les moutons furent frappés simultanément à Gand et à Malines, du 12 juillet 1356 au 4 mars 1363; du 24 juin 1370 au 28 décembre de la même année, Malines seule avait la frappe de ces monnaies. Le poids des moutons descendit de 52 au marc (gr. 4,70) à 53 ½ (gr. 4,57), et leur aloi de 24 carats (or fin) à 19 ½ carats. Ci-après le tableau des variations dressé par M. Gaillard.

DATE	TAILLE	ALOI
Du 12 juillet 1356 au 26 août 1358	52 au marc.	or fin.
Du 26 août 1358 au 22 octobre 1359	52 1/2 »	23 1/4 carats.
Du 22 octobre 1359 au 17 mars 1360	52 1/2 »	22 1/4 carats.
Du 17 mars 1360 au 16 décembre 1361	53 »	22 carats 1 grain.
Du 16 décembre 1361 au 16 septembre 1363	53 »	21 1/2 carats.
Du 12 septembre 1363 au 4 mars 1363	53 1/2 »	19 1/2 »
Du 24 juin 1370 au 28 décembre 1370	53 »	22 carats 1 grain.

Il a été émis 4,178,272 pièces de cette monnaie, dont 923,772 pour Malines.

✠ AGN ⁝ DEI ⁝ QVI ⁝ TOLL ⁝ PECA ⁝ MVDI ⁝ MISERERE ⁝ NOB. Agneau à tête nimbée sur une croix à laquelle est attachée une bannière. Le tout dans un entourage de dix-sept demi-cercles ; dans l'exergue : LVD. — GO' F.

Rv. ✠ XPC ⁝ VINCIT ⁝ XPC ⁝ REGNAT ⁝ XPC ⁝ IMPERAT. Croix à simples bandes, fleuronnée et très ornée; elle est cantonnée de quatre aigles et porte en cœur une rosette. Le tout dans un entourage composé de quatre angles et de quatre demi-cercles ; chaque angle cantonné de deux fleurs de trèfles.

Or, gr. 4,60. Pl. IV, nº 2.

Il existe une variété de cette monnaie.

Le demi-mouton. — Il n'est fait aucune mention de cette monnaie dans les ordonnances relatives aux moutons; toutefois, il en est question dans un passage du compte rendu du 28 avril 1358, par Perceval du Porche, maître particulier de la monnaie :

« Avons en boiste III^{c} VII deniers d'or au mouton qui valent cliii^{m} deniers d'or au mouton et demi-mouton de lij deniers au marc de Troyes, qui montent ii^{m} ix^{c} li

marc, vii onches et ix esterlins d'or fin, de quoy Monseigneur de Flandres doit avoir pour son seignourage de chascun marc d'or fin ensi fait, i mouton d'or qui montent ii^m ix^c li mouton d'or et xxvii gros et iii parisis qui valent pour xxviii sous parisis le mouton.

» iiii^m cxxxii H xv S. iii D. P. »

Des demi-moutons furent frappés du 12 août 1357 au 28 avril 1358. Ils ne sont pas renseignés séparément dans les comptes; aucun exemplaire de cette monnaie n'a encore été trouvé.

Le royal. — Cette monnaie, dont on n'a rencontré aucun spécimen, a été, d'après les comptes, frappée à Malines, du 11 décembre 1359 au 18 février 1360, à 810 exemplaires; elle était d'or fin, taillée à raison de 66 pièces au marc et pesait 3,70 gr. Cette monnaie doit avoir beaucoup de ressemblance avec les royaux émis vers la même période en France. Sur ceux-ci le roi est représenté debout, en robe et en manteau, tenant dans la main droite une masse ou sceptre. Il se trouve placé comme dans les *Flandres*, autre monnaie d'or de Louis de Male, dans un portail gothique. Le costume du prince et le mot *Flandres* de l'exergue distinguaient probablement les royaux de Louis de Male des deniers d'or nommés dans les comptes *Flandres,* et que l'on désigne habituellement sous le nom de Franc à pied. Les royaux et les Flandres étaient tous deux d'or fin, mais les uns étaient taillés à 66 et les autres à 58 1/2 au marc.

Le nouvel écu. — Les nouveaux écus furent frappés à Malines, du 20 janvier 1379 au 7 août 1380, et du 22 mai 1382 au 28 février 1383. Pendant ces deux périodes de fabrication, 48,859 et 264,000 pièces sortirent

de notre atelier monétaire; leur aloi diffère sensiblement de celui des pièces émises par les autres officines.

Ces écus baissèrent successivement à 23 1/2, 23 et à 21 1/2 carats; c'est le bas titre qui fait retrouver les pièces spécialement frappées à Malines. Celles-ci étaient encore désignées sous les noms de réal au lion ou de chaise au lion.

✠ LVDOVICVS : DEI : — : GRA : — COMES : Z : DNS : FLAND'. Le comte, assis de face, a un glaive nu dans la main droite, la main gauche est posée sur un écu au lion. Il se trouve sur un trône gothique à six campaniles. Le tout dans un entourage de huit demi-cercles.

Rv. ✠ XPC : VINCIT : XPC : REGNAT : XPC : IMPERAT. Croix tritrèflée dans quatre arcs de cercle, ornés de quatre fleurons à l'intérieur et de quatre rosettes à l'extérieur.

Or, gr. 4,50. Pl. IV, n° 3.

Le gros fut la première monnaie d'argent frappée sous le règne de Louis de Male. A vrai dire, ce n'était pas une monnaie neuve, mais plutôt une imitation du gros de Louis de Crécy, sauf qu'il y avait ajouté quelques fleurons.

Un nombre considérable de marcs de ces pièces a été émis par l'atelier de Malines. Les comptes nous apprennent que du 8 août 1357 au 17 juin 1358, il a été fabriqué 20,325 marcs de gros; du 22 octobre 1359 au 24 juin 1360, 16,850 marcs; du 28 décembre 1360 au 26 juin 1361, 800 marcs; du 22 juillet 1362 au 29 janvier 1363, 5,400 marcs; du 29 janvier au 4 mars 1363, 450 marcs; et du 24 juin au 28 décembre 1370, 3,400, soit donc un total de 47,225 marcs. A raison de 70 pièces au marc, nous arrivons au chiffre de 3,305,750 gros.

✠ MONETA ✤ FLAND' (Point secret sur L). Lion debout dans la bordure, onze trèfles et un lion.

Rv. LVD — OVI — C' ✤ CO — MES. Point secret sur L (légende intérieure). ✠ BNDICTV ⁝ SIT ⁝ NOME ⁝ DNINRI ⁝ IhV ⁝ XPI (légende extérieure). Croix coupant la légende intérieure.

Argent, gr. 2,20. Pl. IV, nº 4.

Lion de deux gros. — Cette monnaie, désignée sous le nom de Lion heaumé de Malines, ou de botdrager (1), a été frappée dans notre ville, du 30 janvier 1379 au 7 août 1380, et du 22 mai 1382 au 28 février 1383, au chiffre respectif de 20,915 et 57,300 marcs, à raison d'une moyenne de 57 pièces au marc, soit 4,441,155 pièces ; l'aloi était de 6 deniers.

LVDOVICVS ⁝ DEI ⁝ GRA ⁝ COMES ⁝ Z ⁝ DNS ⁝ FLANDRIE. Lion assis, la tête couverte d'un riche heaume ; il est placé dans un entourage de quinze arcs de cercle.

Rv. ✠ MONETA + DE + FLANDRIA. Les mots sont séparés par des branches de buis (légende intérieure).

✠ BENEDICTVS ⁝ QVI ⁝ VENIT ⁝ IN ⁝ NOM ⁝ DOMINI (légende extérieure). Croix fleuronnée.

Argent, gr. 4,05. Pl. IV, nº 5.

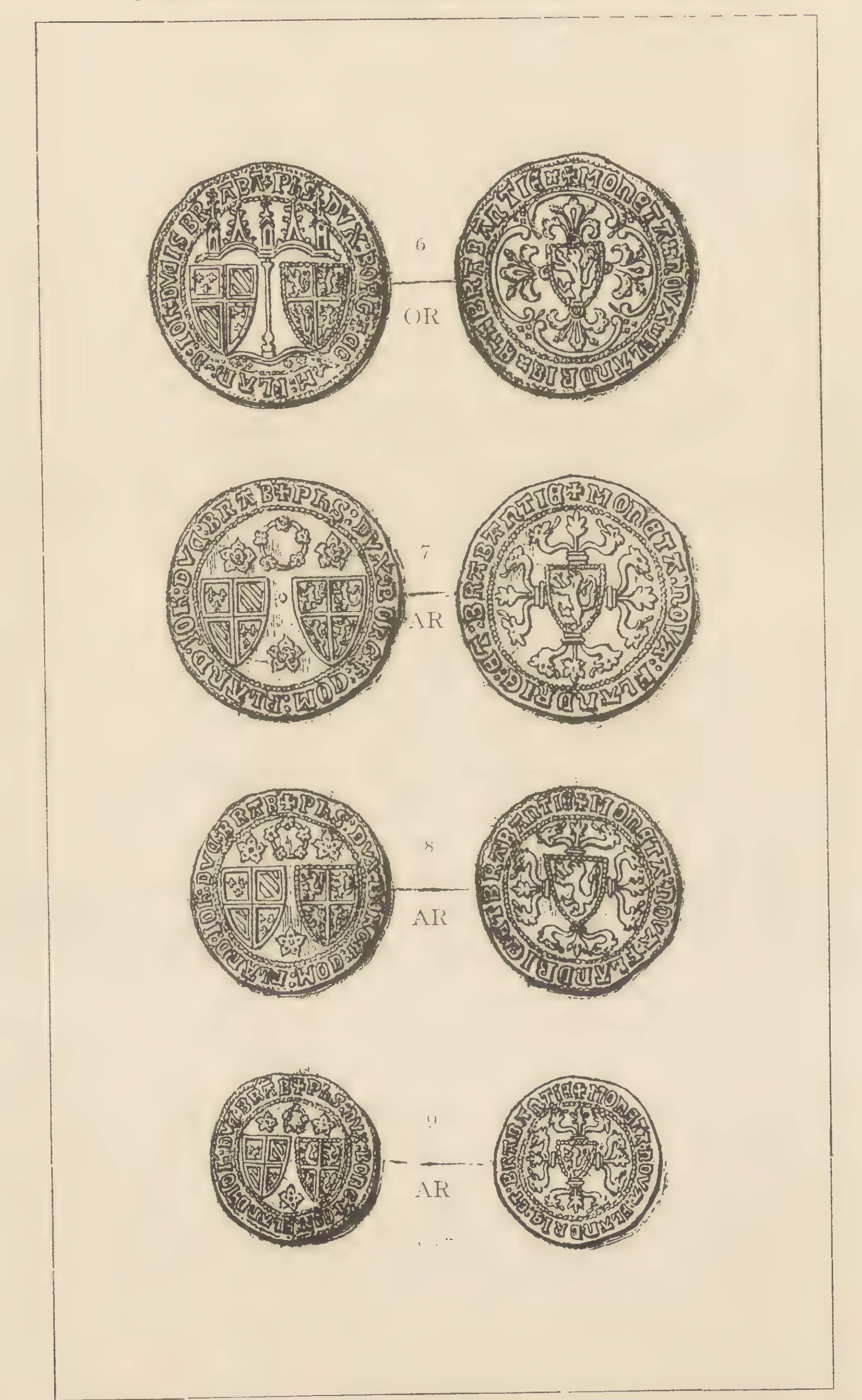
---

(1) Le nom de botdrager a été donné à cette monnaie, parce que le heaume coiffant le lion ressemble à une mesure de capacité nommée bot.

Planche V

Monnaies de convention

JEANNE, Duchesse de Brabant, & PHILIPPE-LE-HARDI



Cyr. Van den Bergh, Fec.

Jeanne et Philippe le Hardi (1384-1404)

(MONNAIES DE CONVENTION)

Louis de Male, mort en 1384, laissa pour héritière directe, sa fille unique Marguerite, mariée au duc de Bourgogne, Philippe le Hardi.

Par la succession de sa femme, il devint donc comte de Flandre et, de fait, seigneur de Malines. Un autre héritage allait lui échoir bientôt. Jeanne, duchesse de Brabant et veuve de Wenceslas, gouvernait le Brabant et le Limbourg. Voulant éviter les troubles et les guerres civiles après sa mort, et n'ayant pas d'enfants, elle songea à léguer sa succession à sa nièce Marguerite, fille de sa sœur Marguerite de Brabant, épouse de Louis de Male.

Par un acte daté du 28 septembre 1399, elle institua sa nièce Marguerite son héritière, et annula de ce fait les prétentions de la maison de Luxembourg, à laquelle devait revenir les duchés de Brabant et de Limbourg, en vertu du traité conclu entre Wenceslas et l'empereur Charles IV, en l'année 1355.

A juste titre, Philippe s'émut de cet état de choses et travailla à acquérir l'estime des Etats du Brabant. Un des moyens qui lui réussit le mieux, fut la frappe de monnaies communes, qui avaient cours dans les deux pays, le Brabant et la Flandre.

Le 19 juillet 1384, la duchesse de Brabant et le comte de Flandre s'entendirent pour frapper les monnaies ci-après, avec cette restriction, pour établir un contrôle, que le comte frapperait sa monnaie commune à Malines, sous la surveillance d'un garde appelé Jehan Voet, et la duchesse ferait fabriquer la sienne à son atelier de Louvain, sous la surveillance du garde Paul Raiard. De part et d'autre, leurs noms figureraient sur les monnaies.

Un seul type de monnaie servit de base à la fabrication des monnaies conventionnelles en or et en argent, au nombre de quatre, et appelées communément Roosebekers, à cause des fleurs qui les ornent.

Voici la description des monnaies qui ont été émises par l'atelier monétaire de notre ville.

Le roosebeker d'or était de 23 1/2 carats et de 50 1/2 de taille; du 9 septembre 1384 au 10 novembre 1385, l'atelier de Malines produisit 49,000 doubles écus d'or; le poids est de 4,7 gr.

✠ PhS' — DVX ∘ BORG ∘ Z ∘ CO — M ∘ FLAN — D ∘ IOh ∘ DVCIS BR — ABA'. Ornementation gothique couronnant les deux écus de Philippe le Hardi et de Jeanne, séparés par une colonne.

Rv. ✠ MONETA ✣ NOVA ✣ FLANDRIE ✣ ET ✣ BRABANTIE ✣.

Pl. V, nº 6.

Le gros double d'argent « dubbele groote », pour le Brabant, n'est pas connu; celui pour la Flandre figure dans Vanderchys.

✠ PhS ∘ DVX ∘ BORG ∘ Z ∘ COM ∘ FLAND ∘ IOh' ∘ DVC ∘ BRAB. Les écus de Philippe et de Jeanne juxtaposés. Au-dessus, une couronne de roses placée entre deux quintes-feuilles.

Rv. ✠ MONETA ∘ NOVA ∘ FLANDRIE ∘ ET ∘ BRABANTIE. L'écu au lion placé sur une croix, dont chacune des branches se termine par un fleuron entre deux têtes de dragon.

Gr. 4,55. Pl. V, nº 7.

Le gros et le demi-gros roosebeker ne diffèrent du double gros que par leur dimension.

Pl. V, nos 8 et 9.

Une monnaie noire, appelée zwarte, a été frappée par l'atelier de Louvain seul, elle porte l'inscription :

✠ MONETA : BRABANT.

Au milieu : $\frac{\text{IO'h}}{\text{PhS}}$

Rv. ✠ MONETA : FLANDRIE. Croix.

Philippe le Hardi, seul

A son avénement au pouvoir, le duc trouva encore à Malines, complètement installé, l'atelier monétaire y établi par Louis de Male. Y a-t-il frappé des monnaies avant la convention monétaire avec Jeanne? Il serait difficile de l'affirmer. Les monnaies frappées en suite de la convention sont assez rares, par suite du manque de billon d'or et d'argent, que les changeurs de Brabant refusaient d'apporter à la monnaie de Malines. Aussi conseillait-on au duc de frapper à son nom seul, comme l'avait fait son prédécesseur (1).

Le 18 avril 1385 (vieux style) 1386, le duc ordonna la fabrication, dans l'atelier de Gand, de deniers d'or, de doubles et de simples gros en argent; ces mêmes monnaies doivent avoir été battues dans l'atelier de Malines,

---

(1) Dechamps de Pas, *Revue française de Numismatique*, 1861.

ainsi qu'il appert d'un compte-rendu, le 6me de mai 1386, par Aldéric Interminelle, maître de la monnaie de Malines; celui-ci renseigne des écus d'or de 52 ½ au marc de Troyes, de 21 ½ carats d'aloi, ayant cours pour 40 gros la pièce, et des doubles gros à 5 deniers 8 grains argent le roi.

Ces monnaies ont été copiées sur celles de Louis de Male.

L'écu d'or. ✠ PHILIPPVS ⁑ DEI ⁑ GRA ⁑ COM ⁑ Z ⁑ DNS ⁑ FLAND. Le Comte, assis sur un trône gothique; il a un glaive nu dans la main droite, la gauche est posée sur un écu au lion debout, le tout dans un entourage de demi-cercles.

Rv. Croix très ornée, dans un entourage de quatre arcs de cercles, ornés à l'intérieur à leur point de rencontre, de quatre fleurons, et à l'extérieur de quatre rosettes.

✠ XPC ⁚ VINCIT ⁚ XPC ⁚ REGNAT ⁚ XPC ⁚ IMPERAT.

Or. Planche VI, nº 10.

Variété du numéro précédent. — Mêmes légendes et même type, sauf que la main droite ne tient plus l'épée.

Or. Pl. VI, nº 11.

Le double gros, appelé aussi lion heaumé ou botdrager. PHILIPPVS ⁚ DEI ⁚ GRA ⁚ COMES ⁚ Z ⁚ DNS ⁚ FLANDRIE. Lion heaumé dans un entourage d'arcs de cercle.

Rv. Croix fleuronnée, entourée d'une double légende; celle intérieure porte : ✠ MONETA ∘ DE ∘ FLANDRIA; celle extérieure renseigne : ✠ BENEDICTVS ⁚ QVI ⁚ VENIT ⁚ IN ⁚ NOMINE ⁚ DOMINI.

Argent. Pl. VI, nº 12.

Planche VI

PHILIPPE-LE-HARDI, seul



Cyr. Von den Bergh, Fec.

Le gros, dont nous n'avons pu nous procurer un exemplaire, ne doit différer du double gros que par la dimension. Par suite de l'usure qu'ont subie les pièces en argent, il est difficile d'avoir leur poids exact, et dès lors il devient presque impossible d'indiquer à quel atelier elles appartiennent, les mêmes monnaies ayant été frappées simultanément dans différentes officines; celles frappées à Gand portent assez souvent des feuilles de trèfles comme marque monétaire.

Par une ordonnance du 1er octobre 1388, le duc passa, pour un terme de trois ans, le bail des monnaies au maître particulier de Gand, tout en se réservant le droit de frapper monnaie en d'autres villes où il lui plairait. Trouvant un prétexte dans la facilité qu'avait l'atelier de Malines de se procurer des matières d'or et d'argent, par son voisinage rapproché de l'Allemagne, le duc fit paraître, le 20 décembre 1389, une nouvelle instruction prescrivant la fabrication, à Malines, de monnaies semblables à celles qu'on faisait à Gand, sauf les anges d'or, et dont voici la description :

Le noble d'or. P — h'S — DEI ⁑ GRA ⁑ DV✲ ⁑ BVRG ⁑ COMES ⁑ Z ⁑ DNS ⁑ FLAND. Le duc couronné, debout sur un navire, tient de la main droite une épée nue et de la main gauche l'écu de Bourgogne.

Rv. ✠ IhC ⁑ AVTEM ⁑ TRANS'IENS ⁑ PER ⁑ MEDIVM ⁑ ILLORVM ⁑ IBAT. Croix à triple bande fleuronnée et fleurdelisée; elle porte en cœur la lettre P et est cantonnée de quatre lions surmontés de couronnes, le tout dans un entourage de huit arcs de cerle ayant des tréfeuilles aux angles rentrants.

Or. Pl. VI, n° 13.

Le demi-noble. Même type que le noble. P — 'h'S ⁑ DEI ⁑ G ⁑ DV✲ ⁑ BVRG ⁑ COM ⁑ Z ⁑ DNS ⁑ FLAND.

Rv. Même type : ✠ DOMINE ⁑ NE ⁑ IN ⁑ FVRORE ⁑ TVO ⁑ ARGVAS ⁑ ME.

Or. Pl. VI, nº 14.

Le quart de noble. ✠ PhS ⁑ DEI ⁑ G ⁑ DVX ⁑ BVRG ⁑ Z ⁑ COM' ⁑ FLAN. Ecu à quatre quartiers, dans un entourage de huit demi-cercles.

Rv. ✠ EXALTABITVR ⁑ IN ⁑ GLORIA. Croix très ornée, portant en cœur un P, les branches de la croix sont fleuronnées et terminées en fleurs de lys, elle est cantonnée de quatre lions.

Or. Pl. VII, nº 15.

Le double gros ou lion de Flandre. ✠ PhILIPP' : DEI : G : DX : BVRG : Z : COM : FLAND'. Lion assis, la queue recourbée, portant au col une bannière aux armes de Bourgogne.

Rv. ✠ SIT : NO — ME : DOM — INI BENE — DICTVM. Croix coupant en quatre l'écu de Bourgogne et la légende.

Argent. Pl. VII, nº 16.

Le gros, même type que le numéro précédent. ✠ PhILIPP : DEI : G : D : BVRG : Z : COM : FLAND'.

Rv. ✠ SIT : NO — ME : DNI : BENED — ICTVM.

Le demi-gros. Lion assis, portant au col une bannière aux armoiries de Bourgogne.

✠ PhILIPP : DEI : G : D : BVRG : Z : COM : FLAND'.

Rv. ✠ SIT : NO — ME : DNI : BENED — ICTVM. Croix coupant en quatre l'écu et la légende.

Pl. VII, nº 17.

Planche VII

PHILIPPE-LE-HARDI, seul



Cyr. Van den Bergh, Fec.

Le quart de gros. Mêmes type et légende, mais de module plus petit.

Pl. VII, n° 18.

Le 12 juin 1389, la duchesse Jeanne donna l'autorisation au duc de frapper, à son nom seul, des monnaies, et, à cet effet, elle ordonna de transporter de son atelier de Brabant à celui de Malines, tout le billon d'or et d'argent encore disponible. Il est probable que les monnaies faites à Malines en vertu de cette nouvelle convention, étaient les mêmes que celles que l'on fabriquait en vertu de la convention de 1384.

Philippe le Hardi décida, le 22 janvier 1390 (v. st.) que, sans abandonner la monnaie de Malines, on forgerait à l'avenir, à Bruges, la série de monnaies produite par l'atelier de Malines. Deux jours après, soit le 24 janvier, il ordonna encore la frappe, tant en Flandre qu'à Malines, de doubles gros ayant d'un côté une longue croix et de l'autre un aigle tenant deux écus : celui de Brabant et celui de Flandre.

Ces doubles gros devaient être de six sols de gros, le noble à six deniers d'aloi argent le roi, et de quatre sous neuf deniers oboles de poids au marc de Troyes.

PhILIP' : DEI : GRA : DVX : BVRG : Z : COm : FLAND'. Aigle assis de face, à ailes déployées; il tient de ses griffes deux écus : celui de droite, aux armes de Bourgogne, et celui de gauche, au lion de Flandre.

Rv. mONE — TA : DE : — FLAN — DRIA, légende intérieure.

✠ SIT : NO — mEN : DOm — INI : BENE — DICTVm. Grande croix pattée, coupant les deux légendes.

Argent. Pl. VII, n° 19.

Une lettre du duc, datée du 23 novembre 1392, nous édifie encore sur la frappe de cette pièce, quand il dit qu'il n'est pas content de la monnaie à longue croix, faite à Malines.

En même temps que Philippe le Hardi ordonnait l'émission, par l'atelier de Malines, de doubles gros à l'aigle, il prescrivait de fabriquer aussi dans cet atelier, des deniers noirs, appelés doubles, probablement des doubles mites.

✠ PhILIPP ∘ DVC ∘ BVRG. Ecu du duc.
Rv. MONETA FLANDRES. Croix pattée, renfermée dans le champ.
Billon. Pl. VII, nº 20.

L'atelier de Malines fut fermé, le duc ne parvenant plus à trouver un maître particulier, qui voulut se charger de l'exploitation de notre officine.

Un détail peu connu, c'est que le duc laissa, à sa mort, des dettes tellement considérables, que la duchesse Marguerite, sa veuve, renonça à la succession mobilière et que, suivant l'usage du temps, elle mit sur le tombeau de son mari une ceinture, une bourse et des clefs.

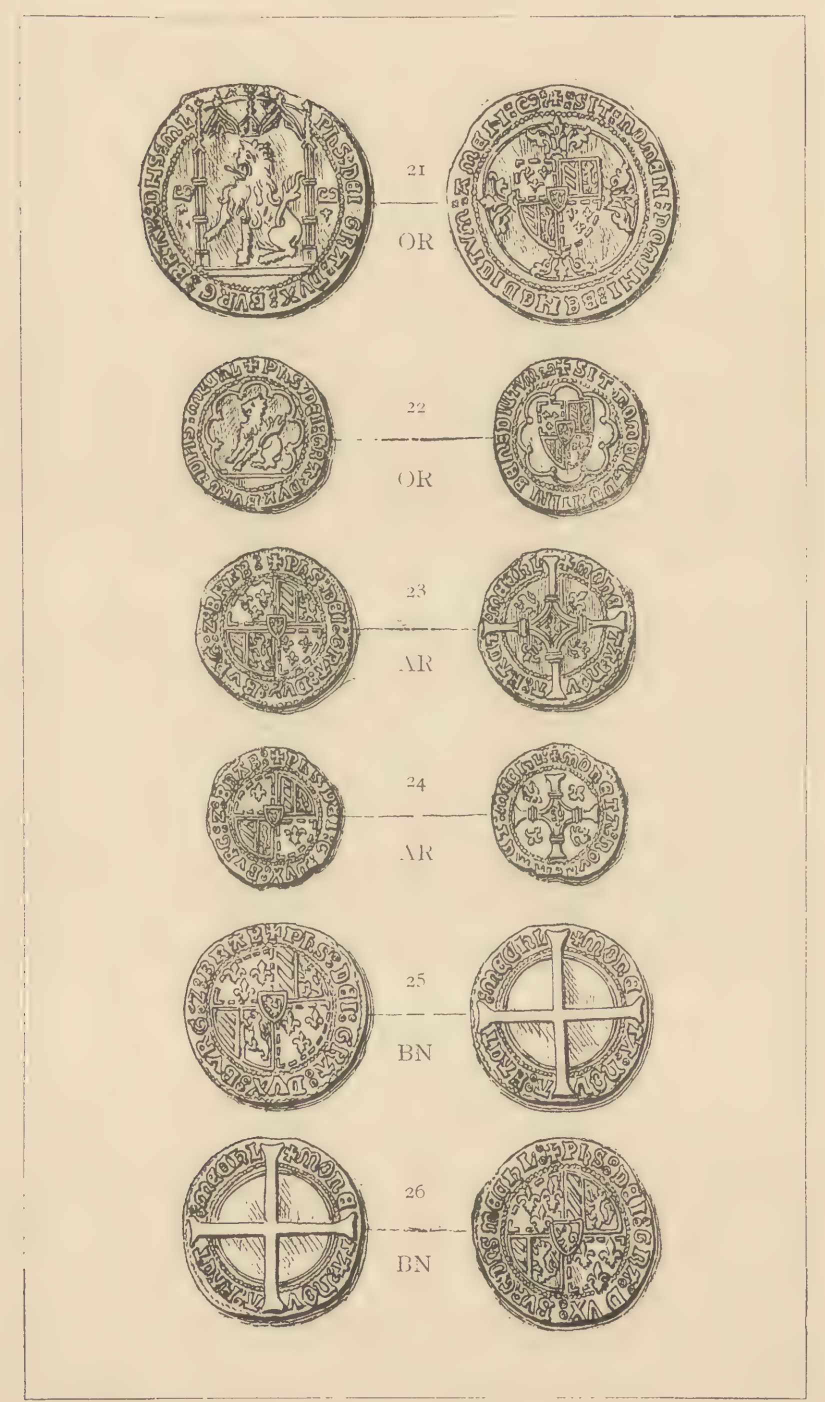
Jean sans Peur (1404-1419)

succède à son père Philippe le Hardi et meurt assassiné à Montenau, le 10 septembre 1419.

Bien que le duc n'ait frappé qu'à Gand, il ordonne que lorsqu'on apportera du billon à Malines, on fabriquera des nobles, demi-nobles et quart de nobles; les nobles vaudront trente des doubles gros nouveaux; ils

Planche VIII

Philippe-le-Bon



Cyr. Van den Bergh, Fec.

auront cours en Flandre et à Malines. Quoique l'atelier de Malines fut fermé, le duc a soin de constater ainsi son droit de faire battre monnaie à Malines (1).

Philippe le Bon (1430-1467)

A la mort du comte Philippe de Saint Pol, resté célibataire, son cousin, Philippe le Bon, fut appelé à gouverner le duché de Brabant, où il fut inauguré le 5 octobre 1430. C'est sous son sceptre que furent réunies la plupart des provinces des Pays-Bas; ce fut lui aussi qui apporta l'uniformité dans le système monétaire dès l'année 1433.

Après avoir fabriqué une quantité de pièces dans les ateliers de Louvain et de Bruxelles, il ouvrit un atelier monétaire à Malines, en l'an 1454 (2). Sous la direction des maîtres particuliers, Humbert Musch et Pierre Ghiselbrecht, les monnaies ci-après y ont été frappées :

Le lion d'or (de gouden leeuw) de xxiii carats d'aloi et de 57 ½ de marc, valant 60 gros de la monnaie de Flandre. Il a été livré à la circulation, du 16 juin 1454 au 16 juin 1456, 281,894 de ces pièces.

Av. PHS ⁑ DEI ⁑ GRA ⁑ DVC ⁑ BVRG ⁑ BRAB ⁑ DNS ⁑ ML.

Sous un dais gothique, un lion assis en profil gauche; des deux côtés le briquet de Bourgogne et les étincelles.

Rv. ✠ ⁑ SIT ⁑ NOMEN ⁑ DOMINI ⁑ BENEDICTVM ⁑ AMEN (briquet) ⁑

Or. Pl. VIII, n° 21.

(1) *Recherches sur les monnaies frappées dans les provinces des Pays-Bas*, par Gérard, 1838, Gand.

(2) De Witte, *Histoire monétaire du Brabant*, in-4°, 1894.

Le double tiers du lion (twee derden van den gouden leeuw) est de même aloi que le lion d'or, mais taillé à 80 1/4 au marc; cette pièce a été mise en circulation pour 40 gros. Aucun exemplaire de cette monnaie n'a été retrouvé et n'existe peut-être pas en nature.

Fig. nº 6.



D'après l'ordonnance, elle ne varie du lion d'or que par la dimension; c'est donc à titre de renseignement que nous la reproduisons sous la figure nº 6 ci-dessus (1).

Le tiers du lion d'or (een derde van den gouden leeuw), au même titre que les deux pièces précédentes, mais de 92 1/2 de taille, valant 20 gros.

Du 16 juin 1454 au 24 août 1455, il a été fabriqué à Malines, 25,067 pièces.

Av. ✠ PhS ⁑ DЄI ⁑ GRA ⁑ DVX ⁑ BVRG ⁑ DNS ⁑ MЄChL'. Dans un entourage de 7 arcs de cercle, un lion assis.

Rv. ✠ SIT ⁑ NOMЄN ⁑ DOMINI ⁑ BЄNЄDICTVM; — briquet.

Or. Pl. VIII, nº 22.

Le demi-gros. ✠ PhS ⁝ DЄI ⁝ GRA ⁝ DVX ⁝ BVRG ⁝ Z ⁝ BRAB ⁝ Armes en plein champ.

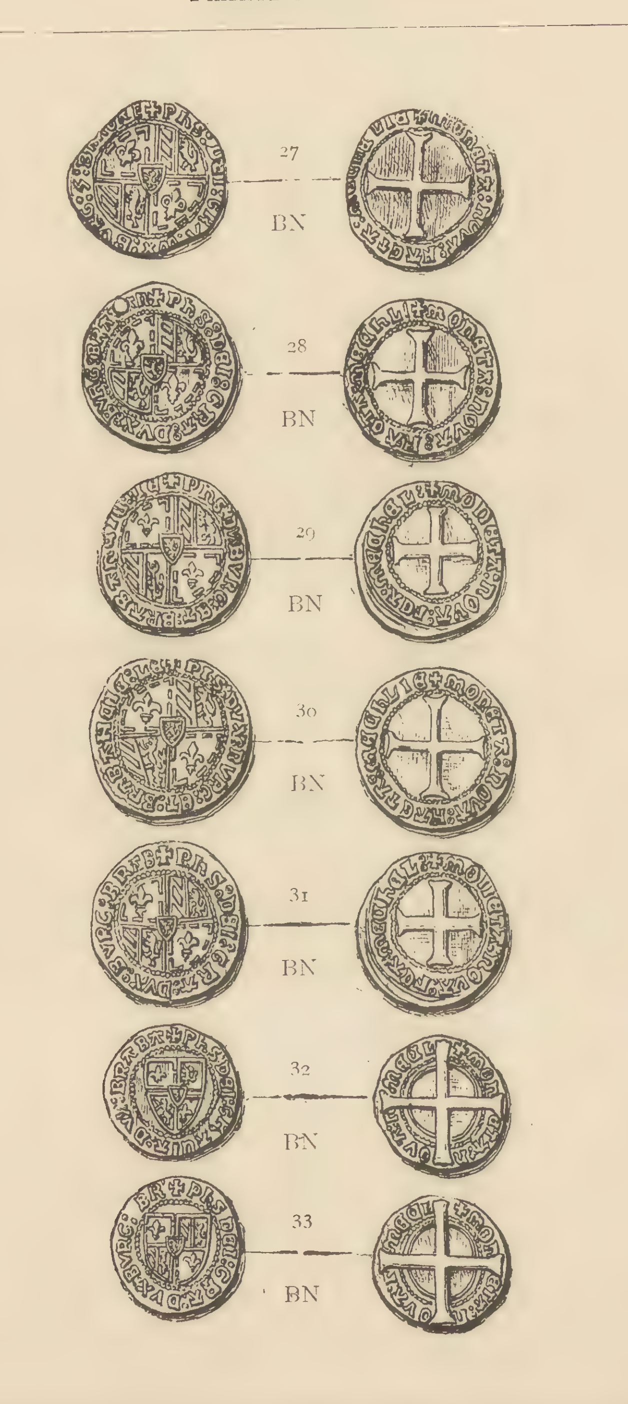
Rv. ✠ MONЄ — TA ⁝ NOV — A ⁝ FACT — ⁝ MЄChL. Croix pattée coupant la légende portant en cœur un lion et cantonnée de deux fleurs de lis et de deux lions.

Argent. Pl. VIII, nº 23.

(1) Cette monnaie a été donnée par Vander Chys, dans son ouvrage *De Munten der Hertogen van Braband en Limburg*.

Planche IX

PHILIPPE-LE-BON



Cyr. Van den Bergh, Fec.

L'atelier de Malines a produit, du 16 juin 1454 au 24 août 1455, 229,068 pièces.

Le quart de gros ou gigot. ✠ PhS : DEI : G : DVX : BVRG : Z : BRAB : Armes en plein champ.

Rv. ✠ MONETA : NOVA : FACTA : MECHL : Croix. pattée ayant en cœur un lion, cantonnée de deux lions (Limbourg et Brabant) et de deux fleurs de lis.

Du 16 juin 1454 au 16 juin 1456, il a été émis 498,180 pièces.

Argent. Pl. VIII, n° 24.

La grande double mite (dobbele myte). ✠ PhS : DEI : GRA : DVX : BVRG : Z : BRAB. Armes en plein champ.

Rv. ✠ MONE — TA : NOV — A : FACT — : MECHL. Croix longue et pattée coupant la légende.

Cette pièce, frappée en 1458, a fait l'objet d'une nombreuse variété de coins.

Billon. Pl. VIII, n° 25.

Variété de la grande double mite avec le titre de DOMINVS.

Billon. Pl. VIII, n° 26.

La courte ou double mite (corte of dobbele myte). ✠ PhS : DEI : GRA : DVX : BVRG : Z : BRABAE. Armes en plein champ.

Rv. Croix brève et pattée. ✠ MONETA : NOVA : FACTA : MECHELIE.

Billon. Pl. IX, n° 27.

Variété. ✠ PhS : DEI : GRA : DVX : BVRG : BRABAN. Armes en plein champ.

Rv. ✠ MONETA : NOVA : FACTA : MECHLI.
Billon. Pl. IX, nº 28.

Variété. ✠ PhS : DVX : BVRG : ET : BRABANCIE : LE. Armes en plein champ.
Rv. MONETA : NOVA : FCA : MECHEL : Croix brève et pattée.
Billon. Pl. IX, nº 29.

Variété. ✠ PhS : DVX : BVRG : ET : BRABANCIE : LE. Armes en plein champ.
Rv. MONETA : NOVA : FACTA : MECHLIE.
Billon. Pl. IX, nº 30.

Variété. ✠ PhS : DEI : GRA : DVX : BVRG : BRAB. Armes en plein champ.
Rv. ✠ MONETA : NOVA : FCA : MECHEL. Croix brève et pattée.
Billon. Pl. IX, nº 31.

Il existe une nombreuse variété de ces doubles mites, qui ont été émises à partir de 1458.

Le mite (eene myte). ✠ PhS : DEI : GRACIA : DVX : BRABA. Ecu dans le champ.
Rv. ✠ MON — ETA : N — OVA : F — MECL. Croix longue coupant la légende.
Billon. Pl. IX, nº 32.

Variété. ✠ PhS : DEI : GRA : DVX : BVRG : BR'. Ecu ducal dans le champ varié.
Rv. Le même que pour le numéro précédent.
Billon. Pl. IX, nº 33.

Il existe encore des monnaies noires avec des légendes variées. Il y a lieu de remarquer que toutes les pièces frappées à Malines portent le nom de l'atelier monétaire.

Maximilien et Philippe-le-Beau (mineur)

(1482-1494)

Philippe-le-Beau, fils de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne, n'avait que 3 ans et demi à la mort de sa mère, succombée des suites d'une chute de cheval.

Toutes les provinces reconnurent Maximilien pour le tuteur de son fils; seuls, les Flamands hésitèrent et voulurent retenir le jeune duc sous leur tutelle; ils finirent cependant, sous certaines conditions, par reconnaître Maximilien comme Mainbour de toutes les provinces des Pays-Bas, y compris le Brabant.

L'exécution de ses engagements laissa beaucoup à désirer et un des premiers actes qui mécontenta le plus les Flamands, fut l'émission de monnaies sur lesquelles le roi des Romains avait négligé de renseigner le nom de son fils Philippe.

Les Brugeois et les Gantois s'emparèrent de la personne de Maximilien et le retinrent prisonnier pendant trois mois au Cranenburg, à Bruges. Le roi fut relaché après avoir juré qu'il ferait droit aux réclamations de ses sujets; il se rendit à Malines, où la cour du jeune duc était déjà établie; le siège principal de la monnaie avait été installé à Malines, en vertu d'une commission octroyée par les archiducs, à Anvers, le 20 janvier 1485, pour le maître particulier Jean Cobbe, et portant « *que toutes les monnoyes que l'on a jusques apresent tenues et forgées en noz païs de Brabant, de Gheldres et de Hollande se forgeront doresnavant en notre ville de Malines* ».

Le 12 avril 1485, le graveur des coins, Hubert Bauwens, se mit à l'œuvre; on forgea jusqu'au 25 décembre 1485, et du 2 novembre 1487 au 25 décembre 1489.

Les officines de notre ville chômèrent depuis Noël 1485 jusqu'au 2 novembre 1487 (1).

Du 3 novembre 1490 au 24 juin 1492, la monnaie de Malines fabriqua aussi des pièces pour le Duché de Gueldre, au nom de Philippe-le-Beau (2).

Le nombre considérable de pièces et les différents types émis par les archiducs, nous disent suffisamment quelle importance devaient avoir les officines de Malines. A l'époque du transfert de la monnaie dans notre localité, l'ancien bâtiment qui avait servi pour la fabrication sous Louis de Male et Philippe le Hardi, n'appartenait plus au gouvernement. En effet, les *Goedenisboeken van Mechelen* du 18 octobre 1425, nous font connaître que le propriétaire de l'immeuble était un nommé Jean Van Heffene, et que celui-ci avait approprié l'ancien édifice avec toutes ses dépendances, à divers usages et habitations.

En 1485, les archiducs furent donc obligés de louer une maison appartenant à Jean Schoof, à raison de 90 florins du Rhin et 20 sols, comme il est indiqué dans les comptes des maîtres de la monnaie, Jean et Pierre Cobbe :

« *Dit is een smalle ganck of straetien nu den Belleganck genaemt, van het huys de Belle daer neffens staende in den ouden Bruel aen de boter merckt comende achter tot tegens het rivierke de Milane; het groot huys eertyds de Munte is nu de Eenhoorn genaemt en hoort toe aen den heer Bacx in de groote Sonne* » (Manuscrit de SCHELLENS).

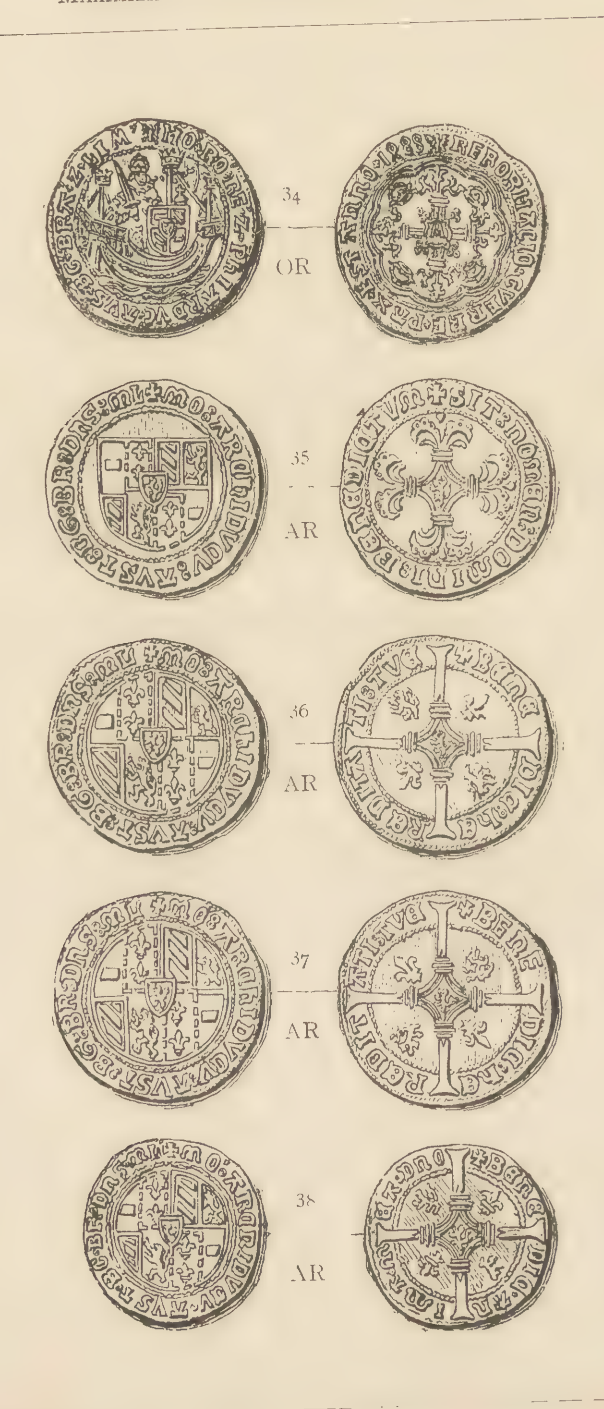
M. REYDAMS, dans son ouvrage *De Namen en de korte geschiedenis der huizen van Mechelen,* nous fait connaître l'existenced'un autre atelier monétaire dans la rue d'Ade-

(1) DE WITTE, *Histoire monétaire du Brabant.*

(2) Les monnaies frappées pour la Gueldre feront l'objet d'une description spéciale.

Planche X

MAXIMILIEN & PHILIPPE-LE-BEAU (mineur)



Cyr. Van den Bergh, Fec.

ghem. Voici comment il s'exprime à la page 284 : « n° 31, Keulsche Kar, 1604, groote afspanning; n° 33, dit huis behoorde in 1750 aan de baronnes van Spangen, weduwe van Albertin Pimentel, Ludron de Guevaria.

» De Keulsche Kar en de volgende woning n° 33, hebben tot munthuis gediend. Van 1485 tot 1489 werden hier een ontzaglijk getal geldspecien geslagen.

» Als bewijs, een schepenbrief van 15 April 1491, welke zegt : « Claes Schoof heeft gegeven aan Jan Schoof, zijnen broeder, zijn huis met erve, hoven, plaatsen, stallen en grond, *dair men geplogen heeft de munte te houden,* gelegen in de Adeghemstraat, tusschen *den Kemp* en den *Lepeleir,* en komende van achter met twee poortjes in een straatje ».

Il semble résulter de ce qui précède, que l'on a frappé monnaie simultanément dans les deux bâtiments situés dans la rue d'Adeghem et dans celui de la Licorne, située dans le vieux Bruel, et que les archiducs les tenaient en location de Jean et de Claes Schoof.

Les pièces de monnaies fabriquées pour Malines, pendant l'intervalle de 1485-1489, sont au nombre de dix.

Le demi-Noble d'or (halve Nobel), aussi appelé « het schuytken van herwaerts overe ». ✠ MO' ¤ RO' ¤ RE ¤ Z ¤ PH'I ¤ AR'DVC' ¤ AVS' ¤ B'C' ¤ BRA' ¤ Z ¤ LIM'. Le roi des Romains, debout, dans un navire. D'une main il tient une épée nue et de l'autre un globe crucigère; devant lui l'écu à cinq quartiers.

Rv. ✠ REFORMACIO ¤ GVERRE ¤ PAX ¤ EST ¤ ANNO ¤ 1488. Croix à triple nervure, feuillue et fleuronnée, portant en cœur la lettre M, initiale du nom de l'atelier de Malines et cantonnée de quatre couronnes.

Or. Pl. X, n° 34.

Cette monnaie a été frappée suivant l'ordonnance du 26 octobre 1488, à 23 karats or fin en aloi et de 72 pièces de taille au marc de Troyes, ayant cours pour 36 sols.

Jusqu'au 24 décembre 1489, il a été émis 162,627 de ces pièces d'or. Fort peu d'exemplaires de cette pièce rarissime sont encore trouvables aujourd'hui. Nous avons le bonheur d'en posséder une dans nos collections.

Le denier de 6 gros ou 3 patards (penninc van zes grooten). ✠ MO : ARCHIDVCV : AVST : BG : BR : DNS : ML. Ecu de Philippe, à 9 quartiers en plein champ.

Rv. ✠ SIT : NOMEN : DOMINI : BENEDICTVM. Croix feuillue ayant un petit lion en cœur.

Argent. Pl. X, nº 35.

Il existe des variétés sur lesquelles la légende du revers se termine par AM ou AME.

Du 12 avril au 24 décembre 1485, il a été frappé 3,456,240 pièces à 10 deniers argent fin en aloi et de 80 pièces de taille au marc de Troyes.

Le denier de 3 gros (penninc van dry grooten). ✠ MO' : ARCHIDVCV : AVST : BG : BR : DNS : ML. En plein champ, les armes à 9 quartiers de Philippe.

Rv. ✠ BENE — DIC : HE — REDITA — TI : TVE. Croix longue et pattée, coupant la légende et portant en cœur un lion; elle est cantonnée de deux lions et de deux lis.

Il a été émis, du 12 avril au 24 décembre 1485, 459,570 pièces.

Argent. Pl. X, nº 36.

Variété du denier de 3 gros. La croix du revers est cantonnée en sens invers et a aussi une variété dans la

Planche XI

MAXIMILIEN & PHILIPPE-LE-BEAU (mineur)



Cyr. Van den Bergh, Fec.

légende : ✠ BENE — DIC : HE — REDIM — AMI : MVE.
Argent. Pl. X, nº 37.

Denier d'un et demi-gros (penninc van 1 1/2 grooten). ✠ MO' ∘ ARCHIDVCV ∘ AVSM ∘ BG ∘ BR ∘ DNS ∘ ML. Ecu de Philippe, à 9 quartiers en plein champ.

Rv. ✠ BENE — DIC ∘ AN — IMA ∘ M — EA ∘ DNO.
Argent. Pl. X, nº 38.

M. De Witte pense qu'il existe pour la pièce d'un et demi gros, la même variété que pour celle de trois gros.

Il a été mis en circulation, 1,512,919 pièces à 4 deniers en aloi, et de 131 pièces de taille au marc, du 12 avril au 24 décembre 1485.

Le grand réal d'argent (zilveren Royael). ✠ CVSTODIAM ∘ CAMOR ∘ OI'M ∘ HVI ∘ LE ∘ SWSW ∘ 1Ջ8A. Buste à mi-corps de Maximilien; une riche cuirasse sur la poitrine, une couronne fermée sur la tête, le prince tient d'une main son épée nue et de l'autre un globe crucigère. L'effigie est en profil droit.

Rv. DEM ∘ MIBI ∘ IMRIS ∘ V MVM' ∘ Z ∘ ICEL' ∘ GLORIA. Grand monogramme en plein champ dans lequel Van der Chys et Van Mieris reconnaissent le nom de Maximilien, alors que Deschamps de Pas y découvre les caractères des mots MA✠ et PHS.
Argent. Pl. XI, nº 39.

Il existe une variété de la pièce avec le prince de trois quart et quelques minimes variations dans les légendes.
Argent. Pl. XI, nº 40.

Ces pièces, appelées deniers de parement, furent frappées aux ateliers d'Anvers et de Malines, du 5 juillet 1487 au 3 juin 1488, au nombre de 29,357. Elles avaient

cours pour 16 gros 8 sols de 11 deniers 4 grains en aloi et de 34 pièces de taille au marc de Troyes. C'est la première grande monnaie qui dépasse toutes les autres par son poids et sa dimension.

Le double griffon (dobbelen griffoen). ♔ MO' ◦ ARGT' ◦ RO' ◦ RG ◦ Z ◦ PhI ◦ ARDV' ◦ AV' ◦ BV ◦ B. Deux griffons assis et affrontés, soutenant « dans leurs serres » le briquet et le caillou de la Toison d'or.

Rv. ✠ SALW ◦ FAC ◦ DNE ◦ PPLM' ◦ TW ◦ 1488. Ecu à trois quartiers sur une croix dont on ne voit que les extrémités fleuronnées.

Argent. Pl. XI, nº 41.

Cette pièce avait cours pour 8 gros 4 sols de 11 deniers 4 grains en aloi et de 68 pièces de taille au marc de Troyes.

Du 5 juillet 1487 au 3 juin 1488, il a été frappé simultanément, à Anvers et à Malines, 616,636 exemplaires.

En outre, l'atelier de Malines émit encore, du 7 juin au 19 novembre 1488, 1,706,018 doubles griffons.

Il existe une grande variété de cette pièce.

Argent. Pl. XI, nº 42.

Le simple griffon (inckelen griffoen). ♔ DENARI ◦ SIMPLEX ◦ NOIAT ◦ GRIFO. Griffon, en profil gauche, tenant dans une de ses serres le briquet et dans l'autre le caillou.

Rv. DEV ◦ PL — VS ◦ AMA — QVA ◦ AR — GENTV. Croix longue et pattée, coupant la légende et portant en cœur un écu à trois quartiers.

Cette pièce avait cours pour 4 1/2 gros 2 1/4 sols de 6 deniers en aloi et de 73 1/2 pièces de taille au marc de Troyes.

Argent. Pl. XI, nº 43.

Planche XII

MAXIMILIEN & PHILIPPE-LE-BEAU (mineur)



Cyr. Van den Bergh, Fec.

Il existe une variété avec GRIFO.

Les ateliers d'Anvers et de Malines ont produit, du 5 juillet 1487 au 3 juin 1488, 1,006,675 pièces, et l'atelier de Malines, seul, produisit, du 7 juin au 19 novembre 1488, 1,211,936 simples griffons.

Le denier d'un gros (eenen grooten). ✠ GROSS' • RO • RG • Z • PhI' • AR' • DV' • AV' • BG • BR' Grand M initiale du nom de Maximilien, surmonté d'une couronne.

Rv. ✠ DEVM • PLVS • AMA • QVAM • ARGENTVM. Ecu à trois quartiers en plein champ sur une croix fleurdelisée aux bouts.

Argent. Pl. XII, nº 44.

Les ateliers d'Anvers et de Malines ont fabriqué, du 5 juillet 1487 au 3 juin 1488, 474,050 pièces, à raison de 2 deniers 6 grains en aloi et de 135 pièces de taille au marc de Troyes.

Variété du gros. ✠ SIPLEX • GROSS • RO' • RG • Z • PhI • ARDV • AV.

Rv. ✠ DEVM • PLVS • AMA • QVAM • ARGENTVM. Ecu à trois quartiers en plein champ sur une croix fleurdelisée aux bouts.

Argent. Pl. XII, nº 45.

Le double denier ou denier aux deux heaumes (penninc met de twee helmen). ✠ MONET' ¤ DVCIS ¤ BRABANCIE ¤ Z ¤ LIM'. Les écus de Brabant et de Limbourg heaumés et juxtaposés.

Rv. AMISSA — BELLO — PAX ¤ RES — TAVRET. Croix très ornée coupant la légende et portant en cœur l'écu de Malines.

Argent. Pl. XII, nº 46.

Cette pièce avait cours à raison de 6 sols et elle a été battue à 9 deniers 16 grains en aloi et à 66 pièces de taille au marc de Troyes. Du 21 novembre 1488 au 24 décembre 1489, 437,407 pièces ont été fabriquées à Malines.

Il existe une variété de la pièce précédente avec l'écu de Malines, à une dimension plus grande et la légende de l'avers plus complétée pour les mots MONETA et BRABANCIE.

Argent. Pl. XII, nº 47.

Le simple denier aux quatre lions (penninc met de vier leeuwen). ♔ MONETA ¤ DVCIS ¤ BRABANCIE ¤ Z ¤ LIM'. Ecu écartelé de Brabant et de Limbourg.

Rv. ♔ REFORMACIO ¤ GVERRE ¤ PAX ¤ EST ¤ 1488. Croix fleuronnée portant en cœur l'écu de Malines.

Argent. Pl. XII, nº 48.

Cette pièce a été forgée à raison de 6 deniers en aloi et de 82 pièces de taille au marc de Troyes; elle avait cours pour 3 sols.

Du 21 novembre 1488 au 24 décembre 1489, 221,308 pièces ont été émises par l'atelier de notre ville.

Les ordonnances font mention de billon ou monnaie noire, mais on n'a trouvé aucune trace de la frappe de cette monnaie. Aussi, le colonel Maillet, dans son catalogue des monnaies belges de 1886, a-t-il mis un point d'interrogation après le nº 232, renseignant deux mites de Malines.

Avec Maximilien et Philippe le Beau se termine la série si importante de nos monnaies.

DEUXIÈME PARTIE

Méreaux d'églises, fondations charitables corporations & métiers (1)

Le méreau, appelé en latin merallus ou merellus, et en flamand lood, loodje ou loeiken, est un petit disque en plomb ou en cuivre, que la nécessité et l'utilité ont fait créer pour parer au manque de menue monnaie au moyen âge.

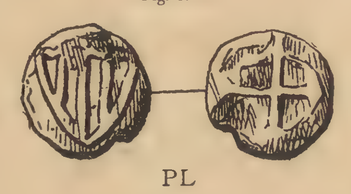
Le méreau doit avoir fait sa première apparition au retour des blessés et estropiés des croisades; ces hommes étaient incapables de travailler et partant de subvenir à leurs besoins; ils devaient avoir recours aux églises et aux couvents pour obtenir des secours en nature, ce qui obligea le clergé d'organiser un système de bienfaisance.

Les titres du XIIIe siècle présentent les méreaux comme une marque ou une preuve d'acquisition d'une marchandise; certains numismates les considèrent comme une

(1) Sauf indication contraire, tous les méreaux sont en plomb.

monnaie communale. En effet, au XIIIe siècle, on se servait de plombs pour effectuer le paiement des salaires dûs aux ouvriers. Le méreau ci-contre (figure n° 6) vient, par sa ressemblance frappante avec les monnaies du XIIIe siècle, confirmer cet usage. Ce plomb porte à l'avers le blason aux armoiries des Berthout, et au revers il porte une croix pattée, type emprunté aux monnaies brabançonnes de l'époque.

Fig. N° 6



PL

Il a été formé, par les soins de feu Aug. De Bruyne, une collection de petits plombs, trouvés sur le territoire de Malines; leur ressemblance avec le numéraire du moyen âge est saisissante pour le revers; il serait cependant téméraire de les attribuer à notre seigneurie, parce que on les a trouvées dans nos murs; néanmoins, nous avons tenu à reproduire par la gravure ces pièces intéressantes à plus d'un titre, pour permettre aux savants numismates de leur assigner une origine certaine. En voici la description :

49. *Av.* Dans un cercle orné, une ligne repliée aux deux bouts, surmontée de trois globules.
Rv. Croix pattée cantonnée de 4 globules, inscrite dans un cercle orné. Pl. XIII, n° 49.

50. *Av.* Grand A gothique avec globule entre les jambages.
Rv. Une croix ayant dans les angles supérieurs une globule. Pl. XIII, n° 50.

51. *Av.* Etoile inscrite dans un cercle orné.
Rv. Croix pattée cantonnée de douze globules.
Pl. XIII, n° 51.



Cyr. Van den Bergh, Fec.

52. *Av.* Un signe ressemblant à un Ⱥ gothique.
Rv. Une croix cantonnée de deux globules.

Pl. XIII, nº 52.

53. *Av.* Figure d'un personnage à longue chevelure, dans un cercle.
Rv. Croix pattée cantonnée de douze globules, inscrite dans un cercle, le tout entouré d'un deuxième cercle.

Pl. XIII, nº 53.

54. *Av.* Une coquille.
Rv. Une roue. Pl. XIII, nº 54.

55. *Av.* Figure d'un personnage à longs cheveux.
Rv. Une croix pattée cantonnée de douze globules.

Pl. XIII, nº 55.

56. *Av.* Dessin ayant la forme d'une étoile.
Rv. Croix longue cantonnée de douze globules.

Pl. XIII, nº 56.

57. *Av.* Une fleur de lis dans un cercle.
Rv. Une croix large cantonnée de douze globules.

Pl. XIII, nº 57.

58. *Av.* Muet.
Rv. Une croix cantonnée de globules.

Pl. XIII, nº 58.

59. *Av.* Une croix brève dont les deux angles inférieurs sont divisés par des rayons.
Rv. Croix cantonnée de globules renfermée dans un cercle. Pl. XIII, nº 59.

60. *Av.* Monogramme illisible.
Rv. Cercle irrégulier divisé en deux parties.
Pl. XIII, nº 60.

61. *Av.* Trois barres formant la lettre M gothique.
Rv. Croix cantonnée de quatre globules.
Pl. XIII, nº 61.

62. *Av.* Un E ou M gothique surmontant un autre caractère.
Rv. Croix cantonnée de quatre globules ayant une cinquième globule au centre. Pl. XIII, nº 62.

Outre la commune, notre chapitre de St-Rombaut, nos églises, nos corporations, nos confréries, nos chapelles et nos fondations charitables avaient leurs plombs de reconnaissance, leurs méreaux de présence ou leurs bons de secours.

L'emploi des méreaux, dans le chapitre, comme jeton de présence aux offices, doit remonter à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle; il y fut d'un usage régulier et obligeait même le clergé à se mettre en garde contre les faussaires.

Les méreaux communaux étaient classés par nature de distribution, telle que pour le bois, l'huile, la viande ou le numéraire; les fabriques d'églises étaient chargées par la commune, de la répartition équitable des secours à domicile. A leur tour elles étaient aidées par une institution particulière, appelée la table des Pauvres ou du S. Esprit. Chaque paroisse avait sa table, laquelle avait à sa tête quelques personnes notables de la ville, désisignées sous le nom de superintendants ou d'intendants

des pauvres honteux, en flamand : superintendenten et intendenten van den schamelen huisarmen.

A l'apparition, en 1526, du traité intitulé *De l'Entretien des Pauvres,* par Louis Vives (1), la distribution des secours subit une réforme très importante dans le pays. Celui-ci proposait la suppression de la mendicité et exigeait un travail quelconque de celui qui recevait un secours.

Une ordonnance de Charles Quint, datée du 6 octobre 1531, prescrivit dans toutes les grandes villes l'établissement d'une bourse commune, et recommanda la constitution d'une caisse de charité, par des troncs placés dans les églises. — Du coup, la mendicité fut totalement défendue, sauf pour les ordres religieux mendiants et pour une certaine catégorie de pauvres, lesquels devaient être munis d'une grande plaque en plomb, attachée d'une façon très visible à leur vêtement; chaque plaque indiquait la paroisse où le mendiant pouvait se placer à certaines heures de la journée, aux portes des églises, pour recueillir des aumônes.

Cette bonne organisation de la charité publique finit par s'altérer, et malgré toutes les précautions et les sévérités prises, on ne parvint pas à empêcher ce vice engendré par la paresse, la mendicité.

Plusieurs fondations charitables accordaient aussi hebdomadairement des secours aux nécessiteux de notre ville.



(1) Jean-Louis Vives, né à Valences, en 1492, mort à Bruges, en 1540.

Méreaux Capitulaires

Chapitre de Saint Rombaut

Au dire des chroniqueurs, ce fut Saint Rombaut qui fonda un couvent de religieux à l'emplacement nommé « Den Olm », situé le long de la Dyle.

Ce couvent, qui formait une dépendance de l'église de St-Rombaut, eut à souffrir de l'invasion des Normands au IXe siècle; il fut reconstitué par l'évêque Notger, en 992. Celui-ci fonda dans l'église collégiale, douze prébendes, qui constituèrent le noyau du chapitre; les bénéficiers de ces prébendes furent choisis parmi les chanoines du couvent, à l'intervention du chapitre de Liège. Notre chapitre avait d'autres dignités, telles que la prévôté, le doyenné, la chantrerie, qui fut fondé en 1205, et l'écolâtrerie. L'emploi des méreaux, comme marque de présence aux offices, était d'un usage constant dans le chapitre pour les bénéficiers; ils représentaient une valeur conventionnelle pour les distributions attachées à l'assistance des bénéficiers aux différents offices.

Quand a-t-on commencé à se servir des méreaux pour ces distributions, il serait assez difficile de déterminer au juste l'époque de la mise en usage de ces pièces.

Il existe dans les collections de la ville et dans les nôtres, une série de petits plombs variés portant d'un côté les armoiries de la seigneurie et de l'autre une crosse épiscopale, probablement pour indiquer la juridiction qu'exerçait l'évêché de Liège sur notre pays.

Quelques-uns de ces méreaux renseignent des abréviations de légendes, quelques lettres, qui ne nous édifient guère sur l'emploi de ces pièces. Elles sont pour la plu-



Cyr. Van den Bergh, Fec.

part formées de deux rondelles de plomb de dimensions égales, appliquées l'une sur l'autre, ou bien réunies par un mince filet de plomb, qui est replié sur lui-même; la première rondelle porte une pointe entrant dans la deuxième rondelle trouée; au moyen d'une pince à plomber à deux coins, on applatissait la pointe et en même temps on imprimait à l'avers les armoiries de la ville entourées d'une légende incomplète et au revers une crosse épiscopale ornée.

Toutes ces pièces (n[os] 63 à 78) semblent appartenir aux XIII[e] et XIV[e] siècle et doivent avoir été utilisées par le chapitre de Saint-Rombaut :

63. *Av.* Ecu à 3 pals de gueule entouré des lettres LOB.
Rv. Crosse épiscopale tournée à gauche, entourée des lettres P. S. L. Pl. XIV, n° 63.

64. Même pièce, mais renseignant les lettres LOBE.
Pl. XIV, n° 64.

65. *Av.* Ecu de Malines entouré des lettres INA.
Rv. Crosse tournée à gauche, entourée des lettres EP.
Pl. XIV, n° 65.

66. *Av.* Ecu inscrit dans un cercle entouré des lettres A et P, séparées par un cercle denté.
Rv. Crosse tournée à gauche. Pl. XIV, n° 66.

67. *Av.* Même pièce avec les lettres RIhAV.
Rv. Crosse tournée à gauche. Pl. XIV, n° 67.

68. *Av.* Même pièce, écu de Malines.
Rv. Muet. Pl. XIV, n° 68.

69. *Av.* Ecu de Malines sur une crosse épiscopale.
Rv. Muet. Pl. XIV, n° 69.

70. *Av.* Variété dans l'écu.
Rv. Une crosse. Pl. XIV, n° 70.

71. *Av.* Même pièce, mais d'une dimension plus grande, variété dans l'écu.
Rv. Muet. Pl. XIV, n° 71.

72. *Av.* Ecu de Malines inscrit dans un grenetis entouré des lettres LO ⁝ RERT.....
Rv. Une crosse tournée à gauche. Pl. XIV, n° 72.

73. *Av.* Ecu de Malines entouré des lettres ELO ⁝ BE.....
Rv. Une crosse. Pl. XIV, n° 73.

74. *Av.* Petit module avec écu sur une crosse.
Rv. Muet. Pl. XIV, n° 74.

75. *Av.* Ecu de Malines.
Rv. Variété dans la crosse, entourée des lettres D I.....
Pl. XIV, n° 75.

76. *Av.* Ecu, lettres N A.....
Rv. Crosse d'un dessin différent surmontée de la lettre A..... Pl. XIV, n° 76.

77. *Av.* Ecu de Malines dans un grenetis ...✠ SE.....
Rv. Muet. Pl. XV, n° 77.

78. Ecu de Malines sur une crosse entouré des lettres F ou E... LOBE.....
Ce méreau porte une surfrappe du même coin; les lettres FLO sont visibles.
Rv. Muet. Pl. XV, n° 78.

Planche XV



Cyr. Van den Bergh, Fec.

79. *Av.* Ecu sur une crosse épiscopale entourée des lettres DEAM...

Rv. Crosse tournée à gauche dans un grenetis IA ✤ ME ✤ MA. Pl. XV, nº 79.

80. *Av.* Ecu inscrit dans un cercle entouré de ....hLINIA.

Rv. Une crosse tournée à gauche D..E M..hLINIA.
Pl. XV, nº 80.

81. *Av.* Variété avec MAChLINIA.

Rv. Variété dans la crosse. Pl. XV, nº 81.

82. *Av.* Ecu d'une facture différente.

Rv. Trace d'une crosse. Pl. XV, nº 82.

83. *Av.* Ecu avec INIA.

Rv. La crosse a disparu. ✤ DE ✤. Pl. XVI, nº 83.

84. *Av.* Ecu varié entouré de AChL...

Rv. Crosse tournée à gauche MACh...IENS.
Pl. XVI, nº 84.

85. Ecu surmonté d'une crosse.

Rv. Crosse avec la lettre A du côté droit.
Pl. XVI, nº 85.

86. *Av.* Ecu de la ville et les lettres EIIN.

Rv. Crosse à gauche, S..VE MACh.....
Pl. XVI, nº 86.

87. *Av.* Ecu varié.

Rv. Crosse variée à droite. Pl. XVI, nº 87.

88. *Av.* Ecu de Malines surmonté d'un lion faisant allusion aux armoiries de l'Ecosse, pays d'origine de S. Rombaut.

Rv. Muet.

Ce méreau appartient incontestablement au chapitre.

Pl. XVI, nº 88.

89. *Av.* Ce méreau porte les traces de l'écu de Malines et renseigne également les armoiries de l'Ecosse.

Rv. Muet. Pl. XVI, nº 89.

90. *Av.* Une grande crosse accostée de deux lions; dans le haut, une rosace de chaque côté de la crosse.

Rv. Ecu de Malines sur une crosse; au-dessus de l'écu, les lettres M A; la lettre R comme contremarque.

Pl. XVII, nº 90.

91. *Av.* Méreau portant deux écus de Malines séparés par une crosse ⌘ D.

Rv. Ecu de Malines dans un cercle de grenetis; il ne reste plus du nom de la ville que les lettes hI.

Pl. XVII, nº 91.

92. Même pièce, mais d'un module plus petit.

Pl. XVII, nº 92.

93. *Av.* Les lettres M A séparées par une crosse.

Rv. L'écu de la ville sur une crosse.

Pl. XVII, nº 93.

94. *Av.* Les lettres M A séparées par une crosse.

Rv. L'écu de la ville. Pl. XVII, nº 94.

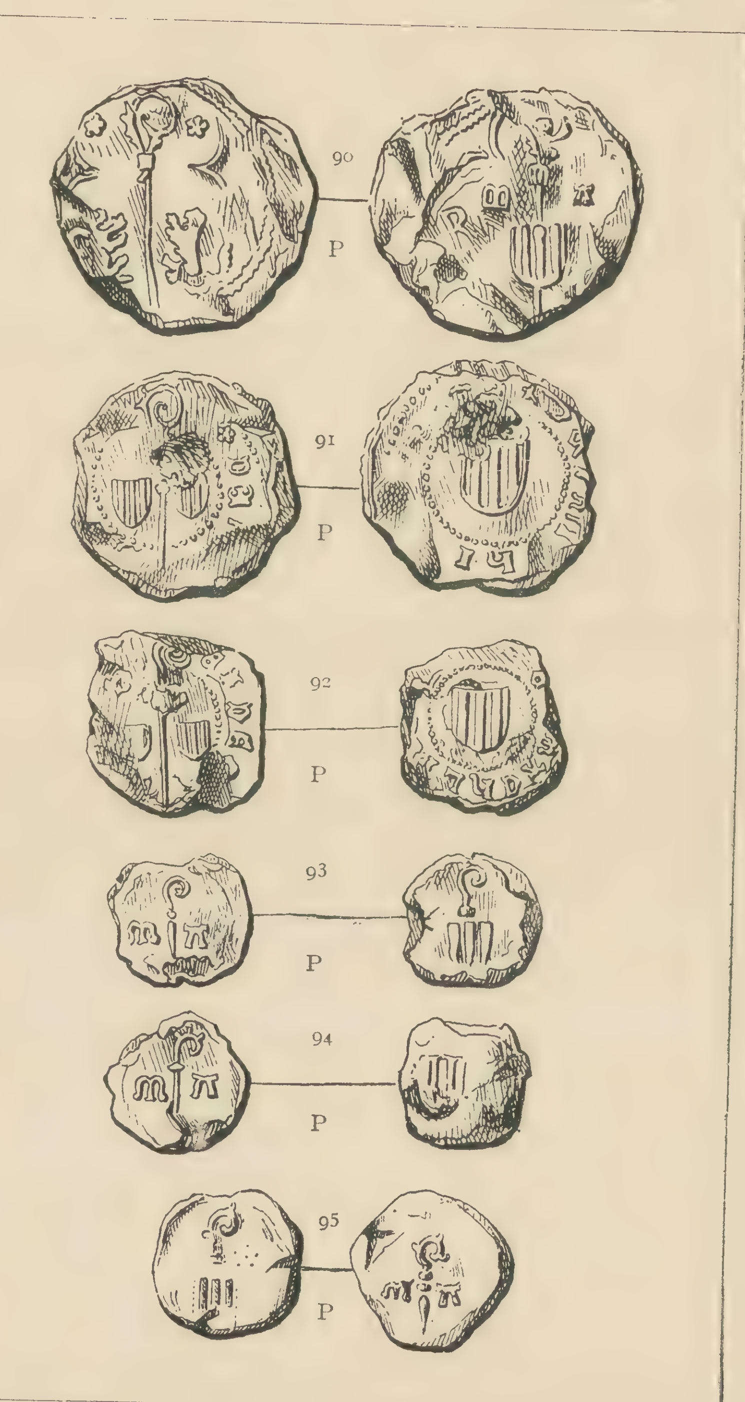
95. *Av.* Variété du nº 93; la crosse est plus ornée.

Pl. XVII, nº 95.

Planche XVI



Cyr. Van den Bergh, Fec.



Cyr. Van den Bergh, Fec.

Planche XVIII



96. *Av.* Saint Rombaut, patron de la collégiale et de la ville, tient de la main gauche une crosse; devant lui est placé l'écusson aux armes de la ville, entouré de petites globules.

Rv. Dans un encadrement gothique est inscrit le mot MACHLINIENSIS, au-dessus et au-dessous, une rosace.

Ce méreau de grand module possède encore les quatre ouvertures par lesquelles on passait en croix les bandelettes de parchemin attenantes aux actes; il ne peut donc être considéré comme un méreau de distribution, mais comme un sceau appartenant au chapitre ou à la ville; la crosse indique qu'il a été utilisé avant 1599, date à laquelle le chapitre a transformé son sceau. A l'occasion du changement de collégiale en métropole, la croix a été substituée à la crosse. Pl. XVIII, nº 96.

97. Même méreau d'un module moindre, au bas de l'écu, il reste des traces d'une inscription I.....
Pl. XVIII, nº 97.

98. *Av.* Saint Rombaut tenant de la main gauche une croix longue, a devant lui l'écu de la ville; une contre-marque, renseignant un globe surmonté d'une croix, est frappée sur la pièce; le tout se trouve dans une large bordure à globules.

Rv. Dans un entourage gothique, effacé en partie, figurent les mots ECCLE..... MACHLINIENSIS; au-dessous une rosace.

Le mot ecclesiæ indique certainement que ce méreau appartient au chapitre de la métropole; il a été utilisé après 1599. Pl. XVIII, nº 98.

99. Même méreau, plus petit que celui du nº 98.
A l'avers, il reste les lettres INIA de Machlinia, et

au revers, le même entourage gothique avec MACHLINIENS... Pl. XVIII, nº 99.

100. *Av.* Saint Rombaut bénissant, tenant la croix de la main gauche; devant lui l'écu de Malines entouré d'une bordure de perles.
Rv. Encadrement gothique avec MACHLINIENSIS; au-dessus et au-dessous une rosace.
Pl. XIX, nº 100.

101. Même pièce de dimension moindre.
Pl. XIX, nº 101.

102. Variété du nº 100.
Pl. XIX, nº 102.

103. *Av.* Saint Rombaut presqu'entièrement effacé.
Rv. Muet. Pl. XIX, nº 103.

104. *Av.* Plomb portant les lettres MACHL.....
Rv. MACHL..... Pl. XIX, nº 104.

105. *Av.* Même pièce, l'écu de la ville figure encore au centre, entouré des lettres I A ✠.
Rv. Toute inscription a disparu.
Pl. XIX, nº 105.

106. *Av.* Ecu à trois chevrons, surmonté de trois globules.
Rv. Uniface. Pl. XX, nº 106.

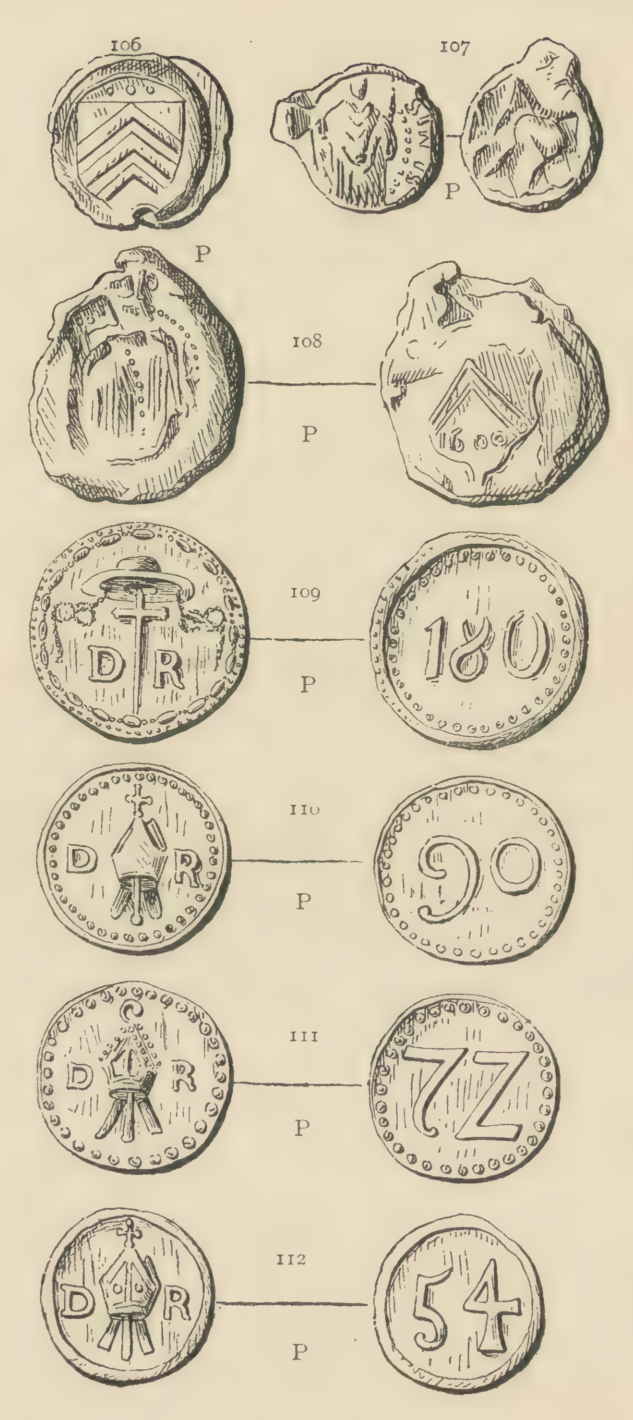
107. *Av.* S. Rombaut entouré d'une inscription commençant par SIN...
Rv. Muet. Pl. XX, nº 107.

Planche XIX



Cyr. Van den Bergh, Fec.

Planche XX



108. *Av.* S. Rombaut presqu'entièrement effacé.
Rv. Ecu à trois chevrons dont deux sont visibles; la pièce est datée de 1600. Pl. XX, n° 108.

109. *Av.* Une croix surmontée d'un chapeau cardinalice séparant les deux lettres D R. (Divi Rumoldi;) le tout dans un cercle orné.
Rv. Le nombre 180 inscrit dans un cercle de perles. Pl. XX, n° 109.

110. *Av.* Mitre sur une croix séparant les lettres D R.
Rv. Le chiffre 90 inscrit dans un cercle de perles. Pl. XX, n° 110.

111. *Av.* Mitre ornée de perles, sur une crosse, et séparant les lettres D R.
Rv. Le nombre 72 inscrit dans un cercle de perles. Pl. XX, n° 111.

112. *Av.* Croix accolée d'une mitre séparant les lettres D R.
Rv. Le nombre 54 inscrit dans un cercle en relief. Pl. XX, n° 112.

Les quatre méreaux qui précèdent ont servi au XVIIIe siècle, comme jetons de présence distribués aux chanoines assistant aux différents services de la métropole.

Le n° 109 était distribué quand le cardinal officiait dans le service; il valait 180 liards ou 4.08 francs.

Le n° 110 servait aux grandes fêtes et avait une valeur de 90 liards ou 2.04 francs.

Le n° 111 était destiné au service du dimanche; il valait au change 72 liards ou 1.63 franc.

Le n° 112, d'une valeur de 54 liards ou 1.22 fr., servait pour le service des jours ordinaires.

Il n'y a pas bien longtemps, ces mêmes méreaux étaient distribués aux chanteurs et musiciens du jubé; ils valaient au change une somme en proportion du talent des artistes.

Le chanoine De Coster a fait frapper en juin ou juillet de l'année 1888, les quatre nouvelles pièces en cuivre ci-après, pour le service du jubé :

113. *Av.* Armoiries de Saint-Rombaut, patron de la ville, sur une croix, accostées des lettres S R (Sancti Rumoldi).
Rv. ✱ ECCLESIA METROPOLITANA St RUMOLDI ✱ MECHLINIAE. Dans le champ: 100 Ct.
Pl. XXI, nº 113.

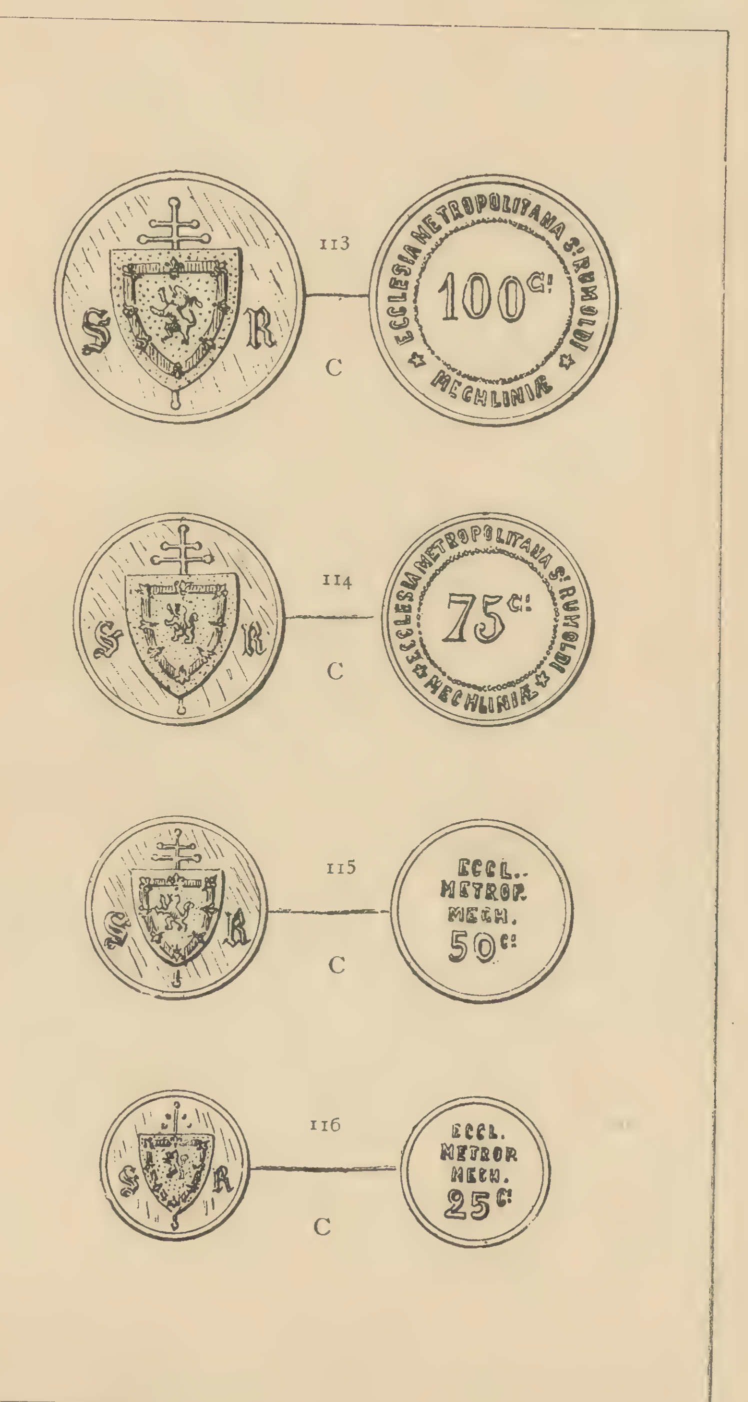
114. Même pièce d'un module moindre et d'une valeur nominale de 75 Ct. Pl. XXI, nº 114.

115. Même avers que le nº 113.
Rv. Dans le champ : ECCL. METROP. MECH. 50 Ct. Pl. XXI, nº 115.

116. Même pièce que le nº précédent, mais d'un module plus petit.
Le revers porte : ECCL. METROP. MECH. 25 Ct.
Pl. XXI, nº 116.

La distribution des secours aux pauvres a de tout temps fait l'objet de soins constants de la part de la magistrature.

A Malines, les fonctions de la superintendance des



Cyr. Van den Bergh, Fec.

pauvres étaient confiées à des personnes notables de la ville, qui s'en acquittaient d'une façon désintéressée; des règlements pour la discipline et l'entretien des nécessiteux étaient élaborés. Cette administration s'occupait même de l'éducation des enfants et faisait parfois de la fréquentation des écoles une condition obligatoire pour l'obtention d'un secours.

L'autorisation de mendier était aussi réglementée; il existe aux archives de notre ville, une ordonnance du 12 janvier 1531, qui dit : « *De bedelaers en sullen niet mogen bedelen gaen dan van twelf tot twee hueren namiddag die zal elck van hun een teeken moeten hebben en de openbaerlyk moeten draegen dat elck zal mogen bescheydelyk zien, welk teeken elck binnen middeler tyd van der stad wegen zal worden gegeven* ». Cette ordonnance n'indique pas le signe que devaient porter les mendiants, celle du 9 janvier 1788 est plus explicite et prescrit le port d'une médaille. Les articles V et VI de cette ordonnance expriment ce qui suit : « *Myn voors. heeren ordonneere aen alle degene permissie bekomen hebbende om almoesen te vragen het teeken ofte Medaille hun ten dien eynde gegeven zoodaenig publiek en de in't openbaer te draegen dat het van een ieder gezien kan worden; ondervindende dat sommige hunne medaillie verhandelen of verkoopen ordonneere myn voors. heeren dat voortaen alle degene eene medaillie bekomende ook zal gegeven worden eenen brief ofte acte declaratoire waer inniegelyk en de paspoorte zal gestelt worden den naem en signalement van den persoon de medaille obtineerende* » etc.

117. *Av.* SVPER INTENDENTEN 1670. Dans le champ les lettres A H D et le chiffre 4, probablement des contremarques pour faciliter le contrôle ou pour indiquer la section de la ville.

Le revers porte la même légende avec, au centre, un A et le chiffre 4.

Méreau de distribution. Pl. XXII, n° 117.

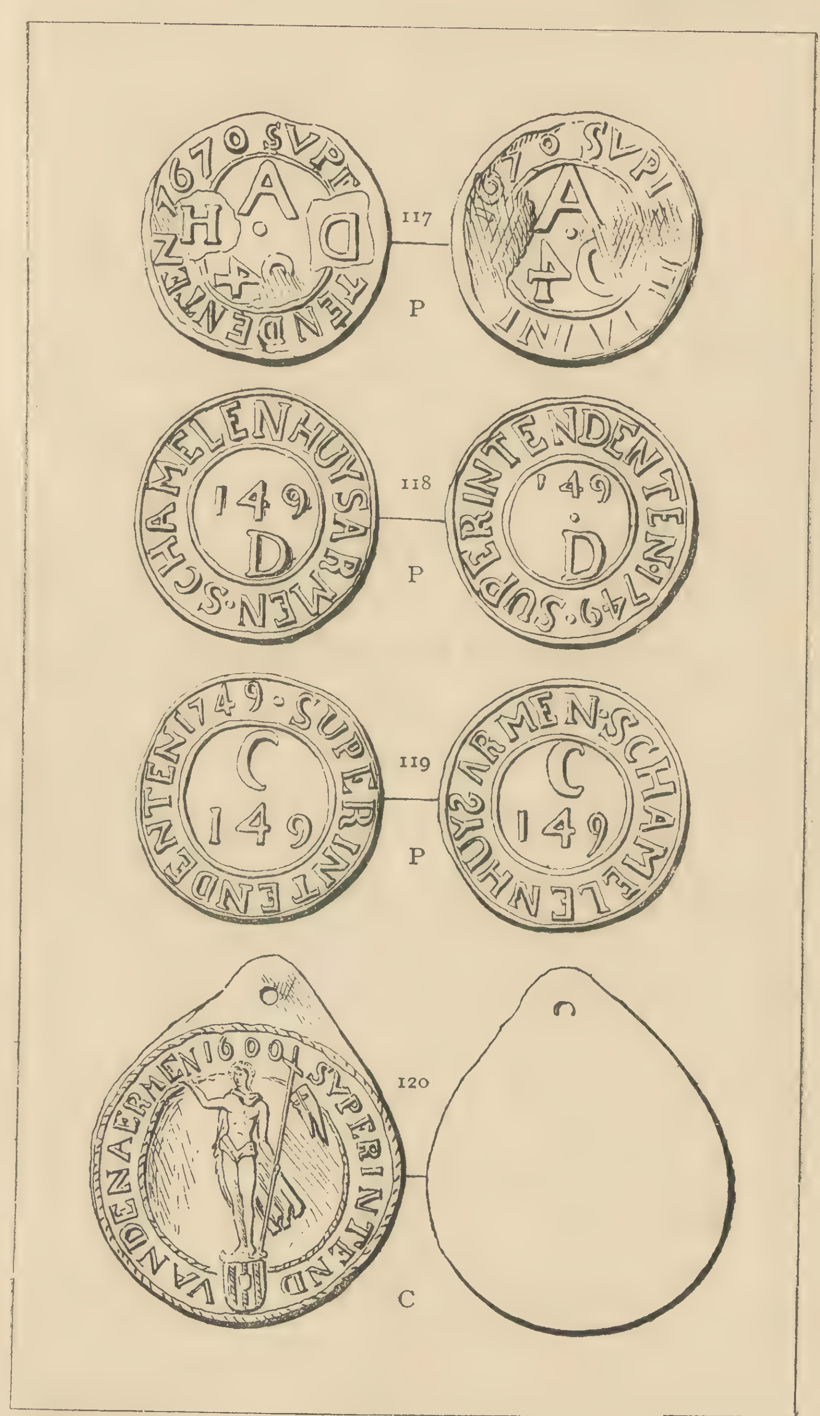
118. *Av.* SCHAMELEN HVYSARMEN. Dans le champ un D surmonté du nombre 149.
Rv. SVPER INTENDENTEN 1749. Dans le champ D 149.
Méreau de distribution. Pl. XXII, n° 118.

119. Même pièce, mais dans le champ il y a un C et le nombre 149 pour les deux faces.
Pl. XXII, n° 119.

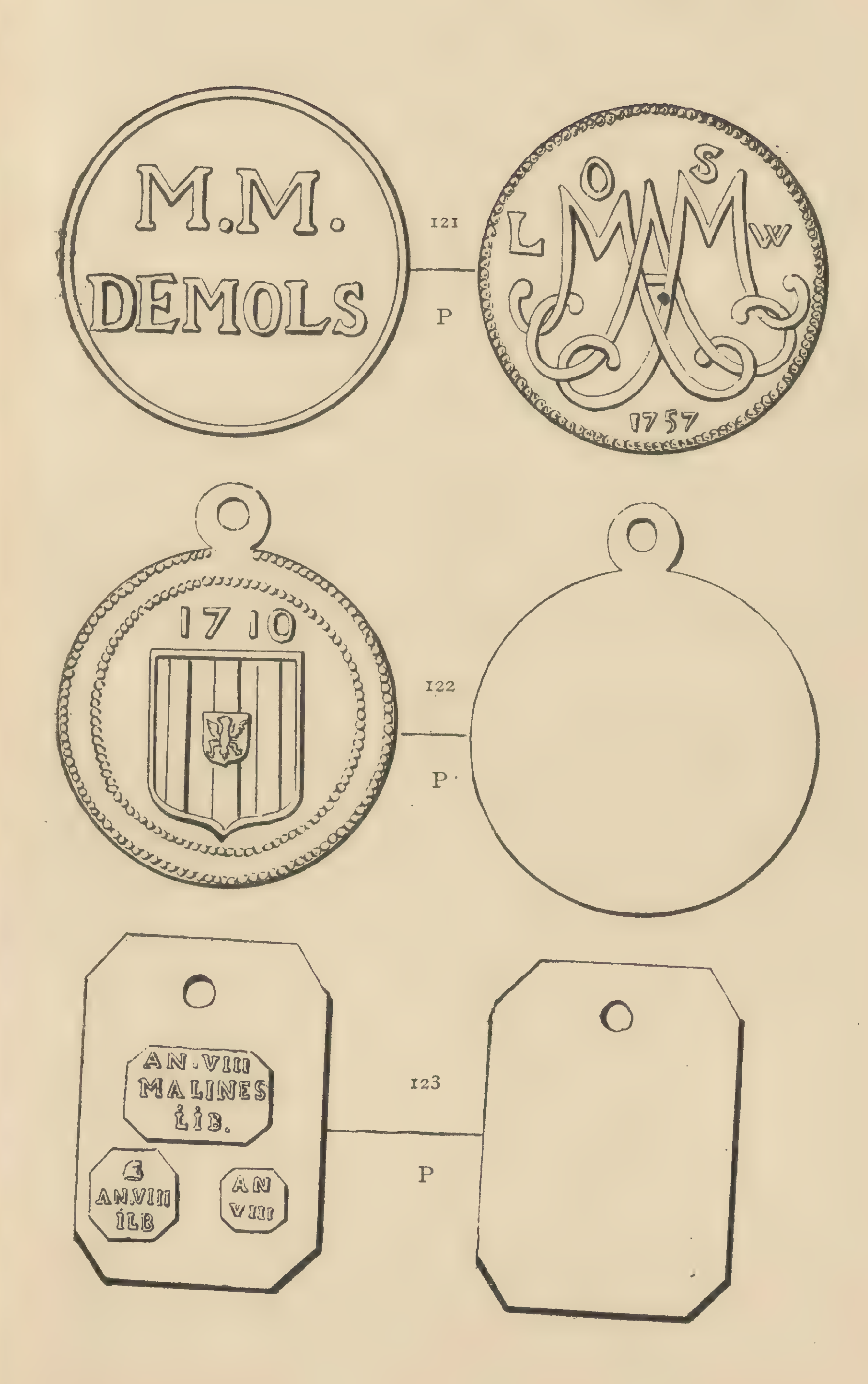
120. *Av.* SVPERINTEND — VAN DEN ERMEN 1600. Le rebord de la pièce est en forme de torsade. Dans le champ figure Saint Jean, drapé d'un manteau, tenant dans la main gauche une croix avec bannière et debout sur un piédestal portant l'écu de la ville.
Ce méreau, qui est uniface, a été découpé d'une tôle de cuivre; il est en pointe vers le haut et percé d'un trou, pour permettre de le porter visiblement lors d'une distribution.
Il appartient à la paroisse Saint-Jean.
Cuivre. Pl. XXII, n° 120.

121. *Av.* Méreau de grand module, qui porte dans le champ le nom du maître des pauvres M. M. DEMOLS.
Rv. Le champ du revers porte un monogramme formé des lettres MAM entourées d'autres lettres L O S W et le millésime 1757, le tout dans un cercle perlé.
M. Minard (1), de Gand, traduit le monogramme et les lettres par Mechelsche Arm-Meesters (maître des pauvres de Malines) et Looft Onze Stedelyke Weldaden. Nous ne pouvons nullement partager l'avis de M. Minard quant à cette interprétation, qui a été inventée pour expliquer la présence de ces lettres.
Pl. XXIII, n° 121.

(1) *Description de méreaux,* in-f° 1877.



Cyr. Van den Bergh, Fec.


M.M.
DEMOLS
121
P
L O S W
1757
1710
122
P
AN.VIII
MALINES
LIB.
AN.VIII
ILB
AN
VIII
123
P



Cyr. Van den Bergh, Fec.

122. Grande plaque de plomb uniface portant dans un grenetis double, l'écu de la ville surmonté du millésime 1710.

Médaille de mendiant. Pl. XXIII, nº 122.

123. Plaque octogone uniface, trouée vers le haut, et portant trois inscriptions distinctes : AN. VIII MALINES LIB; un bonnet phrygien AN. VIII ILB et AN VIII.

Cette plaque a servi du temps de la république française, aux mendiants autorisés à faire la quête aux portes des églises. Pl. XXIII, nº 123.

Paroisse de Saint-Rombaut

124. *Av.* La Sainte Vierge, tenant sur le bras l'enfant Jésus, entourée d'une auréole.

Rv. Le Saint-Esprit, la tête nimbée. Les lettres DH et V qui y figurent sont des marques de contrôle ou bien signifient van den Heiligen Geest.

Pl. XXIV, nº 124.

125. Même pièce sur laquelle on voit le sceptre tenu par la Vierge, le revers porte la contremarque W.

Pl. XXIV, nº 125.

126. Même pièce, le revers porte les contremarques A ou V renversé et M. Pl. XXIV, nº 126.

Les trois méreaux qui précèdent étaient distribués dans la chapelle du Saint-Esprit. Voici ce que dit De Munck, au sujet de cette chapelle, dans son ouvrage *Gedenkschriften van den H. Rumoldus,* p. 23 : « *De capelle van den H. Geest gestaen over St-Romboutskercke alwaer op sommege dagen Misse wordt gelesen en de*

Broodt uitgedeylt aen degene die genieten de taefel van den H. Geest; van welcke taefel in het jaer 1304 provi-seurs waren Joannes de Coelputte ende Laurentius geseyt de Schildere als blyckt uit sekeren brief gegeven by schepe-nen van Mechelen donderdags naer den Feestdag van alle Heyligen in het geseyt jaer 1304. In dese Capelle wordt de Jonckheyt van St Rombouts Parochie op de Sondaegen en de HH. Daegen naer noen in de Christelycke Leeringe onderwesen ».

127. *Av.* Mitre épiscopale sur une étole; au bas le millésime 1577.
Rv. Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe aux ailes éployées. Pl. XXIV, n° 127.

128. *Av.* Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe descendante; elle tient dans son bec le livre de l'Evangile, entre le chiffre 2 et la lettre S, qui indiquent la valeur nominale du méreau (twee stuyvers), deux sous.
Rv. Uniface. Pl. XXIV, n° 128.

129. *Av.* La tête de Saint Rombaut avec une longue barbe et coiffée de la mitre. Une contremarque ayant la forme d'une fleur derrière la tête.
Rv. S R entrelacés : Saint Rombaut dans un cercle perlé; les lettres A et M forment un monogramme. Pl. XXV, n° 129.

130. *Av.* Le buste de face de Saint Rombaut, coiffé de la mitre et accosté des lettres I M (In Mechelen).
Rv. Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe aux ailes éployées, accosté des initiales I V O V que Minard traduit par : Jesus Verlicht Ons Volk (?).
Cuivre. Pl. XXV, n° 130.


129
P
M
130
C
I
M
I
V
O
V
131
P
15
75
132
P
Z4
GRO
133
C
ROMBOVT
SMOVT
134
C
M
A



Cyr. Van den Bergh, Fec.

131. *Av.* Dans le champ, la crosse et la croix en sautoir, surmontées d'une mitre posée sur l'écu de la ville; le millésime 15 — 75.
Rv. Uniface. Pl. XXV, nº 131.

132. *Av.* Le nombre 24 indiquent un numéro d'ordre ou la valeur du méreau au change.
Rv. Les initiales G R O. Pl. XXV, nº 132.

133. *Av.* ROMBOVT SMOVT.
Rv. Uni.
Méreau de distribution pour l'huile.
Cuivre. Pl. XXV, nº 133.

134. *Av.* La crosse épiscopale accostée des lettres M A (Maria).
Rv. Uni.
Cuivre. Pl. XXV, nº 134.

135. *Av.* Saint Rombaut, tenant la crosse de la main gauche, donne la bénédiction.
Rv. La Sainte Vierge tenant l'enfant Jésus sur le bras, entre deux chandeliers pourvus de leur cierge.
Argent. Pl. XXVI, nº 135.

136. *Av.* Le nombre 20 (20 sous), montant de la somme allouée pour le service du salut; au-dessous le millésime 1791.
Rv. HET LOF, etc., etc.
Méreau de présence pour le salut.
Pl. XXVI, nº 136.

137. *Av.* LAVDAMVS ✠ TE DEVM ✠, en cercle; dans le champ, grand M.
Rv. La crosse épiscopale, ornée. Pl. XXVI, nº 137.

138. *Av.* Le chiffre 3, numéro d'ordre.
Rv. La lettre C, Catechismus.
Méreau distribué aux personnes suivant le cours de catéchisme dans la paroisse. Pl. XXVI, n° 138.

139. *Av.* La Sainte Vierge tenant sur le bras l'enfant Jésus, entourée de rayons lumineux, le tout sur un croissant.
Rv. Une sainte agenouillée, entourée de divers ornements presque effacés. Pl. XXVI, n° 139.

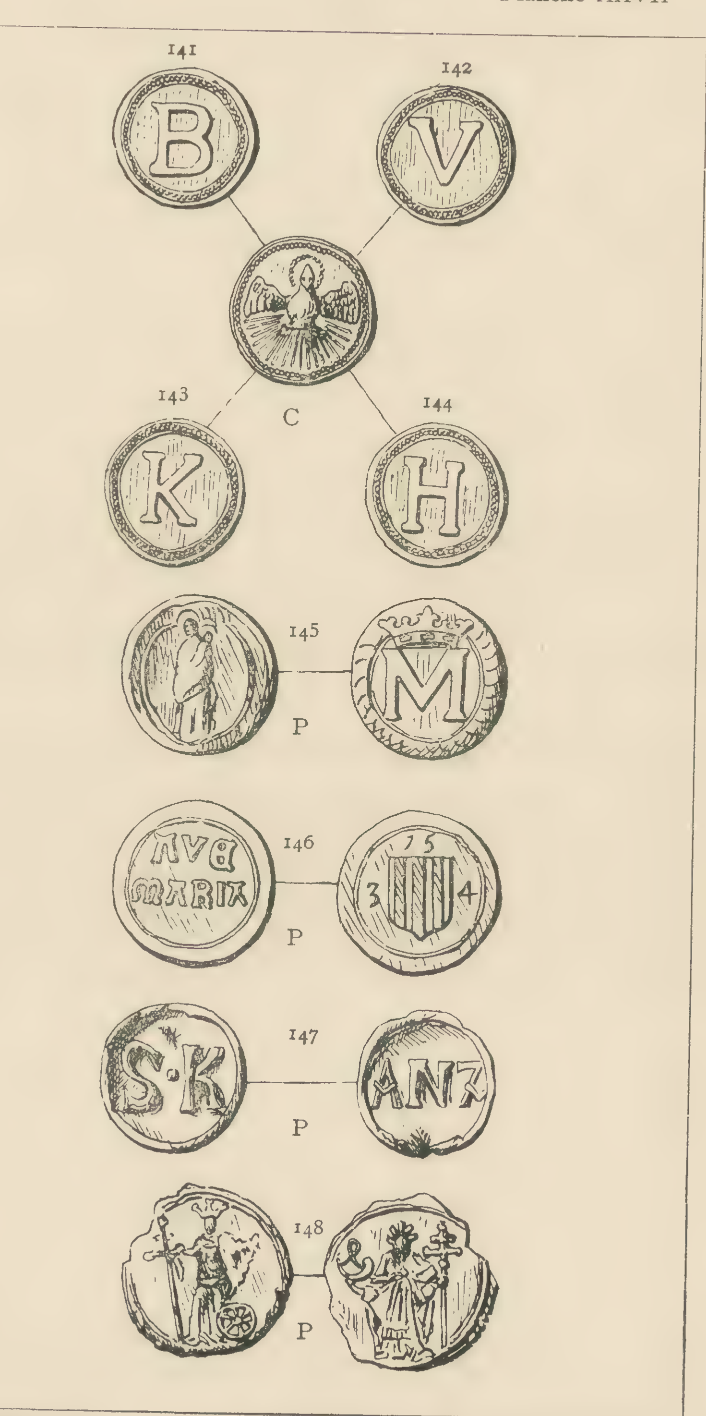
140. *Av.* Sainte Anne accostée des lettres S — A.
Rv. Grand A gothique ; au-dessous un m.
Pl. XXVI, n° 140.

Sainte Anne avait dans l'église de St-Rombaut un autel spécial qui servit aux maçons, en 1699, pour célébrer leurs offices.

141 à 144. *Av.* Le Saint-Esprit, sous la forme d'une colombe, la tête nimbée et les ailes éployées.
Rv. Les quatre revers portent les lettres B, V, K, H, suivant la nature du secours distribué : brood, vleesch, kolen, hout.
Méreaux de la table du Saint-Esprit.
Cuivre. Pl. XXVII, 141 à 144.

Eglise Notre-Dame

145. *Av.* La Sainte Vierge, drapée, tenant l'enfant Jésus sur le bras.
Rv. Grand M couronné (Maria).
Méreau de distribution. Pl. XXVII, n° 145.



Cyr. Van den Bergh, Fec.

146. *Av.* AVE MARIA inscrit dans un cercle.
Rv. L'écu de Malines avec le millésime 1534 divisé en trois parties. Pl. XXVII, n° 146.

Eglise Sainte-Cathérine

147. *Av.* S. K. (Sinte Katerina), la patronne de l'église.
Rv. ANA. Pl. XXVII, n° 147.

148. *Av.* Sainte Cathérine tenant dans la main droite un glaive; la roue repose à ses pieds.
Rv. Saint Corneille tenant de la main droite le cor et de la main gauche la croix. Pl. XXVII, n° 148.

Eglise Saint-Jean

149. *Av.* Grande médaille en plomb avec un œillet dans le champ. S. I. (Sint Jan).
Rv. Ecu de Malines surmonté du millésime 1727, surmonté à son tour des lettres N B.
En 1727, le magistrat fit une commande à Nicolas Bertrams, pour 275 de ces insignes, pour les pauvres de la ville. Ce n'est donc pas Nicolas Boll, comme le dit Minard, qui fût le médailleur, mais bien Nicolas Bertrams.
Cette médaille était distribuée aux mendiants de la paroisse; elle devait être portée d'une façon visible.
Pl. XXVIII, n° 149.

150. *Av.* Un plomb octogone avec, dans le champ, un rond elliptique perlé dans lequel se trouve la croix de Saint Jean, accostée des lettres I K (Jans kerk).
La croix est fixée au moyen de deux pièces de bois.

Rv. Le numéro 15, soit celui de la distribution.

Nous avons plusieurs de ces pièces dans nos collections; elles portent toutes un numéro d'ordre.

Pl. XXVIII, n° 150.

151. *Av.* Un calice surmonté d'une hostie, dans un cercle orné.

Rv. La lettre O inscrite dans un cercle orné (Onderstand).

Méreau de secours. Pl. XXVIII, n° 151.

152. *Av.* S. IAN (Sint Jan), monogramme.

Rv. 3 ST (drij stuyvers).

Méreau pour distribution en numéraire.

Pl. XXVIII, n° 152.

153. *Av.* S. I. (Sint Jan).

Rv. Uni.

Minard possédait des exemplaires qui renseignaient un numéro d'ordre de I à LXXII.

Pl. XXVIII, n° 153.

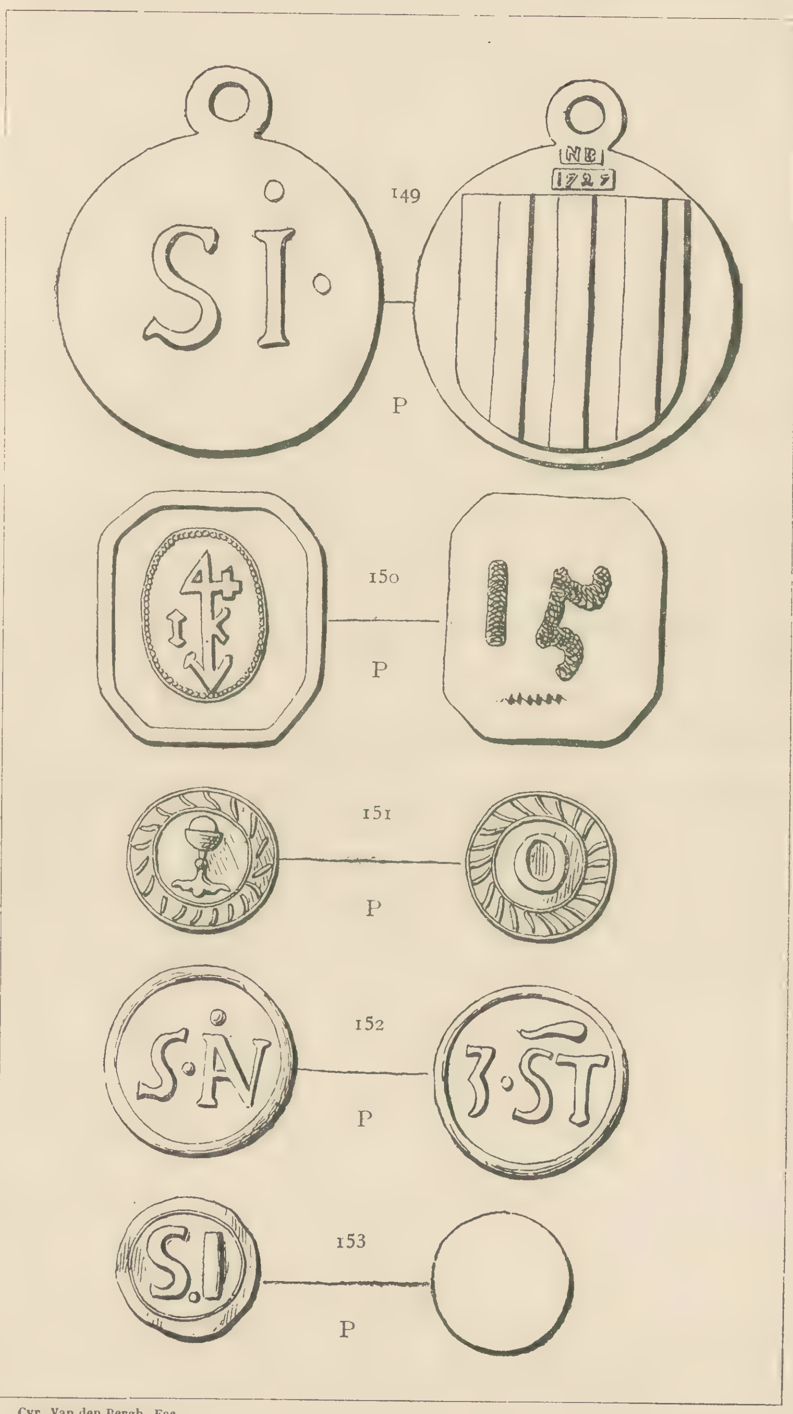
154. *Av.* Dans le champ, l'agneau pascal, la tête auréolée et portant dans la patte la croix pourvue d'une bannière; au bas, le millésime 1451, soit la date de la fondation de la table du St-Esprit.

Rv. Le Saint-Eprit sous la forme d'une colombe aux ailes éployées; entre les ailes, le mot BROOT indique la nature de la distribution, au bas, le millésime 1606; au-dessus de la tête du St-Esprit, sont poinçonnées les lettres S E, indiquant probablement la section de la paroisse; il existe des exemplaires avec les lettres S A, S B, S D.

Méreau de distribution pour le pain.

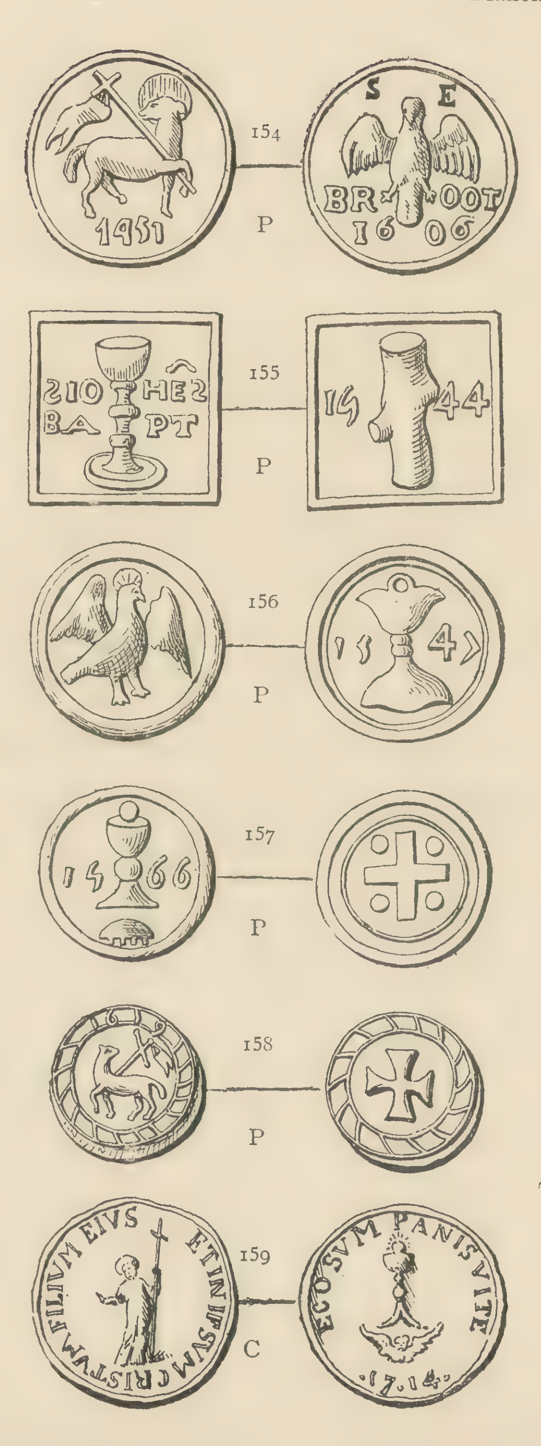
Pl. XXIX, n° 154.

Planche XXVIII



Cyr. Van den Bergh, Fec

Planche XXIX



155. *Av.* Méreau de forme carrée, portant un calice entre les lettres SIO — HÊS BA — PT.

Rv. Entre le millésime 15 — 44, un morceau de bois (peuter).

Méreau de distribution pour le bois.

Pl. XXIX, n° 155.

156. *Av.* Le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe, ayant la tête nimbée et les ailes éployées.

Rv. Calice avec hostie, accosté du millésime 15 — 47 (1). Pl. XXIX, n° 156.

157. *Av.* Un calice avec hostie accosté du millésime 15 — 66; au bas, le couvercle du calice.

Rv. Une croix pattée, cantonnée de globules.

Pl. XXIX, n° 157.

158. *Av.* Agneau pascal tenant la bannière; dans le cercle orné, le millésime 1619.

Rv. Une croix pattée inscrite dans un cercle orné.

Pl. XXIX, n° 158.

159. *Av.* Dans le champ l'enfant Jésus ou Saint Jean, tenant la croix; le tout entouré de la légende ET IN IESVM CRISTVM FILIVM EIVS.

---

(1) Minard a cru reconnaître un coq sur cette pièce.

Les comptes de l'église font mention de ces méreaux.

Voici ce qu'il y est dit : « Rek. 1534 : in february 1534 en 1537 werden de looden gegoten dewelke moesten dienen tot distributie van den zang in St-Jans kerk.

» Rek. 1547 : den 28 Mey 1547 gaeven over Nicolaes van Heyst en Jan De Poter Proviseurs aen den Parochiaen en Kerkmeesters eene somme van twee en vyftig Reynsguldens tot behoef van den zang zy zouden hier mede koopen eene rente van dry Reynsguldens en vyf stuyvers erffelyck om jaerlykx uyt gedeelt te worden in de feesten loven en zielmissen van St-Jans ».

Le méreau renseigné sous le n° 103, doit donc avoir servi à cette distribution.

Rv. Un calice reposant sur les ailes d'un ange, au-dessous, le millésime .17.14.; légende : EGO SVM PANIS VITE.

Cuivre jaune. Pl. XXIX, n° 159.

Église Saint Pierre et Saint Paul

160. *Av.* Saint Sébastien attaché à un arbre et transpercé de flèches.

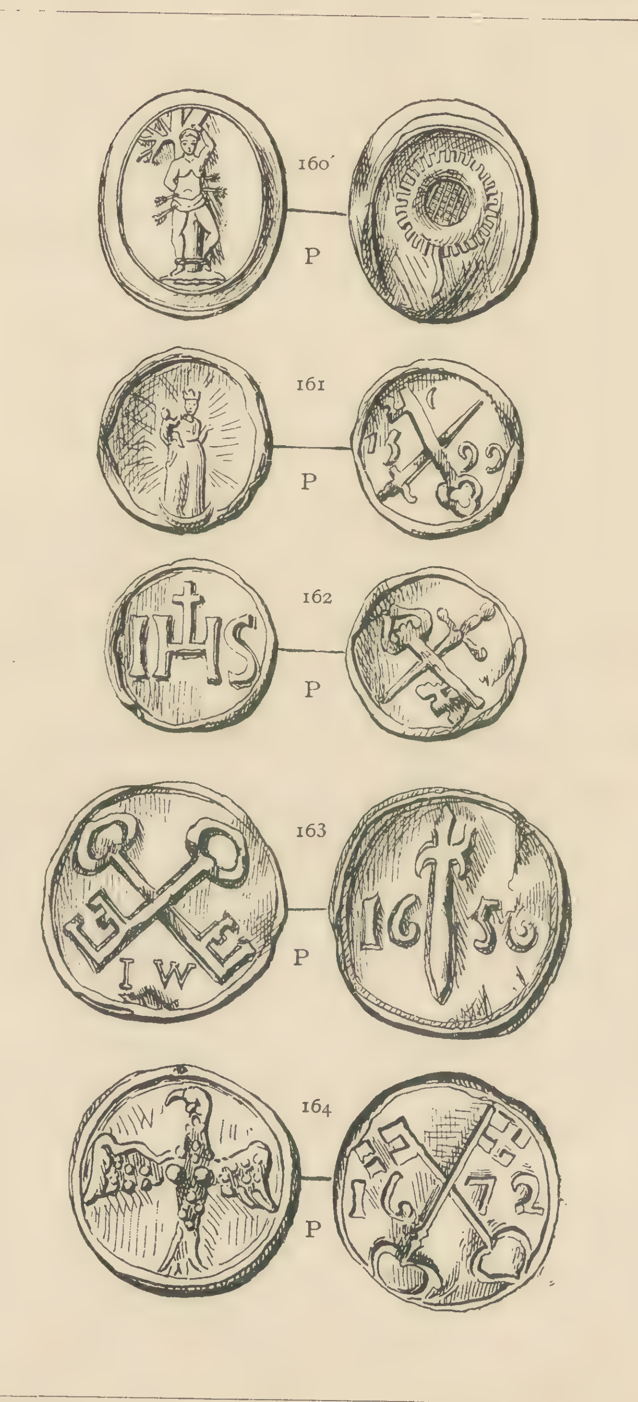
Rv. Une grande fleur Marguerite.

Pl. XXX, n° 160.

Méreau de la Confrérie de Saint Sébastien. Van den Eynde, dans son ouvrage *District van Mechelen, opgeheldert in hare Kerken, Kloosters en Capellen,* fait mention de l'institution de cette Confrérie dans la paroisse susdite :

« *Deze Margareta archiduchesse, tegen de Contagieuse Siektens te Postdam in Bressa den 20 Januari 1505 eene Confrerie ter eere Gods van O. L. Vrouwe en den H. Sebastiaen angestelt hebbende heeft dezelve in haere parochiaele kerke getransporteert tot Mechelen plaetse van hare residentie; welke godvrugtige institutie door haere nichte Maria Douariere van Hongarie is geconfirmeert geweest den 1 Junius 1533 haeren naem doende in deselve schryven. L'infante Isabella Clara Eugenia vereerde oock deze confrerie met haeren naem door haer eygen handt.*

» *Den 14 X^ber^ 1544 is vast gestelt dat alle degenen die van dienst van het Keysershof ofte van die het gouvernement generael houdende in dese Nederlanden sullen in dese Confrerie aenveert worden. Alle jaeren worden noch de missen van Sint Sebastiaen gedaen in dese Kercke en daer wordt een feest savonts gehouden waertoe heden door*



Cyr. Van den Bergh, Fec.

twee Directeurs derzelve confrerie de principaele van de stadt Mechelen solemnelyk gevraegt worden; in de voorschreven missen wort broodt gegeven voor den armen (— lootjes waerop den eenen kant komt de Carsove Blomme en op den anderen kant den H. Sebastiaen verbeldt staet) hebbende bekomen. »

161. *Av.* La Sainte Vierge tenant sur le bras droit l'enfant Jésus, entourée de rayons, debout sur un croissant.

Rv. Le glaive et la clef en sautoir entre le millésime 15 — 99.

La clef et le glaive figurant sur les méreaux sont les signes attributifs des Saints Pierre et Paul.

Pl. XXX, n° 161.

162. *Av.* Monogramme du Saint Nom de Jésus surmonté d'une croix.

Rv. Le glaive et la clef en sautoir.

Méreau de la confrérie du Saint Nom de Jésus.

Pl. XXX, n° 162.

163. *Av.* Deux clefs en sautoir, les contremarques I W poinçonnées en creux.

Rv. Le glaive divisant le millésime 16 — 56.

Méreau de distribution.

Pl. XXX, n° 163.

164. *Av.* Le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe aux ailes éployées.

Rv. Deux clefs en sautoir divisant le millésime 16 — 72.

Méreau de la table du Saint-Esprit.

Pl. XXX, n° 164.

Eglise de Notre-Dame d'Hanswyck

165. *Av.* Saint Bernard entouré de S. BERNARDVS.
Rv. Une rosace avec *l'écu* de Malines au centre; la lettre B comme contre-marque.
Pl. XXXI, n° 165.

166. *Av.* S. AVGVSTINVS MECH — ELEN. Saint Augustin, la tête nimbée, devant lui la mitre et derrière lui la crosse.
Rv. Uni.
Méreau de la Confrérie de Saint Augustin.
Pl. XXXI, n° 166.

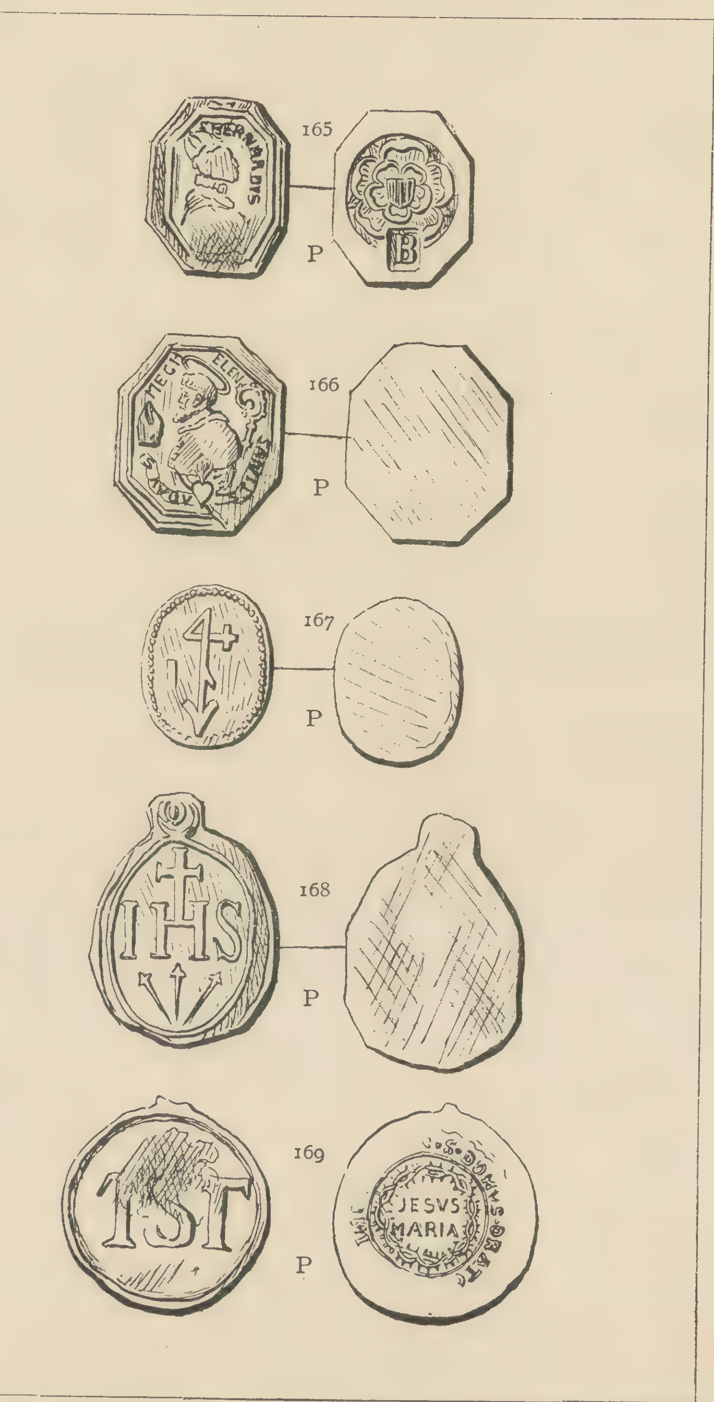
---

167. *Av.* La croix de S. Jean fixée au moyen de deux pilots.
Rv. Uni.
Attribution non déterminée. Pl. XXXI, n° 167.

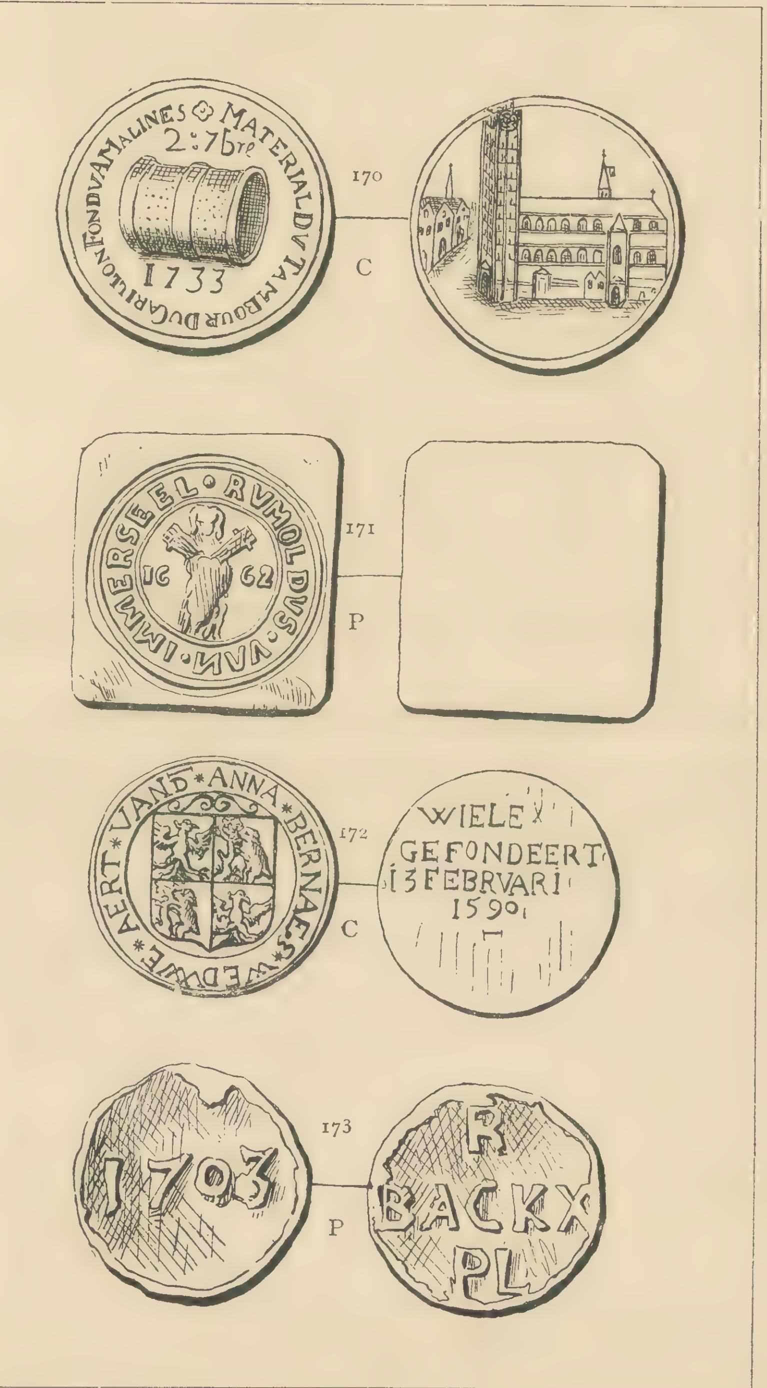
168. *Av.* Méreau en plomb avec œillet, portant dans le champ le monogramme de Jésus, surmonté d'une croix ; au bas, trois clous, instruments de la passion.
Rv. Uni.
Méreau des Jésuites. Pl. XXXI, n° 168.

169. *Av.* Dans une couronne d'épines, les noms de IESVS et MARIA; le tout dans un cercle; la légende extérieure porte S. DOMVS ORATO.
Rv. I ST (een stuyver); il existe des exemplaires de 2 et de 3 sous.
Méreau des Oratoriens.

De Munck, dans son ouvrage : *Gedenkschriften van den H. Rumoldus,* dit, au sujet de cette institution des



Cyr. Van den Bergh, Fec.



Cyr. Van den Bergh, Fec.

Oratoriens : « *De Priesters van het Oratorie der instellinge van den Cardinael Berullus, zynde in het jaer 1630, op het versoeck van Jacobus Boenen, Arts-bisschop van Mechelen, gedaen den 12 November 1629, door het Capittel Metropolitaen ende door het Magistraat binnen dese stadt aengenomen, op den last van de aen de jonckheydt de Latynsche taele te leeren* ».

Etain. Pl. XXXI, n° 169.

---

170. *Av.* Tambour de carillon entouré de la légende ✠ MATERIAL DV TAMBOVR DV CARILLON FONDV A MALINES. Au-dessus du tambour : 2 septembre; au-dessous, le millésime 1733.

Rv. La tour et l'église de Saint-Rombaut gravées sur le méreau.

Cuivre. Pl. XXXII, n° 170.

Le tambour du carillon fut fondu aux Halles, le 2 septembre 1733, par Alexis Julien; le 9 décembre 1735, il fut hissé à la tour de St-Rombaut. Maître Jean de Hont y travailla pendant deux ans pour l'achever. Au tambour il a été pratiqué 16,000 ouvertures carrées, auxquelles sont adaptés des pivots en cuivre en saillie, pour les notes. — L'air de l'heure compte 108 mesures; celui de la demi-heure, 48; et celui du quart d'heure, 8 mesures; le carillon a 44 cloches.

FONDATIONS CHARITABLES

171. *Av.* Notre-Dame aux sept douleurs accostée du millésime 16 — 62, entourée du nom du fondateur ∘ RVMOLDVS ∘ VAN ∘ IMMERSEEL.

Rv. Uni.

Méreau d'une fondation charitable à l'église de Notre-Dame. Pl. XXXII, n° 171.

172. ✱ ANNA ✱ BERNAEЗ ✱ WEDVWE ✱ AERT ✱ VAND̄. Dans le champ sont inscrites les armes écartelées des deux familles.

Rv. WIELE GEFONDEERT 13 FEBRVARI 1590.

Cette fondation charitable a été instituée à l'église de Saint-Rombaut, en l'année 1590, par la famille Bernaerts Vanden Wiele.

Cuivre. Pl. XXXII, nº 172.

173. *Av.* R BACKX PL.

Rv. Le millésime 1703.

Méreau de la fondation Backx.

Pl. XXXII, 173.

Méreaux des Corporations et Métiers

Les gildes et les corps de métiers ont eu dès le moyen âge, une grande influence sur l'administration de notre seigneurie; les ouvriers sentaient le besoin de se réunir pour obtenir des privilèges et surtout le monopole pour leurs métiers. Dans ce but, ils fondèrent des associations ayant à leur tête des chefs, pour la plupart des hommes capables connaissant à fond leur métier.

Généralement on éprouvait des difficultés pour se faire admettre comme membre dans une de ces corporations et surtout lorsque l'on était étranger à la ville; le droit de bourgeoisie était exigé des postulants et encore ne l'obtenaient-ils qu'après un nombre d'années de séjour dans la localité; il fallait aussi avoir travaillé pendant un certain temps chez le même maître et, pour l'admission dans le métier, savoir fabriquer une pièce de maîtrise. A vrai dire, on était moins sévère pour les admissions des parents des membres qui faisaient déjà partie de la corporation, et de cette façon certains métiers étaient quel-

quefois exercés par des familles entières. Le chanoine Schæffer, dans son ouvrage : *Historische Aanteekeningen rakende de Kerken, Kloosters en Ambachten der stad Mechelen,* a donné une description très détaillée de nos corps de métiers, parmi lesquels existait la plus grande solidarité.

Chaque homme de métier payait une entrée et versait annuellement une somme pour l'entretien de la corporation, pour le secours accordé aux confrères malades et les honoraires dûs aux chefs dont les fonctions entraînaient parfois de grandes charges. — Le travail des petits était mis sur le même pied que celui des grands, la concurrence ne pouvait exister que dans la qualité des matières premières employées pour la fabrication, et un contrôle très sévère était exercé; chaque corps de métier avait aussi son règlement spécial (1).

Parmi les 37 métiers que comptait la ville de Malines, il faut citer en premier lieu celui des drapiers. Cette industrie si florissante dans notre ville, procurait de l'ouvrage, au XIVe siècle, à environ 13.000 ouvriers; la corporation avait aussi le droit d'envoyer au Conseil deux commune-maîtres et un certain nombre de jurés; le nombre de marques et de méreaux employés par cette corporation, pour le contrôle et la vérification de ses produits, est considérable; aussi avons-nous jugé bon de donner quelques détails sur leur emploi.

C'était particulièrement au hameau du Neckerspoel que les drapiers s'étaient établis depuis le XIIe siècle, c'est là aussi que l'on a pu recueillir en grande partie tous les plombs que nous décrivons ci-après et dont quelques-uns renferment encore entre leurs petits disques des morceaux de drap.

Une pièce de drap, pour qu'elle fut jugée en état

(1) Une collection très complète des règlements et statuts de nos différents métiers se trouve aux archives de la ville.

d'être vendue, devait être munie d'une marque en plomb portant d'un côté un ou deux écus aux armes de la ville, et au revers le monogramme du fabricant; un autre plomb était attaché par le teinturier, un troisième indiquait, par les lettres B, D, O, S ou G, que le drap était mauvais (Slecht), trop mince (Dun), trop inégal (Ongelyk), ou qu'il était bon (Goed). Certains méreaux indiquent même la classification du drap : eerste, tweede, derde soort. Les pièces fabriquées dans d'autres villes et envoyées aux teinturiers de Malines devaient être plombées aux armes de la ville, le plomb renseignait une ou deux roses, pour édifier l'acheteur sur la teinture.

Dans les comptes de la ville, il est fait mention des pinces servant à plomber le drap.

« *1391. Twee tagen gemaekt waermede de laekenen zegelde.*

» *1498. bet. Zeger Vansteynemolen goudsmid van vij zegeltangen daer men de stadlaeken mede zegels te stekene.*

» *1582. Den 12 April wierd gegeven vier stoepen Rynschen wyn de Druckers op de eerste zegelinge van de Mechelsche Trypken* ».

La ville accordait, à titre gracieux, des draps aux personnages de marque qu'elle voulait honorer.

174. *Av.* Deux écus de Malines, séparés par une carde dans un quadrilobe, orné vers l'intérieur de la légende; il reste les lettres ⁝ VAN.....

Rv. La croix de Saint André inscrite dans un cercle orné, des feuilles sont dans les jointures. Légende : DIITS ✥ DE... DE ✥ SOORTE (1).

Méreau des drapiers indiquant la qualité du drap (Derde soorte) 3e sorte. Pl. XXXIII, n° 174.

---

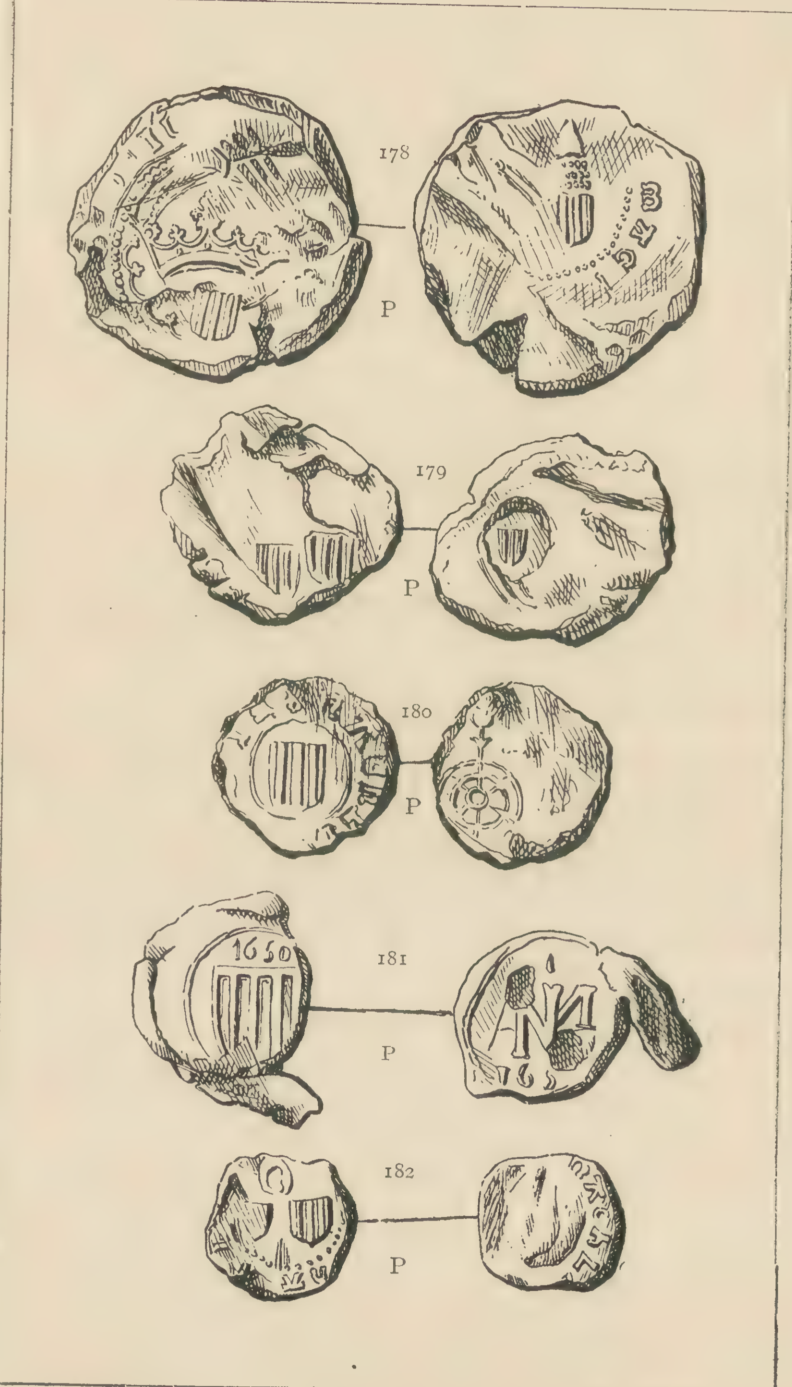
(1) Le coin de ce méreau a été gravé par Jean Carpreau, en 1554.

Planche XXXIII



Cyr. Van den Bergh, Fec.

Planche XXXIV



Cyr. Van den Bergh, Fec.

175. *Av.* Deux écus de Malines séparés par une carde dans un quadrilobe. Extérieurement les coins sont ornés; le tout inscrit dans un grenetis. Légende : ✠ OEKAE..... ESE..... CHLE.

Rv. La croix de Saint André; les bras sont reliés par des demi-cercles qui se replient vers les jointures et se terminent par des feuillages; sur le côté, l'écu de Malines; le tout inscrit dans un grenetis. Légende : ⁝ DIMS DE......E. Une partie de la légende a disparu.

Ce méreau indiquait également la qualité du drap.

Pl. XXXIII, n° 175.

176. *Av.* L'écu de Malines surmonté d'une couronne royale, inscrit dans un grenetis. Légende : ✠ ⁝ DIMS.....DERDE ✠ SOORTE.

Rv. Deux écus de Malines séparés par une carde. DE SAEI.

Méreau des drapiers indiquant que le drap est de la 3e sorte; le revers indique la matière employée pour la fabrication (saei) laine.

Pl. XXXIII, n° 176.

177. *Av.* Ecu de la ville surmontée d'une couronne royale. Variété du n° 176. SOORTE.....

Rv. Il reste les traces d'une carde et de quelques ornements.

Pl. XXXIII, n° 177.

178. *Av.* L'écu de la ville, surmonté d'une couronne royale, inscrit dans un grenetis. Il reste deux lettres de la légende TE.

Rv. L'écu de la ville et les premières lettres MAC de Machliniensis. Pl. XXXIV, n° 178.

Méreau des drapiers.

179. *Av.* Deux écus de Malines.
Rv. Un écu de la même ville.
Méreau des drapiers. Pl. XXXIV, n° 179.

180. *Av.* L'écu de Malines entouré du nom de la ville MAChLInia.
Rv. Rosace surmontée d'une tige, forme un signe distinctif pour marquer le drap. Pl. XXXIV, n° 180.

181. *Av.* L'écu de la ville surmonté du millésime 1650, le tout dans un cercle.
Rv. Un monogramme formé des lettres ANM; au-dessous le millésime 165., probablement 1650, comme sur l'avers.
Méreau des drapiers. Pl. XXXIV, n° 181.

182. *Av.* Deux écus de la ville reliés par une bandelette; les lettres MA.
Rv. MAChL.....
Méreau des drapiers. Pl. XXXIV, n° 182.

183. *Av.* L'écu de la ville; au-dessous, en chiffres romains, le nombre IIX renversé et barré.
Rv. Uni. Pl. XXXV, n° 183.

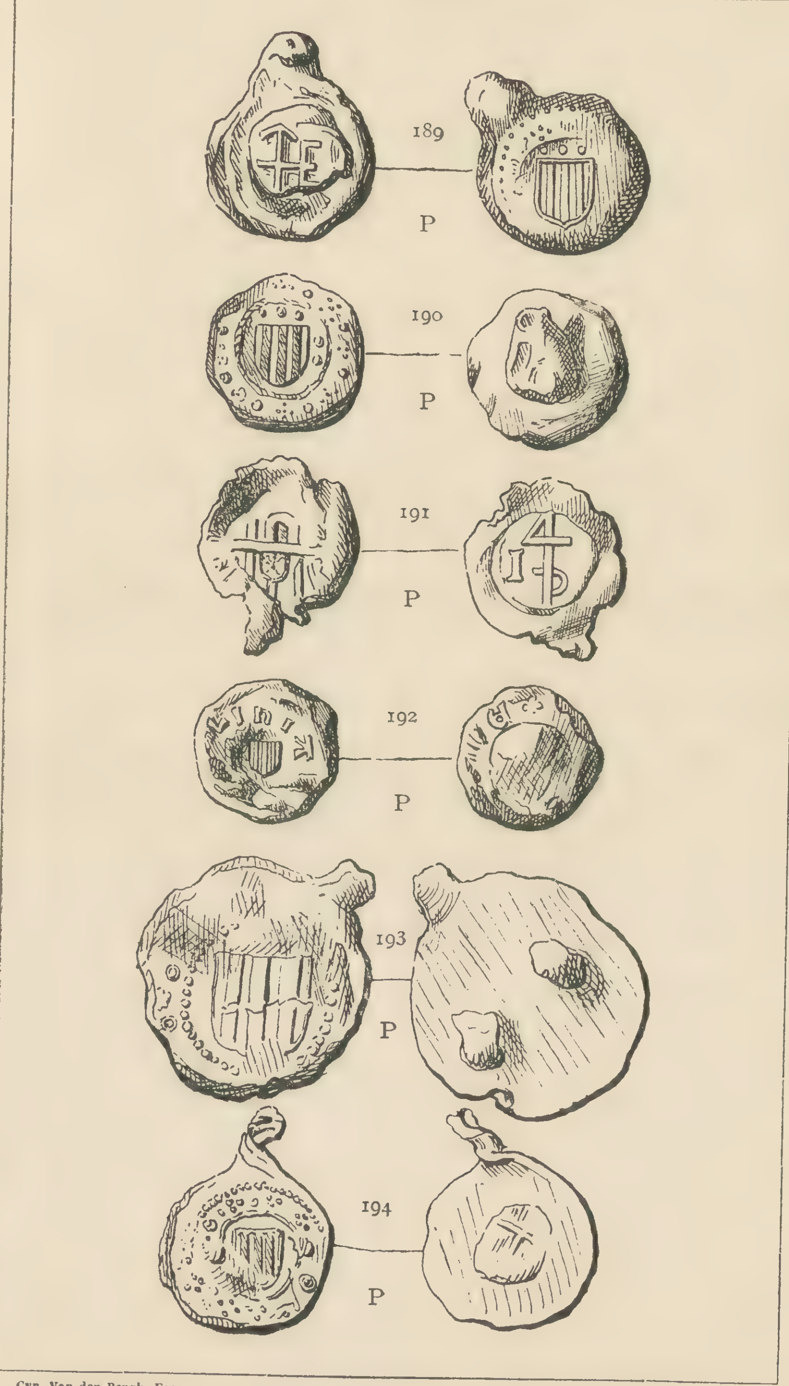
L'exemplaire de M. Minard porte le millésime 1630; il a découvert dans le champ du revers, un couteau à découper le pain sur un sac de farine, alors que le sac et le couteau ne sont autres que la pointe en plomb qui a passé par la 2e plaque en plomb, pour tenir le drap, et qui a été applatie par les pinces à plomber (1).

184. *Av.* Le blason de la ville à trois pals de gueules au champ d'argent.

(1) *Description de méreaux, jetons de présence, gildes et corps de métiers*, Gand, 1877.



Cyr. Van den Bergh, Fec.



Cyr. Van den Bergh, Fec.

Rv. Deux pointes applaties adhérentes à l'avers.
Pl. XXXV, nº 184.

M. Minard en a fait un méreau de distribution pour deux bons de pains; c'est tout bonnement un méreau ou une marque des drapiers qui a perdu son revers, mais dont les 2 globules applaties sont restées au dos de l'avers.

185. *Av.* Ecu de la ville.
Rv. Trois boules; la plaque en plomb superposée a disparu.
Méreau des drapiers. Pl. XXXV, nº 185.

M. Minard en a fait un méreau valable pour trois pains.

186. *Av.* Ecu de la ville.
Rv. Deux barres horizontales surmontées de 3 boules.
Marque des drapiers. Pl. XXXV, nº 186.

187. *Av.* E ou M gothique.
Rv. Ecu de la ville.
Marque des drapiers. Pl. XXXV, nº 187.

188. *Av.* Ecu minuscule de la ville.
Rv. Toute trace d'empreinte a disparu.
Pl. XXXV, nº 188.

189. *Av.* Ecu de la ville.
Rv. Monogramme du fabricant.
Marque des drapiers. Pl. XXXVI, nº 189.

190. *Av.* Ecu de la ville entouré de globules, inscrit dans un cercle enroulé en forme de corde.
Rv. Uni.
Marque des drapiers. Pl. XXXVI, nº 190.

191. *Av.* Ecu de la ville en partie effacé.
Rv. Monogramme du fabricant.
Pl. XXXVI, n° 191.

192. *Av.* Ecu de la ville entouré des lettres LINIA de Machlinia.
Rv. Uni.
Marque des drapiers. Pl. XXXVI, n° 192.

193. *Av.* Ecu de la ville, d'une dimension plus grande.
Rv. Uni.
Marque des drapiers. Pl. XXXVI, n° 193.

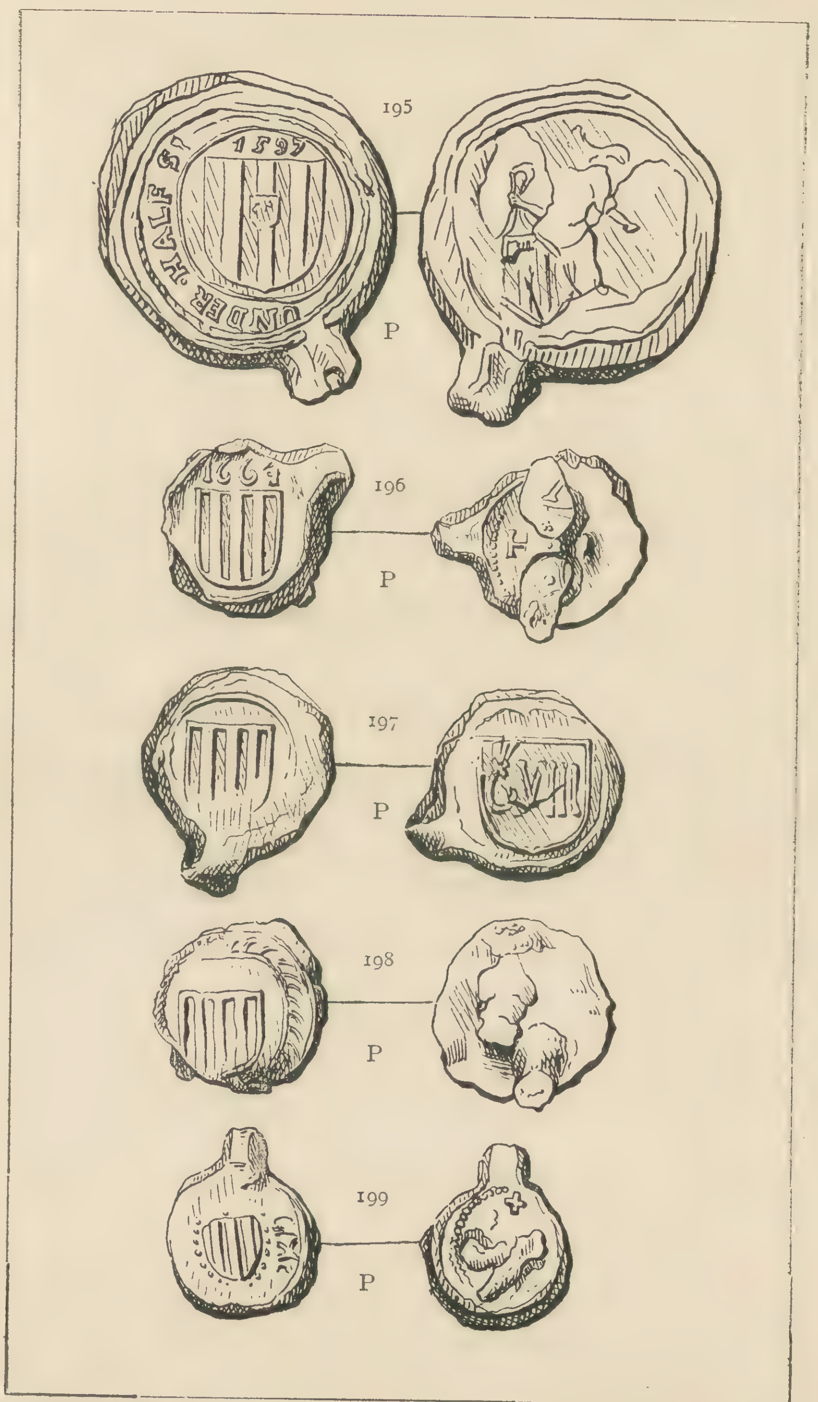
194. *Av.* Ecu de la ville inscrit dans un cercle, entouré d'un deuxième cercle formé de perles.
Rv. Uni.
Marque des drapiers. Pl. XXXVI, n° 194.

195. *Av.* Ecu de la ville avec l'aigle, surmonté du millésime 1597, inscrit dans un cercle; légende : ONDER ∘ HALF ∘ SI...
Rv. Trace de l'écu de Malines poinçonné comme contremarque.
Méreau des drapiers. Pl. XXXVII, n° 195.

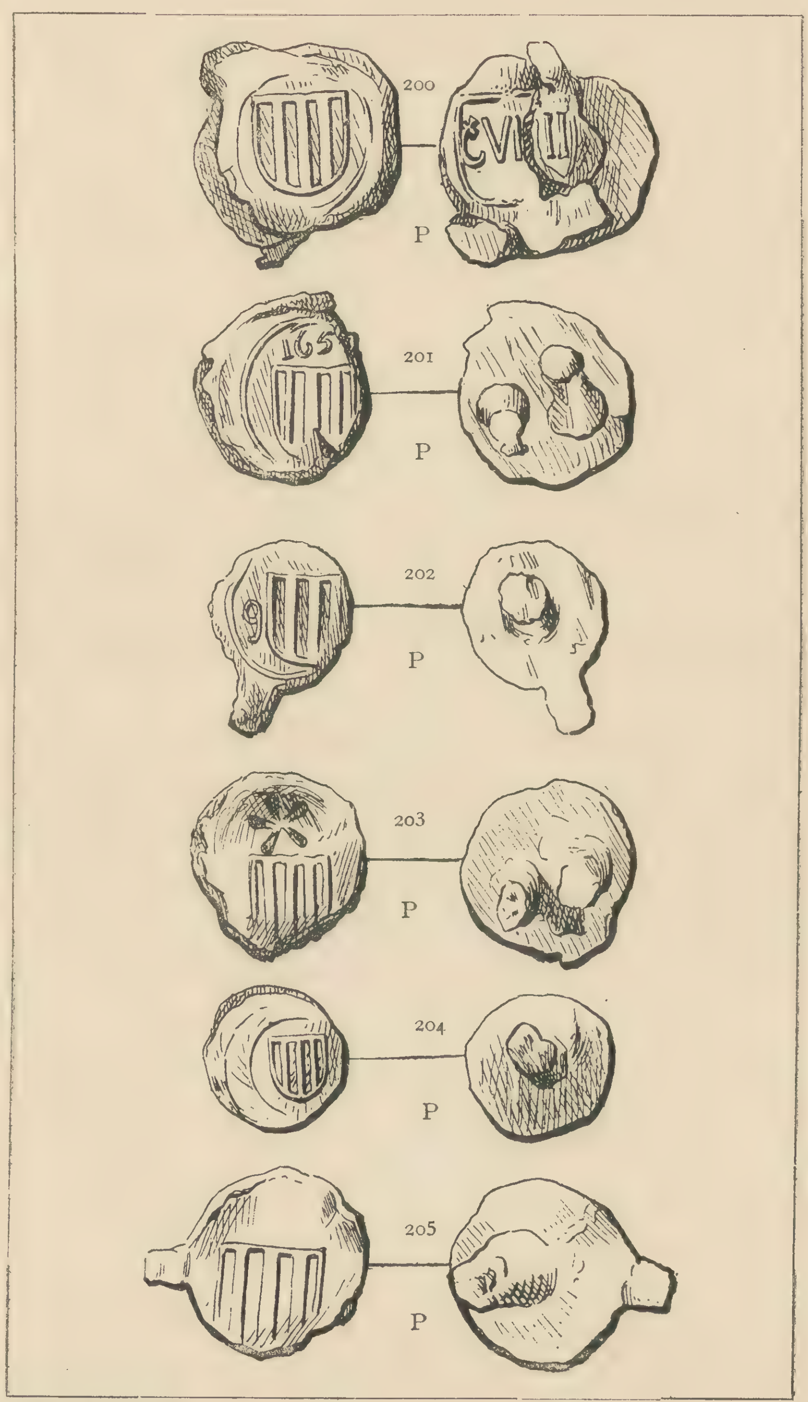
196. *Av.* Ecu de la ville surmonté du millésime 1664.
Rv. Le monogramme du fabricant imprimé au moyen des pinces.
Cette marque des drapiers renferme entre les deux plaques en plomb un échantillon de drap.
Pl. XXXVII, n° 196.

197. *Av.* Ecu de la ville.
Rv. Dans un écu sont poinçonnés les chiffres romains. *t*VIII.
Marque des drapiers. Pl. XXXVII, n° 197.

Planche XXXVII



Cyr. Van den Bergh, Fec.



Cyr. Van den Bergh, Fec.

198. *Av.* Ecu de la ville inscrit dans un cercle orné.
Rv. Uni.
Marque des drapiers. Pl. XXXVII, nº 198.

199. *Av.* Ecu de Malines entouré de globules.
Rv. Contremarqué d'une petite croix.
Marque des drapiers. Pl. XXXVII, nº 199.

200. *Av.* L'écu de Malines dans un cercle.
Rv. En chiffres romains *t*VIII inscrits dans un écu.
Marque des drapiers. Pl. XXXVIII, nº 200.

La marque du revers existe encore dans la collection de poinçons de la ville.

201. *Av.* Ecu de la ville surmonté du millésime 165...
Rv. Uni.
Marque des drapiers. Pl. XXXVIII, nº 201.

202. *Av.* Ecu de la ville accosté d'un 9 du côté gauche.
Rv. Uni.
Marque des drapiers. Pl. XXXVIII, nº 202.

203. Ecu de la ville surmonté d'une rosace imprimée en creux.
Rv. Uni.
Marque des drapiers. Pl. XXXVIII, nº 203.

204. *Av.* Ecu de Malines dans un cercle.
Rv. Uni.
Marque des drapiers. Pl. XXXVIII, nº 204.

205. *Av.* Ecu de la ville.
Rv. Uni.
Marque des drapiers. Pl. XXXVIII, nº 205.

206. *Av.* Un soleil entouré de rayons
Rv. Le monogramme du fabricant.
Ce méreau renferme encore, entre deux rondelles en plomb, un échantillon de drap.
Pl. XXXIX, nº 206.

207. *Av.* Ecu de la ville.
Rv. Monogramme du fabricant.
Marque des drapiers. Pl. XXXIX, nº 207.

208. *Av.* Les chiffres romains XVIIII surmontés d'une main; au bas, deux globules.
Rv. Monogramme du fabricant avec un B au centre, signe adoptif pour la qualité du drap.
Marque des drapiers. Pl. XXXIX, nº 208.

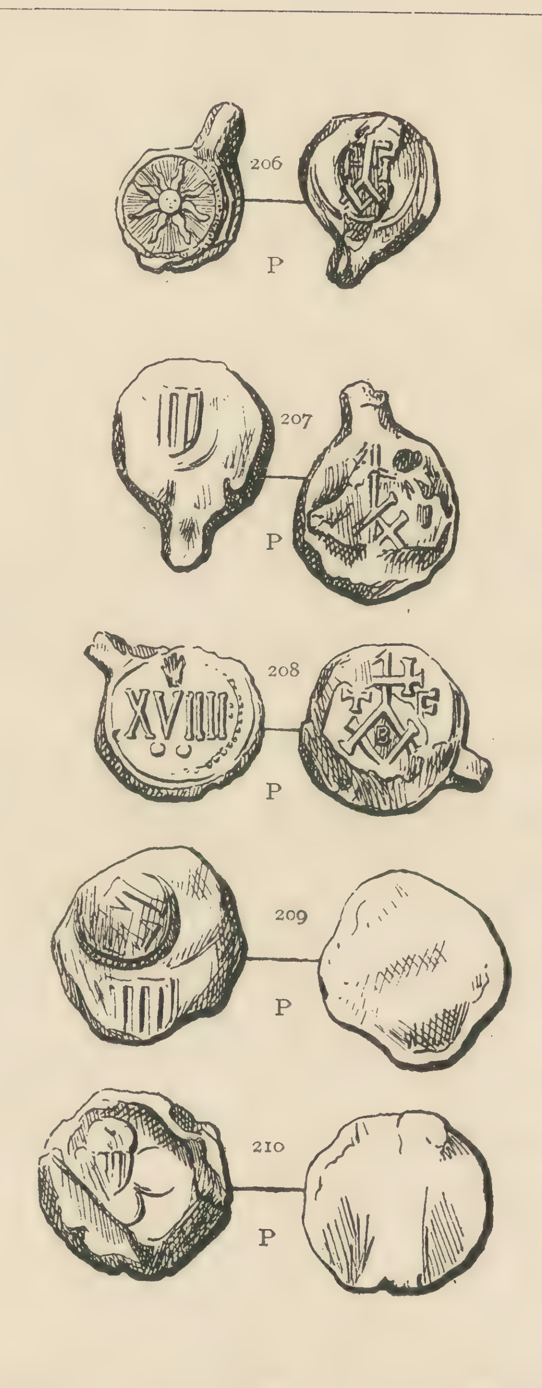
209. *Av.* Ecu de Malines avec 2 L comme contremarque.
Rv. Uni.
Marque des drapiers. Pl. XXXIX, nº 209.

210. *Av.* Ecu de Malines entouré de quatre lobes.
Rv. Uni.
Marque des drapiers. Pl. XXXIX, nº 210.

211. *Av.* Figure géométrique et Ɛ gothique.
Rv. Lettre O; figures géométriques.
Pl. XL, nº 211.

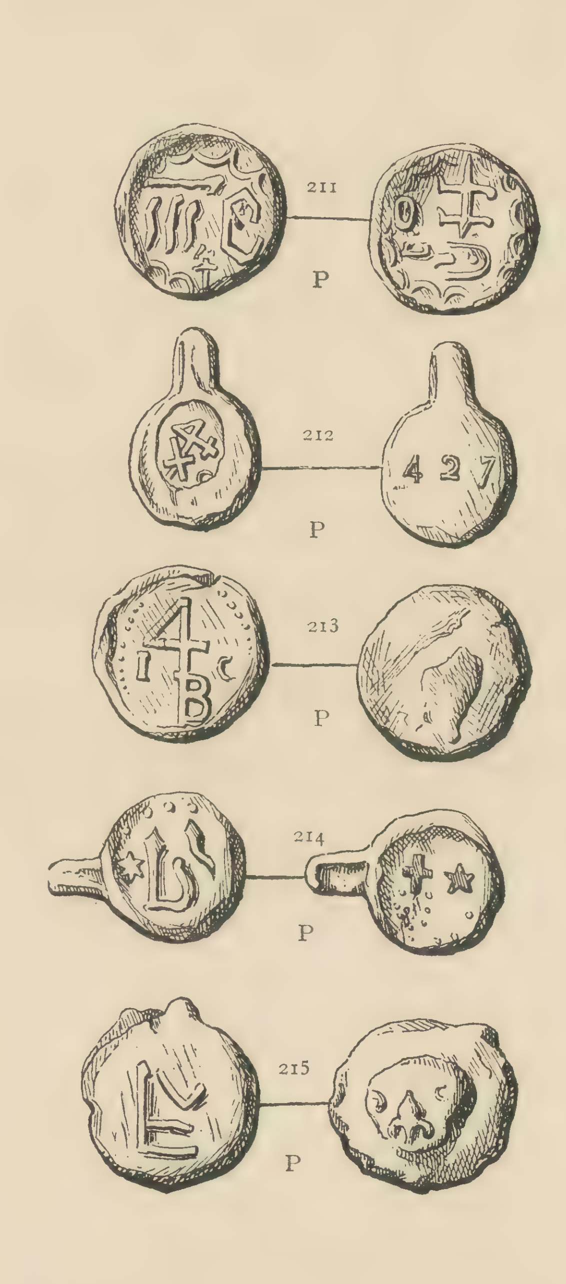
212. *Av.* Monogramme du fabricant de drap.
Rv. Le nombre 427.
Marque des drapiers. Pl. XL, nº 212.

213. *Av.* Monogramme du fabricant formé des lettres I. B. C.
Rv. Uni.
Marque des drapiers. Pl. XL, nº 213.



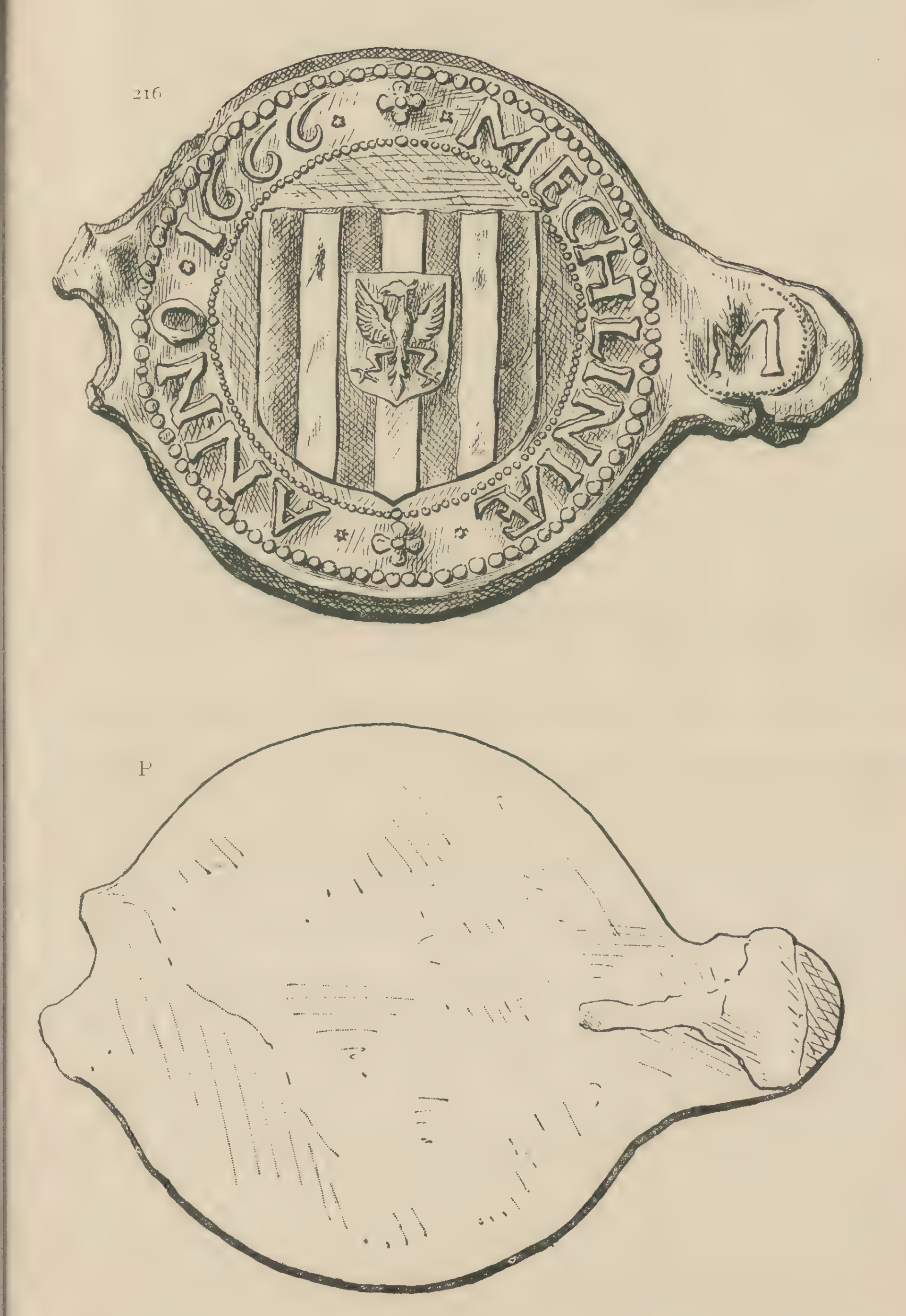
Cyr. Van den Bergh, Fec.

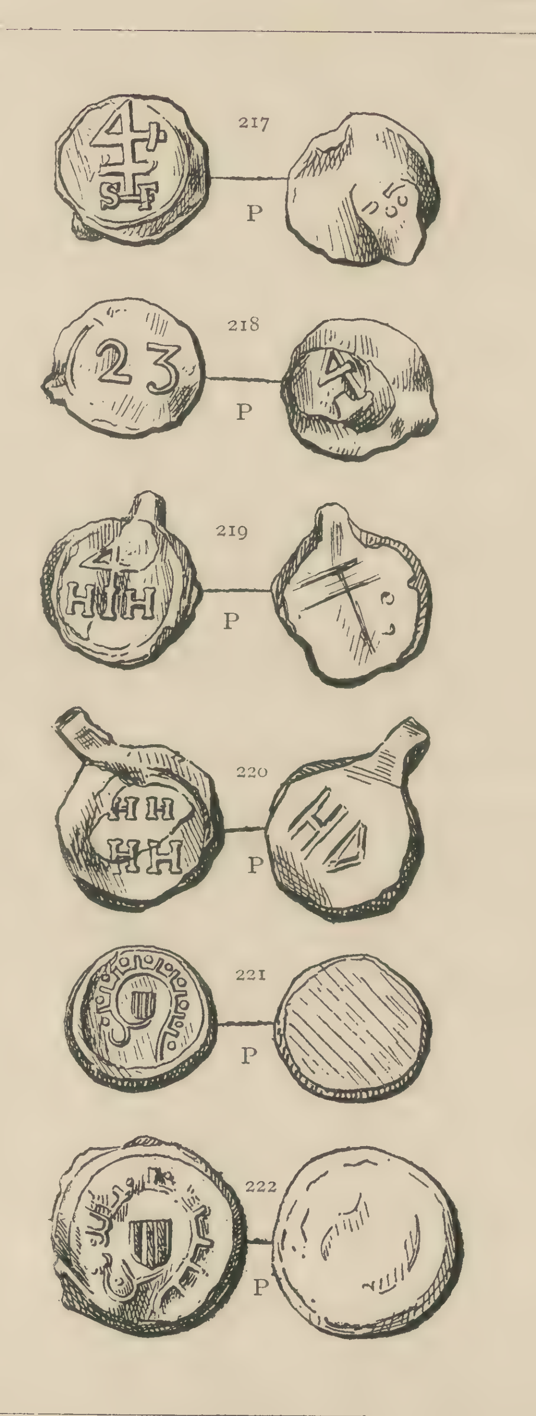
Planche XL



Cyr. Van den Bergh, Fec.

Planche XLI





Cyr. Van den Bergh, Fec.

214. *Av.* La lettre L accostée d'une étoile.
Rv. Une croix et une étoile imprimées en creux.
Marque des drapiers. Pl. XL, nº 214.

215. *Av.* Un L.
Rv. Une fleur de lis. Pl. XL, nº 215.

216. Grande plaque en plomb portant au centre l'écu de Malines inscrit dans un cercle formé de perles, entouré de la légende ❀ ¤ MECHLINIÆ ¤ ❀ ¤ ANNO ¤ 1666 ¤. L'œillet de cette plaque porte la lettre M.
Il manque le revers. Pl. XLI, nº 216.

Monsieur Coninckx attribue cette plaque à la corporation des drapiers; nous ne saurions partager cet avis, la dimension de la plaque rendant peu pratique l'usage d'une pièce pareille pour être attachée au drap.

217. *Av.* Monogramme du fabricant formé des lettres S F.
Rv. Uni.
Marque des drapiers. Pl. XLII, nº 217.

218. *Av.* Monogramme disparu en partie.
Rv. Le chiffre 23.
Marque des drapiers. Pl. XLII, nº 218.

219. *Av.* Monogramme du fabricant formé des lettres HIH.
Rv. Uni.
Marque des drapiers. Pl. XLII, nº 219.

220. *Av.* Monogramme formé de 4 H.
Rv. Les lettres H D.
Marque des drapiers. Pl. XLII, nº 220.

221. L'écu de Malines inscrit dans une roue dentée ayant la forme d'une crosse. Pl. XLII, nº 221.

222. Même pièce, mais d'un module plus grand.
Pl. XLII, nº 222.

On ne connaît pas l'usage de ces derniers méreaux.

223. *Av.* Un poisson entre deux ornements.
Rv. Un poisson entre deux ornements.
Méreau de la corporation des poissonniers.
Pl. XLIII. nº 223.

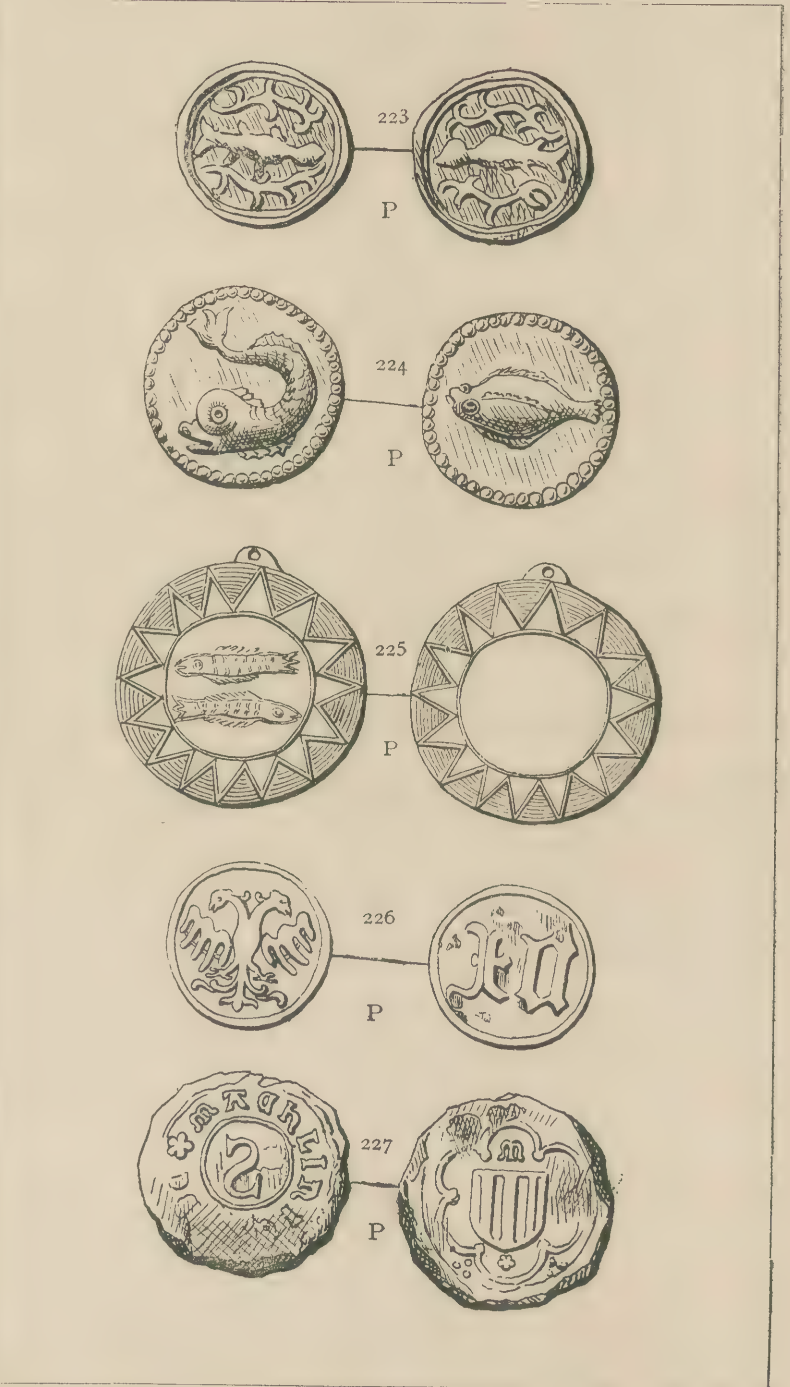
224. *Av.* Un dauphin dans un cercle perlé.
Rv. Un turbot.
Méreau des poissonniers. Pl. XLIII, nº 224.

Dans les collections de la ville, il existe une variété qui a le dauphin des deux côtés.

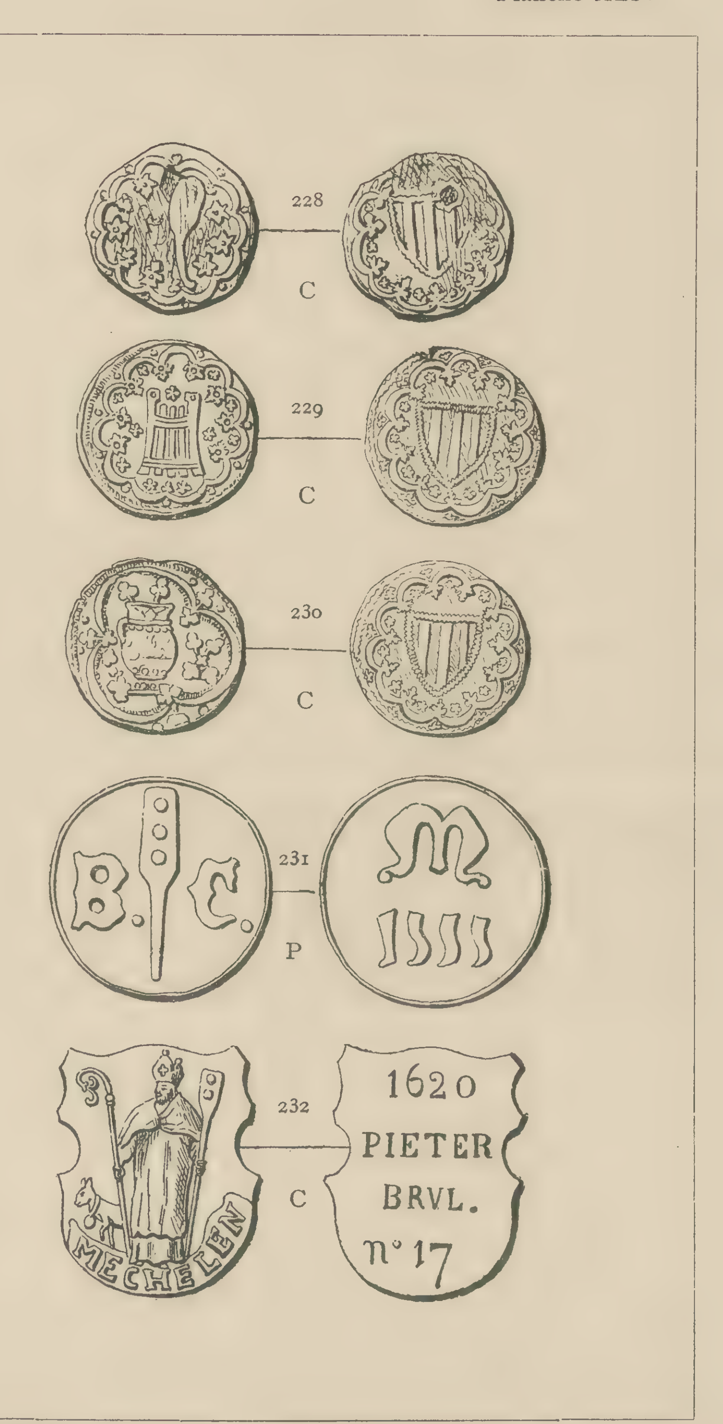
225. *Av.* Deux poissons nageant en sens contraire, entourés d'une bordure en zigzag formée de quinze triangles.
Rv. Identique à l'avers, moins les poissons.
Méreau des porteurs de poissons à domicile.
Pl. XLIII, nº 225.

226. *Av.* Un double aigle dans un cercle.
Rv. Le nombre XII en chiffres romains, représentant le numéro d'ordre de l'ouvrier.
Méreau du tisserand de laine.
Pl. XLIII, nº 226.

227. *Av.* La lettre S dans un petit cercle entouré du nom de la ville ✠ MACHLINI.....



Cyr. Van den Bergh, Fec.



Cyr. Van den Bergh, Fec.

Rv. L'écu de la ville surmonté d'un 𝔐 dans un cercle composé de lobes.

La lettre S indique que le drap est trop faible (slap).

Pl. XLIII, n° 227.

228. *Av.* Une cuillère dans un entourage festonné et fleuronné.

Rv. Dans un même entourage, l'écu aux armes de Malines.

Cuivre. Pl. XLIV, n° 228.

229. *Av.* Une cuve à deux anses surmontée d'une étoile, dans un entourage festonné et fleuronné en forme de dentelle.

Rv. L'écu de Malines dans un semblable entourage.

Cuivre. Pl. XLIV, n° 229.

230. *Av.* Un pot d'où émergent deux tiges surmontées d'un ornement en forme de trèfle, inscrit dans un entourage trilobé, également orné de trèfles à l'intérieur et à l'extérieur, aux angles rentrants.

Rv. L'écu de Malines dans un entourage festonné et fleuronné.

Cuivre. Pl. XLIV, n° 230.

Les trois méreaux qui précèdent sont d'une belle facture et appartiennent à la fin du xv[e] siècle; tous les trois ont le même revers : l'écu aux armes de Malines. Aucune légende n'indique l'usage auquel étaient destinées ces pièces; on pourrait cependant les attribuer à une corporation qui avait dans ses attributions le mesurage des graines et des huiles, les débardeurs, par exemple.

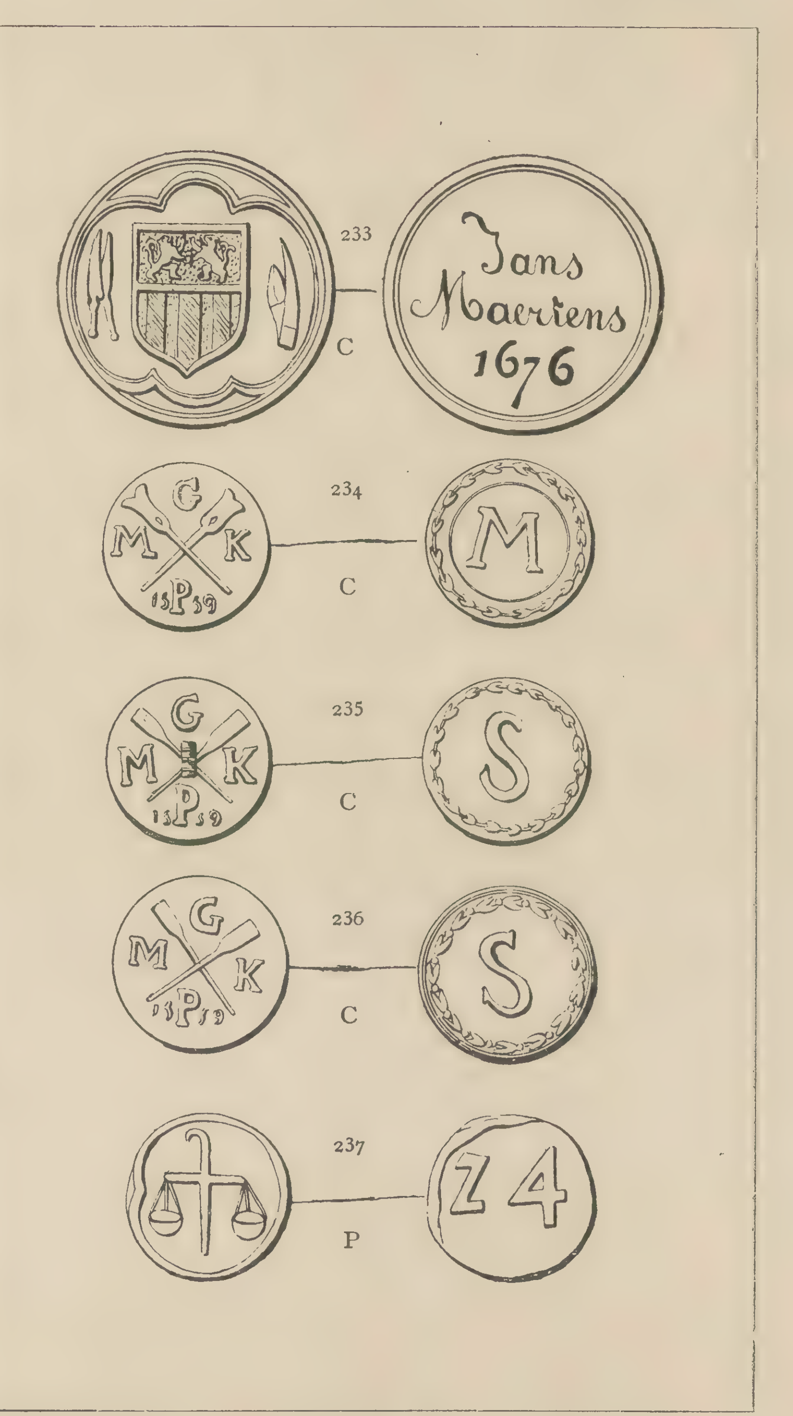
231. *Av.* Une pelle à enfourner, sur laquelle sont posés trois pains, sépare les lettres B. C. (bakkers gilde).

Rv. Le millésime 1555 surmonté d'un 𝔐 gothique (Mechelen).
Méreau des boulangers. Pl. XLIV, n° 231.

232. *Av.* Méreau ayant la forme d'un écusson rentrant vers le milieu et arrondissant au bas; dans le champ, saint Aubert, patron des boulangers, en costume épiscopal, tenant de la main gauche une pelle à enfourner, sur laquelle se trouve deux pains, de la main droite il tient la crosse; à côté de lui, un chien avec une sonnette au cou; au bas de la pièce se trouve le mot MECHELEN.
Rv. Dans le champ, le millésime 1620, le nom du boulanger PIETER BRVL et son numéro d'ordre, 17, dans la corporation.
Méreau de présence.
Cuivre. Pl. XLIV, n° 232.

233. *Av.* Dans le champ, un écusson mi-partie aux armes du chirurgien, deux lions placés de face et aux armes de la ville de Malines, accosté d'instruments de chirurgie : des pinces et un couteau, le tout inscrit dans un entourage formé d'arceaux.
Rv. Jans Martens 1676, soit le nom du chirurgien.
Signe distinctif de la corporation.
Cuivre. Pl. XLV, n° 233.

234. *Av.* Deux pelles à enfourner en sautoir, munies chacune d'un pain, cantonnées des lettre M — G — K — P, cette dernière divise le millésime 1559 en deux (Mechelschen graenkoopers penninc).
Rv. Grand M dans une couronne de lauriers, retenue par deux cercles.
Cuivre. Pl. XLV, n° 234.



Cyr. Van den Bergh, Fec.

235. *Av.* Même pièce que la précédente, avec une contremarque au milieu du méreau; les pelles à enfourner sont dépourvues de leur pain.
Rv. Grand S dans une couronne de lauriers.
Cuivre. Pl. XLV, n° 235.

236. Même pièce que la précédente, sans contremarque; la couronne du revers est différente.
Pl. XLV, n° 236.

Ces trois méreaux appartiennent à la corporation des marchands de grains. On ignore la signification des lettres M et S placées dans le champ du revers.

237. *Av.* Dans le champ, une balance en cuivre.
Rv. Le numéro 24, soit celui du membre de la corporation.
Méreau de présence des épiciers.
Pl. XLV, n° 237.

238. *Av.* Dans un écusson entouré d'un cercle, en forme de corde enroulée, les premières lettres du mot HOVenier, surmontées du millésime 1571.
Rv. Uni.
Méreau des Jardiniers. Pl. XLVI, n° 238.

239. *Av.* Un marteau couronné, ayant à droite le numéro XII en chiffres romains.
Rv. Les deux lettres S L (Sinte Loy), surmontées d'un grand M gothique (Mechelen).
Méreau de présence des forgerons.
Pl. XLVI, n° 239.

240. *Av.* Dans le champ, deux ouvriers : un maçon et un tailleur de pierres; le premier tient une truelle de

la main gauche, le second tient un marteau de la main droite et une pelle de la gauche.

Rv. FRANCOIS GHISLAIN RAMBAUT 1729, soit le nom du membre de la corporation des maçons et des tailleurs de pierres.

Pl. XLVI, n° 240.

241. *Av.* Même pièce que la précédente.

Rv. PIERRE ANTOINE LECLERCQ 1731, autre membre de la susdite corporation.

Pl. XLVI, n° 241.

242. *Av.* Ecu aux armes de Malines, surmonté d'une couronne.

Rv. CRAEMERS AMBACHT; des ornements au-dessus et au-dessous.

Méreau de la corporation des merciers.

Pl. XLVI, n° 242.

243. *Av.* Ecu aux armes de la ville, accosté des lettres A — B (armen-brood); au-dessus, le millésime 1676.

Rv. Au milieu du champ, des ciseaux accostés des lettres D — S (droog-scheerders).

Méreau de secours des tondeurs de drap.

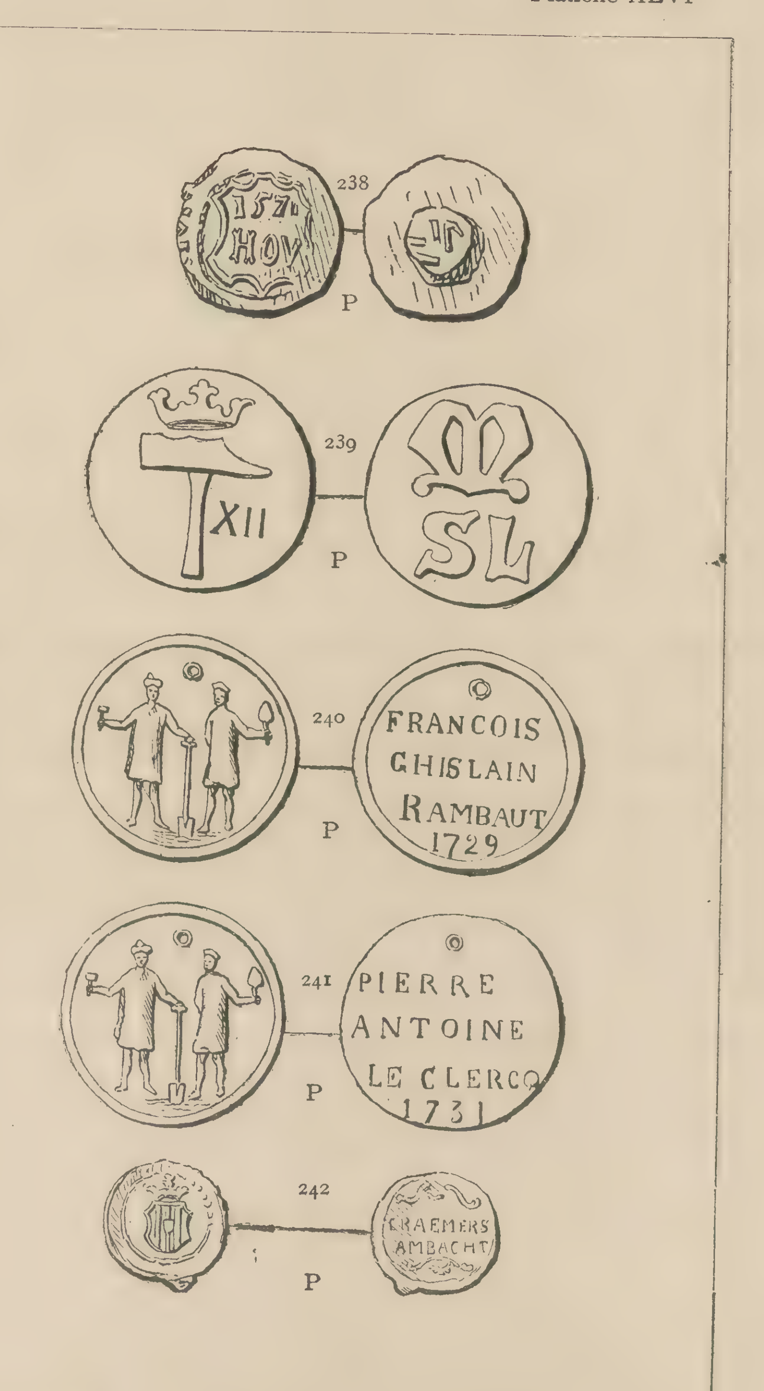
Pl. XLVII, n° 243.

244. *Av.* La Sainte-Trinité. Dieu le père assis, tenant devant soi Jésus-Christ crucifié, et du côté droit, le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe; le tout dans un grenetis.

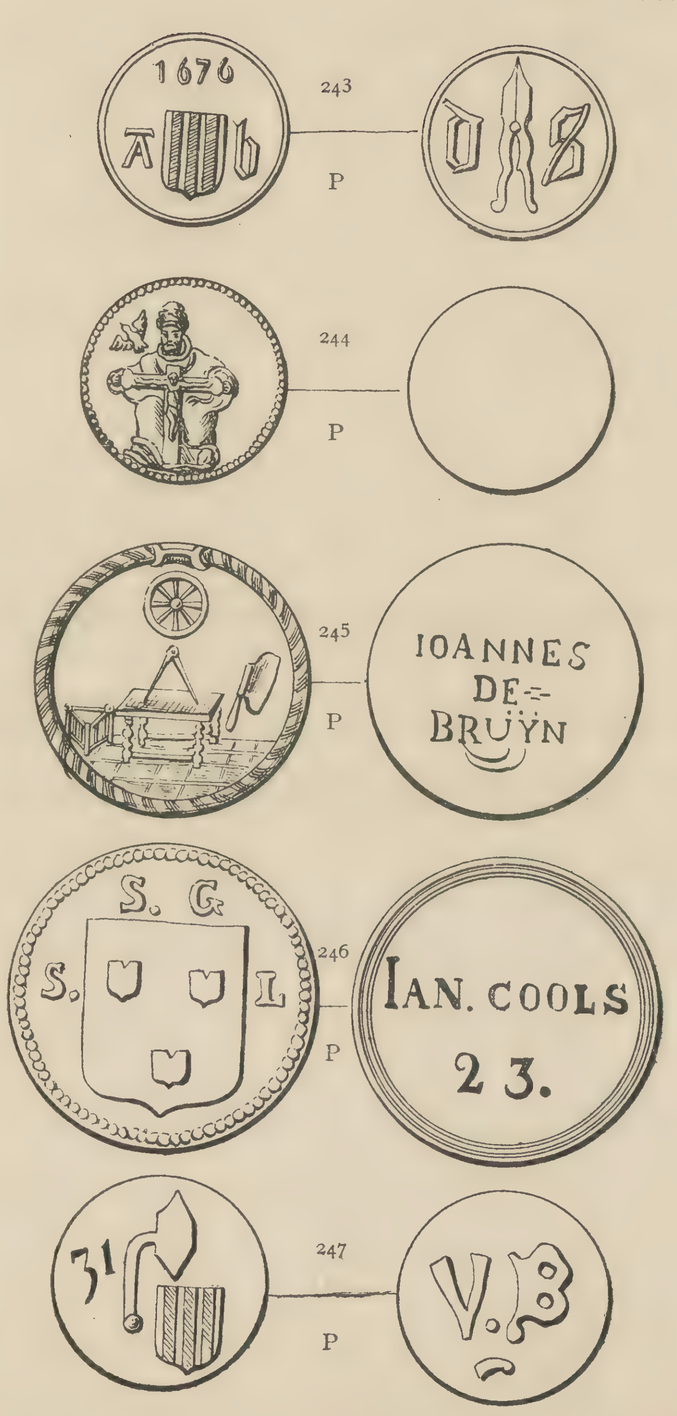
Rv. Uni.

Les coins pour imprimer la Trinité existent encore à l'hôtel de ville.

Méreau des cordonniers. Pl. XLVII, n° 244.



Cyr. Van den Bergh, Fec.


1676
243
P
244
P
245
P
IOANNES
DE
BRUYN
S. G
S. L
246
P
IAN. COOLS
23.
31
247
P
V.B

Dans les archives de cette corporation, on trouve, au sujet de cette pièce, ce qui suit : « *loot van het schoenmackers ambagt 1502, de leden deel maekende van dees ambagt moeten een blank geeven welcke alsdan dry oorde maekte waer voor zy zulk een loot kreegen en waermede zy alsdan op h. Dryvuldigheiddag erten kosten gaen haelen* ».

Ce méreau pouvait être échangé contre des pois, le jour de la Sainte-Trinité.

245. *Av.* Dans un encadrement en forme de cordelière, une table avec pieds tournés et reliés se trouve sur un pavement à carreaux; sur la table, un compas surmonté d'une roue; des deux côtés de la table, un trépied et une hache.

Rv. IOANNES DE BRUYN, nom du membre de la corporation.

Méreau des charrons. Pl. XLVII, nº 245.

246. *Av.* Sur le champ de l'avers, l'écusson de saint Luc, accosté des lettres S L (Sint Lukas); en haut, les lettres S G (Schilders Gilde).

Rv. IAN. COOLS 23, nom du mombre de la corporation et son numéro d'ordre.

Méreau des peintres. Pl. XLVII, nº 246.

247. *Av.* L'écu aux armes de la ville, surmonté d'une hache; le chiffre 31, numéro d'ordre du membre.

Rv. Les lettres gothiques V B; au-dessous, un trait.

Méreau des fendeurs de bois.

Pl. XLVII, nº 247.

Poinçons des étainiers

248. Un marteau dans une rose évidée surmonté d'un monogramme formé des lettres G VD B; le tout couronné. Poinçon de l'étainier Guillaume Van den Bergh, pour la qualité de l'étain appelé *hamertin*.

Pl. XLVIII, n° 248.

249. Les armoiries de l'évêque Thomas-Philippe.

Marque appliquée sur la vaisselle de l'archevêché.

Pl. XLVIII, n° 249.

250. Rose avec l'écu de Malines au centre; le tout surmonté d'une couronne; dans le bandeau, les initiales ¤ G ¤ VD ¤ B ¤ (Guillaume Van den Bergh).

Poinçon appliqué sur l'étain, désigné sous le nom de Groote Roos (c'était la meilleure composition).

Pl. XLVIII, n° 250.

251. Petite rose avec l'écu de Malines au centre, au-dessus, les initiales G VD B (Guillaume Van den Bergh). Poinçon appliqué sur l'étain dénommé kleyne roos, d'une qualité moindre.

Pl. XLVIII, n° 251.

252. L'écu aux armes de la ville surmonté des initiales G VD B; l'écu est accosté d'une rose.

Marque appliquée sur les ustensiles en étain de petite dimension. Pl. XLVIII, n° 252.

253-254. Contremarques appliquées sur l'étain.

Pl. XLVIII, n° 253-254.

Planche XLVIII



Cyr. Van den Bergh, Fec.

255. *Av.* HENRIKUS IOSEPH FRANCQ ANNO 1800.

Poinçon de l'étainier Joseph Francq, de forme ovale.

Pl. XLVIII, n° 255.

256. Grande rose ayant au centre l'écu de Malines et surmontée d'une couronne portant dans le bandeau les initiales H. I. F. (Henri-Joseph Francq).

Les deux marques qui précèdent étaient appliquées sur l'étain de première qualité.

Pl. XLVIII, n° 256.

257. Rose de dimension moindre, pour marquer l'étain de 2e qualité et appelé communément kleyne roos.

Pl. XLVIII, n° 257.

258. Poinçon de forme ovale de l'étainier NICOLAUS RUMOLDUS VAN RYMENAM. 1774; dans le champ, saint Rombaut tenant la croix de la main gauche, à ses pieds un assassin armé d'une hache.

Pl. XLVIII, n° 258.

259. Marteau dans une circonférence ovale surmontée d'une couronne; dans le bandeau, les initiales N R V R (Nicolaus-Rumoldus Van Rymenam).

Poinçon pour marquer l'étain appelé *hamertin*, d'une 3e qualité.

Pl. XLVIII, n° 259.

260. Ecu de la ville accosté de deux roses et surmonté des initiales H I F (Henricus-Josephus Francq).

Marque des objets en étain de petite dimension.

Pl. XLVIII, n° 260.

261. Variété du numéro 256. Grande rose de Henri-Joseph Francq. Pl. XLVIII, n° 261.

262. Marteau dans un trilobe, accosté des lettres H F, et surmonté de la lettre I. Une couronne au-dessus (Henrikus-Josephus Francq).

Poinçon appliqué sur l'étain appelé *hamertin*.

Pl. XLVIII, n° 262.

263. Ecu aux armes de Malines.

Petit plomb appliqué sur les verres et les mesures en faïence, litres et demi-litres. La loi du 21 août 1816 prescrivait la vérification et le poinçonnage des mesures. Pl. XLVIII, n° 263.

264. Deux arcs tendus accostés des lettres I K (Johannes Keyaerts); entre les deux arcs se trouve une flèche, la pointe en bas, passant par une couronne qui relie les deux arcs. Pl. XLVIII, n° 264.

Marque de l'étainier J. Keyaerts.

265. Petite rose avec les initiales V H au centre.

Pl. XLVIII, n° 265.

---

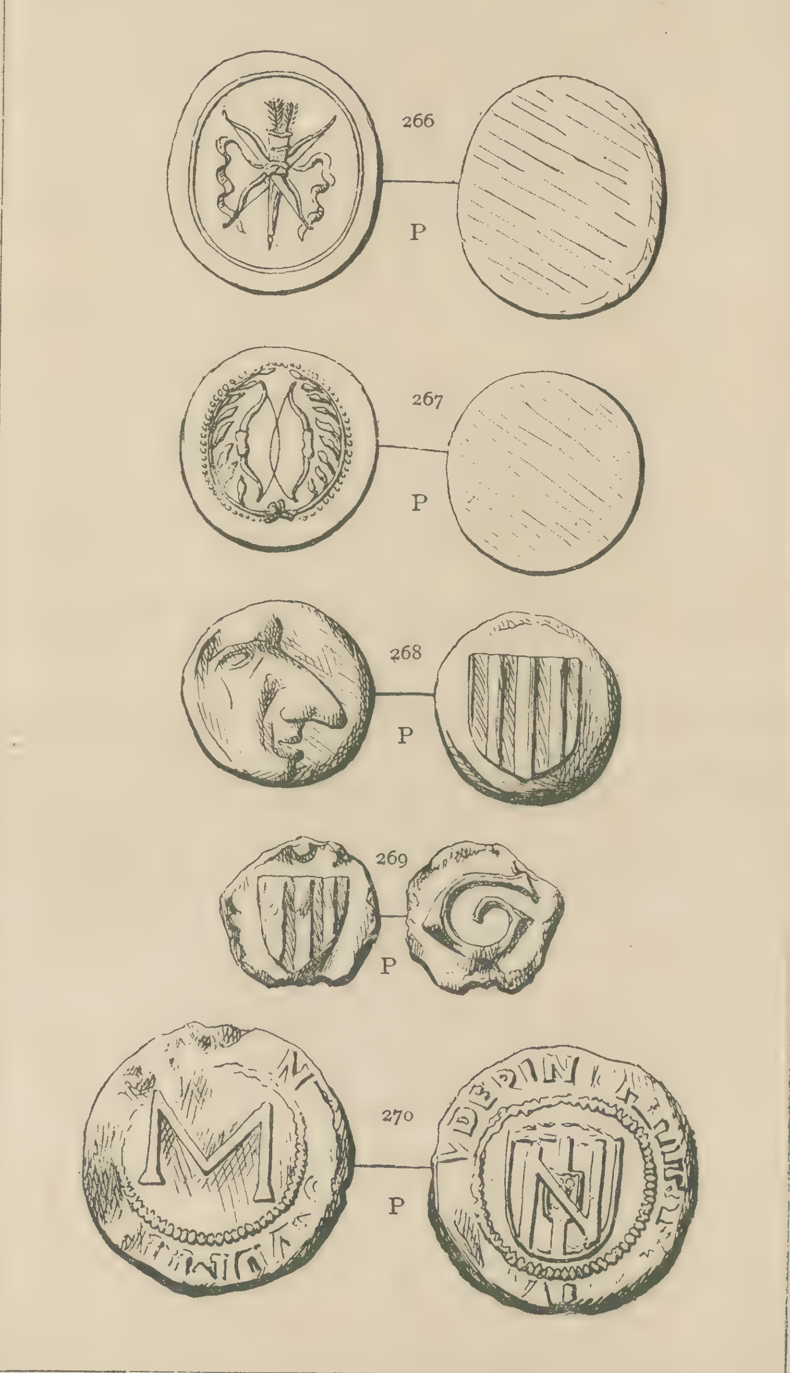
266. Méreau uniface de la corporation des archers. Trophée formé de deux arcs tendus en sautoir et d'un carquois rempli de flèches, le tout retenu par un ruban. Pl. XLIX, n° 266.

267. Méreau uniface de la corporation des archers. Deux arcs non tendus, accolés par les cordes, dans un cercle orné de feuillage et de perles.

Pl. XLIX, n° 267.

268. Méreau satirique. Une tête de bouffon dans le champ de l'avers; au revers, l'écu aux armes de Malines. Pl. XLIX, n° 268.

Planche XLIX



Cyr. Van den Bergh, Fec.



Cyr. Van den Bergh, Fec.

269. *Av.* Ecu aux armes des Berthout.
Rv. La lettre G gothique.
Méreau ayant servi probablement de monnaie communale au XIII[e] siècle. Pl. XLIX, n° 269.

270. *Av.* Grand M inscrit dans un grenetis entouré d'une légende presqu'entièrement effacée.
Rv. Dans un grenetis, l'écu de la ville, barré, entouré d'une légende dont il reste les lettres VDЄPIN..... NIT.
On ne connaît pas l'usage auquel était destiné cette pièce. Pl. XLIX, n° 270.

Méreaux de petit module trouvés sur le territoire de Malines et dont l'usage n'est pas déterminé

271. *Av.* Ecu chargé de trois globules.
Rv. Une croix cantonnée de quatre globules.
Pl. L, n° 271.

272. *Av.* Un squelette.
Rv. Uni. Pl. L, n° 272.

273. *Av.* Une tête d'homme.
Rv. Uni.
Pl. L, n° 273.

274. *Av.* Petit plomb ayant à l'avers un cavalier plantant une pique en terre.
Rv. Uni. Pl. L, n° 274.

275. *Av.* Les lettres gothiques G C.
Rv. Les lettres gothiques J P ou J X.
Pl. L, nº 275.

276. *Av.* Une croix posée sur une barre fixe placée sur un pivot.
Rv. Le nombre 27. Pl. L, nº 276.

277. *Av.* La lettre R dans un losange.
Rv. Un F ou T gothique.
Pl. L, nº 277.

278. *Av.* Méreau uniface portant la lettre b.
Pl. L, nº 278.

279. Méreau uniface portant le nombre 67.
Pl. L, nº 279.

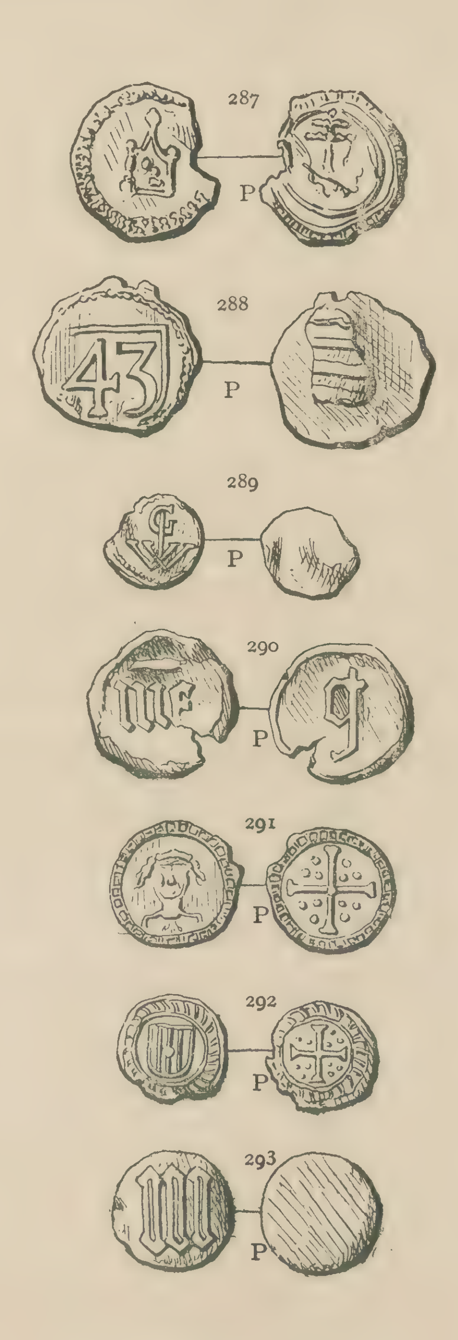
280. *Av.* Cheval.
Rv. Le nombre 808 et au-dessous 15 S.
Pl. L, nº 280.

281. *Av.* Trois X placés en triangle.
Rv. Un rond ovale surmonté d'une fleur.
Pl. L, nº 281.

282. *Av.* Un lion accosté d'un rond ovale.
Rv. Monogramme formé des lettres CIDW.
Pl. L, nº 282.

283. *Av.* Les lettres gothiques H II A.
Rv. Un P gothique. Pl. L, nº 283.

284. *Av.* Les lettres gothiques M g.
Rv. Une croix divisant en deux le millésime 15-47.
Pl. L, nº 284.



Cyr. Van den Bergh, Fec.

285. *Av.* M et N gothiques, l'un au-dessus de l'autre.
Rv. Uni. Pl. L, n° 285.

286. *Av.* Un m gothique minuscule.
Rv. Le Saint-Esprit sous la forme d'une colombe aux ailes éployées. Pl. L, n° 286.

287. *Av.* Ornement ressemblant à un portail.
Rv. Une croix à doubles bras. Pl. LI, n° 287.

288. *Av.* Le nombre 43 dans un écu.
Rv. Uni. Pl. LI, n° 288.

289. *Av.* Monogramme formé des lettres CIW.
Rv. Uni. Pl. LI, n° 289.

290. *Av.* M E gothique surmontés d'un trait.
Rv. Un g minuscule gothique. Pl. LI, n° 290.

291. *Av.* Une tête d'homme.
Rv. Une croix pattée cantonnée de douze globules.
Pl. LI, n° 291.

292. *Av.* Ecu aux armes de Malines inscrit dans un cercle orné.
Rv. Une croix pattée cantonnée de deux globules ; le tout dans un cercle orné. Pl. LI, n° 292.

293. *Av.* Un m minuscule gothique.
Rv. Uni. Pl. LI, n° 293.

Méreau de moyen module recueillis sur le territoire de la ville

294. *Av.* Le nombre 41 relié.
Rv. Une croix et un bâton brisé vers le haut, en sautoir; les chiffres 6 et 5; au bas, une croix.
Pl. LII, n° 294.

295. *Av.* Le Saint-Esprit les ailes éployées.
Rv. Une longue tige placée sur un tréteau, superposée d'une croix et la lettre gothique G.
Pl. LII, n° 295.

296. *Av.* Ecu aux trois têtes de licornes, placé dans un cercle.
Rv. Un A et une trèfle entrelacés par une cordelière terminée en floches. Pl. LII, n° 296.

297. L'avers est presque effacée.
Rv. Une grande croix pattée. Pl. LII, n° 297.

298. *Av.* Un casque fleuronné.
Rv. Le nombre 12 et différents ornements.
Cette pièce a été trouvée dans la rivière *La Mélane*.
Pl. LII, n° 298.

Marques employées par les métiers de la ville, pour le contrôle

299. Dans un grenetis, l'écu de la ville, entouré de la lettre C. Pl. LIII, n[os] 299 à 317.

300. Les chiffres romains *t*VIII dans un écu.



Cyr. Van den Bergh, Fec.

301. La lettre W dans un grenetis.

302. La lettre C avec une globule au centre.

303. Un écu perlé portant un bateau avec ses agrès.

304. La lettre R dans un cercle orné.

305. Dans un carré, MAR 29.

306. Dans un carré, MEY 29.

307. Dans un quadrilobe, une figurine.

308. Un oiseau inscrit dans un grenetis.

309. La croix de saint André inscrite dans un quadrilobe, entourée d'un cercle perlé.

310. Une croix cantonnée en haut de seize globules disposées en 3 rangées, et au bas, de deux étoiles.

311. La croix de saint André inscrite dans un quadrilobe, entourée d'un cercle perlé.

312. Une couronne dans un grenetis.

313. La lettre 𝔐 ornementée, surmontée d'une couronne.

314. L'écu de Malines à trois pals de gueules.

315. Un petit écu avec l'aigle au centre.

316. L'écu de la ville entouré d'un cercle perlé.

317. L'écu de la ville entouré d'un cercle orné.

---

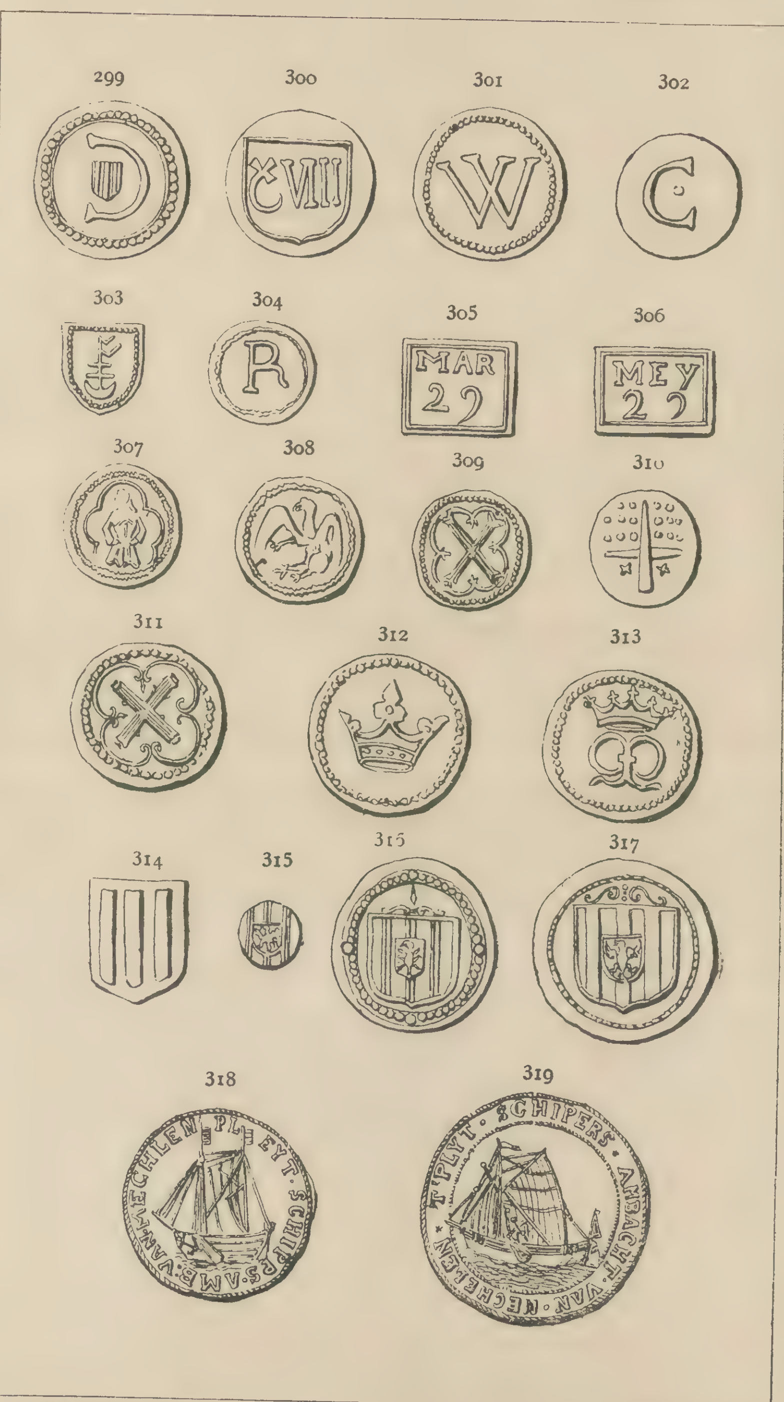
318. Méreau en plomb uniface. PLEYT ∘ SCHIPPS ∘ AMB ⁝ VAN ∘ MECHELEN. Dans le champ, un navire voilé. Pl. LIII, nº 318.

319. Méreau en cuivre. ✱ T' PLYT ∘ SCHIPERS ✱ AMBACHT ∘ VAN ∘ MECHELEN. Dans le champ, un navire voilé.

Ces deux méreaux proviennent de la corporation des bateliers. Pl. LIII, nº 319.

FIN DES DEUX PREMIÈRES PARTIES

Planche LIII



Cyr. Van den Bergh, Fec.

ERRATA

Page 166, ligne 23, *au lieu de* et meurt assassiné à Montenau, *lisez* à Montereau.

Page 185, nº 63, *au lieu de* Ecu à 3 pals de gueule, *lisez* à trois pals de gueules.

Page 187, nº 83, *au lieu de* Pl. XVI, nº 83, *lisez* Pl. XV, nº 83.

» 188, nº 91, » il ne reste... que les lettes ȝI, *lisez* que les lettres ȝI.

Page 199, nº 149, *au lieu de* Grande médaille en plomb avec un œillet dans le champ S I., *lisez* avec un œillet ; dans le champ, S I. (Sint Jan).

Page 206, nº 173, *au lieu de* Méreau de la fondation Backx, *lisez* Méreau d'obit de Backx.

Page 221, nº 246, *au lieu de* nom du nombre, *lisez* nom du membre.





LE VRAI PLAN

DE

La Tour de Saint-Rombaut

A MALINES

Le programme du XII[e] Congrès historique et archéologique, tenu à Malines, en 1897, contenait ces deux questions :

1. — *Le fac-similé du plan, publié en 1843* (1), *par R. Chalon, comme étant celui de Sainte-Waudru, à Mons, n'est-il pas plutôt celui de la tour de Saint-Rombaut, à Malines? — Pourrait-on achever notre tour d'après ce plan?*

2. — *Examiner la gravure de la tour de Saint-Rombaut, à Malines, faite par Wenceslas Hollar, en 1649, et reproduite dans l'ouvrage Brabantia, et la publication de Renier Chalon, sous le titre de fac-similé du plan original de Sainte-Waudru, à Mons; comparer ces deux dessins aux deux tours et celles-ci entre elles.*

La première de ces questions est de M. l'architecte

---

(1) La brochure qui accompagne le plan porte 1844.

Philippe Van Boxmeer. Elle est double, et son auteur y répond par cette double affirmation : *Le plan publié par Renier Chalon est plutôt celui de la tour de St-Rombaut, et il pourrait très bien être suivi pour l'achèvement de cette tour* (1).

M. Jos. Hubert, architecte, chargé de la restauration de Sainte-Waudru, a posé la seconde. Il a fait lui-même une étude comparée, d'où il pense pouvoir conclure que *les deux plans* (celui publié par Renier Chalon, en 1844, et celui gravé par Wenceslas Hollar, en 1649) *ne sont que deux variantes d'un seul et même projet* (2).

La discussion de ces deux questions, présentées en même temps comme inséparables, a donné occasion à une question nouvelle, formulée par M. l'avocat J. Kempeneer.

3. — *Si jamais on achève la tour de Saint-Rombaut, quel est celui des deux plans qu'on adopterait ?*

L'auteur de la question pense qu'il faudrait suivre la gravure de Hollar, parce que dans ce dessin, *la flèche et la balustrade d'où elle surgit, fait corps, et sont séparées de la partie carrée de la tour.* Selon lui, *le plan de Hollar est le plan de la flèche telle qu'on se proposait de l'exécuter au* XVI[e] *siècle. Le plan de la flèche, faisant corps avec la balustrade, est le plan d'après lequel la tour devrait être achevée.*

Les questions proposées donnèrent lieu à une discussion (3), fort intéressante, que le président de la section

---

(1) Compte rendu du Congrès archéologique de 1897, pp. 322, 324 et 326.
(2) Ibidem, pp. 321 et 322.
(3) Extrait du compte rendu du *XII[e] Congrès de la Fédération historique et archéologique de Belgique,* tenu à Malines en 1897, III[e] sect., pp. 320-326.

« **Séance du lundi 9 août, avant midi.** *Discussion de la III[e] Question.*

» M. Kempeneer trouve que la III[e] et la IV[e] Question se confondent, et propose de discuter d'abord la IV[e] Question.

a très bien résumée en ces termes : « *La section est d'avis : 1° que le plan publié par Chalon est bien une variante du « patron » de Saint-Rombaut, de Malines, et non le « patron » de la tour de Sainte-Waudru, à Mons; 2° qu'il faut attendre des études très complètes de la tour de Saint-Rombaut, avant*

» IIIe Question. — *Pourrait-on achever la tour de Saint-Rombaut, à Malines, d'après le plan publié en 1844, par Renier Chalon?*

» IVe Question. — *Comparer le plan, publié en 1844, par Renier Chalon, comme plan original de la tour de Sainte-Waudru, à Mons, avec la gravure de la tour de Saint-Rombaut, à Malines, faite par Wenceslas Hollar, en 1649, et reproduite dans l'ouvrage* Brabantia.

» M. Hubert. — Le 6 août 1839, M. R. Chalon annonçait, dans la *Revue de Bruxelles,* qu'il possédait le plan original de la tour de Sainte-Waudru.

» En 1844, M. Chalon fit paraître ce plan.

» La publication ne fit pas grande sensation, peut-être parce qu'elle était annoncée depuis cinq ans. Elle ne fut pas discutée.

» Longtemps après, M. Van Yzendyck, dans son ouvrage : *Documents classés de l'art dans les Pays-Bas*, produisit une réduction de ce plan. Il reproduisit aussi la gravure de la tour de Saint-Rombaut, faite en 1649, par Hollar (voir au mot : Tour).

» Je mets ces deux dessins sous vos yeux.

» La question est de savoir s'ils représentent deux clochers distincts ou deux variantes d'un même projet.

» Ma réponse est celle-ci :

» Bien qu'ils soient à des échelles distinctes et pris de points de vue différents, et que tous les détails n'en soient pas identiques, vous ne tarderez pas à reconnaître qu'ils ne représentent pas deux clochers distincts, mais deux variantes d'un seul et même projet.

» Il ne vous sera pas moins facile de trouver à laquelle des deux tours les dessins ressemblent; car celles-ci diffèrent entre elles, autant que peuvent différer des constructions similaires de même style et de même époque.

» Quand vous les comparez à la tour de Malines, vous voyez une ressemblance très grande : à chaque étage, deux fenêtres très hautes, partout une décoration riche, abondante, mouvementée.

» Quand, au contraire, vous les rapprochez de la tour de Mons, vous ne rencontrez que des dissemblances : la tour de Mons n'a qu'une seule fenêtre, nullement élancée et ne ressemblant en rien à celles de la cathédrale de Malines; mais ayant, au contraire, la forme et les dimensions des fenêtres de la nef et des faces latérales du transept de l'église de Mons; d'un autre côté, la décoration de la tour de Mons est partout relativement simple et sans surcharge de détails. Le résultat de l'examen ne saurait laisser de doute : la tour de Mons ne ressemble pas au dessin publié par Chalon. Si l'architecte de la tour de Malines, Keldermans, avait conçu le plan de la tour de Mons, on y retrouverait sa manière, qui est reconnaissable, comme on la retrouve dans les œuvres qui ont illustré son nom, dans

de rien décider au sujet de son complément par la flèche, dont l'exécution est fort désirable ».

En reconnaissant que le plan publié en 1844, par Chalon, n'est pas celui de la tour de Sainte-Waudru, de Mons, mais une variante du patron de la tour de Saint-

---

les hôtels de ville de Gand, de Middelbourg, de Zierikzee, et dans le Palais du Grand Conseil de Malines, œuvres dont l'exubérance contraste avec la simplicité de la tour de la collégiale de Mons.

» M. VAN BOXMEER reprend l'exposé des mêmes faits, en les appuyant de citations des archives de Mons, découvertes jadis par M. Léopold de Villers. Il conclut que le plan est parti de Malines pour Mons, et que plusieurs siècles après, une erreur d'archéologie l'a affublé d'un nom erroné.

» M. KEMPENEER. — Messieurs, je demande à l'assemblée de pouvoir l'entretenir sur un objet d'intérêt essentiellement local. La question est celle-ci :

» Si jamais on achève la tour de St-Rombaut, quel est celui des deux plans qu'on adopterait?

» Examinons le plan de Hollar. Il date de 1649 et est intitulé :

« EKTUPON TURRIS ELEGANTISSIMÆ S. RVMOLDI MECHLINIÆ, si ut exhibetur hoc in typo, tandem aliquando perficiatur. »

« *Den Torre van S. Rombaut tot MECHELEN so den selven met der tyt naer syne eerste voorghenomen Modelle volmaeckt moet worden* ».

» Cet intitulé semble indiquer que c'est le plan original; il est évident que Hollar n'était pas au courant des modifications de style qu'a subies la tour. Ceux qui sont un peu au courant de l'archéologie malinoise, sauront bien qu'entre 1452, date du commencement de la tour, et 1530, date de la mort de Rombaut Keldermans, il y a eu des transformations du plan primitif qui n'a pas été suivi complètement, quant aux détails.

» Où, maintenant, Hollar a-t-il trouvé le plan qu'il a gravé?

» Ce n'est pas une vue d'après nature. La vue de la cathédrale d'Anvers, qu'il a gravée en 1649, est une vue pittoresque, tandis que le plan gravé de la tour de Saint-Rombaut l'est évidemment d'après un dessin d'architecte.

» Dans la gravure Hollar, la flèche et la balustrade d'où elle surgit, font corps et sont séparées de la partie carrée de la tour. N'en faut-il pas conclure que c'est un seul et même architecte qui a donné le dessin de la flèche et de cette balustrade? Or, la balustrade du plan Chalon est bien différente de celle qui existe, tandis que la ressemblance est frappante pour le plan Hollar. La flèche du plan Chalon se superpose beaucoup plus difficilement à la partie achevée de la tour.

» Je conclus que le plan de Hollar est le plan de la flèche, telle qu'on se proposait de l'exécuter au XVIe siècle.

» Le plan de la flèche, faisant corps avec la balustrade, est le plan d'après lequel la tour devrait être achevée. Ici à Malines, on n'a pas le plan original qui a servi à Hollar, et dont l'exhibition trancherait la question.

Rombaut, à Malines, le Congrès a résolu une première question, et la plus importante.

En effet, s'il est en général désirable de voir terminer nos anciens monuments demeurés inachevés, il serait, la plupart du temps, impossible de les continuer, faute de modèles originaux.

» M. HERMANS. — Dans les archives, on parle d'un plan original disparu en 1572. Ce plan, retrouvé en 1574, doit, d'après nous, avoir été le plan original de Rombaut Keldermans, tel qu'il est désigné dans le compte communal de 1516-1517. C'est le plus ancien plan connu de la tour; il doit remonter de 1517 à 1521. L'ancien plan, acheté pour le compte de la ville, 2 ou 3 ans après le sac de celle-ci, a servi de modèle à celui commandé par le magistrat, en 1643, pour être offert à Son Excellence Cantelmo. C'est ce plan qui a été reproduit par Hollar.

» M. KEMPENEER. — Hollar a pu se procurer ce plan à Anvers, quand il était là. Ce plan reposait peut-être chez la famille de Keldermans.

» Je conclus en disant que ce n'est pas d'après le plan de Mons, mais d'après celui qui a servi à la gravure de Hollar qu'on aurait construit la partie non achevée de la tour de Malines.

» M. VAN BOXMEER. — Il me semble que si la proposition de M. Hubert est acceptée, nous tombons d'accord avec M. Kempeneer. Le plan de Hollar est une corruption du plan primitif. Faites la comparaison et vous verrez que les motifs se rencontrent partout. Le plan a été dessiné comme on dessinait au XVI[e] siècle.

» Voici le document de Mons, il est sur parchemin et représente la façon de dessiner de Keldermans; il est de même composition et répète tous les fragments.

» Je conclus en disant que le plan Chalon n'est pas l'original de Keldermans : c'est bien le style de Keldermans, mais tout au moins la copie.

» M. SAINTENOY n'admet pas la ressemblance si absolue des documents Hollar et Chalon, et croit que si on terminait la tour de Saint-Rombaut, on ne devrait pas nécessairement suivre le plan Chalon. Il est d'avis que le plan de Hollar est d'un style architectural d'environ vingt ans postérieur. Architecturalement parlant, le plan Chalon est le plus ancien. Il n'y a pas de trilobe, mais une ogive; il n'y a pas d'arc-boutant dans le plan de Mons.

» Il croit qu'il vaut mieux s'en tenir au document certain donné par Hollar, que de suivre, malgré tout son mérite, le plan Chalon, d'une date antérieure et d'un style différent quant à la flèche.

» M. le Chanoine VAN CASTER, président du Congrès, ne partage pas l'opinion de M. Saintenoy, quand il pense que l'on ne devrait pas suivre nécessairement le plan de Chalon. Il voudrait, au contraire, le voir suivi, même dans ses détails, comme étant de loin le plus authentique. Le plan Chalon a, notamment dans sa flèche, des détails architecturaux de la fin

A Malines, disait M. Hubert, à la séance de clôture du Congrès, *un cas exceptionnel se présente : on possède le plan de l'architecte, il ne s'agit que d'une réalisation matérielle ; c'est simplement comme s'il était question d'imprimer un livre précieux dont on aurait le manuscrit...*

---

du XV[e] siècle ; ce qui permet de le regarder comme antérieur de plus d'un siècle à celui de Hollar.

» Il donne tout à fait raison à M. Saintenoy, quand celui-ci n'admet pas la ressemblance si absolue des plans en question. Il lui est avis que le plan Hollar, comme toutes les gravures de monuments exécutées après le XVI[e] siècle, est tout à fait défectueux dans les détails de l'ornementation architecturale ; il le croit même inexécutable en ce qui regarde les parties supérieures de la flèche. Le plan Chalon est infiniment plus clair pour ces mêmes parties et trahit la main d'un architecte constructeur bien entendu.

» Il est convaincu qu'une étude comparée de tous les détails de la partie existante de la tour de St-Rombaut, mis en regard des détails correspondants du plan Chalon, devrait servir de base à toute appréciation. La concordance qui existe entre ces détails permettant de supposer qu'il en serait de même pour la flèche, si elle avait été exécutée, il croit devoir donner la préférence au plan Chalon.

» La séance est levée à 11 heures.

» Séance du lundi 9 août, après-midi.

» La séance est reprise à 2 heures (14 heures).

» M. Van Boxmeer expose ses idées sur la restauration de la tour de St-Rombaut.

» Il établit qu'il y a moyen de terminer la tour, que les parties déjà construites peuvent supporter la surcharge à leur donner, pour monter l'édifice à une hauteur de 160 mètres.

» M. Kempeneer constate que le projet soumis par M. Van Boxmeer peut s'appliquer aussi bien au plan de Hollar qu'à celui de Chalon. Il insiste encore sur l'exactitude du dessin de la tour, gravé en 1649, par W. Hollar, et propose d'émettre le vœu de voir faire des études nouvelles sur cette question, qui doit être résolue avec prudence, et non pas après quelques trop courtes discussions. L'avenir dira ce qu'il faut faire. Il voudrait voir une commission d'étude se former, pour étudier les plans convenant le mieux à l'achèvement de la tour de Saint-Rombaut, et réunir tous les documents qui s'y rapportent.

» M. le Président résume l'opinion de la Section, qui est d'avis : 1° que le plan publié par Chalon est bien une variante du « patron » de St-Rombaut, de Malines, et non le « patron » de la tour de Ste-Waudru, à Mons ; 2° qu'il faut attendre des études très complètes de la tour de St-Rombaut avant de rien décider au sujet de son complément par la flèche, dont l'exécution est fort désirable ».

... *L'achèvement de la tour de l'église métropolitaine serait une œuvre nationale. Pour aucune autre de l'espèce, l'appui des pouvoirs publics ne pourrait être aussi justifié.* L'orateur proposa ensuite ce vote qui fut ratifié par l'assemblée : « *Le Congrès, sous l'impression de ses sentiments patriotiques et archéologiques, émet le vœu de voir achever la tour de Saint-Rombaut* » (1).

Le résultat obtenu au Congrès de 1897 est déjà très important. L'opinion, que nous n'osions avancer que timidement autrefois, se trouve maintenant confirmée par l'avis favorable des hommes compétents, qui regardent déjà le plan de Mons comme une variante, une copie d'un ancien plan de notre tour.

La seconde partie de l'avis de la IIIe section a été pour nous un motif d'encouragement dans la poursuite de cette étude, dans laquelle nous examinons les deux plans : 1° en les comparant à la partie existante de la tour; 2° en comparant leurs flèches entre elles; 3° en appréciant leur authenticité et les diverses opinions émises au sujet de leurs rapports. Un mot sur les architectes de la tour termine le travail.



(1) *Compte rendu du Congrès archéologique de Malines 1897*, p. 241.



GRAVURES & DESSINS

DE LA

Tour de Saint-Rombaut

PRESQUE tous les anciens monuments de nos villes ont été reproduits en gravure. Les vues de nos églises, abbayes, monastères, hôtels de ville, châteaux et autres constructions religieuses, civiles et militaires de quelqu'importance, sont connues des amateurs. Les intéressants ouvrages de Sanderus, Le Roy, Van Gestel et autres, se trouvent dans toutes les grandes bibliothèques publiques et dans beaucoup de collections particulières. Le dessin de la tour de Saint-Rombaut, avec ou sans flèche, isolée ou avec l'église métropolitaine, a été publié aussi, à diverses époques et en divers formats. Il nous a paru opportun de signaler les différentes éditions sur lesquelles nous avons pu trouver des renseignements. Nous mentionnerons encore un ancien plan, lithographié, de la tour, édité en 1844, sous le titre, aujourd'hui reconnu fautif, de tour de Sainte-Waudru, à Mons.

Gravure de Wenceslas Hollar
(1649)

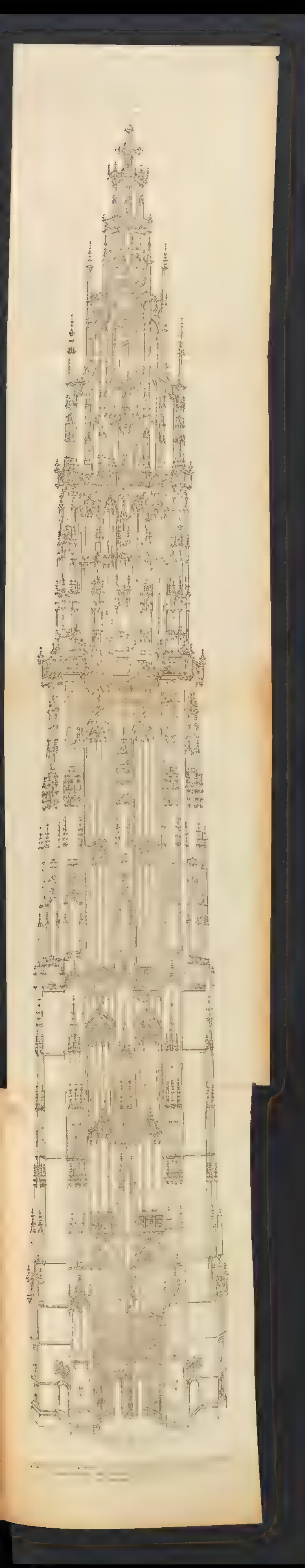
Elle est la première en date et porte cette légende : « EKTUПON TVRRIS ELEGANTISSIMÆ S. RVMOLDI MECHLINIÆ. Si, ut exhibetur hoc in typo, tandem Aliquando perficiatur. »

« *Den Torre van St Rombaut tot* MECHELEN *so denselven mit der tijt naer syne eerste voorghenomen Modelle volmaect moet worden* ».

Cette gravure se trouve en second tirage dans l'ouvrage de Le Roy : *Brabantia Sacra et profana,* édité à Amsterdam, en 1696. Elle a toujours servi de modèle à tous ceux qui ont dessiné ou gravé la tour de Saint-Rombaut. La planche LIV donne le fac-similé de la gravure de Hollar, en même grandeur. Il est à supposer que l'auteur a voulu reproduire un dessin de Rombaut Keldermans, son bisaïeul. Les détails de la gravure trahissent une main malhabile à rendre les contours de l'architecture ogivale.

Gravure de H.-F. Diamaer
(1718)

Les *Acta S. Rumoldi,* du bollandiste J.-B. Sollerius, publiés en 1718, contiennent deux dessins au trait de la tour de St-Rombaut, à échelle différente. L'un n'est qu'une mauvaise copie de la gravure de Hollar, portant l'inscription : « *Delineatio Turris templi S. Rumoldi Mechliniæ* ». L'autre représente la tour dans son état actuel. Au-dessus on lit : « *Turris templi S. Rumoldi Mechliniæ quousque hodie perfecta est* ». Il est à remarquer que ce second dessin est plus vrai pour certaines parties. Ainsi, par exemple, l'absence d'arcatures décoratives sur les murs, jusqu'à la hauteur de l'église, y est observée. Le cadran, fait en 1708, s'y trouve également.



Back of
Foldout
Not Imaged

Gravure d'un auteur inconnu (1734)

Corn. Van Gestel donne, dans son *Historia Archiepiscopatus Mechliniensis,* publiée en 1734, chez Chrétien Van Lom, à La Haye, une planche sans nom de graveur, représentant l'église Saint-Rombaut avec la tour, telle qu'elle est encore aujourd'hui, mais vue du Nord. A côté de celle-ci, à gauche de la planche, se trouve la flèche sous laquelle est placée la légende : « EKTUPON..... perficiat » *(sic)* copiée de la gravure de Hollar. En haut, à droite et sur banderole, on lit : « Ecclesiae metropolitanae S^ti^ Rumoldi Mechliniae ». Le mot *delineatio,* ou un autre de signification analogue, manque évidemment au sens de cette inscription.

Gravures diverses exécutées pour l'ouvrage « Délices des Pays-Bas » (1711, 1743, 1786)

Les éditions (1) de cet ouvrage sont très nombreuses. La première dans laquelle on trouve une vue de Saint-Rombaut, est la troisième en date, imprimée *à Brusselle, chez François Foppens, MDCCXI.* L'église y est représentée vue du Sud-Ouest, dans une perspective impossible. Le dessin semble fait, en partie, d'après nature. On n'y a pas oublié l'ancienne porte des mariages *(trouwdeur)* qui donnait accès dans la nef latérale Sud, sous la seconde fenêtre; mais le graveur l'a placée sous la troisième. Le palier du porche est arrondi au lieu d'être triangulaire. Au-dessus de la porte principale, il n'y a

(1) Nous devons à l'obligeance de M. Paul Bergmans, chef de bureau à la bibliothèque de l'Université de Gand, d'avoir été renseigné sur différentes éditions de cet ouvrage.

qu'une fenêtre, très large, comme à Mons. Le contrefort du milieu de la façade fait donc défaut en cet endroit; mais il est indiqué à partir de là jusqu'à la galerie supérieure. Les cadrans, qui datent de 1708, s'y trouvent aussi. Quant à la flèche, elle est figurée à droite de la planche, à échelle plus grande, d'après la gravure de Hollar, et porte cette souscription : « *Projet de la partie supérieure de la Tour qui n'a pas été achevée* ». La planche est signée : P. Devel, sculp.

L'édition de 1743, en 4 volumes petit in-8°, imprimée chez la Vve Foppens, donne une autre vue de l'église, la prise du côté Nord. C'est une simple réduction de planche de Van Gestel, due au burin de F. Pilsen, graveur gantois, à la seule différence que l'inscription de la banderole, placée en haut et à gauche, est en français : « EGLISE MÉTROPOLITAINE DE ST-ROMBAUT, A MALINES ».

Dans l'édition de 1769, en 5 volumes, imprimée à Liège, par J.-F. Bassompierre, on s'est servi de la même planche de F. Pilsen.

Une septième édition parut à Anvers, chez C.-M. Spanoghe, en 1786. La planche des éditions précédentes, due à F. Pilsen, y est reproduite par un graveur médiocre, qui a eu raison de ne pas signer son œuvre. La façon dont il a mutilé la souscription de la flèche permet de croire qu'il était aussi médiocre latiniste : « EXTUPOV *Turris Elegantissimæ S. Rumoldi sicut ezhibetur hoc in tipo tandum Aliquando per ficiat* ».

Gravure sur bois, de 1758

La *Chronycke van Mechelen,* publiée par le chanoine DE AZEVEDO, dans les Almanachs de Louvain, au XVIIIe siècle, donne dans celui de 1758, une gravure sur bois, que nous reproduisons au moyen de la planche ori-

ginale (figure 3). Nous la devons à l'obligeance de M. le baron van der Stichelen de Maubus.



Figure 3. *La tour de Saint-Rombaut, gravure de 1758*

Gravure de Joseph Hunin (1812 et 1835)

Hunin avait gravé d'abord la tour de Saint-Rombaut telle qu'elle est, en 1812. Cette planche, dont les exemplaires sont devenus très rares, a pour souscription :

« *La tour de l'église métropole de St-Rombaut à Malines. L'élévation de cette tour, prise depuis la première marche inférieure jusqu'au plancher de la maisonnette* (1), *est de 97 mètres 30 centimètres (ou 350 pieds, mesure de Malines). La première pierre en fut posée le 22 mai 1452, par Jean de Muysen, un des commune-maîtres de la ville de Malines.*

Mesurée le 10 7bre 1809, par P.-J. de Noter, architecte, et dessinée par son fils J.-B. de Noter.

Déposé à la Bibliothèque nationale.

Il y a deux échelles pour permettre d'évaluer les proportions du monument : l'une est de 15 mètres, l'autre de 50 pieds.

En 1835, Hunin compléta la gravure de 1812. Il fit souder une allonge à la partie supérieure de la planche, et au bas une bande destinée à un nouveau titre. Puis il y grava la flèche d'après le dessin de J.-B. de Noter, et la

(1) Cette maisonnette a été démolie lorsqu'on a restauré les parties supérieures de la tour, vers 1850.

Fig. 4. *Gravure de Jos. Hunin.*

vue des transepts de l'église (figure 4). A la place de l'ancienne légende, il mit la suivante :

« *Plan de la tour de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines, avec l'élévation de la flèche projetée par l'architecte Jean Keldermans. Ce monument, qui devait avoir 600 pieds de hauteur, n'est parvenu qu'à celle de 375 pieds, à cause des troubles du* XVI[e] *siècle; la première pierre en fut posée le 22 mai 1452, par le bourgmestre Jean van Muysen.*

« DÉDIÉE A S. S. GRÉGOIRE XVI, SOUVERAIN PONTIFE, *par son très humble serviteur, Jos. Hunin, graveur à Malines* ».

Il existe de cette planche quelques rares exemplaires avant toute lettre, et un petit nombre portant une partie du titre; mais il n'en a été édité aucun avec la dédicace. Je n'en ai trouvé qu'un exemplaire, probablement unique, après la mort du graveur, dans son cabinet de travail. Je l'ai déposé au musée de la Ville, en regard de la planche originale en cuivre, acquise, en 1852, à la mortuaire de l'artiste, pour la somme de 150 francs, par son fils Alouis Hunin. Avant d'offrir la planche au musée, ce dernier en fit faire un nouveau tirage de 100 exemplaires, sans lettre, dont chacun porte cette déclaration écrite de sa main :

« *La planche de cette gravure, dernière œuvre de mon père, est offerte à la Ville de Malines, comme souvenir d'un artiste malinois. Il n'en a été tiré que cent exemplaires.*

» (signé) *Al. Hunin* ».

En offrant cette planche à la Ville, le donateur a exprimé le désir qu'il n'en soit plus fait de tirage.

Dessin ancien du plan de la tour de St-Rombaut, retrouvé à Mons, publié en 1844

Ce dessin, exécuté au milieu du XVI[e] siècle, d'après le plan primitif, est conservé actuellement à la Bibliothèque Royale, à Bruxelles. Il fut acquis lors de la vente de la bibliothèque de Renier Chalon, le 30 octobre 1890, pour la somme de fr. 330,05, tous frais compris.

Chalon en avait publié, en 1844, une lithographie portant ce titre :

« LA TOUR DE SAINTE-WAUDRU, A MONS. FAC-SIMILÉ DU PLAN ORIGINAL ».

Cette publication était accompagnée d'une notice dans laquelle nous lisons, page 6 :

« *Le plan original de la tour qui devait s'élever à l'entrée principale de l'édifice, avait été conservé dans la trésorerie du Chapitre. Vendu à l'époque de l'invasion française, avec tous les effets mobiliers qui garnissaient ce temple, il fut racheté à vil prix d'un brocanteur, par un membre de ma famille, qui le sauva ainsi des ciseaux du relieur auquel il était sans doute destiné. Ce plan, composé de 6 feuilles de parchemin, forme un rouleau de 3 mètres 45 centimètres de longueur sur 65 centimètres de largeur. En comparant les dimensions de la partie qui existe* (la tour de Sainte-Waudru n'est élevée que jusqu'au grand comble de l'église) *avec l'élévation totale de l'édifice projeté, on trouve qu'elle aurait eu la hauteur énorme de 190 mètres, ou environ 46 mètres de plus que les tours d'Anvers et de Strasbourg. C'est certainement le monument de ce genre le plus colossal que l'art du moyen âge ait entrepris* ».

En note se trouve :

« *Elle a à sa base 28 mètres de face, y compris les contreforts* ».



Back of
Foldout
Not Imaged

Nous ne comprenons pas comment Chalon s'y est pris pour trouver au plan de Mons une largeur de 28 mètres, tandis que la tour de Sainte-Waudru n'en a que 24. D'après lui, l'exécution du plan donnerait à cette tour une élévation de 190 mètres !

En calculant la proportion du plan de Mons, d'après la hauteur de la partie existante de notre tour : $97^{m}30$, la réalisation de ce projet n'aurait que $167^{m}84$, sans la croix. Cette mesure n'est évidemment qu'approximative, car il serait impossible de la donner avec la dernière exactitude, sans faire d'abord un plan complet à échelle. En tous cas, la tour de Saint-Rombaut de Malines dépasserait celle de la cathédrale d'Ulm, qui est actuellement la plus élevée (1).

Le XIIe congrès archéologique de Malines a porté le dernier coup à l'erreur, par cette conclusion des débats de la IIIe section : « *le plan de Chalon est bien une variante du patron de la tour de Saint-Rombaut, à Malines, et non pas le patron de la tour de Sainte-Waudru, à Mons* ».

Ceci nous autorise à citer en toute sécurité le plan publié par Chalon, en 1844, et que nous appellerons tout simplement le plan de Mons, parmi les plans de la tour de Saint-Rombaut, à Malines.

(1) Voici un tableau de la hauteur des principales tours :

Tour de la cathédrale d'Ulm	$160^{m}00$
Tours de la cathédrale de Cologne	$157^{m}00$
Tour septentrionale de la cathédrale de Strasbourg .	$142^{m}93$
Clocher de la cathédrale d'Amiens	$130^{m}48$
Tour de Notre-Dame, à Bruges	$122^{m}30$
Tour septentrionale de Notre-Dame, à Anvers. . .	$119^{m}00$
Tour septentrionale de la cathédrale de Chartres . .	$116^{m}94$
Tour méridionale de la même église	$107^{m}20$
Tours de Notre-Dame, à Munich	$106^{m}22$
Campanile de Ste-Marie des Fleurs, à Florence . .	$83^{m}16$
Tour de la cathédrale de Reims	$81^{m}21$

Dessin de Josse Versluys (1727)

Nous devons encore mentionner un dessin, à l'encre, conservé au musée communal de Malines.

Il est de Josse Versluys. On y lit cette inscription :

« *Den Torre van Ste Rombaut tot Mechelen so denselven met der tyt naer syne eerste voorghenomen modelle volmaect moet worden. Judocus Versluys me fecit Mechl. 1727. Ende sawde hoog zyn 640 voeten salvo iusto. Is nu hoog 375 voeten, ende breedt 92 voeten* ».

Il existe des copies contemporaines de ce dessin.

Dessins de J.-B. De Noter (1809 et 1823)

La tour actuelle, mesurée en 1809 par François de Noter, a une élévation de 97^{m}30, ou 350 pieds 10 pouces, mesure de Malines. Elle fut dessinée à cette même époque, par son fils Jean-Baptiste. C'est suivant ce dessin que J. Hunin grava sa première planche, éditée en 1812.

En 1823, J.-B. de Noter fit un nouveau dessin colorié, à l'échelle de 1 pour cent, conservé aussi au musée, et d'après lequel J. Hunin compléta, en 1835, sa première gravure.





EXAMEN DES DEUX PLANS

comparés à la partie existante de la tour

Une étude comparée de tous les détails de la partie existante de la tour de Saint-Rombaut, mis en regard des détails correspondants figurés sur les plans de Mons et de Hollar, doit servir de base à toute appréciation. Nous examinerons donc successivement les divers détails architecturaux des deux plans, en les confrontant avec ceux de la tour.

Pour procéder autant que possible avec ordre, nous les avons divisés en trois séries : ceux des contreforts, ceux des fenêtres et des murs, et ceux des balustrades.

Il ne sera pas sans intérêt de faire remarquer que les détails architecturaux de la partie existante de la tour sont reproduits d'après des photographies prises avant la restauration. Quant aux parties supérieures du monument, quoique reconstruites depuis une quarantaine d'années, nous pouvons témoigner qu'elles reproduisent bien les anciennes dispositions architectoniques. Cette restauration n'a pas été aussi difficile qu'on pourrait le

croire. Il est vrai que les sommets des contreforts, presqu'entièrement couverts de sculptures, étaient assez délabrés lorsqu'on a commencé la restauration du monument, il y a un demi-siècle. Du côté Nord-Ouest, les dégâts étaient considérables; mais au Sud et à l'Est, ils l'étaient incomparablement moins. On peut même dire que ces côtés avaient conservé assez de traces de l'état ancien pour permettre la reproduction exacte de celui-ci.

Détails des contreforts

Depuis la plinthe jusqu'au premier larmier, les faces de tous les contreforts sont décorées d'arcatures iden-



Fig. 5. *Contreforts de la façade jusqu'au second larmier.*

tiques; mais entre le premier et le second larmier, l'uniformité est rompue. Du côté Sud, le meneau de séparation est absent, et les retombées des arcatures reposent sur un cul-de-lampe. Du côté Nord, au contraire, les

faces des contreforts sont creusées en forme de niches plates, décorées à leur partie supérieure d'un arc en accolade à quatre centres, orné de redents. La figure 5 permet de se rendre compte des détails de cette construction.

L'ornementation que nous venons d'observer sur les contreforts du côté Nord, est évidemment d'un style moins sévère. Il y a beaucoup plus de liberté dans le dessin. C'est le faire d'une autre main que celle qui a tracé le décor correspondant du côté Sud. La forme variée des ouvertures qui éclairent les escaliers, et la diversité des panneaux qui ornent extérieurement leurs cages, permettent aussi de constater le changement. Du côté méridional, un des panneaux, regardant le Sud-Est, est dépourvu d'ornements, tandis que l'autre, tourné vers le Sud-Ouest, a deux arcatures entièrement pareilles à celles que nous trouvons à la même hauteur sur les contreforts voisins. Du même côté méridional, les ouvertures qui éclairent l'escalier sont rectangulaires jusqu'au troisième larmier; mais plus haut, elles ont le linteau en anse de panier (voyez figure 11, page 257). Du côté Nord, au contraire, cette dernière forme est employée exclusivement (voyez figure 12, p. 258). Au premier abord, on pourrait donc croire qu'un autre maître s'occupait de la bâtisse, lorsque la construction de la tour était parvenue à la hauteur du premier larmier, du côté Nord, et à celle du second, du côté Sud. Nous pensons plutôt que l'architecte qui a conçu le plan n'a pu s'occuper que des fondations, et que son projet a été mis en exécution par son successeur ou par un intérimaire. Quoi qu'il en soit, il semble que pour cette partie inférieure de la tour, on a suivi exactement le plan primitif, et qu'ensuite on a modifié les détails des ornements, sans changer le gros de la construction. Nous reviendrons sur ce point en parlant des architectes de la tour.

Entre le second et le troisième larmier, le décor construit à claire-voie figure deux baies avec tympan. Le larmier contourne l'arcature mère et forme au-dessus de celle-ci une seconde arcature plus petite, un peu en doucine, et terminée par un fleuron. De côté et d'autre s'élève un clocheton devant l'angle coupé du contrefort. La figure 6 montre la face du contrefort à droite du porche, depuis le bas jusqu'au quatrième larmier inclus.

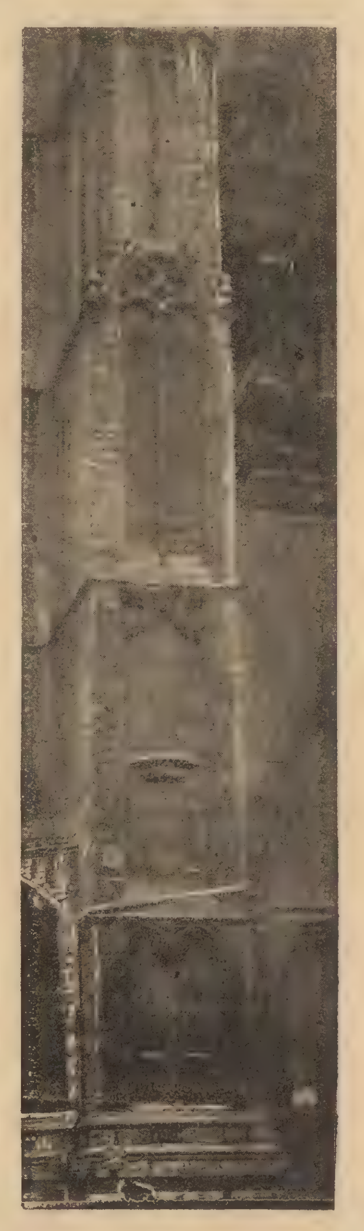


Fig. 6. *Contrefort à droite du porche.*

Le parement devant lequel s'élève le décor dont nous venons de parler, est orné de panneaux chargés, dans le haut, de compartiments formant fenestrage. Ces détails sont très bien rendus dans le plan de Mons (figure 7); mais on n'en aperçoit pas la moindre trace dans la gravure de Hollar (figure 8), dont les dessins sont fort fantaisistes. Le tympan, notamment, ne ressemble en rien à ce qui est exécuté. A la tour, l'arc est en tiers-point, tandis que Hollar l'a fait en ogive infléchie. Son extrados porte des feuilles de choux frisées, auxquelles le

graveur anversois a donné une forme difficile à définir. La doucine formée par le replis du larmier, au sommet du tympan, n'est pas mieux rendue. Enfin, tout ce décor

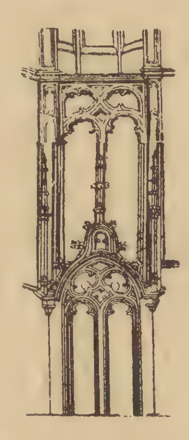


Fig. 7. *Décor des contreforts, d'après le plan de Mons.*



Fig. 8. *Décor des contreforts, d'après Hollar.*

est exagéré dans son ensemble. Il monte, en effet, jusqu'à toucher à peu près au larmier suivant (figure 8),



Fig. 9. *Décor des contreforts, restauré.*

tandis qu'en exécution il dépasse à peine la moitié de la distance entre le troisième et le quatrième larmier (figure 9).

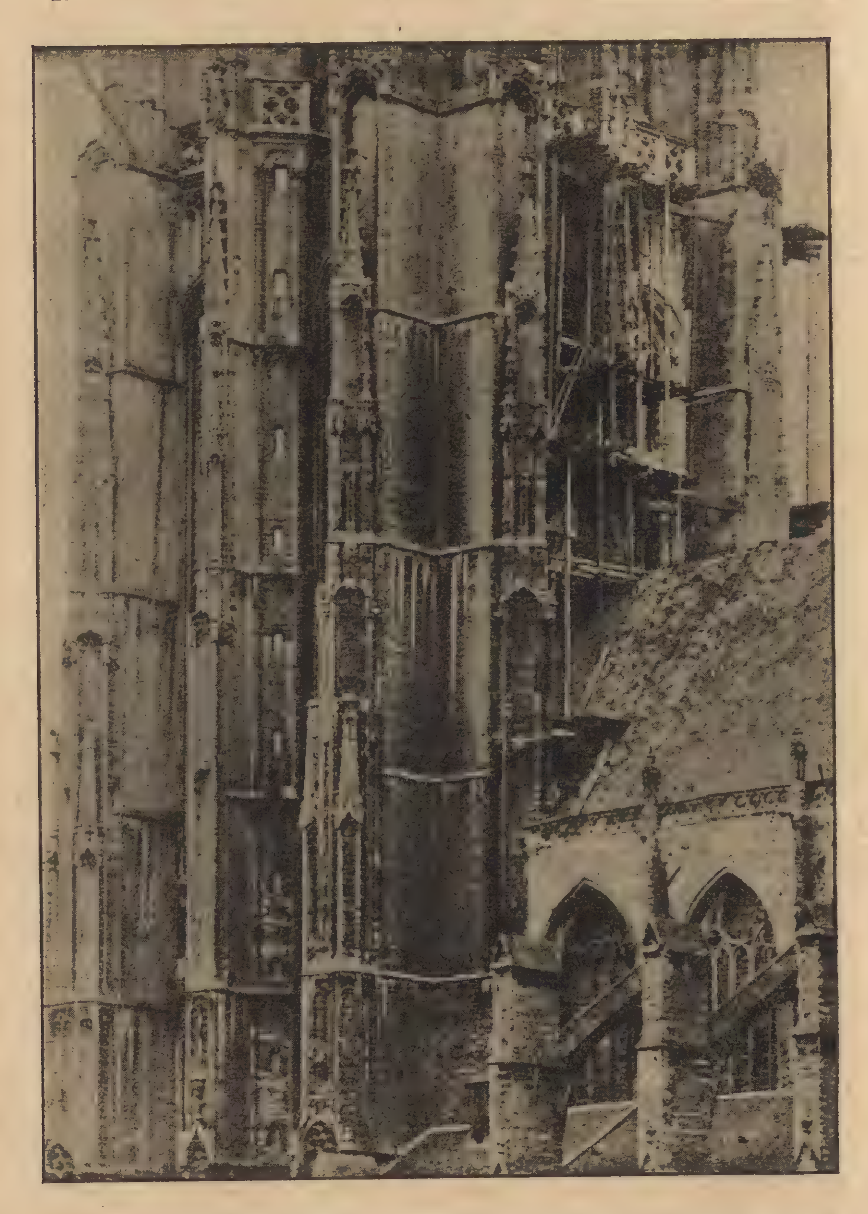


Fig. 10. *Côté Sud de la tour avant la restauration. Du troisième au huitième larmier.*

La figure 10 représente le côté Sud de la tour, avant

sa restauration. La figure 11 donne l'état actuel d'une partie de ce même côté, restaurée de 1889 à 1894, sous la



Fig. 11. *Côté Sud de la tour après la restauration. Du sol au cinquième larmier.*

direction de l'architecte de la Ville, et la surveillance de

délégués de la Province et du Gouvernement. Tout en approuvant d'une manière générale la restauration exécutée, nous ferons pourtant une double réserve quant au décor des contreforts mentionné ci-dessus.

Nous avons dit que le troisième larmier contourne l'arcature mère, et forme au-dessus de celle-ci une seconde arcature plus petite, terminée par un fleuron.



Fig. 12. *Décor des contreforts du côté Nord de la tour.*

Il faut observer d'abord que cette arcature supérieure n'était primitivement retenue au mur que par son sommet, et ses côtés latéraux étaient détachés, comme le prouve l'état du parement (figure 6). On y voit le nœud qui servait en même temps d'attache à l'arcature et de support au fleuron. Depuis la restauration, cette arcature est entièrement adhérente au mur (figure 9). La délica-

tesse, l'élégance de la construction ont été sacrifiées, sous prétexte de plus grande solidité.

Ensuite, il faut encore remarquer que, dans la restauration, le larmier continue au sommet du tympan, tandis qu'autrefois il était interrompu en cet endroit, comme on peut le voir au côté Nord de la tour (figure 12). Le contrefort à gauche, joignant la nef de l'église, a été restauré en 1883, mais l'autre, à droite, ne l'est pas.



Fig. 13. *Portail Nord de l'église de Notre-Dame au-delà de la Dyle.*

Cette observation au sujet du larmier se trouve confirmée par la pratique générale des architectes de la dernière période ogivale. Il leur arrivait très souvent, et l'on peut dire que c'était chez eux un système, de faire dévier un larmier ou une moulure d'extrados, pour former au-dessus d'une fenêtre ou d'une porte, une arcature supérieure dont le dessin était fort varié. A Malines, nous en trouvons l'application au portail Nord de l'église

de Notre-Dame au-delà de la Dyle (figure 13) et au portique du palais, commencé en 1529, pour le Grand Conseil, d'après le plan de Rombaut Keldermans (figure 14).

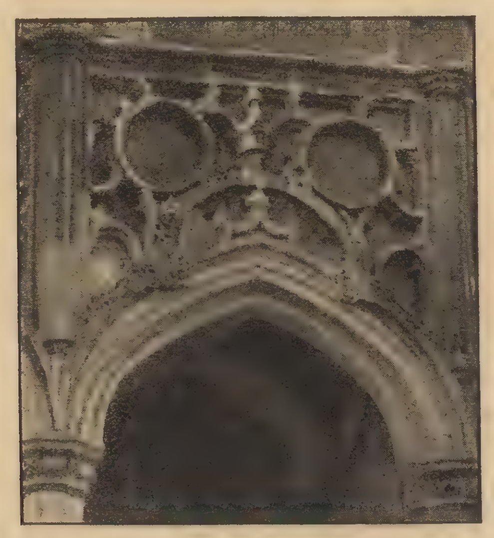


Fig. 14. *Arcade du palais du Grand Conseil.*

Van Bodeghem a suivi le même système à l'église de Brou. L'auteur du mausolée de Marguerite d'Autriche (figure 15), érigé dans cette église, s'est conformé également à cet usage du temps.

On nous dira peut-être que les différences que nous venons de signaler sont peu importantes et sans grande conséquence. Nous ne le pensons pas; il nous paraît, au contraire, que pour bien restaurer, il faut reconstituer intégralement et sans modification, ce qui existait d'abord. Il faut aussi respecter la hauteur des lits anciens, ce qui n'a pas été observé aux faces des contreforts du côté Sud, restaurés de 1889 à 1894 (figure 11).

Notre appréciation peut paraître sévère, mais nous avons voulu laisser à chacun sa responsabilité et nous mettre à l'abri du reproche que l'on aurait été en droit

de nous faire, d'approuver trop complaisamment et sans

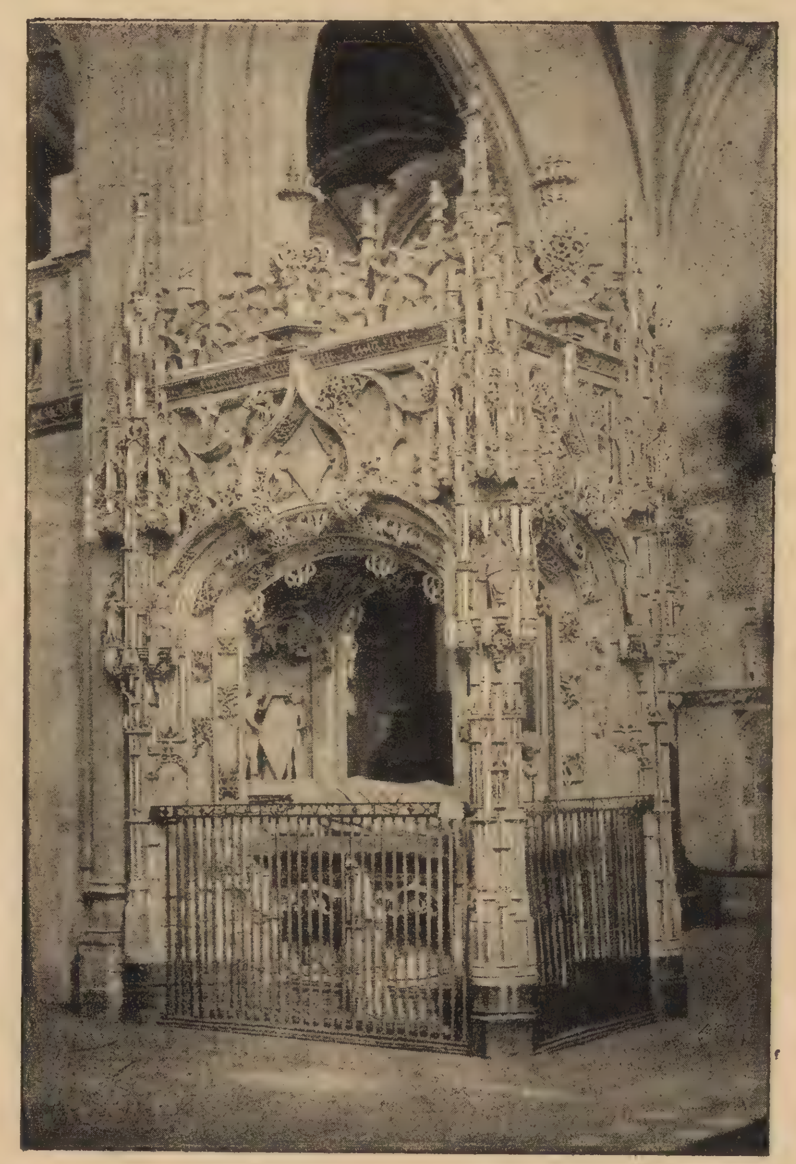


Fig. 15. *Mausolée de Marguerite d'Autriche, à l'église de Brou.*

réserve tout ce qui a été exécuté.



C'est au troisième larmier que les contreforts ont une première retraite; mais elle est encore peu sensible en cet endroit, parce qu'elle porte un clocheton haut de trente-cinq mètres, décoré de niches et de petits clochetons sur les trois côtés libres. Par le quatrième côté, ce clocheton est adhérent au contrefort et fait corps avec lui. Il conserve ainsi à la bâtisse toute sa solidité. La figure 16 ci-contre, représentant les contreforts de l'angle Nord-Ouest de la tour, permet de se rendre compte de cette disposition ingénieuse par laquelle le constructeur est parvenu à éviter les retraites brusques et trop multipliées.

Sur toute cette élévation, depuis le sol jusqu'à la galerie du veilleur, la nudité des faces latérales des contreforts est interrompue de distance en distance par des larmiers, dont deux seulement se montrent sur la face antérieure, comme s'ils servaient à relier le clocheton à la masse de la construction. Quant au nombre des larmiers, l'exécution ne correspond à aucun des plans. Le sixième et le septième ne sont pas marqués sur le plan de Mons, tandis que le cinquième manque au plan de Hollar.

A la hauteur du huitième larmier, la face des contreforts est couronnée par une arcature trilobée à redents, dont l'extrados est chargé de crochets et d'un fleuron



Fig. 17. *Couronnement des contreforts au niveau du chemin de ronde.*

(figure 17). Pour cette arcature, la ressemblance du dessin de Mons (figure 18) est encore frappante. La gravure de Hollar (figure 19) s'en éloigne notablement.

Au-dessus de ce couronnement trilobé, il y a une seconde retraite, si considérable, que les contreforts paraissent réduits à de simples pilastres, quoique leur



Fig. 18. *Couronnement des contreforts, d'après le plan de Mons.*

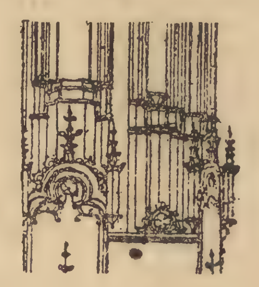


Fig. 19. *Couronnement des contreforts, d'après la gravure Hollar.*

saillie mesure encore 1^{m}38. Leurs côtés latéraux sont unis et sans aucun larmier. Leur face antérieure est creusée en panneau mouluré. Devant ce panneau se dresse


Fig. 20. *Partie supérieure des contreforts.*

un second clocheton (figure 20), haut d'environ trente mètres, construit dans les mêmes conditions que le précédent.

Il est aussi décoré de niches avec crétages et de petits clochetons, sur trois de ses côtés, et se rattache par le quatrième à la face du pilastre contre lequel il s'appuie.

Détails des fenêtres

Les deux fenêtres au-dessus du porche donnent jour dans l'église et correspondent pour la hauteur à celles de la claire-voie de la grande nef. Une de ces fenêtres vient d'être restaurée. L'autre fenêtre subsiste encore dans son état primitif, c'est-à-dire telle qu'elle a été construite il y a plus de quatre siècles. La figure 21 en donne le tympan. En comparant le dessin de ce tympan avec celui de la fenêtre correspondante du plan de Mons (figure 22), nous remarquons que, dans ce dernier, les deux lobes supérieurs sont arrondis par le bas, tandis qu'à la tour ils sont terminés en ogive. Quant au plan Hollar (figure 23), il donne des fenêtres entièrement différentes. Elles sont en lancette, au lieu d'être en tiers-point, et leur tympan ne ressemble en rien à ce qui existe à la tour. De plus, elles sont divisées au milieu par un meneau de plus grande dimension, qui se bifurque à la naissance du

tympan. Cette forme de division de fenêtre par un



Fig. 21. *Tympan des fenêtres au-dessus du porche, avant la restauration.*

meneau plus gros et bifurqué, est évidemment plus ancienne. On ne s'explique pas comment Hollar a été

Tympan des fenêtres au-dessus du porche.

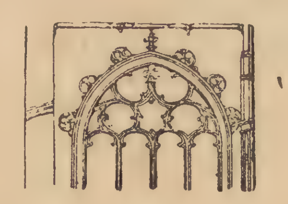


Fig. 22. *D'après le plan de Mons.*



Fig. 23. *D'après la gravure de Hollar.*

amené à introduire cette modification dans le dessin, d'autant plus qu'elle n'a jamais existé, comme le prouve incontestablement l'état de la fenêtre primitive (figure 21).

Nous ferons remarquer, en outre, que le mur au-dessus de ces deux fenêtres est entièrement nu. Les parties correspondantes du plan de Mons sont également dépourvues de tout ornement architectural, et en cela conformes à l'exécution. Il n'en est pas de même pour la gravure de Hollar. Les arcatures qu'il a figurées au-dessus des fenêtres, sont de son invention. Elles n'ont jamais existé à la tour, comme le prouve incontestablement l'état du parement.



Fig. 24. *Partie du côté latéral Sud*

Pour confirmer que la nudité des murs a bien été voulue par l'architecte primitif, nous ajouterons qu'elle existe également au côté latéral Sud de la tour (figure 24). Les murs y ont aussi, jusqu'à la hauteur de l'église, le même aspect massif, et leur parement n'a aucun décor. Il en est de même du côté Nord (figure 25). A part la face du contrefort joignant la nef de l'église, qui a été refaite en 1883, pas une pierre du parement n'a été renouvelée de ce côté.

Les fenêtres du premier étage sont très élevées, et coupées à mi-hauteur par un ornement architectural en forme d'arcade trilobée. Cet ornement contribue à diminuer l'effet de la longueur excessive des meneaux qui mesurent vingt-trois mètres.

La façon dont Hollar a rendu cette ornementation (figure 26), permet de croire qu'il a considéré les fenê-

tres comme aveugles. Mais elles sont bien réelles, en ce

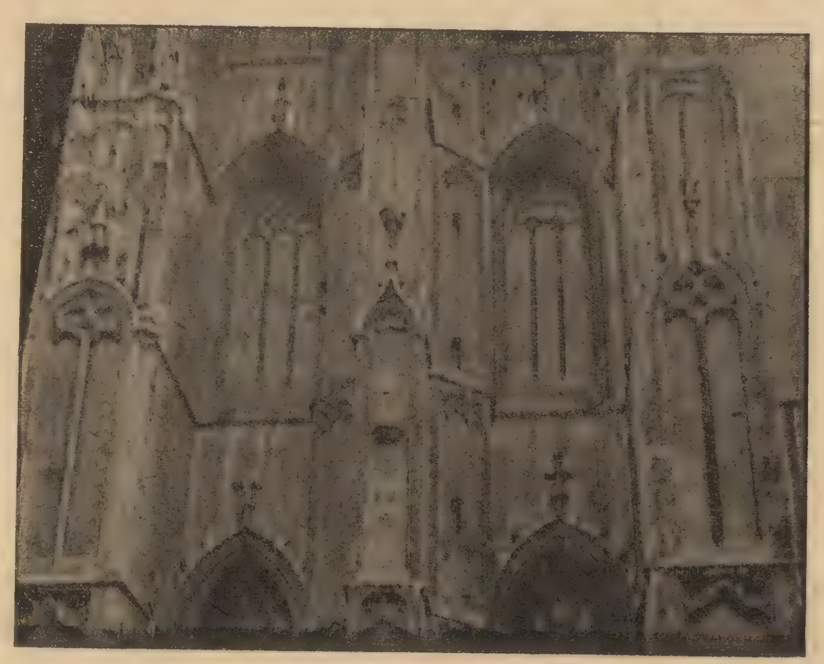


Fig. 25. *Côté latéral Nord comprenant les fenêtres inférieures*

Arcade trilobée des fenêtres du premier étage.

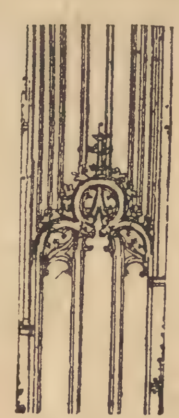


Fig. 26. *D'après la gravure de Hollar.*

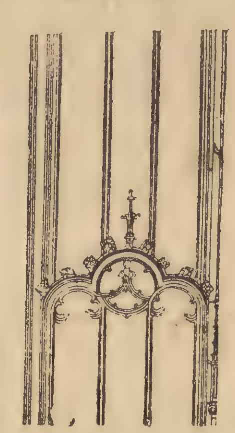


Fig. 27. *D'après le plan de Mons.*

sens que leurs meneaux et leurs tympans sont placés à claire-voie, à $0^{m}55$ du mur de fond. Dans ces conditions,



Fig. 28. *Arc trilobé des fenêtres du premier étage, rétabli en 1896.*

il serait fort difficile, voire même impossible, de construire l'arcade trilobée que nous visons, dans les formes

données par la gravure, car elle ne pourrait soutenir la charge des meneaux supérieurs et du tympan.



Fig. 29. *Tympan des fenêtres du premier étage, côté oriental.*

Le tracé du plan de Mons (figure 27) est plus satisfaisant, aussi a-t-il pu servir de guide pour la restitution



Fig. 30. *Fenêtre du premier étage, restaurée.*

de cette arcade, dont il ne restait, comme amorces, que les coussinets. La figure 28 est une réduction de l'épure

que nous devons à l'obligeance de M. Meyns, architecte, chargé de la restauration de la tour.

La gravure de Hollar présente encore un autre défaut : les fenêtres y sont beaucoup trop larges dans la partie inférieure. L'artiste a omis les moulures latérales ou pieds-droits, et les meneaux qui séparent les baies ne correspondent nullement avec ceux de la partie haute.

Quant au tympan de ces fenêtres du premier étage, on en retrouve le dessin aux fenêtres correspondantes du côté oriental (figure 29), restaurées il y a une vingtaine d'années. Le même modèle a été suivi pour les tympans des fenêtres de la façade, qui n'existaient plus. Une de ces fenêtres vient d'être rétablie (figure 30).

Tympan des fenêtres du premier étage.

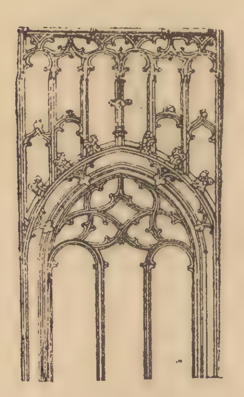


Fig. 31. *D'après le plan de Mons.*



Fig. 32. *D'après la gravure de Hollar.*

C'est encore le dessin de Mons (figure 31) qui rend le plus fidèlement l'exécution. Si d'un autre côté on examine les détails de ce même tympan, tels qu'ils sont donnés par la gravure Hollar (figure 32), on ne saurait trouver la moindre ressemblance entre ce dessin et l'exécution, ni pour la forme de l'arc qui est en lancette, ni pour les détails du réseau.

Il faut encore remarquer que l'intrados de la première voussure de ces fenêtres est orné de redents. Dans la restauration, leur nombre n'a pas été pris au hasard. Il était indiqué par les restes des anciens, demeurés attachés aux claveaux. Le nombre de ces redents ne correspond pas à celui donné par les plans. A la tour, il y en a six, formant cinq lobes. Le plan de Mons n'en a que quatre, et trois lobes; tandis que celui de Hollar en a huit, et sept lobes.

Les murs au-dessus de ces fenêtres ont des arcatures. Celles du plan de Mons sont conformes à ce qui existe, mais elles ont, en plus, quatre petites arcatures suspendues entre les meneaux (figure 31). Hollar ne donne pas ces dernières, et, pour cette fois, il est exact, car elles n'ont pas été exécutées. Par contre, son burin a tellement modifié les arcatures supérieures, qu'on n'y reconnaît presque rien du tracé primitif.

Passons aux fenêtres du second étage. Elles sont entièrement à jour, et coupées aussi à mi-hauteur par un meneau horizontal, formant fenestrage (figure 35).

Meneau horizontal des fenêtres du deuxième étage.

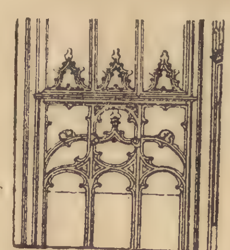




Fig 33. *D'après le plan de Mons.*



Fig. 34. *D'après la gravure de Hollar.*

Dans le plan de Mons (figure 33), ce meneau est chargé d'ornements architecturaux, placés entre les pieds-droits dans les baies. Ces ornements se composent de quatre arcs renversés portant des crochets et des redents. On

ne les a pas encore rétablis à la tour, mais ils ont existé anciennement. Hollar les donne à sa manière (figure 34), de même que le fenestrage dont le dessin serait abso-



Fig. 35. *Fenêtres supérieures, côté oriental.*

lument indéchiffrable, s'il ne pouvait être comparé à celui du plan de Mons.

Nous donnons ci-dessus, (figure 35), une vue partielle

de la face orientale de la tour, comprenant les fenêtres du second étage à partir du meneau horizontal, décrit plus haut. On voit que le réseau coupant la fenêtre est très bien rendu par le tracé du plan de Mons (figure 33).

Le tympan de ces mêmes fenêtres, tel qu'il est exécuté à la tour (figure 35), correspond exactement au tracé du plan de Mons (figure 36); mais on ne saurait en reconnaître les détails dans la gravure de Hollar (figure 37).

Tympan des fenêtres du second étage.



Fig. 36. *D'après le plan de Mons.*



Fig. 37. *D'après la gravure de Hollar.*

Aux côtés latéraux de la tour (figure 38), les fenêtres des deux étages supérieurs ont la même élévation que celles de la face principale, mais elles sont plus étroites et ne se composent que de deux baies. On y voit aussi une coupure à mi-hauteur. Au premier étage, c'est une arcature en accolade, et au second, un meneau horizontal, dont le dessin est plus simple qu'aux fenêtres de la façade.

Balustrades

D'après le projet primitif, il faut des balustrades ou garde-corps au bas des fenêtres de tous les étages, non seulement à la façade principale de la tour, mais encore

aux autres. Il doit y en avoir au-dessus des remplis-



Fig. 38. *Côté latéral Sud.*

sages, entre les contreforts et les cages d'escalier, du

moins du côté Sud. Il en faut aussi au-dessus des niches bâties au Nord-Ouest et au Sud-Ouest, entre les contreforts d'angle, de même qu'au-dessus du grand porche.

Plusieurs de ces balustrades ont été achevées dès l'abord, et renouvelées dans ces derniers temps; mais d'autres n'ont peut-être jamais été construites. Cependant, la place qu'elles devaient occuper est nettement marquée par les épargnes ménagées dans les parements des murs.

La première balustrade est celle qui surmonte les remplissages des côtés latéraux de la tour. Elle n'existait point, mais du côté Sud, les entailles ménagées dans



Fig. 39. *Balustrade inférieure du côté Sud.*

les murs en indiquaient du moins l'épaisseur et l'élévation. Il est regrettable que cette dernière n'ait pas été observée exactement, lorsqu'on a rétabli la balustrade du côté Sud (figure 39). Aussi, aimons-nous à croire que dans la suite, on gardera avec plus de fidélité les mesures fournies par les premiers constructeurs de l'œuvre. Quant au dessin de la balustrade, nous n'avons pas à l'apprécier ici.

Du côté Nord de la tour, il existe aussi des remplissages entre les contreforts et la cage d'escalier, mais ils sont beaucoup plus élevés que ceux du côté Sud. La moulure saillante de la pierre de recouvrement se trouve deux mètres plus haut; elle correspond à la hauteur du

premier larmier. Cette modification est due, sans doute, au second architecte. Elle nous paraît se rapporter à l'époque où la niche plate est venue remplacer, sur la face antérieure des contreforts de ce même côté Nord, la double arcature exécutée du côté Sud (figure 40).



Fig. 40. *Face des contreforts de la façade, jusqu'au second larmier.*

Il entrait, sans doute, dans le plan du premier architecte, d'établir une balustrade aux deux côtés de la tour. L'exhaussement des remplissages, effectué par le second maître de l'œuvre, du côté Nord, ne devait pas nécessairement avoir pour conséquence la suppression de la balustrade de ce côté. Actuellement, il n'y a pas de balustrade, ni entailles indiquant les dimensions qu'elle devrait avoir. Cependant, la rugosité du parement, à hauteur d'appui, semble prouver qu'il y en a eu autrefois. D'après la gravure publiée par Van Gestel, en 1734, il n'existait plus alors qu'un débris de balustrade devant une des deux fenêtres.



Une seconde balustrade devait courónner les deux niches placées de part et d'autre du porche, entre les contreforts d'angle. La figure 41 ci-contre, représente la niche placée entre les contreforts de l'angle Nord-Ouest de la tour. Le plan de Mons ne donne pas ces niches. Cette omission peut plus ou moins s'expliquer par la disposition en perspective des contreforts de la façade. Dans le plan Hollar, où ces contreforts ne sont pas en perspective, les niches devaient être visibles. Aussi le graveur les a-t-il marquées avec leur balustrade. Ici encore les entailles existantes sont une preuve que la construction de cette balustrade ne serait pas une innovation. Quant au crétage qui la surmonte dans le dessin de Hollar, on peut supposer qu'il n'entrait pas dans le plan primitif, car toutes les autres balustrades, aussi bien celles de la flèche que celles de la tour, sont dépourvues de cet ornement. Cependant, il n'y aurait pas d'inconvénient à réaliser également ce crétage. La balustrade, en effet, n'est pas ici, à vrai dire, un garde-corps, mais on peut la considérer comme le couronnement de la niche (figure 42), sur la plate-forme de laquelle il n'y a pas d'accès.

Les niches elles-mêmes sont anciennes et faites dans la masse, en même temps que les parties voisines, comme le prouvent les lits des pierres de revêtement qui se continuent sur les faces latérales des contreforts.



Fig. 42. *Niche, d'après la gravure de Hollar.*

La troisième balustrade qui doit surmonter le porche n'existe point. Dans le plan Hollar (figure 43), elle est presqu'entièrement cachée par une grande accolade double, d'un dessin très fantaisiste, formant couronnement. On n'en aperçoit que le panneau extrême de chaque côté. Dans le plan de Mons (figure 44), les détails sont mieux rendus. L'extrados du grand arc porte à son sommet une espèce de fronton ou couronnement, formé par une double contre-courbe, que



Fig. 43. *Porche, d'après la gravure de Hollar.*

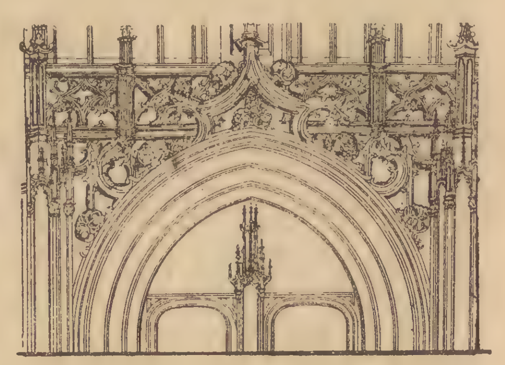


Fig. 44. *Porche, d'après le plan de Mons.*

nous retrouvons aussi au portique du Grand Conseil (figure 14, page 260). Ce couronnement est beaucoup mieux proportionné dans le plan de Mons. Il est aussi d'un galbe plus gracieux que dans la gravure de Hollar.

Une quatrième balustrade est établie au bas des fe-



Fig. 45. *Côté latéral Sud, comprenant la quatrième balustrade.*

nêtres aveugles du premier étage, à la face latérale du côté Sud (figure 45), ainsi qu'à celles du côté Est, qui

ne descendent que jusqu'au faitage du toit de l'église (figure 46). Elle n'existe plus à la façade principale.

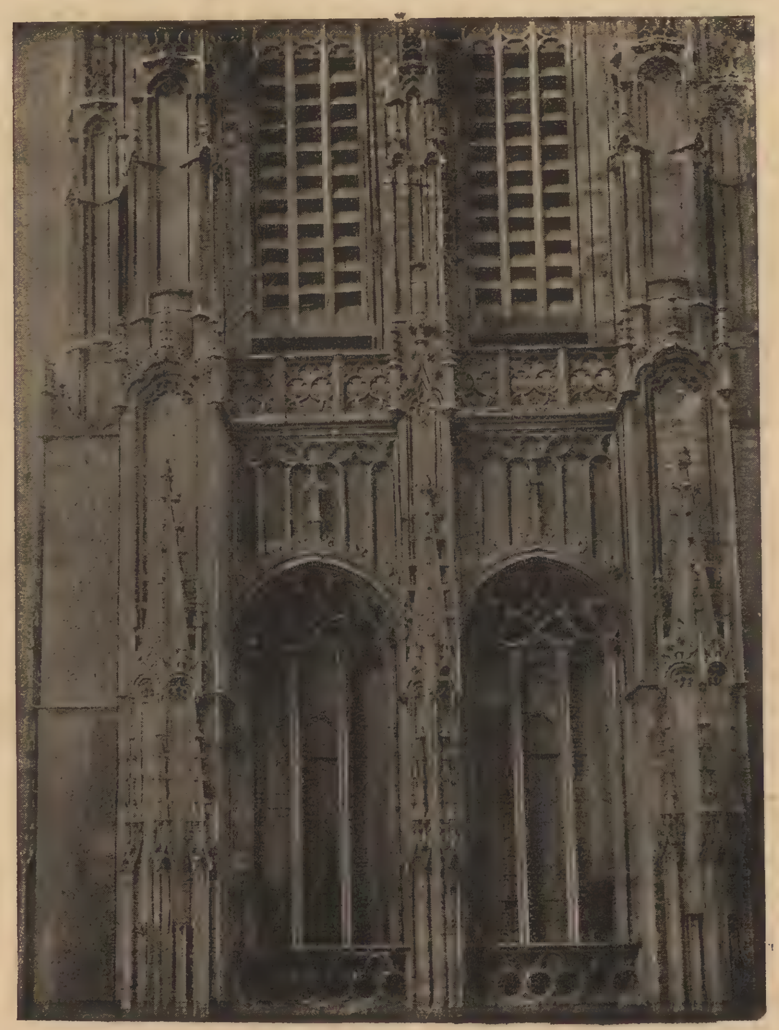


Fig. 46. *Partie du côté oriental de la tour, comprenant les balustrades placées au bas des fenêtres aux deux étages.*

Au côté Nord de la tour, qui n'est pas encore restauré, une des fenêtres n'a plus sa balustrade; mais on en

voit encore les restes adhérents aux montants latéraux. L'autre fenêtre a conservé sa balustrade intacte, divisée dans sa largeur, en deux compartiments, par un meneau vertical (figure 47). Le système de diviser les garde-corps



Fig. 47. *Balustrade ancienne du 1er étage, encore existante, au côté Nord de la tour.*

en panneaux est appliqué également dans les deux plans, de Mons et de Hollar, au porche et aux fenêtres du second étage.

Pour cette quatrième balustrade, ni le plan de Mons (figure 48), ni la gravure de Hollar (figure 49), ne donnent

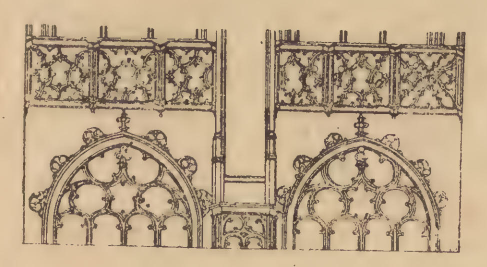


Fig. 48. *Balustrade du premier étage, d'après le plan de Mons.*

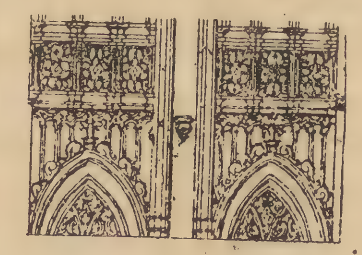


Fig. 49. *Balustrade du premier étage, d'après la gravure de Hollar.*

un dessin ressemblant à l'exécution. D'après ces plans, le garde-corps est divisé en compartiments, dont le nombre correspond à celui des baies de la fenêtre qui le sur-

monte. Dans chacun de ces compartiments, les meneaux reproduisent le même motif. A la tour, il n'y a pas de panneaux aux garde-corps des fenêtres du côté oriental, et le dessin est plus ancien que celui des plans. Il se compose d'une rangée de trèfles encadrés, surmontés d'arcatures s'appuyant de l'un à l'autre (figure 50).

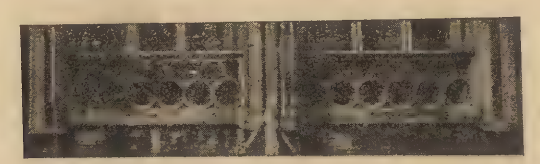


Fig. 50. *Balustrade du premier étage, au côté oriental.*

Aux côtés latéraux de la tour, où les cages d'escalier sont plus larges que les contreforts de milieu des deux autres côtés du monument, les fenêtres du premier étage sont divisées en deux baies seulement. La balustrade, placée au bas de ces fenêtres, devrait donc se composer aussi de deux compartiments, conformément à ce qui existe encore du côté Nord (voyez figure 47, page 281). Or, cela n'est pas ainsi ; mais le motif des meneaux s'y répète également, sans interposition de montants (voyez figure 45).

Ajoutons que C. Van Gestel donne, dans son *Historia Archiepiscopatus Mechliniensis,* ouvrage publié en 1734, une planche gravée, figurant le côté septentrional de l'église métropolitaine et de la tour. La balustrade en question s'y trouve, et son dessin est conforme à ce qui est exécuté au Sud (figure 45) et à l'Est (figure 50); c'est-à-dire qu'elle est continue et sans divisions.

On peut donc conclure que la restauration de cette quatrième balustrade est faite d'après le modèle primitif, et qu'il faut suivre ce même type, pour l'appui à établir au bas des fenêtres aveugles du premier étage, à la façade principale.

La cinquième balustrade, placée sous les fenêtres du deuxième étage, sert de garde-corps au chemin de ronde du veilleur. On l'appelle vulgairement la première galerie (figure 51). Elle existe aux quatre côtés de la tour, formant des balcons, reliés entre eux par un passage mé-

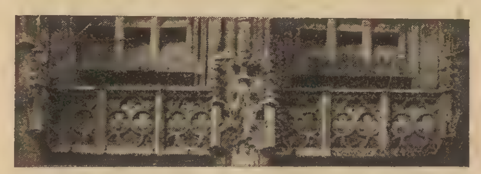


Fig. 51. *Balustrade au bas des fenêtres du deuxième étage.*

nagé dans l'épaisseur des contreforts. Le dessin de cette balustrade rappelle celui de la précédente, et n'en diffère pour ainsi dire que par une seconde rangée d'arcatures, mais renversées, correspondant, pour les divisions, à la rangée supérieure.

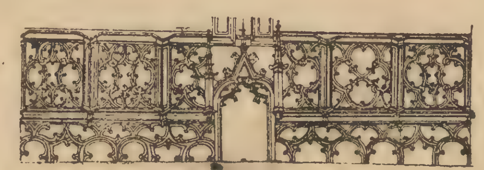


Fig. 52. *Balustrade du deuxième étage, d'après le plan de Mons.*

La figure 46 (page 280) représente la partie de la face orientale, comprenant les deux balustrades que nous venons de comparer : la quatrième, où le motif des



Fig. 53. *Balustrade du deuxième étage, d'après la gravure de Hollar.*

meneaux se répète sans interruption, et la cinquième, où le quatre-feuilles est encadré, conformément au dessin des plans (figures 52 et 53).

La sixième balustrade couronne la tour proprement dite (figure 54). Elle est appuyée sur la corniche, et

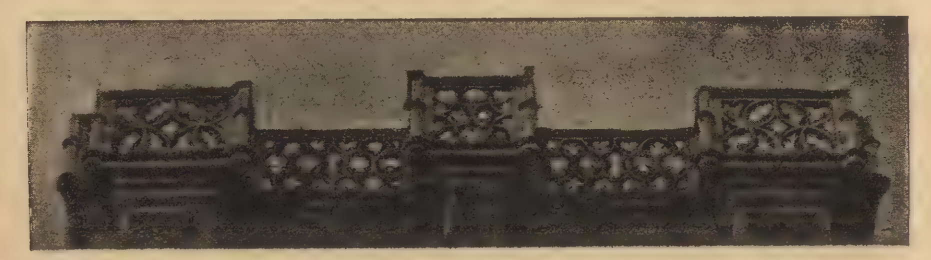


Fig. 54. *Balustrade supérieure de la tour.*

atteint, en la suivant, un développement d'environ 98 mètres. Sa hauteur est de deux mètres. Il est à remarquer que les diverses balustrades de la tour sont plus

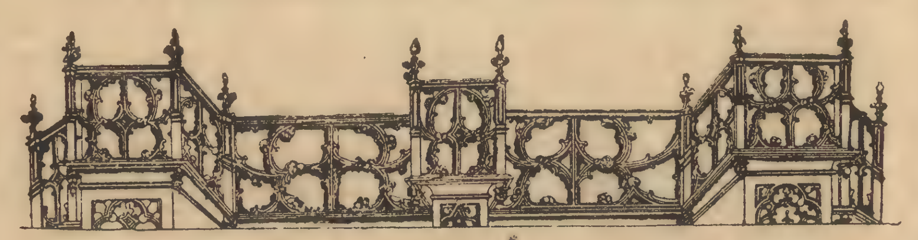


Fig. 55. *Balustrade supérieure, d'après le plan de Mons.*

hautes à mesure qu'elles sont placées à une plus grande élévation. Leur hauteur augmente dans une proportion déterminée et voulue par les maîtres de l'œuvre.



Fig. 56. *Balustrade supérieure, d'après la gravure de Hollar.*

Le tracé de cette balustrade supérieure est plus maigre, d'après le plan de Mons (figure 55); il rend cependant

ce qui est exécuté aux côtés latéraux de la tour (figure 38, page 274). A l'Ouest et à l'Est, le tracé est le même, mais il ne ressemble pas entièrement à celui des plans. Dans la gravure de Hollar (figure 56), le dessin est assez embrouillé. Les figures 57 et 58 permettent d'apprécier la différence qui existe entre les deux plans, quant à la

Détail de la balustrade supérieure



Fig. 57. *D'après le plan de Mons.* Fig. 58. *D'après la gravure de Hollar.*

façon de rendre les détails de l'architecture. La première est le tracé du compartiment qui surmonte les huit contreforts des angles de la tour, d'après le plan de Mons, et en même grandeur. La seconde représente la partie correspondante de la gravure Hollar, agrandie à l'échelle du précédent. Dans le dessin du plan de Mons, les montants, placés aux angles des balcons, sont coupés à mi-hauteur, par une moulure horizontale, et en cela conformes à ce qui existe (voyez figure 54). Dans celui de Hollar, il n'y a pas de moulure, et les couronnements des montants sont fort exagérés dans leurs proportions.



EXAMEN DES PLANS

de la Flèche

La partie inférieure de la flèche est déjà exécutée jusqu'à une hauteur de sept mètres environ. En comparant cette partie aux deux plans, on s'aperçoit aisément de sa parfaite conformité avec le plan de Mons. Celui-ci indique très bien la position relative des membres de la construction. Le dessin de Hollar, au contraire, est très diffus et d'une perspective difficile à saisir. Ensuite, ce plan ne saurait être superposé à ce qui existe. En effet, la partie de la flèche déjà exécutée est flanquée, à chacun de ses angles, de *deux* contreforts disposés *en plan d'équerre,* tandis que dans la gravure de Hollar, il n'y a qu'*un* contrefort, s'appuyant, *dans la direction de la diagonale,* sur le coin de la construction principale.

Pour la partie non exécutée de la flèche, nous devons nous borner à comparer les deux plans entre eux. Les dessins des flèches peuvent être appréciés dans leur ensemble et dans leurs détails, et aussi sous le rapport technique.

Pour la comparaison d'ensemble, nous ferons observer que dans la gravure de Hollar, la flèche est fort désagréablement coupée par une balustrade saillante.

Une tour doit se composer de deux parties : la tour, proprement dite, et la flèche. Ces parties sont généralement entre elles comme 4 à 3. Cette proportion se retrouve, à peu près, dans un grand nombre de tours ou de clochers de forme gracieuse.

Dans presque tous les grands bâtiments de style ogival, on trouve, au bas du comble ou du toit, un chenal pouvant aussi servir de chemin de ronde. Le chenal est bordé extérieurement d'un mur d'appui, placé quelque peu en surplomb. Ce mur, uni d'abord ou décoré d'arcatures aveugles, a fini par être découpé à jour. On en est arrivé ainsi à former les élégantes balustrades de nos églises et maisons échevinales du moyen âge.

On s'explique donc très bien une balustrade saillante à la partie supérieure des murs, au pied du toit, quand il s'agit d'un grand bâtiment, ou bien au bas de la flèche, quand il s'agit d'une tour. Cela n'est pas, semble-t-il, de simple esthétique, mais aussi de fort bonne logique. Il faut une balustrade saillante à la tour, mais il n'en faut qu'une.

Ce principe est parfaitement observé dans le plan de Mons (planche LVI). Il n'y a qu'une balustrade saillante. Cela n'a pas empêché l'architecte d'établir des appuis ou garde-corps au bas des fenêtres, à tous les étages de la flèche, aussi bien qu'à ceux de la tour proprement dite. Ces appuis ou garde-corps s'étendent latéralement jusqu'aux contreforts entre lesquels ils sont fixés, mais ils ne les contournent point et ne sont pas en saillie.

Quant au plan Hollar (planche LVII), il a deux balustrades saillantes, divisant ainsi la tour en trois parties : la tour, l'étage qui la surmonte, et la flèche. Cette dernière surgit de la seconde balustrade, au-dessus de l'étage.



Planche LVII. — Flèche de la tour de Saint-Rombaut, d'après le projet de Rombaut Keldermans gravé par W. Hollar, en 1649.

Back of
Foldout
Not Imaged



Planche LVI. Flèche de la tour de Saint-Rombaut, d'après la copie du plan original faite en 155[illegible]

Cet étage, qui est comme un exhaussement de la tour, en fait rationnellement partie. Dans ces conditions, la tour est à sa flèche comme 5 à 2, c'est-à-dire hors de la bonne proportion, pour un monument de ce genre.

Examinons maintenant les dessins des deux flèches en comparant leurs détails. Au plan Hollar, les fenêtres du premier étage à élever au-dessus de la tour actuelle, sont divisées dans leur hauteur par un meneau horizontal, de même destination que l'arcade trilobée des fenêtres du second étage de la tour (voyez pages 267 à 269). Nous disions à ce propos, que c'était une idée très pratique, de couper ainsi la hauteur extraordinaire des baies. Mais les mêmes raisons ne militent pas pour les fenêtres inférieures de la flèche, qui sont de moitié moins élevées. Aussi, dans le plan de Mons, les fenêtres que nous visons ne sont pas coupées dans la hauteur. Et, ne croyons pas que cette omission soit un oubli, car aux fenêtres de l'étage suivant, dont l'élévation beaucoup plus grande nécessite une division, le meneau horizontal ne manque point.

Les fenêtres correspondantes du second étage de la flèche du plan Hollar ont aussi cet ornement. Il est là à sa place; mais, nous le répétons, il n'a pas sa raison d'être aux fenêtres du premier.

Il nous reste encore à examiner la possibilité de réalisation présentée par les deux plans de flèche.

Le plan Hollar est inexécutable, particulièrement pour la partie supérieure dont le fleuron terminal n'est pas à construire en pierre. Le diamètre de ce fleuron serait de trois mètres, sa circonférence de neuf mètres, et son point d'appui mesurerait à peine le tiers de ces dimensions. Je ne pense pas qu'aucun architecte voudrait s'essayer à ce tour d'équilibriste.

Nous ferons remarquer encore dans ce plan, des arcs-boutants énormes, qu'il est impossible de réaliser dans une construction. Au lieu de ramener la poussée en verticale, d'aplomb sur les contreforts, ils tendent à écarter ces derniers vers l'extérieur.

Dans le plan de Mons, les arcs-boutants sont plus architecturaux.

On nous a dit que le plan de Hollar n'a pas été gravé au XVIme siècle; que ce n'est pas un chef-d'œuvre de dessin; qu'il n'est qu'une copie d'un original; que le graveur a pu mal copier, parce qu'il vivait à une époque où les principes de l'art gothique n'étaient plus connus. Nous sommes très volontiers d'accord sur tous ces points. Aussi, nous n'en voulons pas à Hollar de ce qu'il n'a pas été en état de mieux faire; les dessinateurs et les graveurs de son temps avaient généralement le même défaut. Mais si l'on trouve, comme nous, que le plan de Hollar est fort défectueux sous divers points de vue, il semble déraisonnable de croire qu'il pourrait servir de modèle pour l'achèvement de la tour.

Si le dessin de Rombaut Keldermans, d'après lequel Hollar a fait sa gravure, nous avait été conservé intact, nous croyons qu'il faudrait encore lui préférer le plan de Mons, parce que c'est bien là une copie authentique du plan qu'on se proposait d'exécuter à Malines, pour l'achèvement de la tour de Saint-Rombaut. En effet, on l'envoie à Mons, en 1550, comme vrai modèle de notre tour, tandis que le projet de Rombaut Keldermans est demeuré inconnu jusqu'en 1649.





EXAMEN

DE L'AUTHENTICITÉ DES PLANS

L'EXAMEN comparé que nous venons de faire est tout en faveur du plan de Mons. Ce plan est incontestablement celui de la tour de Malines. Il correspond si bien à la partie déjà exécutée, qu'en le prenant pour modèle, on la reproduirait, peut-on dire, exactement. Dans ces conditions, il est rationnel de dire que ce plan doit être suivi pour l'achèvement de la flèche.

De plus, l'examen des deux dessins de flèche, donnés respectivement par les plans de Mons et de Hollar, a fait ressortir ce qu'il y a de défectueux dans ce dernier, tant pour l'ensemble que pour les détails, et sous le rapport technique.

Pour compléter cette étude, nous examinerons encore les deux plans, au point de vue de leur authenticité.

Le plan de Mons, reconnu comme le vrai plan de la tour de St-Rombaut, à Malines, est conservé aujourd'hui à la bibliothèque royale de Bruxelles. Son ancienne dé-

nomination : *La tour de Sainte-Waudru, à Mons,* sous laquelle il avait été publié en 1844, est remplacée par la suivante : *Plan de la tour de Saint-Rombaut, à Malines.* Cette rectification, provoquée par les discussions du Congrès de 1897, est bien justifiée.

Le dessin est exécuté sur parchemin. Le plan entier est composé de six feuilles, cousues ensemble, formant un rouleau de 3m50 de longueur. Il est incontestablement ancien. Mais comment est-il arrivé à Mons, où il a été acheté à un brocanteur, en 1839?

Ce point de la question ne sera peut-être pas aussi difficile à résoudre qu'il pourrait le paraître au premier abord. Il suffira de rappeler quelques faits historiques bien établis. Nous les puisons dans le *Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru* (1).

L'église de Sainte-Waudru était une collégiale de chanoinesses séculières. Dans une séance capitulaire, tenue le 28 février 1534, ces dames prirent la résolution de faire achever leur église et de construire une tour. Elles décidèrent, en conséquence, d'envoyer des ouvriers à Malines et ailleurs, pour examiner les travaux exécutés dans ces diverses localités (2). L'année suivante, elles résolurent de commencer les fondations (3). On entendait probablement par là, une première substruction, nécessitée par la déclivité du terrain, car on n'avait pas encore arrêté le plan de la tour à cette époque. En juillet 1547, on paie le salaire à trois maîtres ouvriers, envoyés à

(1) *Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru, à Mons,* par Léopold DE VILLERS, Mons, 1857.

(2) 28 février 1533 (ancien style), « *fu aussi chergié aux maistres de la fabrique de mesurer l'ouvraige qui estoit à parfaire à la dite église, et scavoir comment l'on conduira la thour et d'autre ouvraiges nécessaires, aussi mener ouvriers à Malines et autres lieux pour veoir l'érigement des dites églises* ».

(3) 20 février 1534 (ancien style), « *conclud de faire commenchier la fondation pour l'érigement du clochier de Sainte-Waudru* ».

Malines, pour prendre le patron de la tour de Saint-Rombaut (1). En décembre de la même année, ces maîtres reçoivent, une seconde fois, des honoraires de voyage, pour avoir visité les ouvrages à Louvain, à Malines, à Anvers et ailleurs (2). Trois ans plus tard seulement, le 28 juillet 1550, le Chapitre, après avoir examiné les plans et dessins rapportés de Malines, Arras, Marchiennes et autres endroits, décide de faire exécuter un plan *combiné* d'après ces divers modèles (3). Le même jour, les dames chanoinesses prennent la résolution de faire venir à Mons, le personnage qui avait tracé le plan de la tour de St-Rombaut, pour examiner ce plan avec lui et en faire ensuite ce qu'elles jugeraient convenable (4).

On voit par là que la tour de Saint-Rombaut plaisait beaucoup aux chanoinesses de Mons, et qu'elles voulaient bâtir devant leur église de Sainte-Waudru, une tour semblable. Elles font visiter les tours de différentes villes, mais celle de Malines est signalée spécialement. Elles ne se contentent pas de croquis, mais demandent *la pourtraiture,* c'est-à-dire le dessin complet, le plan de

---

(1) En juillet 1547, « *pour syx jours chacun par eulx employet avoir esté à Malines visiter et prendre le patron de la tour de Sainct-Rombault : leur a esté payet au prix de xlviij* s *par jour chacun...* »

(2) « *Le premier jour du mois de décembre an xv^cxlvij. Nous maistre Jan Repu, Jan de Thuin et Guillaume Le Prinche, somes party de la ville de Mons pour aller en Brabant, que pour viziter les ouvraiges, tant à Louvain, Malinnes, Anversse que aultrez part : de quoy en avon prins les coppie par patrons tant d'une des tourres d'églises comme d'aultre ouvraige, que pour prévoir a che de quoy y polrait avoir fault ou bonté d'ouvraighe* ».

(3) 28 juillet 1550, « *Après que les commis de la fabricque et les commis aiant vizité les portaulz et thours de Malines, Aras, Marchiennes et autres, ensamble rapporté les pourtraictures en gros, meisme adviset la pourtraicture par eulx thirée et monstrée, a esté conclud besongnier selon laditte pourtraicture par eulx advisée, et à diligence* ».

(4) Même jour, « *Conclud faire venir le personnaige aiant fait la pourtraiture du clochier de Sainct-Rombault de Malines, pour la dite pourtraiture veoir et en faire ce que de raison* ».

la tour de Saint-Rombaut, et décident enfin de mander à Mons l'homme qui a fait ce dessin (1).

Nous avons cru nécessaire de bien exposer les négociations qui eurent lieu entre Malines et Mons, au sujet de la tour à élever devant l'église de Sainte-Waudru. Ces négociations nous fournissent la preuve qu'un plan de la tour de Saint-Rombaut a passé de Malines à Mons, en 1550, et que l'on s'est *inspiré* de ce plan pour faire le modèle de la tour de Sainte-Waudru. Ce plan a été conservé dans les archives du Chapitre, jusqu'à l'époque de la suppression, à la fin du XVIIIme siècle. Le mobilier de l'église ayant été vendu, le plan passa en diverses mains, et devint enfin la propriété de Renier Chalon, qui le publia en 1844, sous le nom de plan de la tour de Sainte-Waudru.

L'authenticité du plan, dit de Mons, nous semble donc indiscutable. C'est bien une copie du vrai plan de la tour de Saint-Rombaut.

La flèche du plan de Mons a été conçue en même temps que la tour. Elle a conservé dans sa forme un témoignage irrécusable de son époque. D'après nous, elle date de la fin du XVme siècle. Son couronnement rappelle celui des tourelles qui décorent l'hôtel de ville de Louvain, bâti vers 1490. Elle est donc plus ancienne que le projet du plan Hollar, et c'est un des motifs pour lesquels nous la préférons.

Il n'y aurait pas d'anachronisme à l'adopter, quoique la partie supérieure de la tour actuelle soit décorée d'ornements qui paraissent moins anciens que ceux de la partie terminale de la flèche.

---

(1) Il est évident qu'il ne s'agit pas ici de l'architecte, auteur du plan, mais simplement du dessinateur, qui avait fait la copie, à la demande du Chapitre de Sainte-Waudru. Il suffit de rappeler que la tour de Saint-Rombaut avait été commencée un siècle auparavant.

Back of
Foldout
Not Imaged



Planche LVIII. — Flèche de la tour de Notre Dame, à Anvers, attribuée à Rombaut Keldermans et Dominique de Waghemakere, d'après le plan levé en 18[illegible]8

Pour qu'il y ait anachronisme, il faudrait que les parties supérieures soient plus anciennes de style que les parties inférieures; mais cela n'est pas du tout le cas dans le plan de Mons. Le système de se conformer à la mode du jour, dans le sens que nous le comprenons, y est très bien mis en pratique, sans toucher au fond. La charpente de la construction y est entièrement respectée. On ne peut donc pas en faire un grief, bien au contraire; car c'est précisément le grand mérite du plan de Mons, d'être plus conforme au plan primitif, et de n'en différer que par de légères variantes dans les détails.

L'autre plan fut gravé par Wenceslas Hollar, en 1649, d'après un dessin, suppose-t-on, de Rombaut Keldermans, son bisaïeul. Cette supposition semble raisonnable, car ce qui distingue la flèche Hollar, c'est la balustrade saillante qui la coupe. Je puis admettre que le projet de cette seconde balustrade soit dû à Rombaut Keldermans. On lui doit aussi, paraît-il, la flèche de la cathédrale d'Anvers, où il a travaillé à partir de 1519, avec Dominique de Waghemakere, et où le même système a été suivi. A cause de cela, la flèche d'Anvers manque aussi d'élancement. On la dirait terminée avec précipitation. Il semble que l'on eût hâte d'en finir. Nous croyons que ce mauvais effet est causé en partie par la balustrade saillante qui coupe la flèche.

Nous donnons, planche LVIII, une reproduction du dessin de cette flèche, gravé en 1838. D'après le mesurage fait à cette époque, par L. Serrure, la tour a une élévation de 119 mètres, jusqu'au sommet de la croix.

Le système des étages avec balustrades saillantes a été appliqué d'une manière encore plus exagérée, dans la flèche de Zierikzee. Cette flèche est formée de trois étages superposés, dont chacun est couronné par une balustrade en saillie, faisant le tour des contreforts. Le

premier est carré, suivant le plan de la tour, et les deux autres sont octogones. De la balustrade supérieure surgit une petite pyramide à jour, qui sert de couronnement à tout l'édifice.

Le dessin de cette flèche a été publié par la gravure, en 1619. La planche LIX en est une réduction. Il porte cette légende :

« De Werelt roeme vrij haer seven wonderheden
Die zij miraclen noempt. Ick niettemin met reden,
Ick Zierickzee sal doch roemen dat wonderbaer
Gebouw, dat monster hiet en monster is voorwaer
en daervan sal ick u o Keldermans loff geven;
u, door wiens cloeck vernuft dit stuk is aengeheven
O droeve wint; o storm; die 't stuckwerck onvolmaect
door groot verlies van volck en schepen hebt gestaekt
Wie souw dat niet met recht in sijn volmaecktheyt loven;
Daer 't onvolmaeckte veel volmaeckte gaat te boven?
Dan niettemin, 't is ons geheughsaem een verblijen
in plaats van 't volle werck, dit beelt daervan te sien.

» A. VAN DER WILLIGHE. »

Le poète ne dit pas à quel Keldermans il fait allusion. La tour de Zierickzee a été commencée en 1459. Le modèle de la flèche dont il est question ne peut donc pas être l'œuvre de l'architecte primitif. Les dispositions des diverses parties et les détails de l'ornementation dénotent une œuvre du commencement du XVIme siècle, que l'on peut attribuer à Rombaut, ou peut-être à son frère Antoine.

Rombaut-Keldermans a quitté Malines, pour s'établir à Anvers, en 1519. Il est mort dans cette dernière ville, en 1531. C'est sans doute pendant qu'il y résidait qu'il a conçu un nouveau projet d'achèvement pour la tour de Malines. Mais il est à croire que ce projet ne lui avait pas été demandé, puisque l'on possédait le plan primitif, ou du moins une copie à peu près contemporaine et peu modifiée de celui-ci. Le projet de Rombaut Keldermans sera resté dans les cartons de cet architecte. On com-



Planche LIX. — Flèche de la tour de Zierikzee, d'après le dessin attribué à Antoine Keldermans, le Vieux

prend qu'ainsi Wenceslas Hollar a pu le retrouver, en 1649, parmi les archives de sa famille. Comme il était graveur, il est assez naturel qu'il ait voulu reproduire et divulguer, par le burin, l'œuvre de son bisaïeul. Il nous semble hors de doute qu'avant cette époque, ce plan était absolument inconnu.

En supposant même que l'on ait eu connaissance du projet de Rombaut Keldermans, il faut croire que cette conception, introduisant un changement radical dans le plan primitif, n'a pas été goûtée à Malines, et que l'on n'a jamais eu la moindre intention de l'exécuter. Car, comme nous l'avons fait remarquer plus haut, lorsqu'en 1550 les chanoinesses de Mons demandent le plan de notre tour, on leur donne celui dont nous défendons l'authenticité. C'est là un fait bien établi, incontestable, et il ne peut y avoir le moindre doute à cet égard.

Après tout, le projet de Rombaut Keldermans ne nous est pas parvenu intact. Le dessin du maître n'existe plus. Nous n'en possédons qu'une misérable gravure, faite cent dix-huit ans après sa mort. Hollar y a voulu rectifier le système de projection du tracé primitif. Il a supprimé la mise en demi-perspective des contreforts de face, et enlevé ainsi au document un de ses caractères d'authenticité. Mais il n'a pas été conséquent en conservant aux contreforts latéraux la demi-perspective du premier dessin. De plus, il a dénaturé le plan dans tous les détails. Les arcs en tiers-point des fenêtres sont devenus des lancettes, les réseaux des tympans ne ressemblent en rien à ceux qui existent à la tour, les feuillages frisés des rampants ont reçu des formes qu'on ne saurait préciser. Quelle garantie d'authenticité pareil document peut-il donc nous fournir?

On a aussi voulu poser en principe *qu'au fur et à mesure de l'avancement des travaux, on se conformait à la mode du*

jour. Et l'on a cru pouvoir en inférer que c'est le plan si défectueux de Hollar qui aurait été exécuté, et non le plan retrouvé à Mons.

Faisons d'abord une distinction, pour le principe. Nous démontrerons ensuite ce qu'il y a d'erroné dans la conclusion.

Si Rombaut Keldermans avait pu continuer la construction de la tour, il aurait probablement désiré que l'on adoptât le plan de la flèche avec étage, que je veux considérer comme étant de sa conception. Il est fort heureux que son plan soit demeuré chez lui, à l'état de simple projet, car s'il avait été réalisé, nous aurions eu un regret beaucoup plus grand que celui de voir la tour inachevée.

Mais s'il s'était proposé de modifier simplement la courbe des arcatures et la frisure des feuillages, il ne faudrait point lui en vouloir, parce que la modification des détails de ce genre n'est pas de nature à causer un changement notable dans les dispositions essentielles d'un plan. C'est dans ce sens, et dans cette proportion seulement, que je puis admettre ce dire : *au fur et à mesure de l'avancement des travaux, on se conformait à la mode du jour*. C'est ainsi que l'on a travaillé à notre église métropolitaine pendant près de trois siècles, compris fort heureusement dans la période ogivale. Les ornements architecturaux seuls trahissent, pour les connaisseurs, les époques successives de la construction. Mais l'usage de se conformer à la mode du temps n'est plus admissible, s'il doit avoir pour résultat des transformations trop radicales du plan primitif. Prenons encore un exemple à Malines. A l'église de Notre-Dame au-delà de la Dyle, demeurée inachevée pendant près de cent ans, la partie absidale ne fut construite qu'en 1643, alors que le goût du classique faisait regarder le style ogival comme barbare. Le gréco-romain était alors la mode du

jour, et l'on fit l'abside que nous y voyons encore. Je pense que le bon goût doit proscrire pareil usage et faire constater avec grand regret qu'il ait existé si longtemps.

Passons maintenant à la conclusion, pour voir ce qu'elle contient d'erroné. Etant donné et reconnu le principe posé plus haut, dans son sens le plus large, et abstraction faite de la distinction ou réserve, avec laquelle nous voulons bien y souscrire, nous croyons encore pouvoir soutenir que le plan Hollar n'aurait pas été exécuté sans subir bien des modifications. Car pour construire la flèche, il aurait fallu un temps bien long, en comptant les interruptions inévitables dans les travaux de ce genre, surtout à l'époque troublée dont il s'agit. Peut-on admettre que dans ces circonstances le projet de Rombaut Keldermans, s'il avait été adopté par la Fabrique de l'église (ce qui n'est rien moins que prouvé), aurait été exécuté jusqu'au bout? Quant à moi, je ne saurais le croire. Le danger couru par les projets de monuments n'a peut-être jamais été plus grand qu'au temps de la Renaissance, où les architectes semblaient avoir à cœur de modifier notablement, si pas de détruire, l'œuvre de leurs devanciers. Le projet de Rombaut Keldermans aurait subi le sort commun; il aurait été sans doute transformé plus fondamentalement encore par les architectes imbus des principes nouveaux, que le plan primitif ne l'avait été par ceux de la toute dernière période ogivale.



OPINIONS DIVERSES

relatives aux rapports des deux plans

Les diverses opinions relatives aux rapports des deux plans de la tour de Saint-Rombaut, ont été rappelées par M. Kempeneer, dans ce Bulletin, page 58 :

« En résumé, nous venons de constater quatre opinions différentes relativement aux rapports qui existent » entre le plan Hollar et le plan Chalon : 1° celle de » M. l'archiviste Hermans, d'après laquelle le plan gravé » par Hollar, en 1649, est la reproduction du plan original » de R. Keldermans, et le plan Chalon serait une copie » prise à Malines, en 1547; 2° celle de M. L. De Villers, » qui a fourni les éléments historiques des travaux de » MM. Hubert et Van Boxmeer, d'après laquelle le » plan Chalon aurait pour auteur Jean de Thuin, qui » se serait inspiré de la tour de Malines; 3° celle de » M. Hubert, d'après laquelle l'auteur du plan de la tour » de Saint-Rombaut, qui est à ses yeux, R. Keldermans, » aurait apporté à Mons le plan de cette tour, qui ne » serait autre que le plan Chalon; 4° celle de M. Van » Boxmeer, d'après laquelle l'original de R. Keldermans, » ou une copie de cet original, aurait été envoyé de » Malines à Mons.

» Une cinquième opinion, celle de M. le professeur » Cloquet, se trouve exposée dans la deuxième livraison

» de la *Revue de l'Art Chrétien,* 1897, tome VII, pp. 172 » à 174; d'après lui, le plan Chalon ne serait ni celui de » la tour de Malines, ni celui de la tour de Mons; » mais une simple variante inspirée de la tour de Saint- » Rombaut : *Certes, la tour Chalon n'était pas la copie du » projet de Keldermans, encore moins la vue de la tour même » de Saint-Rombaut, restée inachevée; elle doit être considérée » comme une variante de cette pyramide, de ce chef-d'œuvre, » — comme une étude faite en vue d'une autre entreprise, — » peut-être en vue de l'édification de l'orgueilleuse tour de » Mons* ».

A première vue, la citation de ces opinions diverses et partiellement contradictoires, pourrait paraître de nature à ébranler les convictions, en présentant la question du choix entre les deux plans comme très difficile, si pas impossible. Après les examens comparés que nous venons de faire des plans et de la tour, il serait oiseux de reprendre les arguments par lesquels nous avons établi notre thèse, à savoir que le plan de Mons (ou de Chalon) est incontestablement le plan de la tour de Saint-Rombaut, celui qu'on se proposait d'exécuter pour l'achèvement de la flèche; et qu'il doit absolument avoir la préférence sur la défectueuse gravure de Hollar, en vue de cet achèvement. Nous nous bornerons donc ici à donner brièvement les motifs pour lesquels nous ne pouvons admettre les opinions ci-dessus mentionnées.

Première opinion. — A. *Le plan Hollar est la reproduction du plan original de Rombaut Keldermans.* B. *Le plan Chalon en est une copie, faite en 1547.*

A. Il suffit de jeter un coup d'œil sur la gravure de Hollar, pour voir qu'elle ne saurait être une reproduction fidèle du projet de R. Keldermans. Nous avons fait ressortir plus haut, tout ce qu'il y a de défectueux dans cette œuvre du XVIIe siècle.

Ensuite, le projet de flèche, conçu par R. Keldermans, n'est pas le *plan original*. On ne peut donner cette qualification qu'au plan primitif d'après lequel la tour a été bâtie. Que si l'on veut appeler le projet susdit *original,* et entendre par là qu'il est tout entier de son invention, on ne serait pas encore entièrement dans le vrai; car il est évident que son dessin n'est, à proprement parler, qu'une copie d'un plan antérieur, dont il ne diffère que par des modifications fort peu réussies.

B. Le plan Chalon diffère trop essentiellement du plan de Hollar, pour qu'on puisse l'appeler une copie du modèle de cette gravure. De plus, il est antérieur, et doit être considéré plutôt comme le modèle dont la gravure de Hollar n'est qu'une copie modifiée.

Deuxième opinion. — A. *Le plan Chalon a pour auteur Jean de Thuin.* B. *Jean de Thuin s'est inspiré de la tour de Malines pour faire ce plan.*

A. Le plan Chalon représente trop fidèlement la partie achevée de la tour de Malines, pour qu'on puisse le considérer comme un travail personnel de Jean de Thuin.

B. Si Jean de Thuin avait réellement dessiné ce plan, il ne se serait pas simplement *inspiré* de la tour de Malines, mais il faudrait dire qu'il l'a *copiée.*

Un dessin de notre tour fut envoyé à Mons, en 1550, à la demande des chanoinesses de Sainte-Waudru. Pourquoi Jean de Thuin aurait-il encore perdu son temps à en faire une copie nouvelle? Il est de fait qu'à Mons on voulait s'inspirer du patron de la tour de Malines, mais non refaire exactement cette dernière. Telle doit avoir été la tradition, que VINCHANT a consignée dans ses *Annales du Hainaut* : « J'ay entendu que chasque pied du haulsement en circonférence dicelle tour couste mille florins. *Quant à sa forme à laquelle on le veut reduire, elle*

est prinse après celle de Malines ». La partie exécutée de la tour de Sainte-Waudru en est aussi une preuve irrécusable.

Troisième opinion. — A. *L'auteur du plan Chalon est Rombaut Keldermans.* B. *C'est lui qui l'a porté à Mons.*

A. Le plan Chalon n'est pas l'œuvre de Rombaut Keldermans; mais c'est le plan reproduit par Hollar, qui peut lui être attribué, en ce qui concerne la flèche seulement.

B. R. Keldermans était mort depuis dix-neuf ans quand un plan de la tour de Malines passa à Mons. Il n'a donc pu le porter lui-même. De plus, ce plan, comme nous venons de le dire, n'était pas le sien.

Après tout, les termes de la résolution du Chapitre de Mons : « conclud faire venir le personnage aïant fait la pourtraiture du clochier de saint Rombaut » doivent s'entendre du dessinateur, architecte ou non, qui a fait la copie pour Mons, et non pas de l'auteur du plan, mort un siècle auparavant.

Quatrième opinion. — *L'original de Rombaut Keldermans, ou une copie de cet original, a été envoyé de Malines à Mons.*

Il serait fastidieux de nous répéter encore pour démontrer ce qu'il y a d'erroné dans cette assertion. Le projet de R. Keldermans ne nous est connu que par la gravure de Hollar. Il diffère suffisamment du plan Chalon pour qu'il ne puisse pas être confondu avec ce dernier.

Que l'on ait envoyé à Mons un original ou une copie, peu importe, il est toujours certain que ce n'était pas le projet de R. Keldermans. Ce projet diffère suffisamment du plan de Mons, pour qu'il ne puisse être confondu avec ce dernier.

Cinquième opinion. — A. *La tour Chalon n'est pas la copie du projet de Keldermans.* B. *Elle est encore moins la vue de la tour même de Saint-Rombaut, restée inachevée.* C. *Elle doit être considérée comme une variante de cette pyramide.* D. *Comme une étude faite en vue d'une autre entreprise, peut-être en vue de l'édification de l'orgueilleuse tour de Mons.*

A. Pour cette première partie, nous sommes tout à fait d'accord (voyez première opinion B).

B. Ce serait une grande erreur de soutenir que le plan Chalon est encore moins la vue de la tour même de Saint-Rombaut, restée inachevée. En effet, cela reviendrait à dire que le plan retrouvé à Mons ne ressemble aucunement, pour la partie achevée, à la tour de Saint-Rombaut, à Malines.

Or, c'est précisément le contraire qui est vrai. Nous croyons l'avoir démontré assez clairement dans l'examen comparé des plans avec la partie existante de la tour, pages 251 à 258. Nous soutenons que la partie déjà terminée ressemble si bien à la partie correspondante du plan Chalon, qu'en réalisant celle-ci, on reproduirait, à très peu près, exactement celle-là.

C. Nous croyons précisément le contraire. C'est le projet Keldermans qui est la variante. Or, cette variante, peu réussie en elle-même, comme nous avons vu plus haut, et dont l'original n'existe plus, ne nous est connue que par la mauvaise gravure de Hollar.

D. On ne saurait considérer le plan Chalon comme une étude faite *en vue d'une autre entreprise,* puisque, comme nous venons de le dire, l'exécution de ce plan ne serait qu'une *reproduction* de la tour de Saint-Rombaut. Enfin, le plan Chalon ne peut avoir été fait *en vue de l'édification de l'orgueilleuse tour de Mons,* puisque la partie existante de cette tour est bien différente de ce plan. La tour de Sainte-Waudru est commencée suivant un dessin conçu d'après celui de la tour de Malines. Elle est car-

rée et flanquée de huit contreforts. Les côtés latéraux ont la même ordonnance qu'à Saint-Rombaut, mais la



Fig. 59. *Partie existante de la tour de Ste-Waudru, d'après le plan levé par M. J. Hubert.*

façade principale diffère totalement. A Mons, le mur est très nu et percé d'une seule fenètre (voyez figure 59),

tandis qu'à Malines il y a deux fenêtres, séparées par

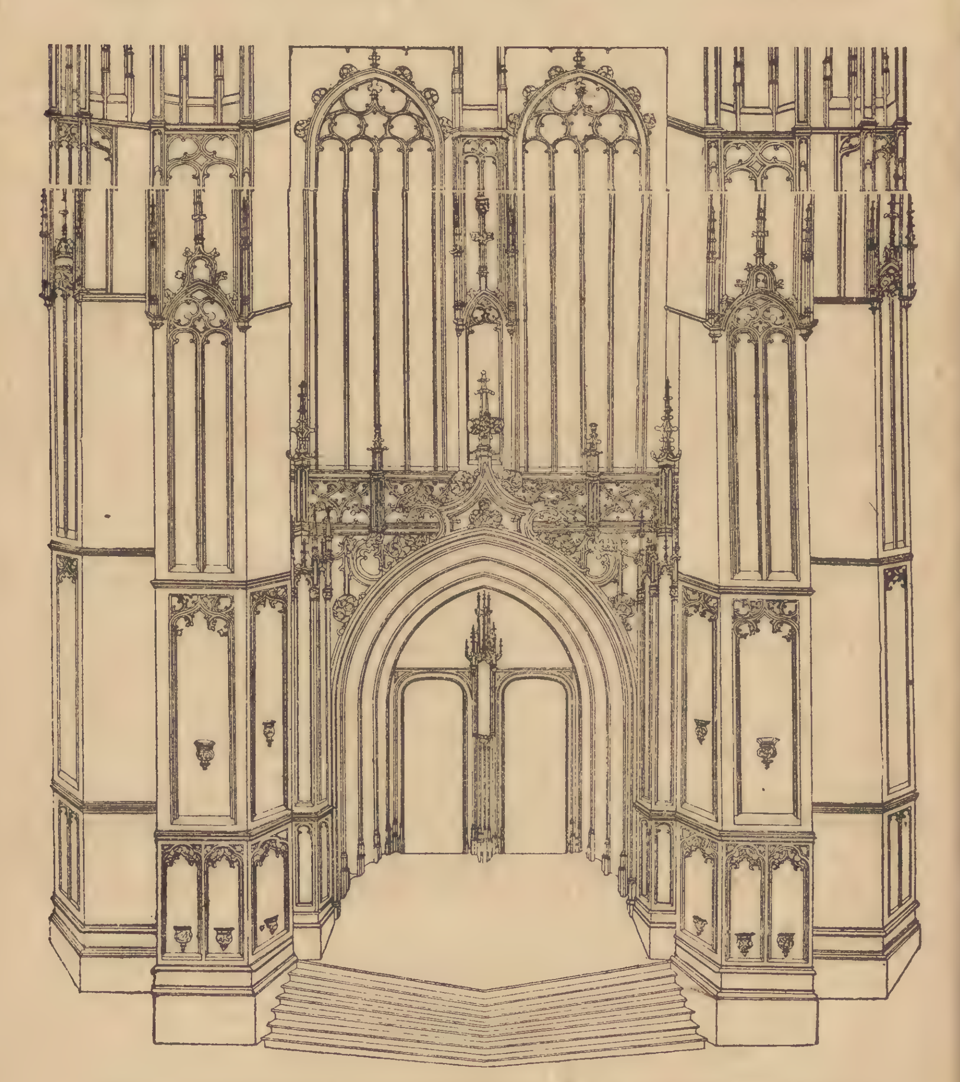


Fig. 60. *artie inférieure de la tour de Saint-Rombaut, d'après le plan dit de Chalon.*

un contrefort. Le plan dit de Chalon donne exactement cette disposition (voyez figure 60).

A Mons, comme à Malines, la nef principale de l'église

est prolongée par la suppression du mur oriental de la tour, jusqu'à la hauteur de la nef. La partie supérieure de ce mur repose sur un immense arc doubleau.

A l'extérieur, l'ornementation de la tour de Mons est très sobre, en comparaison de celle de Malines. Les sculptures sont rares et les moulures beaucoup moins délicates. A Malines, les cages d'escalier sont ornées de panneaux avec arcatures, comme les faces des contreforts. A Mons, au contraire, la nudité des murs n'est interrompue que par les larmiers. Cette grande simplicité dans le décor de la tour de Mons peut s'expliquer partiellement par le manque de ressources; mais elle était cependant inévitable jusqu'à un certain point, à cause de la qualité de la pierre bleue employée à la construction.





LES ARCHITECTES DE LA TOUR

La tour de notre église métropolitaine n'a atteint qu'un peu plus des quatre septièmes de l'élévation qui lui revient. Elle n'est arrivée à sa hauteur actuelle qu'au bout de trois quarts de siècle environ. Plusieurs architectes, tous de la famille Keldermans, ont successivement dirigé les travaux. Mais qui est l'auteur du plan? Les archives de l'église seraient la seule source qui pourrait nous renseigner à ce sujet et nous donner les détails toujours si intéressants des premières négociations. Malheureusement, cette source unique et sûre nous fait défaut. Les archives ont été dispersées pendant les troubles du XVIme siècle, lorsque Malines fut livrée trois fois au pillage, et elles ont péri en grande partie. Les comptes de la ville ne peuvent pas non plus nous guider dans l'occurrence. La tour, en effet, appartenait à la fabrique d'église, qui l'a fait bâtir, et la Ville n'intervint dans les frais de construction que par quelques rares subsides, comme le prouvent à l'évidence les livres des comptes communaux. Il semble donc qu'il faudra toujours se contenter de conjectures raisonnables au sujet de l'auteur du plan.

Nous avons donné, page 247, cette inscription que le graveur Hunin a mise au bas de sa gravure : « *Plan de la tour de l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines, avec l'élévation de la flèche projetée par l'architecte Jean Keldermans* ». Où donc Hunin a-t-il pu trouver ce détail historique? Une tradition, perdue aujourd'hui, était-elle parvenue jusqu'à lui? Il nous a été impossible d'en découvrir les traces. Toutefois, nous sommes fort portés à croire que c'est bien Jean Keldermans, décédé en 1446, qui a dû faire le plan de la tour, et que de son vivant déjà les premiers travaux ont pu commencer. En effet, il a fallu du temps pour creuser le terrain et faire les substructions de ce colosse, qui couvre une superficie d'environ sept cents mètres. On aura aussi attendu par intervalles que le tassement se fît dans cette grande masse, car tel était l'usage ; et de nos jours encore, il est parfois indispensable, et en tout cas fort utile, d'en tenir compte dans la pratique.

La bénédiction de la première pierre eut lieu le 22 mai 1452. Selon la coutume, on plaça sous cette pierre des médailles et des monnaies. Un des commune-maîtres, Jean van Muysen, y ajouta, au nom de la Ville, quelques pièces d'une valeur d'environ 2.20 francs.

Le compte de 1451-1452 rapporte le fait en ces termes : « *Item betaelt van dat Jan Van Muysen commoengemeester geset heeft onder den yerste steen van nuwe torre tot St Rommonts als van der stad wege, ter eeren vander selve stad xxii dach mey, a° xiv^c lii. Comt op ij guldens postulatie : valent vij schellingen groote mechelsch* ».

Gyseleers Thys s'est évidemment trompé, en concluant de ce passage que Jean van Muysen a posé la première pierre de la tour. On ne s'explique pas une méprise de ce genre pour un archiviste. Pourtant, le texte est très clair. L'erreur de Thys a été répétée par bien d'autres écrivains. C'est F. Steurs qui l'a redressée

le premier, dans son ouvrage : *De Toren van Sint-Rombautskerk.*

La succession de Jean Keldermans, comme architecte de la tour, fut recueillie naturellement par son fils André, qui a travaillé quelque temps, avec son frère Matthieu, pour parfaire ici et ailleurs les œuvres de leur père.

La Ville n'avait pas alors à son service un architecte à gages fixes. Elle mandait le maître le plus en renom, quand il y avait lieu de prendre conseil d'un homme de talent et d'expérience pour un travail à exécuter. Il était donc tout naturel que l'on eût recours au maître de l'œuvre de la tour, et c'est ainsi que généralement ce maître était consulté par l'administration communale.

André Keldermans mourut en 1481. Il a donc pu s'occuper des travaux pendant trente ans environ, et c'est sous sa direction que la plus grande partie de la tour a été élevée. En effet, le beffroi, c'est-à-dire la charpente dans laquelle les cloches sont suspendues, fut construit en 1481. Or, ce beffroi est installé dans la tour, à une hauteur de 55 mètres.

Antoine I, *le vieux,* remplaça son père André, et fournit, comme lui, une carrière de trente années. Il décéda le 15 octobre 1512. D'après le registre obituaire de la paroisse de Saint-Rombaut (1), il habitait, aux Tuileries, la maison portant aujourd'hui le n° 13. Antoine I laissa deux fils : Antoine et Rombaut.

Antoine II, *le jeune,* succéda à son père, et fut chargé des travaux relatifs aux églises paroissiales de la ville. Il fut le quatrième architecte de la tour, mais ne remplit

(1) XVᶜ XII. *xvste Octobris.* Mr Anthonis Keldermans die sterf op de Tiechelrie (Obituaire de St Rombaut).

pas longtemps cette fonction, car il mourut le 5 décem-



Fig. 61. *Partie supérieure de la tour, côté oriental.*

bre 1515, dans la même maison où son père était décédé trois années auparavant (1).

(1) XVe XV quinta Decembris. Meester Anthonis Keldermans der kercke werckman, op de Tichelrye (Obituaire de St Rombaut).

Le cinquième architecte fut Rombaut Keldermans, frère du précédent, Antoine II. On a cru autrefois pouvoir lui attribuer la construction de la partie supérieure de la tour actuelle, à partir des tympans des fenêtres du deuxième étage, soit une partie de dix-huit à vingt mètres de hauteur. Pour faire cette appréciation, on s'est particulièrement basé sur les formes des ornements dont est chargée cette partie de la tour, et, en particulier, sur la forme trilobée de l'arc qui décore l'extrémité supérieure des contreforts, près de la corniche (figure 61).

Nous ferons remarquer d'abord que l'arcature trilobée dont Rombaut Keldermans a fait si largement usage, avait déjà été employée à la tour avant que cet architecte y eût mis la main. On la trouve, en effet, à cinquante-cinq mètres du sol (figure 62), comme couronnement de



Fig. 62. *Arcatures trilobées couronnant la partie inférieure des contreforts.*

face des contreforts, à l'endroit de leur seconde retraite. Or, la tour dépassait déjà cette élévation en 1481, comme il a été dit plus haut. Les arcatures trilobées que nous signalons, sont donc antérieures à cette date. Il faut croire, par conséquent, qu'elles ont été exécutées sous la direction d'André, aïeul de Rombaut.

Il semble que, dans l'occurrence, on a fait aussi un raisonnement à rebours, à propos des ressemblances que l'on a cru trouver entre le décor de la partie supérieure de la tour et celui de la façade du palais, destiné au

Grand Conseil. Si ces ressemblances étaient réelles, ce que nous n'admettons pas, il faudrait plutôt en conclure



Fig. 63. *Décor des murs au-dessus des fenêtres du premier étage.*

que Rombaut Keldermans s'est inspiré du dessin de la tour pour faire celui du palais. Mais ces ressemblances

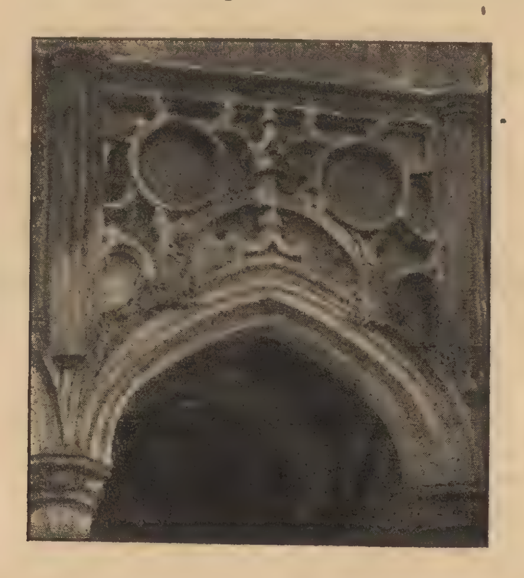


Fig. 64. *Décor des allèges des fenêtres au palais du Grand Conseil.*

n'existent point. A la tour, le décor est à meneaux verticaux (figure 61). Son tracé est évidemment de la même main que celui qui se trouve sous la galerie du veilleur

(figure 63). Or, ce dernier a pour auteur André Keldermans, aïeul de Rombaut.

Ensuite, si R. Keldermans avait construit la partie de la tour qu'on veut bien lui attribuer, il aurait sans doute orné les murs de meneaux du même genre que ceux dont



Fig. 65. Coupe de la partie supérieure de la tour, suivant l'axe du Nord au Sud.
E. *Cage d'escalier;* P. *Passage de l'escalier à la plate-forme.*

il a décoré les allèges des fenêtres au palais du Grand Conseil (figure 64). On peut admettre, en effet, que c'est là son genre, et même y voir le caractère plus ou moins distinctif de ses œuvres. Nous y trouvons une raison de plus pour considérer le dessin du décor à meneaux

droits, appliqué aux murs de la tour, comme n'étant pas de lui.

Mais il y a encore un autre motif pour ne pas admettre que Rombaut Keldermans aurait pu élever la tour de 18 à 20 mètres : c'est l'impossibilité matérielle de l'exécution dans le temps donné. En effet, l'on ne doit pas perdre de vue le grand développement des parements en pierre de cette partie, à l'intérieur comme à l'extérieur, dont la moitié au moins pour les moulures et les ornements. Puis, il faut considérer l'énorme cube de maçonnerie qu'il a fallu pour parfaire une construction aussi importante, comprenant les deux voûtes à reins pleins, et la partie inférieure de la flèche, jusqu'à une hauteur de 7 mètres (figure 65).

André Keldermans a conduit la bâtisse à une hauteur de 55 mètres, en trente années. Son fils, Antoine I, y a travaillé pendant autant de temps (de 1481 à 1512), et son petit-fils, Antoine II, pendant trois années seulement. Rombaut succéda à son frère en 1516, mais il quitta la ville en 1519. En admettant même qu'il ait continué à s'occuper de la construction jusqu'en 1531, année de sa mort, il aurait dû bâtir, en douze années, plus que son frère et son père n'avaient pu exécuter en trente-trois. Il faudrait, pour l'admettre, des preuves sérieuses, des données plus précises que de simples conjectures.

On ne peut pas, croyons-nous, poser en thèse générale que les architectes du moyen âge savaient donner à leurs œuvres une touche si personnelle, qu'elle nous permet de distinguer, toujours et infailliblement, ces œuvres d'avec celles de leurs contemporains, ou de ne pas les confondre avec celles de leurs devanciers ou de leurs successeurs immédiats. Ils suivaient naturellement les traditions de

l'école, et se contentaient de modifier les détails, selon les usages et le goût de leur temps. Les changements de style s'introduisaient lentement, pendant les périodes de transition ou de passage d'un style à un autre.

N'oublions pas non plus que Laurent Keldermans, neveu de Rombaut, a travaillé avec son oncle, et aussi pour lui, pendant que ce dernier résidait à Anvers. Il lui a succédé, comme architecte de la Ville, en 1531, et décéda en 1534. Le dessin du palais du Grand Conseil doit être, en partie, son œuvre. En effet, le compte de la Ville, de 1530-1531, nous apprend cette particularité : « *Item gegeven Meester Romont Keldermans voer zyn moyte van d' beworpe van der hallen. ij L. x S. Ende Laureysen Keldemans* (sic) *voer zynen arbeyt xxx S. — samen iiij L.* ». La somme payée est de 4 Livres, dont 2 1/2 pour l'oncle et 1 1/2 pour le neveu. Laurent n'est donc pas un simple dessinateur au service de son oncle, mais un collaborateur officiellement reconnu. Sa collaboration devait sans doute être importante, puisqu'on lui attribua les trois huitièmes du salaire.

J'avoue que je suis moi-même étonné des conclusions auxquelles mènent ces considérations que nous croyons raisonnables. Il n'est évidemment pas question ici de vouloir diminuer en quoi que ce soit la valeur de Rombaut Keldermans, que nous regardons comme un des principaux, si pas le premier architecte de son époque; mais il nous semble que sa renommée personnelle est assez grande pour lui suffire. Je pense qu'il y a lieu de modifier plus d'une opinion au sujet des divers architectes qui ont travaillé à la tour. Pour ma part, je serais heureux d'avoir contribué à rendre aux anciens maîtres de l'œuvre, oubliés jusqu'à ce jour, la part de gloire qui leur revient.

Gauthier Coolman peut-il être considéré comme architecte de la tour?

Gyseleers Thys, archiviste de Malines, de 1802 à 1842, publia en 1836, une brochure intitulée : LA MÉTROPOLE DE SAINT-ROMBAUT, A MALINES, *divisée en deux parties. Ire partie, l'architecte primitif,* dans laquelle il émet l'opinion qu'un certain Gautier Coolman devrait être considéré comme architecte de la tour. Il se base d'abord sur l'épitaphe placée dans le mur de la tour; ensuite, sur quelques textes des comptes de la ville, qu'il interprète d'une façon qui nous paraît erronée.

Il commence par citer un passage des *Acta S. Rumoldi,* de Sollerius (1). D'après le savant bollandiste, il se trouvait près de la tour une figure de lionceau avec la date M CCCC LXIII, indiquant peut-être que la tour était arrivée à sa hauteur actuelle en cette année. Après avoir donné le texte de Sollerius, Thys ajoute :

> « L'extrait ci-dessus ayant excité la curiosité à quelques antiquaires de Malines, il fut résolu de remuer ciel et terre pour déterrer le nom de l'architecte primitif de la tour de la métropole de Saint-Rombaut à Malines. »

On croirait qu'après cela l'archiviste va se mettre im-

---

(1) *Voici ce passage :* « Turris Vero elegantissima concameratio, nullo istius vestigio in ecclesia apparente, completa seu clausa indicatur alio versiculo : *Gesloten was ick tot elcx aensien, doen men schreef M. D. XIII.* (idem est sensus; qui jam proxime redditus est.) quod utrum de solo fornice, an etiam de magnifica turri in hodiernam elevationem educta intelligendum sit, non definio. Observare me jussit Cuyperus leunculum stylobatae lapideæ, turri forinsecus vicinae, insidentem, cujus basi inscripta est chronologica nota, uno latere exprimente hoc verbum : ANNO, altero M., tertio vero CCCC. LXIII., forte quod tunc ingens ista moles ad eam altitudinem evecta fuerit, vel ut ipse opinabatur, postrema manus ei imposita, cui interior fornix, annis post quinquaginta accesserit, de quo alii disceptent : ... (ACTA S. RVMOLDI, page 53, n° 221.)

médiatement à l'œuvre et remuer au moins les archives dont le dépôt est confié à sa garde. Oh, que non! Ecoutons plutôt :

« Avant de nous en occuper, nous avons voulu nous assurer de la vraie étymologie du nom *Architecte* et de la véritable dérivation de sa source; à cet effet nous avons consulté les anciens-et-modernes dictionnaires. »

Puis viennent les définitions données par Ambroise Calepin, Robert Etienne, Jacques Du Puis, Pierre Richelet et d'autres plus récents. Et l'auteur, très content de ce travail, continue :

« Ayant notre satisfaction pleinière de la vraie étymologie du nom Architecte, le passage avancé par Sollerius Nous a déterminé à inspecter même la tour, et l'ayant examinée, nous n'y avons rencontré un Lionceau assis sur un piédestal en pierre par dehors, proche de la tour, à la base du quel on devroit trouver la note chronologique : ANNO M. CCCC. LXIII, mais nous y avons découvert au sud, près de la porte de l'escalier pour monter à la tour, une Epitaphe quasi illisible, et qui nous fit avoir recours au tome premier : PROVINCIE, STAD EN DISTRICT VAN MECHELEN OPGEHELDERT, etc., où nous avons trouvé page 144 :

Grafschriften buyten de Metropolitane Kerk.
In den muur naer het zuyden . . . . beneffens de trappen :

Hier leet Wauter Coolman,
Die sterf int jaer M. CCCC.
En LXVIII. xxvii daghen i Jauario
En Magriet Scromans sy
Wyf was, die sterf int jaer
M. CCCC. en LVIII op de
XVIsten dach in Augusto
Sprekt Pater Noster.

» Cette épitaphe, la seule maçonnée dans le mur de la tour et posée à une place si distinguée, excita en nous une passion violente pour connaître ce personnage, sa qualité et sa profession, à quel effet nous avons examiné de près la description, et nous l'avons trouvée comme suit :

† *Hier leet Wauter Coolman,*
Die sterf in jaer M. CCCC.
En LXVIII. XXVII. daghe i Januar
† *En Magriete . . . . syn wyf*
Was die sterf in jaer M. CCCC. en
LVIII. op de XV^ste^ daech in
Augusto sprect Pater Noster. »

Ceci est au moins original. En effet, après avoir trouvé les diverses définitions du mot Architecte, en diverses langues, Thys s'en va chercher, près de la tour, l'inscription du lionceau mentionnée par Sollerius; mais il ne la trouve plus. C'était sans doute un désappointement. Cependant, il s'en console aussitôt. Par une véritable chance du sort, en cherchant *du côté Nord* de la tour, où était le lionceau, voilà qu'il découvre *du côté Sud* (il le dit lui-même), une épitaphe quasi illisible. Au lieu de la déchiffrer, il en cherche d'abord la leçon dans un ouvrage imprimé depuis 1770 (1), et c'est après cela seulement, qu'il éprouve une passion violente pour connaître l'architecte. Tout cela le porte enfin à examiner lui-même l'inscription; et il la lit, à très peu près, de la même manière, en omettant le nom de famille de la femme Coolman. Après avoir donné ce texte, Gyseleers Thys continue :

« En fouillant dans les archives de la ville, nous avons découvert dans le compte commençant à la Tous-Saints 1446, et finissant la veille de Tous-Saints 1447, chapitre, VUTGHEGEVEN VAN DER STAD CLEDINGHE... que Wautier Coolman exerçait à Malines la profession de maçon et y était au service de la ville, puisqu'on y trouve : « TE WETEN VOOR DE MEEST. MEEST. METSERE WOUTER COOLMAN; » *de meester meesteren metsers,* signifie LE MAITRE DE (sic) MAITRES MAÇONS.

» *1459. Itē betaelt meest. Wout. Coolmā in Hoefscheede ome dat hy d stad raet geeft in hair wc comt op, va dese jaere, v s. out Val xiii s. ix d. g. Mech.*

(1) *Provintie, stad ende district van Mechelen opgehelderd in haere Kercken, Kloosters, enz. als oock alle opschriften, grafschriften, jaer- schriften, enz. Verzaemelt door* ***. Tot Brussel, bij J.-B. JOREZ. MDCCLXX.

» 1460. It. bet. meest Wout. Coolma in Hooffscheyde, om dat hy d stad raed gheeft en toesiet tot haer wercke, van dese jae, cot op x s. g. out.

» 1461. It. bet. M. Wout. Coolman in Hoffscheyde om dat hy de stad raed gheeft in haer werck cot op, van dese jaere, v s. g.° out. Val xiii. s. ix d. »

Et il conclut d'un ton assez doctoral :

« Conséquemment entre les années 1447 et 1468 (date de sa mort), pendant que Woutier Coolman, maître des maîtres maçons au service de la ville de Malines, conseilloit l'administration et surveilloît les ouvrages de la dite ville, de sorte qu'on doit considérer maître des maîtres maçons, Wouter Coolman l'architecte de la tour de Malines et que la bâtisse de la dite tour, au moment du décès du dit Coolman, avoit la hauteur de la position de la pierre tumulaire, et qu'après le décès du dit Coolman, les architectes, ses successeurs, l'ont portée sur le pied du plan primitif formé par le défunt Coolman à la hauteur de son existence actuelle. »

Comme on le voit, Gyseleers Thys y va assez cavalièrement. Ses raisons sont faibles et ses conclusions vont beaucoup trop loin. Il les donne cependant avec une très ferme conviction, qu'il a voulu sans doute faire partager par ses lecteurs. Voici son raisonnement : 1° Il y a une épitaphe dans le mur de la tour, celle de Wouter Coolman, probablement l'architecte de la tour; 2° le compte de la ville, de 1446-1447, appelle ce personnage « *meest. meest. metsere* », ce qui veut dire *le maître des maîtres maçons;* 3° dans les comptes de 1459-1460-1461, ce même Coolman conseillait l'administration et surveillait les travaux de la ville; 4° on doit donc le considérer comme l'architecte de la tour; 5° la bâtisse avait la hauteur de la position de la pierre tumulaire au moment du décès de Coolman; 6° après son décès, les architectes, ses successeurs, l'ont portée sur le pied du plan primitif fourni par le défunt Coolman, à la hauteur actuelle.

Examinons successivement ces assertions :

I. « Il y a une épitaphe dans le mur de la tour, celle de Wouter Coolman, probablement l'architecte de la tour. »

Cette épitaphe existe, personne ne le contestera. Voici comment nous l'avons lue il y a environ vingt ans :

✠ hier leet wouter coolman
die sterf in jaer m cccc
ēn lxviii. xxvii daghe ī ja̅uario
✲ ēn magriete lauwris sȳ wyf
was die sterf in iaer m cccc ēn
lviii op dē xviste daech in
augusto sprect pater noster.

Lors de la restauration de la partie de la tour où se trouvait la pierre tumulaire de Coolman, celle-ci fut enlevée et déposée au musée de la ville (figure 66); on la remplaça par une nouvelle, avec l'inscription complétée, d'après notre lecture.

Ce texte ne permet aucune conjecture. Il ne dit pas qui était Coolman. Si celui-ci avait été l'architecte, auteur du plan de la tour, on l'aurait indiqué sans doute, car tel était l'usage. Quant à la place occupée par l'épitaphe, elle ne pourrait, croyons-nous, être prise en considération, que si des arguments positifs, sérieux, pouvaient servir d'appui à l'hypothèse de Gyseleers Thys.

Jusque là, on pourrait admettre que Coolman a peut-être surveillé les premiers travaux de la tour, après la mort de Jean Keldermans, pendant que les fils de ce dernier, André et Matthieu, s'occupaient un peu partout de la continuation des œuvres commencées par leur père.

II. « On lit dans le compte de 1446-1447 : « *te weten voor de meest. meest. metssere Wouter Coolman* ».

» Or, *de meester meesteren metsers,* signifie : *le maître des maîtres maçons* ».

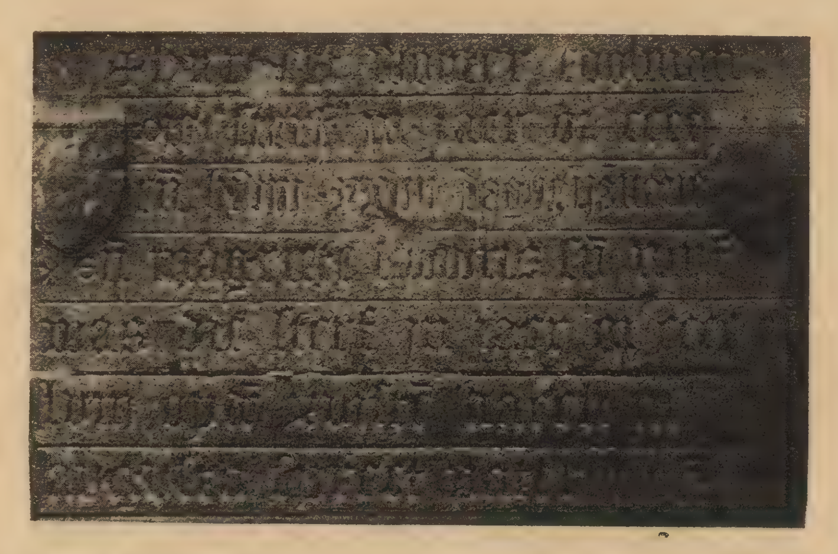


Fig 66. *Inscription funéraire placée autrefois au bas de la tour, du côté méridional.*

Oui, cela s'y trouve; mais Thys donne à cette répétition du mot *meest,* une valeur imaginaire. En effet, il ne faut voir dans cette répétition qu'une faute de copiste, car c'est le *seul* endroit des comptes où elle se rencontre. Si l'usage d'appeler l'architecte de la ville, le maître des maîtres-maçons, avait existé, cette qualification se retrouverait invariablement dans tous les comptes, non seulement pour Coolman, mais pour les autres architectes qui ont été au service de la ville, aussi bien après lui qu'avant. De plus, voici le texte complet du compte : « *1446-1447. Item twee laeken blau ghecocht voer de stad wercliede te weten, voer de meest meest metse'r wouter Coolman, meest. Aerd Wyschage, Janne Hergod, meester Jan van Cruybeeck, Janne Loy, Henr. Debock, Henr. de Pape, Rom.*

Van Baesrode, meester Jacob de boegmaker, Gielys S.cheers. Coste met verwen en schijne te zame ix lib. ij s. viij den. gr. mech. »

Tous ces maîtres de différents métiers y sont appelés *stads werklieden,* ouvriers de la ville. Quelle est donc la valeur du mot *meest* écrit deux fois devant le nom du maçon Coolman? Aucune. Il y a là tout simplement une faute de transcription dont on ne peut absolument rien conclure.

III. « *Entre les années 1447 et 1468, Woutier Coolman surveillait l'administration et surveillait les ouvrages de la dite ville.* »

Dans son ouvrage, *De Toren van Sint-Romboutskerk,* F. Steurs donne in extenso tous les articles relatifs à Coolman, qu'il a trouvés dans les comptes. Aux trois extraits cités par Thys (pp. 320 et 321), il ajoute les deux suivants : « *1461-1462. Item betaelt meest. Wouter Coolman van toesiene alomme in der Stad werck en te ordinere binnen desen jare, comt op xiii. s. ix den. 1462-1463. Item betaelt Wouteren Coolman van toesiene en te ordenere vand stad werc binnen desen jaere. comt op xiii. s. ix den.* ». Il en conclut, avec beaucoup de raison, que Coolman, maître-maçon, a été chargé, *pendant cinq années seulement,* de la surveillance générale des travaux de la ville, au salaire annuel de xiii escalins ix deniers. Pendant ces cinq années, on aurait pu l'appeler le maître surveillant général, car il l'était. C'est donc aussi dans les comptes de ces cinq années 1459-1463, que l'expression *meester meesteren metsers* aurait été à sa place. Elle n'y est pas, et son absence corrobore notre opinion émise au N° II : que la répétition du mot *meest* est le résultat d'une erreur de copiste, un *lapsus calami* ou faute de plume.

IV. Gyseleers Thys, après s'être convaincu que Cool-

man était l'architecte de la ville, conclut *qu'on doit considérer maître des maîtres-maçons, Wouter Coolman, l'architecte de la tour de Malines.*

Mais nous venons de voir, N°s II et III, que la prémisse est erronée. Il faut donc en dire autant de la conclusion. Du reste, quand même Coolman eût été l'architecte de la ville à cette époque, il ne s'en suivrait pas absolument qu'il eût été celui de la tour.

V. Thys conclut encore *que la bâtisse de la dite tour, au moment du décès de Coolman, avait la hauteur de la position de la pierre tumulaire.*

Où donc l'archiviste a-t-il bien pu trouver cela? Dans quel document? Que ne nous a-t-il cité au moins une chronique. Mais il ne mentionne aucune source; ce qui permet de croire que l'idée lui est personnelle; et jusqu'à meilleure preuve, nous ne tiendrons pas compte de son invention.

VI. Enfin, Thys termine en assurant *qu'après le décès du dit Coolman, les architectes, ses successeurs, l'ont portée sur le pied du plan primitif formé par le défunt Coolman, à la hauteur de son existence actuelle.*

Voilà donc le décret rendu. D'après l'archiviste Gyseleers Thys, Coolman a formé le plan primitif, et les architectes, venus après lui, ont achevé la tour, jusqu'au point où elle se termine actuellement, d'après le plan dudit Coolman. Mais, affirmation n'est pas preuve; et jusqu'ici, Thys n'a pas du tout prouvé que Coolman ait formé le plan. Ensuite, la tour n'a pas été continuée, pour les détails du moins, d'après le plan primitif, quel-qu'en soit l'auteur, comme nous l'avons démontré dans la deuxième partie de ce travail.

Résumant donc nos observations relatives à la brochure de Gyseleers Thys, nous pensons pouvoir assurer :

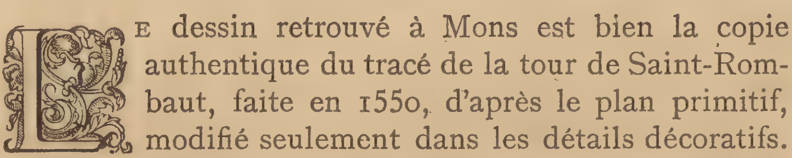
1° que l'épitaphe ne prouve pas en faveur de sa thèse; 2° que la répétition du mot *meest.* dans le compte de 1447, n'est qu'une erreur de scribe et que, par conséquent, tout le raisonnement de Thys, basé sur cette erreur, croule par là même; 3° les extraits des comptes de 1459 et années suivantes ne prouvent pas que Coolman était architecte. Nulle part il est fait mention de plans ou d'épures fournis par lui. Il reçoit un salaire pour conseils donnés et surveillance exercée pendant cinq années seulement (1459 à 1462), et non pas de 1447 à 1468, comme le dit Thys; 4° Coolman n'était donc pas, à proprement parler, l'architecte de la ville; mais il paraît avoir rempli une partie de cette charge, de 1459 à 1463. Quoiqu'il en soit, on ne peut aucunement en inférer qu'il était l'architecte de la tour, dans la construction de laquelle la Ville n'avait rien à voir, comme nous l'avons démontré plus haut; 5° l'emplacement de la pierre tumulaire ne prouve absolument rien quant à la hauteur qu'aurait atteint la bâtisse au moment du décès de Coolman, même dans le cas où il aurait été chargé de la construction. Enfin, 6° rien ne prouve que Coolman ait fait le plan primitif. Les divers architectes qui se sont succédé dans la direction des travaux, n'ont pas changé le premier plan d'après lequel la tour avait été commencée; mais ils ont modifié les détails, d'après le goût de leur époque respective.

Il nous a fallu insister un peu longuement sur ces divers points, parce que la brochure de Thys a joui pendant environ quarante ans, d'une autorité qu'elle ne méritait sous aucun rapport. Aussi y a-t-il lieu de s'étonner que E. Neefs ait repris ce même sujet dans *la Biographie nationale* (1). Il a contribué ainsi à donner à cette erreur une existence plus ou moins officielle. Le texte de l'épitaphe, donné dans cette publication, est loin d'être correct.

(1) *Biographie nationale,* tome IV, 2e partie, colonne 368.



RÉSUMÉ ET CONCLUSION



Le dessin retrouvé à Mons est bien la copie authentique du tracé de la tour de Saint-Rombaut, faite en 1550, d'après le plan primitif, modifié seulement dans les détails décoratifs.

Rombaut Keldermans fit un nouveau projet de flèche pendant qu'il s'occupait de l'achèvement de la tour de l'église Notre-Dame, à Anvers, avec Dominique de Waghemakere. Ce projet demeura probablement inconnu, ou du moins ne fut pas accepté à Malines. En 1649, Wenceslas Hollar reproduisit, par la gravure, le dessin de son bisaïeul.

Le choix à faire entre le dessin retrouvé à Mons et la gravure de Hollar n'est pas difficile.

La partie existante de la tour de Saint-Rombaut ressemble si bien au premier, qu'elle paraît en être la réalisation. Il serait donc logique de suivre ce dessin jusqu'à l'entier achèvement de la tour.

La gravure de Hollar diffère totalement de la partie existante de la tour.

La flèche est un projet fantaisiste dont l'exécution serait absolument impossible.

Il nous est donc permis de conclure que, pour l'achèvement de la tour de Saint-Rombaut, il faut suivre le dessin authentique retrouvé à Mons. « Cet achèvement », disait M. J. Hubert, au Congrès de Malines, en 1897, « serait une œuvre nationale ». Nous pensons comme lui que, « pour aucune autre de l'espèce, l'appui des pouvoirs publics ne pourrait être aussi bien justifié ».

G. van Caster.





ADDENDA

à la liste des Membres du Cercle Archéologique de Malines

Membres titulaires

Messieurs,

BEUKELAERS, Abbé, rue des Augustins, Malines.
COREMANS, Chanoine, boulevard des Capucins, Malines.
CUVELIER, Chanoine, chaussée de Tervueren, 8, Malines.
DE COCQ-VAN LANGENDONCK, rue d'Hanswyck, Malines.
VAN HOORENBEECK, VICTOR, Pharmacien, rue des Vaches, Malines.





Table des Matières

Pages

Liste des Membres 1

Sociétés, Commissions et Publications avec lesquelles le Cercle échange ses bulletins 7

H. Coninckx. — Rapport sur la situation du Cercle à la fin de l'exercice 1897 11

de Wouters de Bouchout. — A propos de peintures murales retrouvées à l'église N.-D. au-delà de la Dyle 19

Etude d'un projet d'achèvement de la tour St-Rombaut, à Malines (Compte rendu des discussions des séances du Cercle archéologique de Malines, des 11 et 25 février 1898) 39

Louis Stroobant. — Fragment généalogique de la famille Ghysebrechts, de Malines 69

Ad. Reydams. — Het Blokhuis. — Laatste overblijfsel der buitenversterkingen van Mechelen 83

Ad. Reydams et J. Wittmann. — Notice sur l'ancien Hôtel de Gottignies ou de Vaernewyck, à Malines. 93

Ad. Reydams. — De groote paal van Rymenam 121

Ad. Reydams. — De stamboom van heer Jan van Wesemael, de Oude, in 1538 opgemaakt 127

Ad. Reydams. — De Boerenkrijg te Waelhem 133

L. Van den Bergh. — Numismatique Malinoise (catalogue descriptif des Monnaies, Méreaux, Jetons et Médailles, frappés à Malines ou ayant trait à son histoire) 145

G. van Caster. — Le vrai plan de la tour de St-Rombaut, à Malines. 233

Table des Planches

Pl. I. — Armoiries figurant sur un arbre généalogique du XVIIme siècle, de la famille Ghysebrechts, de Malines 70-71
Pl. II. — Het Blokhuis (Westzijde) 82-83
Pl. III. — Idem (Oostzijde) 86-87
Pl. IV. — Monnaies frappées sous Louis de Male (1346-1384) . . 152-153
Pl. V. — Monnaies frappées sous Jeanne, duchesse de Brabant et Philippe-le-Hardi 158-159
Pl. VI. — Monnaies frappées sous Philippe-le-Hardi, seul . . 162-163
Pl. VII. — Idem 164-165
Pl. VIII. — Monnaies frappées sous Philippe le-Bon 165-167
Pl. IX. — Idem 168-169
Pl. X. — Monnaies frappées sous Maximilien et Philippe-le-Beau (mineur) 172-173
Pl. XI. — Idem 174-175
Pl. XII. — Idem 176-177
Pl. XIII. — Méreaux d'églises, fondations charitables, corporations et métiers 180-181
Pl. XIV. — Méreaux capitulaires 184-185
Pl. XV. — Idem 186-187
Pl. XVI, XVII, XVIII. — Idem 188-189
Pl. XIX, XX. — Idem 190-191
Pl. XXI. — Idem 192-193
Pl. XXII, XXIII, XXIV. — Méreaux des tables du St-Esprit . . 194-195
Pl. XXV, XXVI. — Idem 196-197
Pl. XXVII. — Idem 198-199
Pl. XXVIII, XXIX. — Idem 200-201
Pl. XXX. — Idem 202-203
Pl. XXXI, XXXII. — Idem 204-205
Pl. XXXIII, XXXIV. — Méreaux des Corporations et Métiers . 208-209
Pl. XXXV, XXXVI. — Idem 210-211
Pl. XXXVII, XXXVIII. — Idem 212-213
Pl. XXXIX, XL, XLI, XLII. — Idem 214-215
Pl. XLIII, XLIV. — Idem 216-217
Pl. XLV. — Idem 218-219
Pl. XLVI, XLVII. — Idem 220-221
Pl. XLVIII. — Idem 222-223
Pl. XLIX, L. — Idem 224-225

Pl. LI. — Méreaux non déterminés 226-227
Pl. LII. — Idem. 228-229
Pl. LIII. — Marques de contrôle pour les métiers 230-231
Pl. LIV. — Plan de la tour de St-Rombaut, avec le projet de flèche, gravé en 1649, par Wenceslas Hollar, d'après un dessin de Rombaut Keldermans. 242-243
Pl. LV. — Plan complet de la tour de St-Rombaut, d'après une copie de l'original faite en 1550 248-249
Pl. LVI. — Flèche de la tour de St-Rombaut, d'après la copie du plan original faite en 1550. 288-289
Pl. LVII. — Flèche de la tour de St-Rombaut, d'après le projet de Rombaut Keldermans, gravé par W. Hollar, en 1649 . . 288-289
Pl. LVIII. — Flèche de la tour de Notre-Dame, à Anvers, attribuée à Rombaut Keldermans et Dominique de Waghemakere, d'après le plan levé en 1838 294-295
Pl. LIX. — Flèche de la tour de Zierikzee, d'après le dessin attribué à Antoine Keldermans, le Vieux 296-297

Vignettes intercalées dans le texte

Plan de l'église de Notre-Dame au-delà de la Dyle, à Malines . . . 20
Sujets peints sur un pilier de l'église de Notre-Dame, à Malines . . 25
Navires peints sur le mur Est du transept méridional, à la même église. 29
Idem 30
Idem 31
Sujet peint sur le mur Est du transept Nord, même église 32
Armoiries de Daniël Stroobant (1533) 80
Het Blokhuis (Uittreksel van het kadastraal plan) 87
Idem (id. id.) 89
Idem (id. van het cartboeck van den Pennepoel gehucht onder het District der stadt ende provincie Mechelen), etc. 91
Monnaie fig. nº 1 147
Monnaies (trouvaille de Duffel) 150
Monnaie fig. nº 2 151
Idem nº 3 153
Idem nºs 4 et 5 154
Idem nº 6 168
La tour de St-Rombaut, gravure de 1758 245

La tour de St-Rombaut, gravure de J. Hunin 246
Contreforts de la façade jusqu'au premier larmier 252
Idem à droite du porche 254
Décor des contreforts, d'après les plans 255
Le même, restauré 255
Côté Sud de la tour avant la restauration. Du 3e au 8e larmier . . 256
Côté Sud de la tour après la restauration. Du sol au 5e larmier. . 257
Décor des contreforts du côté Nord 258
Portail Nord de l'église de N.-D. au-delà de la Dyle 259
Arcade du Palais du Grand Conseil 260
Mausolée de Marguerite d'Autriche, à Brou. 261
Contreforts dé l'angle Nord-Ouest de la tour 262
Couronnements des contreforts au niveau du chemin de ronde . . 263
Le même, d'après les plans 263
Partie supérieure des contreforts 264
Tympan des fenêtres au-dessus du porche, avant la restauration . 265
Le même, d'après les plans 265
Partie du côté latéral Sud 266
Côté latéral Nord comprenant les fenêtres inférieures 267
Arc trilobé des fenêtres du premier étage, d'après les plans . . 267
Le même, rétabli en 1896. 268
Tympan des fenêtres du 1er étage, côté oriental 269
Fenêtre du premier étage, restaurée 269
Tympan des fenêtres du 1er étage, d'après les plans 270
Meneau horizontal des fenêtres du 2e étage, d'après les plans . . 271
Fenêtres supérieures, côté oriental 272
Tympan des fenêtres du 2e étage, d'après les plans 273
Côté latéral Sud de la tour. 274
Balustrade inférieure du côté Sud. 275
Face des contreforts de la façade, jusqu'au 2e larmier. 276
Niche entre les contreforts de l'angle Nord-Ouest de la tour. . . 277
Niche d'après la gravure de Hollar. 278
Porche, d'après les plans. 278
Côté latéral Sud, comprenant la 4e balustrade. 279
Partie du côté oriental de la tour, comprenant les balustrades placées au bas des fenêtres aux deux étages. 280
Balustrade ancienne au premier étage. 281
Même balustrade, d'après les plans. 281
Balustrade au-dessus du faîtage du toit de l'église. 282
Balustrade au bas des fenêtres du 2e étage 283
La même, d'après les plans. 283

Partie existante de la tour de Sainte-Waudru, d'après le plan levé par M. J. Hubert. 305
Partie inférieure de la tour de St-Rombaut, d'après le plan dit de Chalon 306
Partie supérieure de la tour, côté oriental 312
Arcatures trilobées couronnant la partie inférieure des contreforts . . 313
Décor des murs au-dessus des fenêtres du 1er étage 314
Décor des allèges des fenêtres au palais du Grand Conseil . . . 314
Coupe de la partie supérieure de la tour, suivant l'axe du Nord au Sud 315
Inscription funéraire placée autrefois au bas de la tour, du côté méridional 323



Des presses de
L. & A. Godenne, Editeurs
à Malines



